

Université de Montréal

Communiquer la genèse de l'organisation : l'invention rhétorique de *Québec solidaire*

par

Mathieu Chaput

Département de communication

Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée à la Faculté des arts et des sciences

en vue de l'obtention du grade de Philosophia Doctor (Ph.D.)

en communication

Mars, 2012

© Mathieu Chaput, 2012

Université de Montréal
Faculté des études supérieures et postdoctorales

Cette thèse intitulée :

Communiquer la genèse de l'organisation : l'invention rhétorique de *Québec solidaire*

Présentée par :
Mathieu Chaput

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Daniel Robichaud, président-rapporteur
François Cooren, directeur de recherche
Maurice Charland, membre du jury
Francesca Bargiela-Chiappini, examinatrice externe
Daniel Robichaud, représentant du doyen de la FES

RÉSUMÉ

La thèse aborde le « trou noir de la genèse » dans l'étude des organisations, c'est-à-dire comment une organisation en vient à exister pour la première fois. Elle montre comment la genèse s'accomplit à travers l'agencement de multiples composantes (humaines, symboliques, matérielles), articulées à travers les interactions. S'appuyant sur une analyse détaillée des interactions performées durant le congrès fondateur d'un parti politique au Québec tenu durant l'année 2006, elle identifie et discute les diverses stratégies et tactiques employés par les artisans et artisanes de cette fondation pour mettre en acte l'existence de ce nouvel agent collectif. Autrement dit, la thèse mène à une recension des manières de « communiquer la genèse ». Cela inclut l'usage de narratifs unificateurs, la gestion des identités, la mise en place de principes à travers des documents fondateurs, et la création d'une voix collective, à la fois partagée et négociée par les divers agents impliqués dans ce processus. Ces accomplissements mettent en lumière la dimension résolument rhétorique de l'organisation, conçus en tant que « stratégies pour rendre compte d'une situation », pour nommer sa structure et ses composantes primordiales à travers « l'usage du langage comme moyen symbolique d'induire la coopération ». La configuration rhétorique de discours, d'objets, de corps, de dispositifs spatiaux et physiques, et d'impératifs économiques, politiques et institutionnels à l'œuvre dans les organisations procure un nouvel éclairage sur les modes d'existence de l'organisation. Par le fait de recenser les composantes « essentielles » ou « fondatrices » du parti politique investigué, et par l'analyse de celle-ci à l'aide des concepts de la théorie rhétorique du dramatisme, la thèse développe une perspective novatrice pour l'étude de la constitution communicative des organisations.

Mots-clés : communication organisationnelle, rhétorique constitutive, substance, genèse organisationnelle, partis politiques

ABSTRACT

The dissertation addresses the “black hole of genesis” in organizational studies: how an organization gets constructed in the first place, and for the first time. It shows that an organization is founded through the interplay of various agencies (human, symbolic, material) articulated by communicative interactions. Based on the in-depth analysis of interactions performed during the founding convention of a political party in the Canadian province of Québec in 2006, it identifies and discusses the various strategies and tactics employed by members to enact the existence of a new collective agent, i.e., their ways of “communicating genesis.” Those include unification narratives, management of identities, institution of principles through founding documents, and the establishment of a collective voice, simultaneously shared and disputed by various agents. Such accomplishments are inherently rhetorical to the extent that they are “strategies for encompassing a situation,” for naming its structure and outstanding ingredients through “the use of language as a symbolic means of inducing cooperation.” This rhetorical configuration of discourses, objects, bodies, physical and spatial designs, economical, political, and institutional imperatives, that represents the heterogeneous agencies at work in organizations, bears new lights on what organizations come into being. By identifying the “foundational” or “essential” components of this political party, and by inscribing them in the concepts of the dramatist rhetorical theory, the dissertation develops an innovative perspective for the study of the communicative constitution of organizations.

Keywords : organizational communication, constitutive rhetoric, substance, organizational genesis, political parties

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	2
<i>ÉCRIRE UNE PAGE D'HISTOIRE</i>	2
<i>COMMUNIQUER LA GENÈSE</i>	13
<i>ACCÉDER AU PARLOIR</i>	18
<i>UNE INVITATION CARACTÉRISTIQUE À LA RHÉTORIQUE</i>	22
<i>OUVRIR LA BOÎTE NOIRE DE LA GENÈSE</i>	28
CHAPITRE I.....	37
<i>LES PARTIS POLITIQUES ET L'ÉTUDE DE LA COMMUNICATION</i>	37
<i>QU'EST-CE QU'UN PARTI POLITIQUE ?</i>	41
<i>COMMUNICATION ORGANISATIONNELLE : GENESE ET CONSTITUTION</i>	50
<i>Le cadre théorique des quatre flots</i>	54
<i>Le cadre théorique de la co-orientation</i>	55
<i>De la constitution à la genèse</i>	59
<i>...Et de la genèse à la constitution</i>	69
CHAPITRE II.....	77
<i>QUE FAUT-IL ENTENDRE PAR « CONSTITUTION » DANS LA FORMULE CCO ?</i>	77
<i>RHÉTORIQUE CONSTITUTIVE : DU PEUPLE QUÉBÉCOIS AU PEUPLE PARTISAN</i>	83
<i>La rhétorique constitutive : concepts et effets</i>	84
<i>Le chaînon manquant d'une théorie rhétorique de l'organisation</i>	89
<i>DIALECTIQUE ET RHÉTORIQUE DE LA CONSTITUTION</i>	95
<i>La dialectique des constitutions : considérations liminaires</i>	99
<i>La dialectique des constitutions : l'oubli de la recherche</i>	104
<i>La dialectique des constitutions : une convergence conceptuelle</i>	107
<i>La genèse de l'action rhétorique : un intermède pentadique</i>	115
<i>Comment une constitution constitue une organisation ?</i>	120
<i>Quelques propriétés caractéristiques des constitutions</i>	124
<i>Comment agir au nom d'une constitution : la hiérarchisation des principes</i>	132
CHAPITRE III	139

<i>QUELQUES VAGUES PRÉCISIONS RELATIVES À L'ACCÈS AU TERRAIN</i>	139
<i>LE CONGRÈS DE FONDATION : UNE ANECDOTE REPRÉSENTATIVE</i>	144
<i>Une typologie des commencements</i>	151
<i>SOURIEZ, VOUS ETES FILMES : LA TECHNIQUE VIDEOGRAPHIQUE</i>	155
CHAPITRE IV	161
<i>ENTRÉE EN SCÈNE</i>	162
<i>Planter le Décor</i>	164
<i>Mot d'ouverture</i>	169
<i>L'HISTORIQUE DES GROUPES FONDATEURS</i>	182
« <i>Il fallait faire quelque chose</i> » : <i>Substance géométrique</i>	189
« <i>On s'unit, pour former un nouveau parti</i> » : <i>Substance familiale</i>	196
<i>ALLOCUTION PLÉNIÈRE DES PORTE-PAROLE</i>	203
« <i>Qu'est-ce qu'on a besoin de faire ?</i> »	224
<i>Le congrès de fondation : « notre acte de naissance »</i>	233
<i>Débat sur les procédures</i>	249
CHAPITRE V	284
<i>MISE AU POINT</i>	284
<i>MÉTAPHYSIQUE DE LA CONSTITUTION : DÉCLARATION ET SIGNATURE</i>	292
<i>Déclaration de principes</i>	296
« <i>Une signature pour notre parti</i> »	305
<i>DIALECTIQUE DE LA CONSTITUTION : DES PRINCIPES AUX MODES D'ORGANISATION</i>	324
<i>À vos souhaits ! : Retour sur la déclaration de principes</i>	328
<i>Des statuts à leur image</i>	338
CONCLUSION	Erreur ! Signet non défini.
BIBLIOGRAPHIE.....	356

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Modèle de la constitution communicationnelle de l'organisation.....	63
Tableau 2 - Modèle du processus de constitution communicationnel de l'organisation.....	69
Tableau 3 - Typologie des registres de justification publique	258
Tableau 4 – Typologie des styles politiques	261

LISTE DES FIGURES

Figure 1 – Page frontispice du quotidien <i>Le Devoir</i> , lundi 24 octobre 2005.....	35
Figure 2 – « La création de Québec solidaire par Amir Khadir et Françoise David inquiète plusieurs péquistes, qui craignent une division du vote souverainiste ».....	36
Figure 3 - Bannière surplombant le site du rassemblement.....	280
Figure 4 - Projection sur écran des logos <i>UFP</i> et <i>Option citoyenne</i>	281
Figure 5 - Visite de la fanfare.....	283
Figure 6 – Mot d’ouverture par le duo d’animateurs.....	283

À Jenny, ma toute magnifique

REMERCIEMENTS

Je souhaite adresser mes plus vifs remerciements aux personnes qui m'ont apporté leur aide durant ces dernières années et qui ont ainsi contribué à l'élaboration de cette thèse. Je tiens d'abord à remercier mon directeur, François Cooren, pour son soutien indéfectible et son inépuisable patience tout au long du processus de rédaction. Je lui suis reconnaissant d'avoir fait preuve d'ouverture à l'égard de mon projet, tout en contribuant à élargir considérablement mes horizons intellectuels, et d'avoir su répondre à la lenteur de ma réflexion et au désir de découvrir ma propre voix par l'acuité et la rapidité de ses lectures critiques. Je le remercie également pour sa grande disponibilité, sa prévoyance, et son talent incomparable pour convertir les angoisses en forces créatrices. Je tiens ensuite à remercier les membres du jury, Francesca, Maurice, et Daniel, pour leur analyse rigoureuse de la thèse, leurs éloges, et pour les innombrables pistes de réflexion qu'ils m'ont offertes à l'occasion de la soutenance. J'aimerais également exprimer ma gratitude envers tous mes collègues du département de communication – professeurs, étudiants, employés – pour leurs encouragements, leurs conseils, leurs sourires, leur présence au quotidien. Vous avez contribué à rendre cette expérience un peu moins solitaire, et un peu plus solidaire. Parlant de solidaires, je ne pourrais passer sous silence la collaboration des artisanes et artisans de la genèse à la complétion de cette thèse ; je remercie les directions collégiales de l'Union des forces progressistes et Option citoyenne d'avoir pris le temps de me rencontrer, et d'avoir fait preuve de transparence en autorisant ma présence (pas toujours) discrète à maintes occasions durant l'année inaugurale de la vie de Québec solidaire. Je tiens particulièrement à remercier Monique Moisan de m'avoir initié à l'historique de la gauche québécoise, ainsi que Ruba Ghazal et Alexa Conradi pour avoir facilité mon intégration aux instances et réunions du parti. Merci à vous toutes et tous, les Solidaires ; vous êtes la principale raison d'être de cette thèse, et j'ose seulement espérer que mes habiletés à l'écriture sauront rendre justice à la passion que vous mobilisez durant vos échanges. Je souhaite aussi remercier le soutien financier du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, et du département de communication, qui s'est avéré essentiel dans l'achèvement de la thèse.

Cette réalisation a été rendue possible par l'amour intarissable de mes parents, Jean et Marie-France, qui m'ont soutenu sans relâche durant les périodes idylliques comme durant les moments plus difficiles. Cette thèse se veut un modeste témoignage de toute la reconnaissance que j'éprouve à leur endroit. Je veux aussi remercier mes amis d'avoir toléré mes sorties et mes appels espacés pour cause de travail, et d'être toujours là. Je remercie ma tante Micheline Chaput pour ses encouragements à répétition ; voilà, ça a porté fruits ! Merci à mes frères de m'offrir quelques moments de relâchement contre le sérieux de la vie académique. Enfin, je ne peux conclure sans remercier ma femme, Jenny Brasebin, pour avoir eu l'audace et le courage d'entreprendre avec moi ce projet des études doctorales, pour son soutien indéfectible à chacune des étapes de ce parcours souvent exigeant, et pour ses deux principales qualités... son humour et sa tendresse. Merci d'être là depuis le début, de rester ma compagne au fil des épreuves, et d'envisager ton avenir avec moi.

Il est dans la nature du commencement que débute quelque chose de neuf auquel on ne peut pas d'attendre d'après ce qui s'est passé auparavant. Ce caractère d'inattendu, de surprise, est inhérent à tous les commencements, à toutes les origines. Ainsi, l'origine de la vie dans la matière est une improbabilité infinie de processus inorganiques, comme l'origine de la terre au point de vue des processus de l'univers ou l'évolution de l'homme à partir de la vie animale. Le nouveau a toujours contre lui les chances écrasantes des lois statistiques et de leur probabilité qui, pratiquement dans les circonstances ordinaires, équivaut à une certitude ; le nouveau apparaît donc toujours comme un miracle. Le fait que l'homme est capable d'action signifie que de sa part on peut s'attendre à l'inattendu, qu'il est en mesure d'accomplir ce qui est infiniment improbable. Et cela à son tour n'est possible que parce que chaque homme est unique, de sorte qu'à chaque naissance quelque chose d'uniquement neuf arrive au monde. (Arendt, 1983 [1961], p. 234)

INTRODUCTION

ÉCRIRE UNE PAGE D'HISTOIRE

« Nous sommes en train d'écrire une page d'histoire », s'est exclamé François Saillant, co-porte-parole d'Option citoyenne (OC), lorsque les participants de la troisième Rencontre nationale de ce mouvement politique ont approuvé à l'unanimité la résolution d'une fusion avec leurs comparses de l'UFP, l'Union des forces progressistes (Robitaille, 2005a, p. A1). Cet acte annonce la naissance du « plus large parti de gauche que le Québec ait jamais eu », commente la co-porte-parole de l'organisation, Françoise David (*ibid.*). La veille, et après plus d'un an de vives discussions, les trois cents participants de la Rencontre s'engageaient en faveur de la souveraineté du Québec. Cette décision permettait ainsi de faire taire les critiques qui leur avaient reproché de « rester dans le flou » à ce propos lors de leur fondation. « Embrasser la souveraineté », c'était donc « lever le dernier obstacle à la fusion » et « donner le feu vert » à la création d'un nouveau parti politique de gauche (Normandin, 2005, p. A12).

Or, la poursuite de l'indépendance ne correspond-elle pas *aussi* à l'article un du programme du Parti Québécois (PQ) ? Soit, mais le mouvement se garde de faire de la souveraineté son principal cheval de bataille, la subordonnant au projet d'une « société plus juste, égalitaire et écologique », indique la porte-parole (Dion-Viens, 23 octobre 2005, p. A4). Maintenant qu'est tranchée « la question *sine qua non* de la souveraineté », une

« véritable course contre-la-montre » s'enclenche pour l'UFP et OC, qui doivent faire parvenir rapidement à leurs membres respectifs les « statuts et règlements du parti en gestation » (Normandin, 2005, p. A12). Bien qu'une étape cruciale soit désormais franchie à l'égard de la création d'une organisation partisane, son existence demeure pour l'instant désincarnée, spectrale, projetée...

« Acceptée comme projet », la fondation reste à *faire* : « la réalité devrait voir le jour en janvier » (Dubuc, 2005, p. 6). L'*accomplissement* de la genèse, l'acte de naissance de la formation politique comptant plus de 4000 adhérents (2300 pour OC et 1800 à l'UFP) doit survenir à l'occasion d'un congrès de fondation. Par la voie/voix des quotidiens, on peut apprendre qu'à cette occasion, les participants auront pour objectifs de baptiser ce nouveau parti, de lui assigner une identification visuelle, de définir ses orientations et de pourvoir à l'adoption de statuts et règlements. La rencontre servira par ailleurs à élire les représentants de la future direction « collégiale » du parti, incluant la nomination de deux porte-parole, une femme et un homme, en substitution au rôle traditionnel de chef de parti, ce qui est conforme à la pratique en vigueur au sein d'OC et de l'UFP, mais qui détone par rapport aux autres formations du paysage politique québécois (voir Fontaine, 2008).

« *Un grand bond pour la gauche québécoise. De la fusion UFP-Option citoyenne naîtra en janvier un nouveau parti souverainiste* » (Robitaille, 2005a, p. A1). C'est en ces termes que *Le Devoir* annonce la fondation, renforçant ainsi la conviction qu'une « page

d'histoire » est en voie de s'écrire (**figure 1**)¹. Cette formulation a le mérite de relever l'ambiguïté imputable à la genèse de l'organisation, suggérant un double rapport de continuité (*un grand bond*) et de rupture (*un nouveau parti*). Plus obscur cependant est ce vocable de « *gauche québécoise* »... À qui faisons-nous référence par cette appellation ? Il serait convenable de simplement esquiver la question – après tout, quoi de plus relatif que la gauche et la droite ? – mais cela serait faire montre d'un manque de rigueur. Ou convenir, suite à certains observateurs, que cette réalité est inexistante, déficiente, car rares sont les personnes qui, au Canada comme aux États-Unis, *s'identifient* ou *se disent* « de gauche » ou « socialistes », ces termes étant jugés respectivement « granola », « ringard et vieillot », et entachés à jamais par la « faillite des communismes réels » (Courtemanche, 2003, p. 66).

Est-ce uniquement là une affaire d'étiquettes ? Non, car la mise en perspective des élections québécoises depuis l'après-guerre accorde aux formations de gauche le statut de tiers partis relégués à la marginalité (Bélanger et Nadeau, 2009). Des commentateurs identifiés à la gauche assertent que le PQ a pour sa part irréversiblement bifurqué à droite (Gélinas, 2008). Jugée sur la pertinence, la cohérence du discours, sur les résultats de l'action, « la gauche n'existe pas » (Courtemanche, 2003, p. 66). S'il existe bien des partis de gauche, leur « message n'atteint pas ceux à qui il est adressé », qui en retour « ne se reconnaissent pas dans l'alternative que leur proposent les militants progressistes » (Pelletier, 2000, p. 37). Des programmes qui versent dans le « registre de la pure utopie »,

¹ La figure apparaît à la fin du présent chapitre. Il en sera de même pour toutes les figures insérées dans

l'exigence d'une réforme des pratiques qui en appelle à des « transformations majeures dans les habitudes discursives de groupes qui fonctionnent très largement comme des réseaux d'initiés » (pp. 37-38).

L'existence éthérée de la gauche serait-elle attribuable à des enjeux *communicationnels* ? On tend effectivement à différencier les rhétoriques de la gauche et de la droite, de façon peut-être caricaturale, mais éclairante : « La gauche parle d'égalité, de justice sociale... des concepts importants, mais abstraits. Elle doit apprendre à raconter des histoires, à rendre ses idées très concrètes. Elle doit toucher les gens », argue le sondeur Frank Graves ; « La gauche a un problème de présentation. Le discours de la droite est simple : liberté individuelle, baisse d'impôts, moins d'État. La gauche est en réaction à la droite, elle ne mène pas le débat, alors que les gens veulent du changement », soutient la politicologue Isabelle Lacroix (cités dans Castonguay et Robitaille, 2010, p. A14).

Réinventer la gauche traduit fidèlement le motif qui anime les artisans de la fondation du nouveau parti. Or, ils ne sont pas seuls à revendiquer la maternité de la gauche, et tous ne s'entendent pas sur la faisabilité, ni même sur la pertinence d'une nouvelle organisation. Plusieurs mois avant que ne s'entament les négociations entre leurs groupes respectifs, des représentants d'OC et de l'UFP partagent déjà la « volonté de faire une action politique de type partidaire afin de mettre de l'avant un projet de société progressiste », de « construire une gauche à l'extérieur du PQ, qui soit écologiste, féministe, altermondialiste » (Marcoux, 2004, p. 23 ; Gauthier, 2004, p. 25) – un dessein jugé brouillon par les représentants du

club SPQ-libre, les Syndicalistes progressistes pour un Québec libre, militant au sein du PQ pour lui insuffler un vent de gauche. Ces derniers redoutent les investissements de la création – « on n'a pas le temps de mettre en place un tiers parti », soutient Monique Richard – et doutent également du retour sur investissement, commente Pierre Dubuc :

Aux élections de 1998, Michel Chartrand a fait 15 % dans Jonquière et les candidats du PDS [Parti de la démocratie socialiste] et du RAP [Rassemblement pour une alternative politique] ont fait moins de 1 %. Quatre ans plus tard, Amir Khadir fait 18 % dans Mercier et l'UFP moins de 2 %. Pour moi, il n'y a pas eu de saut qualitatif, c'est la même situation. (cité dans Mouterde, 2004a, pp. 26-27)

Enfin, une autre note discordante s'entend de la voix des libertaires, qui revendiquent aussi une appartenance à cette nébuleuse de la gauche québécoise, mais rejettent tout parti pris en faveur de la prise de parti. Comme l'indique une militante, « on ne peut pas construire un parti politique qui, dans les faits, incarne les relations de domination et penser qu'avec lui on va parvenir à les détruire » (Mouterde, 2004b, p. 28). Participer donc, mais sans parti...

À l'aube du nouveau millénaire, toute la gauche serait envahie par le projet d'unité ? Non, car certains groupes résistent toujours et encore au projet initié par la fondation de l'UFP en 2002, qui seront rejoints dans la mouvance par OC à l'automne 2005. Cependant, avant de célébrer la fusion ils doivent fonder un accord sur certains enjeux diviseurs. L'indécision initiale d'OC sur la question nationale s'est d'abord heurtée au positionnement républicain indépendantiste prôné à l'UFP. Or, la question est finalement tranchée à l'automne 2005. Se pose ensuite le mode de coordination à l'intérieur du nouveau parti à fonder. L'UFP défend vertement le pluralisme, la « capacité des différents courants de

s'organiser ensemble » ; elle constitue son « principe central », son « ossature stratégique », la « nature même du parti » (Marcoux, 2004, p. 24).

En revanche, ce principe de pluralisme suscite la crainte des représentants d'OC qui y voient une résurgence du « spectre des manipulations d'antan des groupes politiques des années 70 » (Gauthier, Marcoux, et Mouterde, 2004, p. 29) : « Est-ce que ta voix au chapitre comme simple militant est la même que celle des gens qui parlent au nom de ces partis [dans un parti] ? », questionne le porte-parole du mouvement (cité dans Gauthier, 2004, p. 25). Mis à part ce questionnement à l'égard des *fondations* sur lesquelles bâtir le futur parti, on dénote un malaise à l'endroit des rapports entre partis et mouvements sociaux. Se désignant comme « parti des urnes et de la rue », l'UFP prône la collaboration étroite avec divers groupes où, sans vouloir se substituer à eux, elle souhaite activement « contribuer au développement grandissant de leur capacité de mobilisation » (Union des forces progressistes, 2004, p. 7).

Chez OC, dont les membres sont largement issus des mouvements sociaux et féministes, on se méfie d'un trop grand parrainage : « un programme de parti, ce n'est pas l'addition des revendications de l'ensemble des groupes. Tu as un arbitrage à faire, une vision globale à porter » (Gauthier, 2004, p. 25). Comment alors délimiter la mission, la *raison d'être* du parti ? Sur quelles *bases* cultiver des alliances ? Et où tracer les *frontières* entre le parti et d'autres groupes ?

À la source de ces divergences se pose la question des identités, liée aux origines. L'UFP naît en juin 2002 de la fusion entre le Rassemblement pour une alternative politique,

le Parti de la démocratie socialiste, et le Parti communiste du Québec (il sera reconnu par le directeur général des élections du Québec en novembre de la même année). L'acte tire un trait sur une époque anachronique de « vieille gaugauche radoteuse, divisée et sectaire », un soulagement vis-à-vis d'une époque « extrêmement dure à vivre », commente un représentant de l'UFP (cité dans Moisan, 2005, p. 36). Le processus d'unification donne vie à l'*Union* des forces progressistes, et lorsque naît Option citoyenne, on espère, à l'UFP, que le mouvement (qui ne se définit pas en tant que *parti*) rejoigne l'Union, intégrant ce cadre fédérateur.

Mais il apparaît rapidement qu'OC, « dans sa composition et dans ce qu'il représente » se devait de « respecter son propre processus » et c'est ainsi, explique un responsable de l'UFP, qu'« on a recherché les lieux de convergence et qu'on est entré en dialogue » (*ibid.*). En ce sens, l'arrivée d'OC contraint l'UFP à dévier de sa trajectoire originelle, à entreprendre quelques détours afin de cheminer vers une gauche plus rassembleuse. De son côté, la co-fondatrice d'OC exprime certaines appréhensions à l'égard de cette formation :

J'avais des réserves sur une plate-forme électorale qui me semblait manquer de fil conducteur, d'une orientation claire. Parce que le langage, le discours, le fonctionnement de l'UFP me paraissent parfois rébarbatifs, si l'on veut convaincre et rallier la population à un projet social et politique. Parce que, malgré un engagement ferme du parti quant à la place que les femmes doivent y occuper, il est difficile de percevoir un réel leadership de celles-ci lorsque l'on observe l'UFP de l'extérieur. (David, 2004, p. 19)

Elle tempère ensuite sa critique, caresse « l'utopie réalisable » d'une gauche unie, invite au dialogue les gens de l'UFP, afin que naisse une « force politique encore plus rassembleuse, porteuse d'une utopie de changement, ouverte aux débats constructifs et qui puisse faire élire des candidates et des candidats à l'Assemblée nationale » (*ibid.*, p. 104). Une invitation bien accueillie par les agents de l'UFP pour qui, en plus « d'inciter d'autres foyers de la gauche québécoise à les rejoindre », la construction du parti « offre des raisons sérieuses d'espérer qu'une alternative est possible » (cité dans Moisan, 2005, p. 37). Une alternative est possible... Mais à quel prix ? Une transformation des identités ?

Comment est accueilli ce faire-part de naissance hors des enceintes de chacune des organisations fondatrices ? Les premières réactions recueillies affluent, on s'en étonnera, de personnes affiliées au PQ : Pauline Marois, candidate à la chefferie de son parti, voit d'un bon œil cette arrivée, arguant que « la démocratie va être mieux servie s'il y a un certain nombre de nouveaux partis qui apparaissent et font des propositions progressistes » (Lévesque, 2005, p. A5). Elle y voit là une *augmentation* des troupes souverainistes. Non, c'est plutôt à une *division* de ces forces à laquelle on assiste, rétorque Monique Richard, présidente du PQ et membre du SPQ-libre : « ça va avoir une incidence sur le vote » (Chouinard, 2005, p. A16 ; **figure 2**). Cette confusion entraîne l'ancien Premier ministre péquiste Jacques Parizeau à déplorer – quelle ironie ! – l'échec du mouvement souverainiste « quand on permet à de nouveaux partis souverainistes d'apparaître » (Robitaille, 2006, p. B1).

Si ces jugements ne menacent pas la fondation du nouveau parti, elles traduisent un malaise quant à son avenir, posant l'*exigence* de s'adresser à l'auditoire souverainiste ; de justifier sa place et sa plus-value vis-à-vis du PQ ; de contrer les contraintes d'un mode de scrutin défavorisant les tiers partis au détriment des favoris, et de rallier l'opposition au gouvernement libéral de Jean Charest, plutôt que de la fragiliser, sachant que ce dernier n'est « certainement pas mécontent de voir un nouveau parti manger dans l'assiette du PQ » (Marissal, 2005, p. A17).

Outre ce clivage que représente la question nationale, la fondation du parti semble soulever une autre exigence auprès des commentateurs. Elle renvoie cette fois-ci aux possibilités de représentation – et surtout, de *re-présentation*, de rendre présent *autrement* – la gauche québécoise, de susciter *l'identification* chez les hommes et les femmes qui portent le cœur à gauche et qui œuvrent ou non au succès d'OC et de l'UFP. Il s'agit là d'une opportunité sans précédent, pour les artisans de la fondation, de procéder à une transformation des identités collectives, d'incarner la voix de cette frange de la population québécoise qui n'est pas muette, ni aphone, qui n'a pas fait vœu de silence, et qui pourtant est demeurée « sans voix », note ce chroniqueur :

Il existe, chez nous, une pensée progressiste partagée par une partie de la population qui est demeurée sans voix. Ces gens devraient trouver, dans la fusion d'Option citoyenne et de l'Union des forces progressistes, un véhicule d'expression valable. Ils sont peut-être peu nombreux : l'union des deux groupes ne compte que 4000 membres. Mais il n'est pas dit qu'un discours intelligent et foncièrement démocratique ne pourra en convaincre un plus grand nombre. (Dubuc, 2005, p. 6)

Fêtons tous son avènement... puisque « la diversité des opinions doit pouvoir s'incarner dans des partis » (Salvet, 2005, A14). Mais les jeux ne sont pas faits, et cette transformation de l'auditoire ne pourra finalement advenir qu'au prix d'une réorientation du discours : « ne plus seulement faire mouche dans les groupes populaires, mais aussi dans les classes populaires » (*ibid.*). Ajuster son discours pour qu'il paraisse juste à un plus vaste auditoire, ce qui implique notamment de courtiser les électeurs extérieurs à certains secteurs montréalais (le Plateau Mont-Royal pour ne point le nommer) où la gauche a réalisé par le passé ses gains les plus impressionnants, mais aussi d'offrir à cet auditoire un discours pertinent dans le contexte d'un monde globalisé et pluriel, de lui expliquer « quelle gauche est aujourd'hui possible sur un territoire donné dans un monde devenu, pour le meilleur et pour le pire, totalement interdépendant » (*ibid.*).

Par conséquent, la renaissance célébrée de la gauche pourrait bien s'apparenter à l'ascension de l'Everest... Certes, il y a ce « trou à gauche qu'il fallait combler » ; il y a la « personnalité d'envergure » de Françoise David ; il y a également la perspective de débats sur « les grandes orientations de la vie publique en matière d'économie, d'organisation sociale, d'environnement et de culture », sans compter que c'est là « l'occasion rêvée pour la gauche de s'extraire de son morcellement » (Roy, 2005, p. A29). Mais avant d'espérer atteindre le sommet, le parti se devra, selon certains observateurs, de renoncer à « un goût immodéré pour la théorie ainsi qu'à une mentalité d'opposition » qui l'engage à contrecœur sur le chemin du pouvoir ; d'« aller vers les masses laborieuses, en général plus réticentes à se ranger de ce côté-là du spectre politique », et de « proposer des solutions »,

considérant que la gauche « est malhabile lorsque vient le temps de monter des projets praticables » (*ibid.*).

Bien que les critiques constructives soient les bienvenues, leur application à la lettre risque-t-elle de conduire à l'implosion éventuelle de la formation ? Comment concilier la « dynamique du dehors et du dedans » (Hastings, 2001), « l'harmonisation d'un visage public et d'une face cachée » (Charlot, 1989), « ce qui concerne le plus petit nombre et ce qui a trait au plus grand nombre » (Donegani et Sadoun, 1994) ? Comment prendre part – conséquence de l'engagement à *prendre parti* – à « l'affrontement rhétorique permanent auquel participe une organisation pour établir une identité clairement distincte et s'adapter simultanément aux préoccupations sans cesse changeantes d'une collectivité » (Cheney et Christensen, 2001, p. 233) ?

Les artisans de la fondation se trouvent confrontés à un *choix* (vraisemblablement à plusieurs : choix d'un nom, d'un logo, de représentants, de statuts, d'orientations) – un choix qui les confronte au « paradoxe de la différenciation », qui les incite à « se différencier pour exister, sans pour autant que cet exercice ne se réduise à une trop grande marginalisation » (Villalba, 1997, p. 70), et qui, chez les artisans du futur parti, rebondit autour du dilemme suivant : « doit-on privilégier une approche sociopolitique « utopiste » au risque de se cantonner à la marginalité permanente, ou au contraire doit-on choisir la voie du « réalisme politique », en se condamnant à diluer toute aspiration à un véritable changement social ? » (Mouterde, 2008, p. 12). Un choix qui en appelle à l'action ! Le thème est lancé, la discussion est maintenant ouverte, et je cède la parole aux congressistes.

COMMUNIQUER LA GENÈSE

Or le congrès de fondation n'est pas commencé, ou il s'est déroulé, il y a de cela des années. Est-ce pertinent de parler ici d'un *événement*, car le terme met l'accent sur « l'issue imprévisible et imprévue » de ce qui se passe, préservant la possibilité que « l'issue prévue ne se réalise pas » (Gangl, 2006, p. 26). Bien entendu, cette dimension se trouve après-coup éliminée, la contingence cède le terrain à la mémoire et à l'oubli, les controverses meurent et les boîtes noires se referment, les thèses et comptes-rendus s'accumulent sur les tablettes des bibliothèques, accumulant elles-mêmes la poussière...

Mais il n'en tient sans doute qu'à la magie de l'écriture de vous faire revivre cette page d'histoire récente, de *communiquer la genèse* du parti politique ultérieurement connu sous le nom de *Québec solidaire*. Pour accéder à une existence collective, reconnaissable et effectivement reconnue, les artisans de la fondation d'un parti politique (ou de n'importe quelle autre organisation) se doivent de *communiquer la genèse*. Entendons par là les actions permettant de *fonder* l'organisation, à la fois sur le mode processuel – que Weick désigne sous le terme d'« *organizing* » – et comme entité : « l'acte d'organiser » et « l'état d'être organisé » (Cooper et Law, 1995).

De quoi se compose la genèse d'un parti ? Toutes les spéculations sont possibles : la désignation d'une *voix*, assignée à un, une, ou plusieurs porte-parole ; le choix d'un *nom* ; l'attribution de *textes* qui édictent ses principes et orientations, ses règles de fonctionnement ; la répartition des rôles et des responsabilités entre ses membres ; la construction des *frontières*, physiques autant que symboliques ; l'identification d'un *but*,

d'une mission, qui peut prendre la forme de produits, de services, d'activités concertés, multiformes et multi-sites... Bref, l'acte de fondation, le passage à l'existence collective, cette transformation mythique et néanmoins empirique – en admettant qu'il existe des variations infinies sinon infinitésimales quant à la liste des ingrédients et l'ordre des manipulations dans la recette pour créer l'organisation – *cela s'accomplit*, ce qui fait l'objet de cette thèse, *dans et à travers la communication*. Et donc *communiquer la genèse*, c'est ce qu'espère accomplir notre thèse en proposant de rapporter l'*expérience* de la fondation d'un parti politique.

Établir le point de départ de l'investigation dans la communication, c'est se retrouver rapidement en pole position pour rendre compte de ce que sont les partis politiques (et les autres organisations). Il ne s'agit pas de tourner le dos à plus d'un siècle de recherches sur les partis politiques en sciences sociales – qui, précisons-le ont délibérément ou non négligé les apports d'une perspective communicationnelle pour rendre compte du phénomène partisan.

Mais il ne s'agit pas ici de provoquer une polémique inutile. Il suffit de reconnaître qu'en abordant l'étude des phénomènes politiques *en d'autres termes*, l'écrasante majorité des recherches portant sur la politique recèlent une composante communicationnelle : *débats* parlementaires, *négociations* diplomatiques, *rédaction* de lois et constitutions, etc. Tout cela ne se réduit pas au discours, mais sa *médiation n'en reste pas moins essentielle à la constitution des acteurs et des activités politiques* (Charaudeau, 2005 ; Chilton, 2004 ; Chilton & Schäffner, 1997 ; van Dijk, 1997, 2003, 2006).

Pourquoi communiquer la genèse ? Car notre projet marque sa filiation avec les études sur la constitution communicationnelle des organisations (CCO), élaborations théoriques et empiriques qui montrent comment l'organisation émerge *dans* la communication, et *les* organisations comme le produit – discursif et matériel – des interactions (Ashcraft, Kuhn, et Cooren, 2009 ; Cooren, Taylor, et Van Every, 2006a ; Fairhurst et Putnam, 2004 ; McPhee et Zaug, 2000 ; Putnam et Nicotera, 2009 ; Robichaud et Cooren, 2011 ; Taylor et Van Every, 2000, 2011). Là se trouverait donc la clé du mystère de la genèse organisationnelle, ou plus humblement, l'un des trousseaux donnant accès à cette boîte noire (voir Reed, 2010).

Avec la communication, « une alternative est possible », ce que retracent Taylor et Van Every (2011) dans leur synthèse des principales traditions d'études portant sur les organisations. Les recherches en psychologie sociale s'intéressent à l'individu en contexte organisationnel, et la tradition sociologique définit, de manière préalable, les organisations comme des unités sociales. Indéniables sont leurs contributions, or elles partagent une même limitation, soit l'incapacité à rendre compte de la *genèse de l'organisation* :

Les théories du processus étudient la communication *dans* l'organisation ; les théories de l'entité assument leur existence *a priori*, réduisant ainsi le rôle de la communication à un moyen parmi d'autres pour l'atteinte des buts organisationnels. [...] Aucun n'aborde la question de la genèse de l'organisation : où et comment elle en vient à *exister* pour la première fois, ce qu'elle *est*, et comment elle *perdure* ». (p. 235 ; italiques des auteurs, notre traduction)

Problématiser la genèse implique donc un questionnement sur le potentiel constitutif des actes de communication – ce qui pourrait expliquer la raison pour laquelle la genèse demeure un « trou noir » dans l'étude des organisations (Chiles, Meyer, et Hench, 2004 ; Czarniawska, 2008, sous presse ; Katz et Gartner, 1988 ; Padgett et Powell, 2010 ; Powell, Packalen, et Whittington, 2010 ; Sarasvathy, 2001; Tucker, Singh, et Meinhard, 1990). En tout respect, cette thèse n'entend cependant pas dupliquer ou confirmer les thèses relevant de la mouvance de la CCO – en tout respect, car la problématique de la genèse reste passablement nébuleuse, même auprès de celles et ceux qui y contribuent sans doute le plus. En dépit d'avancées indiscutables en ce domaine (Taylor et al., 1996 ; Nicotera, sous presse), la genèse organisationnelle demeure « une question appelant à de nouvelles recherches », reconnaissent Taylor et Van Every (2011, p. 231, notre traduction). Une question à laquelle cette thèse s'efforcera donc d'apporter des réponses.

Nous envisageons plutôt notre thèse comme une contribution théorique à l'étude des organisations qui prend la forme spécifique d'un « *making of* » de la fondation d'un parti politique. Nous entreprenons, en effet, de montrer à l'œuvre les artisans de la fondation, de recenser leurs capacités, leurs coups brillants, mais aussi, le cas échéant, leurs doutes, leurs échecs, leurs tergiversations, leurs passions... Bref, l'ambition de cette thèse réside dans la description et l'analyse des stratégies et argumentations échangées (une typologie et topologie de la genèse organisationnelle), permettant d'apprécier la magnitude et la vulnérabilité de la fondation :

Le « *making of* » de toute entreprise – films, gratte-ciel, faits, réunions politiques, rituels initiatiques, haute couture, cuisine – offre un point de vue suffisamment différent de la

version officielle ; non seulement il vous conduit dans les coulisses et vous fait découvrir les compétences et les trucs des praticiens, mais il offre la chance assez rare d'avoir un aperçu sur l'émergence d'une chose nouvelle dont la temporalité devient clairement marquée. Mais ce qui est encore plus important, c'est que la visite d'un site de construction suscite le sentiment, aussi troublant que réconfortant, que les choses *pourraient être différentes*, ou du moins qu'*elles pourraient encore rater* – sentiment que l'on éprouve moins profondément devant le résultat final, aussi beau ou impressionnant soit-il, faute d'en comprendre l'histoire et, pourrait-on dire, le suspense. (Latour, 2007 [2005], pp. 127-128 ; italiques de l'auteur)

« Découvrir les compétences et les trucs des praticiens », « avoir un aperçu sur l'émergence d'une chose nouvelle », et « le sentiment que les choses *pourraient être différentes* », ceci résume assez bien le contrat tacite que propose la thèse, qui consiste à mettre l'emphase sur les *transformations* par lesquelles naît un parti ; sur les actions, les procédures, les motifs, les implications, et plus simplement, les façons de faire et les façons de dire qui participent de la constitution de l'organisation partisane son identité, ses principes, etc.

Et qui sait si le congrès s'est déroulé conformément à ce qui a été annoncé durant l'automne 2005 ? En reconnaissant qu'une réunion politique est une situation d'interaction, il devient difficile d'échapper à la position de l'ethnométhodologie, selon laquelle dans l'interaction, « nous élaborons collectivement un *événement* émergent et historique qui n'a été planifié par aucun des participants, et qui demeure inexplicable sur la base de tout ce qui est arrivé avant ou qui est arrivé ailleurs. Tout dépend des interactions pratiques et

locales dans lesquelles nous sommes présentement engagés » (Latour, 1994a, p. 50 ; l'auteur souligne).

C'est cette composante *événementielle* que révèle et préserve la démarche du *making of*, permettant d'apprécier, des années après, l'accomplissement de la genèse d'un parti politique. Pouvons l'analogie d'un cran en signalant l'utilisation d'une caméra vidéo pour filmer l'événement, de façon à conserver la richesse des interactions (voix, gestes, silences, manipulations, postures, etc.), favorisant ainsi une appréciation raffinée des événements et de leur analyse (sur la base d'un visionnement répété des bandes). Ces événements deviennent ainsi disponibles à la validation et/ou à la critique des pairs (Cooren, Matte, Taylor et Vasquez, 2007).

ACCÉDER AU PARLOIR

Revenons sur la mise en scène de la première partie. Outre la confrontation à une organisation en gestation, comment pourrions-nous qualifier la situation ? Plutôt que de fournir directement la réponse, lisons cette brève fable, une « anecdote représentative » du drame des relations humaines...

Imaginez que vous pénétrez dans un parloir. Vous y arrivez tard. Lorsque vous arrivez, d'autres vont ont précédé depuis longtemps, et se sont engagés dans une discussion des plus animées, trop prenante pour qu'ils considèrent s'arrêter quelques instants afin de vous expliquer exactement de quoi il en retourne. En fait, la discussion avait commencé bien avant que n'arrive chacun des interlocuteurs, ce qui fait en sorte que personne en ce lieu n'est qualifié pour vous retracer l'ensemble de ce qui s'est déroulé auparavant. Vous écoutez un moment, puis vous décidez que vous avez suffisamment bien saisi la portée du différend ; vous y allez d'une intervention. Quelqu'un vous répond ; vous lui répondez à

votre tour ; un autre vient à votre défense ; un autre encore s’aligne contre vous, suscitant aussitôt l’embarras ou la gratification chez votre adversaire, dépendamment de la qualité de votre allié et de son aide. Cependant, la discussion devient interminable. Les heures passent, vous devez quitter. Lorsque vous partez, la discussion se poursuit toujours aussi vigoureusement. (Burke, 1957 [1941], pp. 94-96, ma traduction)

Qui est ce *vous* dont il est question ici ? *Vous*, c’est peut-être moi, qui espère intégrer la conversation interminable de l’histoire académique par le biais de la thèse, marquant mon identification à certaines communautés, l’expression d’alliances avec certains, d’oppositions avec d’autres. Mais *vous*, c’est aussi chacun de nous qui arrivons en retard dans la conversation où ces femmes et ces hommes s’engagent – courageusement, diront certains, naïvement penseront d’autres – à *prendre parti*. En retard car Burke souligne que la conversation a débuté longtemps avant qu’arrive chacun des participants actuels, et aussi parce que *nous* sommes en retard vis-à-vis du processus de fondation de ce parti politique. L’annonce du congrès de fondation est déjà parsemée d’ambiguïtés ; si le commencement est à venir au congrès, le fait qu’il s’agisse d’un congrès de *fusion* constitue en soi un indice que le commencement a déjà eu lieu, et même depuis plus d’un an, avec le début des pourparlers entre les représentants de chaque groupe. Ceci nous amène à conclure que prendre le congrès pour point de départ constitue en soi un faux départ : cela ne permet pas de commencer au commencement, car « à commencer “au commencement”, on n’a justement pas commencé au commencement ; tout avait *déjà* commencé » (Bennington et Derrida, 2008, p. 26 ; italiques des auteurs).

En revanche, l'anecdote du parloir permet d'anticiper la forme de l'événement, ce qui s'avère utile dans la sélection d'une méthode et pour circonscrire la scène de l'action. Les organisateurs du congrès *énoncent* leurs intentions, et *annoncent* que le parti naîtra lors du congrès de janvier – finalement repoussé de quelques semaines en raison d'élections fédérales. Il y a alors création, dirait Burke (1968 [1931]), « d'un appétit dans l'esprit des auditeurs », et l'anticipation de « la satisfaction adéquate de cet appétit » (p. 21 ; notre traduction). Or, cette création d'un désir ne peut être apaisée que par l'expérience de l'événement, ce qu'illustre également Burke : « si dans une œuvre d'art, le poète dit quelque chose, disons, à propos d'une réunion, écrit de telle sorte que nous désirons observer cette réunion, et s'il nous présente cette réunion – il y a forme » (pp. 21-22 ; notre traduction). Mais la forme est communicationnelle, interactive, relève de la psychologie de l'auditoire en impliquant la création de désirs et leur apaisement – des attentes contentées sinon frustrées. Événement inédit, et reconnaissable à sa forme : cela rappelle que l'univers social est à reconstituer, note Garfinkel (2002), sans temps mort « pour une autre prochaine première fois » (*for another next first time*), chaque interaction étant à la fois nouvelle et classifiable d'après des genres prévalents : « itératif – autre prochaine – et événementiel – première fois » (Cooren et Robichaud, 2011, p. 141).

Enfin, *vous*, ce sont eux, ces femmes et ces hommes qui s'engagent à *prendre parti*, et dont cette thèse s'engage à rapporter les actions à l'occasion de leur rassemblement inaugural. Ils se retrouvent plongés au cœur de la conversation interminable de l'histoire, *in medias res*, au *milieu* des choses – dans une histoire agonistique, sans origine ni télos

(Wess, 1996) – et au milieu des *choses* – dans l’environnement physique et technologique du parler, et au milieu d’*intérêts matériels*.

Ces derniers, explique Burke (1957 [1941]), sont défendus et font l’objet d’appropriations durant la conversation. Bien qu’ils ne provoquent pas la tenue ou la poursuite des discussions, la « cause » résidant essentiellement dans le « génie de l’homme lui-même en tant qu’*homo loquax* », ils n’en affectent pas moins, et ce grandement, « l’*idiome* dans lequel vous parlez et par lequel vous pensez » (p. 96 ; l’auteur souligne). Ils conduisent les participants à prendre position, et ces femmes et ces hommes à *prendre parti*, se traduisant par la constitution d’*actes rhétoriques*, d’actions symboliques, de documents conçus comme des « *stratégies pour circonscrire une situation* » (p. 93 ; italiques de l’auteur). Car il n’y a pas de méprise : l’anecdote du parler dépeint invariablement la scène rhétorique de l’histoire, qui nous précède et nous survit, qui nous « fait », et pourtant, à chaque instant du processus, la volonté de prendre la parole « fait » la conversation, lui procure l’énergie propulsive qui en assure la continuité, « *fournissant la forme des choses à venir pour ceux qui arriveront plus tard* » (Lentricchia, 1983, p. 161 ; italiques de l’auteur).

Voilà donc l’adjectif qui qualifierait rétrospectivement la situation dépeinte dans la première partie du chapitre : il s’agit d’une situation (de) *rhétorique*. D’une situation dans laquelle les rhéteurs sont les « porteurs pas toujours conscients de forces historiques et idéologiques, qui en même temps agissent dans et sur le présent, et ainsi deviennent des agents du changement » (Burke, 1957 [1941], p. 160, notre traduction). La rhétorique se

conçoit alors comme action *située* (sur la scène domestique du parloir, et à un moment particulier de l'interaction), qui s'inscrit simultanément dans le « jeu infini de la signification », où chaque prise de parole, chaque narratif, chaque argumentation renvoie inmanquablement à ce qui s'est dit avant, influençant inexorablement ce qui sera dit ensuite (Carmichael, 2001 ; Fisher, 1984).

La scène rhétorique voit ainsi l'articulation de sujets qui sont également des acteurs de l'histoire, « apparemment en pleine possession de leurs moyens, en maîtrise totale de leurs intentions et de leur expression », et simultanément « maîtrisés par l'histoire » assujetti aux discours, s'identifiant inconsciemment à d'autres personnes, objets, ou regroupements (Lentricchia, 1983, p. 160). La dualité entre action et structure, entre l'agir et l'agi, si prégnante en communication organisationnelle (Bisel, 2009 ; Conrad et Haynes, 2001) et en rhétorique (Biesecker, 1997), devient ainsi évanescence, échappant à la démarcation rigide, et rejoint d'autres critiques mettant en cause la pertinence et la viabilité de ce dualisme (Cooren, 2010a ; Latour, 2007 [2005]).

Et c'est donc dans ce cadre de la situation (de) rhétorique que s'accomplirait donc la genèse d'un parti, en ce « jeu infini de la signification », en cette conversation interminable où se font, se défont, et se refont les groupes. Comment, alors, analyser une telle situation ?

UNE INVITATION CARACTÉRISTIQUE À LA RHÉTORIQUE

Qu'est-ce qu'une situation de rhétorique ? C'est une situation caractérisée par la création d'« un discours rhétorique qui en vient à exister comme une réponse à la situation, de la même manière qu'une réponse en vient à exister en réponse à une question, ou une

solution en réponse à un problème » (Bitzer, 1999 [1968], p. 220, notre traduction). L'acte rhétorique est précisément cela, un *acte*, dont la composition et la portée dépendent de la qualité de la situation : « la rhétorique est un moyen d'altérer la réalité, non par l'application directe d'énergie sur des objets, mais par la création d'un discours qui change la réalité à travers la médiation de la pensée et de l'action » (p. 219, notre traduction).

Selon Bitzer, un discours devient rhétorique s'il émerge en réaction à une *exigence*, une « imperfection marquée par l'urgence » où « quelque chose doit être fait » (p. 221), s'il s'adresse à un *auditoire*, aux « personnes susceptibles d'être influencées par le discours et se transformer en médiateurs du changement » (*ibid.*), dans un environnement imprégné de *contraintes*. Ces dernières délimitent l'espace des possibles du discours et sont attribuables au rhéteur (crédibilité, autorité, connaissances), à l'auditoire (valeurs, préjugés, capacités d'agir), et aux imperfections de la conjoncture, chaque situation n'autorisant qu'un nombre restreint de solutions (Charland, 2003a).

Sans revenir en détail sur la première partie de ce chapitre, nous pouvons aisément concevoir pourquoi la situation présentée plus haut reçoit l'épithète *rhétorique*. Selon les propres mots des porte-parole d'OC, rejoints en cela par certains chroniqueurs, cet acte que prétend réaliser le congrès de fondation verra la naissance du « plus large parti de gauche de l'histoire du Québec ». Cela se traduit par la double exigence (et peut-être davantage) de réussir la fusion, et par la même occasion de persuader la population québécoise de rejoindre ses rangs, leur apportant du soutien par les voies de l'adhésion (financement, militantisme),

ou plus largement par une *identification* au discours de ce parti, à ses orientations, à ses principes.

À cela s'ajoutent les exigences parallèles qui placent le nouveau parti en concurrence avec le PQ pour le soutien des électeurs souverainistes – Françoise David « serait-elle, comme Jacques Parizeau l'a laissé entendre hier, la “Ralph Nader” du Québec ? », questionne un journaliste (Robitaille, 2006, p. B1) – ou qui sollicitent la redéfinition de la gauche contre ce qu'elle fut traditionnellement. L'organisation doit, pour exister, être reconnaissable et effectivement reconnue, c'est-à-dire présente, visible, audible, et aussi légitime, autorisée à représenter les citoyens, crédible dans sa capacité à mobiliser, à rallier les électeurs afin de concrétiser son « utopie réalisable ». Voilà en quoi la genèse du parti s'appréhende en tant que situation (de) rhétorique.

Mais ce n'est pas tout. Dans sa formulation initiale, Bitzer (1999 [1968]) établit que le discours rhétorique est « appelé à exister par la situation ; la situation que le rhéteur perçoit résulte en une invitation à créer et à présenter le discours » (p. 222). Malgré l'allusion aux *perceptions* du rhéteur, il va insister longuement sur le caractère *objectif* de la situation de rhétorique :

L'exigence et le complexe de personnes, d'objets, d'événements et de relations qui génèrent le discours rhétorique sont localisés dans la réalité, sont des faits historiques objectifs et publiquement observables dans le monde que nous expérimentons, et sont dès lors disponibles à l'investigation par un observateur ou un critique qui leur prête son attention (p. 223).

On se doutera bien que dans les études en communication, brandir de la sorte le critère d'objectivité puisse soulever les passions et stimuler les critiques... Rapidement, on rétorquera « qu'aucune situation ne peut avoir une nature qui soit indépendante de la perception de son interpréteur ou de la rhétorique avec laquelle il décide de la caractériser », que les situations soi-disant objectives « sont largement des créations du langage employé pour les décrire, que la signification n'est pas découverte de la situation, mais qu'elle est *créée* par les rhéteurs » (Vatz, 1999 [1973], pp. 226-228 ; l'auteur souligne, notre traduction).

Une étape décisive est alors franchie. Pour de nombreux chercheurs en rhétorique, les rhéteurs ne se contentent pas de répondre aux situations, *ils contribuent à les créer ou à les définir* : « le discours rhétorique, dans cette approche, n'est pas seulement instrumental ; il possède également une capacité constructive ou constitutive » (Jasinski, 2001a, p. 697, notre traduction). En ce sens, les discours publics qui se rattachent à l'acte de fondation d'un parti politique sont indissociables de la constitution même de cette organisation. Ils ne sont pas que les produits de la fondation, la communication produite par l'organisation, mais une communication constitutive de celle-ci, qui construit la situation au moins autant qu'elle y réagit.

Mais alors, qui de l'œuf ou de la poule arrive en premier ? Est-ce le discours qui fait la situation ou la situation qui fait le discours ? Dans une certaine mesure, ce débat se révèle stérile, postulant implicitement que les identités du rhéteur et de l'auditoire sont établies extérieurement (et antérieurement) à l'acte du discours. Pour s'en sortir, et éviter ce piège

de l'essentialisme, il faut envisager que c'est par le discours que sont constitués les sujets participant à une situation de rhétorique, ce que propose Biesecker (1999 [1989]) en mobilisant le non-concept derridien de *différance*, lequel suppose à l'origine une « division interne », une « non-identité fondamentale » que Derrida (1972) explique en ces termes :

Le jeu des différences suppose en effet des synthèses et des renvois qui interdisent qu'à aucun moment, en aucun sens, un élément simple soit *présent* en lui-même et ne renvoie qu'à lui-même. Que ce soit dans l'ordre du discours parlé ou du discours écrit, aucun élément ne peut fonctionner comme signe sans renvoyer à un autre élément qui lui-même n'est pas simplement présent. [...] Rien, ni dans les éléments ni dans le système, n'est nulle part ni jamais simplement présent ou absent. Il n'y a, de part en part, que des différences et des traces de traces. (pp. 37-38 ; italiques de l'auteur, notre traduction)

Le détour par la déconstruction s'avère constructif sur deux tableaux. D'abord, il renvoie à la nature factice, fictive, fabriquée du commencement originel. À l'origine, on *projette* une chose comme originale, qui est rétrospectivement connue, représentée, présumée, racontée. Il s'ensuit que l'origine se trouve *toujours déjà* imprégnée dans le langage ; elle se trouve reconstruite en relation avec ce qui lui succède, qui la représente, révélant une construction *rhétorique*, une production textuelle et linguistique (Deutscher, 2005). La *différance* fait la différence lorsqu'il s'agit d'exposer le caractère construit des points de départ.

Dans un second temps, la *différance* invite à substituer la logique causale de l'influence par une logique non originelle de l'articulation, qui conduit à concevoir les sujets du discours – rhéteurs autant qu'auditoires – de manière changeante et instable, constitués à travers le jeu des différences et par les effets du discours. Par conséquent,

Biesecker (1999 [1989]) en vient à concevoir « l'événement de rhétorique comme un incident qui produit et reproduit les identités des sujets, et construit et reconstruit les liens qui existent entre eux » (p. 243). En supplément à la définition constitutive de la situation par la rhétorique, ce sont également les identités du rhéteur et de l'auditoire qui naissent du discours. Cela ne signifie pas que l'auditoire et le rhéteur soient dépourvus d'identités préalablement à l'acte rhétorique, ou que celles-ci soit méconnaissables, mais invite plutôt à considérer le potentiel de transformations identitaires à opérer par le discours, domaine de la *rhétorique constitutive* (Charland, 1987, 2001).

À ce propos, le problème des identités ne s'est-il pas érigé comme enjeu crucial de la fondation du parti, en raison des trajectoires différenciées propres à chaque organisation fondatrice ? Au moment de joindre leurs membres et leurs ressources, à la veille du congrès de fondation de février 2006, la situation de rhétorique est une situation de coopération entre les agents de deux groupes qui sont *partiellement joints, partiellement disjoints*, sans compter les probables dissensions à l'intérieur de chacun. Pour Burke (1969 [1950]), dans un monde caractérisé par « l'identification pure » de tous à chacun, il n'y aurait pas de conflits, pas plus que là où règnerait la « séparation absolue » car des adversaires ne peuvent combattre sans communiquer, même si leur échange se limite à un échange de coups... « Mais combinez l'identification et la division de manière indiscernable, de façon à ce que vous ne puissiez déterminer avec certitude où l'une termine et l'autre commence, alors vous obtiendrez une invitation caractéristique à la rhétorique » (p. 25, notre traduction).

La genèse de l'organisation prête donc à une analyse rhétorique dans la mesure où cette dernière, l'art et la théorie de la communication persuasive, trouve sa finalité académique dans l'étude des « possibilités de classifications considérées sous ses aspects *partisans* », dans les « différentes manières par lesquelles les individus [et groupes] se différencient les uns des autres ou en viennent à s'identifier à des groupes [et individus] plus ou moins différenciés les uns des autres » (p. 22 ; italiques de l'auteur, notre traduction). Une situation de rhétorique émerge là où se brouille la limite entre identification et division, entre coopération et compétition, entre congrégation et ségrégation dans la sphère des relations humaines (Burke, 1973). Une situation où domine l'ambiguïté, à l'instar de la fusion/fondation entre deux organisations, constitue une invitation à la rhétorique, une invitation à penser la rhétorique comme « l'art d'élaborer et d'exploiter l'ambiguïté dans un objectif de favoriser l'identification » (Blakesley, 2002, p. 189, notre traduction), mais aussi une invitation à analyser la rhétorique constitutive de l'organisation, ou la *constitution rhétorique de l'organisation*.

OUVRIR LA BOÎTE NOIRE DE LA GENÈSE

Le moment est venu d'effectuer une première mise au point : qu'avons-nous accompli dans ce chapitre ? Sur la base d'une description anecdotique (mais stratégiquement orientée), nous avons livré une présentation d'ensemble des agents et enjeux impliqués dans la genèse d'un parti politique au Québec. Délimiter la scène d'émergence s'avère immanquablement une tâche hasardeuse... Pourquoi ne pas avoir fait allusion aux discours publics paradoxaux sur les partis politiques, qui clament leur déclin

tout en les préservant au centre de l'actualité, réaffirmant par là leur statut « d'institution irréprouvable » (Hart, Jarvis, Jennings, et Smith-Howell, 2005) ? Pourquoi ne pas avoir insisté sur la révolution des pratiques et technologies de communication, qui bouleverse de fond en comble la façon dont les partis communiquent (Swanson, 2001) ? Ou plus localement, pourquoi avoir ignoré la confrontation, cet automne-là, entre les manifestes *Pour un Québec lucide* et *Pour un Québec solidaire*, d'autant plus que le second compte des porte-parole de l'UFP et d'OC parmi ses signataires (Robitaille, 2005b) ?

Désigner une circonférence adéquate est une opération cruciale dans l'analyse de l'action et des motifs de l'action, et pourtant, elle risque continuellement de dévier vers une forme de régression à l'infini, *ou encore se prêter à de multiples interprétations* :

Parce qu'un [être humain] n'est pas seulement dans une situation spécifique à son époque ou à sa place particulière à l'intérieur de cette époque (même si nous pouvions nous mettre d'accord sur les traits qui caractérisent cette époque). Il est également dans une situation qui traverse les siècles ; il est dans une situation « génériquement humaine » ; et il est dans une « situation universelle ». Qui peut dire, une fois pour toutes, laquelle de ces circonférences doit être sélectionnée comme la motivation de l'acte, dans la mesure où un acte est à définir en des termes scéniques ? (Burke, 1969 [1945], p. 84, notre traduction)

Plutôt que de s'épuiser à tracer soi-même la circonférence de la scène d'émergence, d'autant plus de façon préalable, c'est-à-dire sans l'accès aux interactions par lesquelles les artisans de la fondation délimitent (circonscrivent) eux-mêmes leur action, il s'agira de procéder à un « transfert de compétences », de s'adonner à une approche « performative » de l'analyse organisationnelle dont l'ambition est de « restituer et d'analyser la capacité des

acteurs à construire les collectifs dans lesquels ils vivent », à « se donner de façon réflexive et volontaire des environnements à leur action et les mettre en forme », à « construire leurs identités et les négocier avec d'autres acteurs », à « inventer de nouvelles formes d'organisation », à « s'interroger sur les conséquences attendues ou non de leurs actions », et à « restituer les mécanismes complexes, changeants, foisonnants qui [leur] permettent de parvenir à leurs fins » (Callon, 1999, pp. 71-72).

Tout cela, bien qu'accordant une priorité à l'étude de la communication, reprend fidèlement le programme de recherche de *l'École de Montréal* (Benoit-Barné et Cooren, 2009 ; Brummans, 2006 ; Cooren, 2000, 2004, 2010a ; Cooren et Robichaud, 2011 ; Katambwe et Taylor, 2006 ; Robichaud, Giroux, et Taylor, 2004 ; Taylor, 1993, 1999, 2000a ; Taylor, Cooren, Giroux, et Robichaud, 1996 ; Taylor et Van Every, 2000, 2011). Les fondations sont assez solides, il est possible de suivre leurs traces et ainsi de reconstituer (répétition) la démarche des artisans de la fondation. Ces chercheurs et chercheuses ayant démontré la pertinence de fonder l'ontologie organisationnelle dans la communication, il reste à découvrir comment la communication fonde l'organisation *pour la première fois* (ou devrais-je plutôt dire *pour une autre prochaine première fois*). La genèse, ultime boîte noire de la problématique des organisations ? Probablement pas, mais elle reste/constitue une question tout de même importante, parce que s'il est communément accepté que les organisations sont « socialement construites », la manière par laquelle elles en viennent à exister initialement – *le comment ?* – demeure mystérieux (Chia, 2000). Nous

nous efforcerons donc, dans les chapitres à venir, d'ouvrir cette boîte noire de la genèse, avec la précision du scalpel et l'acharnement de la barre à clous.

La description de la scène d'émergence conduit aussi à penser la problématique de la genèse en termes d'une situation de rhétorique. Face à ce carrefour, à cette concurrence de *perspectives*, quelle direction convient-il de prendre ? Et si, au lieu de choisir entre l'un ou l'autre de ces chemins (en limitant ce choix à deux, cela fait déjà l'objet d'un *parti pris*), nous choisissons *entre* l'un ou l'autre ? Et si nous nous efforçons de couper au milieu, d'articuler une conception *hybride* à partir des travaux sur la CCO et la rhétorique constitutive ? Ce qui revient à appliquer la stratégie mobilisée par Kenneth Burke consistant à se maintenir *de biais* entre différentes positions d'un débat (*on the bias*) : ne pas développer de biais pour une posture plutôt qu'une autre, mais couper au travers d'elles, comme au milieu d'un champ, en situant l'argumentation *à travers* les positions et les dichotomies. Comme l'explique Weiser (2009) :

Burke prendrait continuellement une position qui tomberait, comme il l'indique, sur le biais – pas simplement au milieu, pas dans la recherche de bases communes (*common ground*) entre les autres pour établir un compromis faible, mais couper à travers leurs positions, envisager une alternative qui soit à la fois partie prenante de chacune et qui se transforme en de nouvelles idées burkiennes. (p. 134, notre traduction)

Cette démarche peu orthodoxe explique certainement en partie le caractère inclassable de la pensée de Kenneth Burke, qui se manifeste par exemple lorsqu'il devient récipiendaire de la Médaille nationale pour la littérature décernée par l'Académie américaine des arts et des sciences et qu'un critique s'efforce alors de classer son œuvre. Si

certains livres s'inscrivent aisément en critique littéraire, d'autres se révèlent plus obscurs : « un peu de sociologie, de théorie du langage, de contemplation de la vie [...] si diffus, si asystématiques qu'ils ne sont pas de la "philosophie" dans un sens formel, mais quelque chose d'entièrement idiosyncrasique : de la Burkologie » (Kostelanetz, 1981, p. 11 ; dans Simons, 2004, p. 153, notre traduction). Sans prétendre arriver aux mêmes résultats, nous nous efforcerons d'appliquer cette approche en combinant les propositions et les idées tirées de la mouvance des travaux sur la CCO et des études rhétoriques de façon à rendre compte de la genèse d'un parti politique québécois, en empruntant le biais qui, pour ainsi dire, consiste à demeurer de biais, en suivant le raccourci (ou le détour ?) de la « Burkologie », ce qui nous amènera à développer une théorie à la fois communicationnelle et rhétorique de la genèse.

Progresser de biais n'apparaît déjà pas une tâche facile, encore faut-il connaître la direction à prendre, et ce d'autant plus lorsque l'événement impose une *rupture d'intelligibilité*, ce qui signifie qu'« à un moment donné, littéralement, on ne se comprend plus, on ne s'entend plus. Le sens devient incertain » (Bensa et Fassin, 2002, p. 8). Devant la situation largement méconnue de la genèse organisationnelle, nous voilà soudain plongés dans le mystère, impliquant qu'alors « que nous vivons d'ordinaire dans le régime de ce qui va sans dire, nous voici plongés avec l'événement dans le régime extraordinaire de ce qui ne sait plus se dire, ou du moins n'en est plus si sûr » (*ibid.*). Un mystère qui convie à porter une attention aux détails, à se livrer à une *analyse détaillée des interactions* (dans la

tradition de l'ethnométhodologie revisitée par l'École de Montréal), afin de ne pas laisser échapper d'indices permettant de déceler l'accomplissement de la genèse d'une organisation partisane... Un peu comme dans un bon roman policier, où

comme toute chose vue ou dite, même la plus petite, la plus banale, peut influencer sur le dénouement de l'histoire, rien ne doit être négligé. Tout devient essentiel ; le centre du livre se déplace avec chaque événement qui le pousse en avant. Le centre en est donc partout et on ne peut en dessiner la circonférence avant que le livre n'ait pris fin². (Auster, 1991, p. 22)

Pour l'énoncer plus trivialement, il faudra donc réserver ses conclusions pour la conclusion en cherchant à ne pas (trop) éventer le suspense. Dans le polar aussi, le mandat consiste à « expliquer un événement qui semble inexplicable à tous » (Thomas, 2004, p. 2). L'analogie n'a certes rien d'original, mais elle insiste sur la confrontation à un événement exceptionnel, interruption temporaire qui révèle la structure du monde ordinaire, sinon une dimension de celui-ci qui reste d'ordinaire négligée ou institutionnellement scellée (Czarniawska, 1999). Détectives et ethnographes deviennent des figures interchangeables dans la mesure où chacune suit les acteurs dans le temps et sur les sites où se déploie l'action, révélant progressivement des réseaux composites d'humains et de choses – armes, voitures, téléphones, documents, etc. (Austrin et Farnsworth, 2005). D'un autre côté, le schéma itératif du récit policier inscrit les éléments de surprise dans un cadre redondant, familier, voire prévisible, et à ce propos, Czarniawska (1999) observe qu'il y a plus de déviance structurelle dans le polar que dans n'importe quelle thèse. Une rigidité du cadre

qui parvient néanmoins à circonscrire, voire à rendre sensible (visible, audible, etc.) la découverte...

Dans l'attente, d'ici à ce que débute l'investigation sur le congrès de fondation, nous pouvons exposer le cheminement suivi dans l'élaboration d'une théorie communicationnelle et rhétorique de la genèse organisationnelle, au cours des deux premiers chapitres. Celui-ci nous entraîne vers les études en communication politique et ce qu'elles énoncent à l'égard des partis politiques. L'analyse nous conduira à traiter de la question des partis politiques et de la problématique de leur constitution, ce qui nous permettra d'aboutir à une discussion des principales théories de la CCO. Cette dernière partie se conclut sur une interrogation, développée au second chapitre, sur *les* constitutions organisationnelles.

² Je remercie Jenny Brasebin de m'avoir fait connaître l'œuvre de Paul Auster, et en particulier cet extrait.



Figure 2 – « La création de Québec solidaire par Amir Khadir et Françoise David inquiète plusieurs péquistes, qui craignent une division du vote souverainiste » (Garnotte, 2006).

CHAPITRE I

LES PARTIS POLITIQUES ET L'ÉTUDE DE LA COMMUNICATION

Il ne devrait subsister aucun doute, ni réserve, ni objection quant à la pertinence d'étudier la fondation d'un parti sous l'angle de la communication. Pourquoi ? Parce que les partis se caractérisent par une « fonction d'expression », sont un « instrument, ou une agence, pour *représenter* le peuple en *exprimant* ses demandes », « se conçoivent le mieux en tant que moyens de communication », « transmettent des demandes *en y mettant tout leur poids* », « ne se contentent pas d'*exprimer*, mais également ... *canalisent* », « organisent la volonté chaotique du public », « agrègent, sélectionnent, et, éventuellement, dévient et distordent », « forment et manipulent l'opinion » (Sartori, 1976, pp. 27-28 ; italiques de l'auteur). Car leur existence est traversée par des impératifs de communication interne et externe :

une nécessité de communication interne, propre à toute organisation, d'autant plus forte qu'il faut maintenir le lien avec le niveau local, et donc bien articuler centre et périphérie, une obligation de communication externe pour situer sa position par rapport au pouvoir en place et amener l'adhésion des citoyens à son action de soutien ou de critique du gouvernement existant. (Colliard, 1993, p. 1392)

Organisations façonnées en « structures complexes de communication » (Marvick, 1973), leur visage public renvoie l'image de « machine[s] à communiquer » (Gerstlé, 2004 ; Mancini, 1999), de « véhicules des idées » (Vassallo et Wilcox, 2006). Cela suggère que « l'histoire des partis politiques est aussi une histoire de la communication politique »

(Römmele, 2003, p. 8). Pourtant, au-delà de ces observations générales, on en connaît assez peu sur les ramifications du lien entre partis et communication. Il apparaît à certains que les partis sont demeurés « les grands oubliés des études ayant pour thème la communication politique », les études sur la réception ayant passablement occulté le rôle d'émetteur et l'influence de sa communication (Wuillème, 2001, p. 226).

Sans aller aussi loin, citant à l'appui les travaux sur la communication électorale qui décrivent dans le détail la transition du rôle des partis – et particulièrement la perte d'influence de la base militante au détriment des consultants et experts en marketing politique, la visibilité accrue des chefs et autres candidats qui relègue à l'arrière-plan l'identification antérieure au parti et à son programme, la volatilité croissante (doublée d'une participation décroissante) de l'électorat qui oblige les stratèges à renouer d'audace et d'originalité (d'aucuns diraient de mauvais goût) dans la mise en place de pseudo événements, l'affirmation d'une presse non partisane accompagnée d'une montée des firmes de sondage qui libéralisent le travail d'agrégation des voix auparavant opéré par la machine du parti, la transition du débat politique sur le Web qui échappe en partie au contrôle des partis tout en offrant à ces derniers une fenêtre d'opportunité pour réaffirmer leur pertinence dans le débat public, et bien plus encore (Blumler et Kavanagh, 1999 ; Davis, 1999 ; Esser et Pfetsch, 2004 ; Gibson, Nixon et Ward, 2003 ; Greffet, 2001 ; Hagemann, 2002 ; Mancini et Swanson, 1996 ; Manin, 2008 [1995] ; Monière, 2002 ; Nadeau et Bastien, 2003 ; Norris, 2003 ; Swanson, 2001 ; Vedel, 2003) – il faut admettre l'ampleur du travail de défrichage restant à effectuer.

Évidemment, la tâche est trop vaste pour y parvenir dans le cadre d'une thèse. Aussi, je m'en tiendrai à une seule dimension du problème. En ciblant leur attention sur l'activité des partis en contexte de campagnes électorales, les chercheurs en communication politique se sont détournés de la face interne du parti – leur « jardin secret » – ce qui laisse tout un pan du phénomène à découvrir. Mais plus important, en ciblant leur attention sur l'*activité* des partis en contexte de campagnes électorales plutôt que sur l'activité des *partis*, ces chercheurs contribuent à leur transformation en boîtes noires. Voilà ce que suggère les théories de la communication employées pour analyser l'organisation partisane et ses activités, qui mettent l'accent sur la *transmission* des contenus (adéquate ou non, uniforme, fragmentée, médiatique, interpersonnelle) davantage que sur la *constitution* du phénomène partisan *par la communication*.

Cette critique, désormais familière, mérite bien un rafraîchissement de la mémoire. La conception de la communication comme transmission linéaire, suivant la métaphore du « conduit », pense la communication à la manière d'un « canal » par lequel transitent des messages ; en contexte organisationnel, l'organisation devient ce « contenant » dans lequel résident différents canaux ; l'analyse porte conséquemment sur la communication en tant qu'« outil » – sa capacité à performer des fins instrumentales – ou sur la « transmission » en termes de quantité et qualité des informations envoyées et reçues (Putnam et Boys, 2006, p. 543). La limite inhérente à la théorie tient à son incapacité à penser la transformation par la communication, la *constitution* de l'organisation s'effectuant alors ailleurs – on ne sait trop où...

La communication présuppose des sujets (dont l'identité et la présence soient constitués avant l'opération signifiante) et des objets (des concepts signifiés, un sens pensé que le passage de la communication n'aura ni à constituer ni, en droit, à transformer). A communique B à C. Par le signe, l'émetteur communique quelque chose à un récepteur, etc. (Derrida, 1972, pp. 34-35)

Or, la difficulté que cela pose, note Derrida, se trouve dans le fait que « nous n'aurons et n'avons en fait jamais eu affaire à quelque « transport » de signifiés purs que l'instrument – ou le « véhicule » – signifiant laisserait vierge et inentamé » (p. 31). Il faut donc penser les partis – leur fondation, leur persistance, leur délitement – à même la communication...

Dans une posture communicationnelle, nous dirions que chaque élément qui est présumé autonome dans une posture informationnelle [sur la communication] – un monde interne, un monde externe, les relations sociales, les moyens d'expressions – n'est pas strictement le produit de processus communicationnels antérieurs, mais qu'il requiert sa reproduction (ou sa mise en acte) afin de fonctionner dans n'importe quel contexte particulier. (Deetz, 1994, p. 577)

Je reviendrai sur ce modèle constitutif (ou *méta-modèle* constitutif de la communication, voir Craig, 1999, 2007) en abordant plus loin dans ce chapitre la thématique de la CCO.

Dans l'immédiat, il suffit d'envisager ce changement de posture comme une intervention dans la conversation interminable des étudiants du parti (en communication, en sociologie, ou en sciences politiques). Selon un bilan récent, l'analyse des partis a souffert du débat sur les questions normatives – « sont-ils un mal nécessaire ? Sont-ils ce qui rend la démocratie démocratique ? » (Stokes, 1999, p. 244) – et d'un programme de recherches

empiriques restreint. Or, « si les sociologues [et les communicologues ?] posent un regard alternatif sur les partis, qui soit détaché de considérations relatives à ce que les partis devraient être ou par des résultats antérieurs qui pourraient sembler avoir répondu à toutes nos questions, ils découvriront un riche territoire à étudier » (Schwartz et Lawson, 2005, p. 285). Voilà une invitation des plus appréciées, qui clarifie l'entreprise de la thèse, soit de faire la règle fondamentale d'Husserl qui en appelle à « revenir aux choses mêmes », à « identifier des phénomènes spécifiques et à les étudier en détail, peut-être même avec une ignorance intentionnelle pour tout ce qui a pu être dit ou écrit à leur sujet » (Cargill, 2003, p. 316). Bon, peut-être pas en faisant fi de *tout* ce qui s'est écrit à leur sujet, mais pour le reste, ça semble tenir la route. Mais pour s'éviter le risque de passer pour un ignorant (intentionnellement ou non), allons-y donc de quelques considérations au sujet des partis politiques.

QU'EST-CE QU'UN PARTI POLITIQUE ?

Tenter de définir ce qu'ils sont, ce qu'ils font, s'ils le font démocratiquement ou non, d'où ils viennent, où ils vont, qui les investit, qui y investit, qui les déserte, qui s'en méfie, qui les admire... Sinon les comparer, en vertu de leurs allégeances, de leurs idéologies, de leurs programmes, de leurs modèles d'organisation, de leurs ressources, de leurs adhérents, de leur géographie, de leur généalogie, du système partisan dans lequel ils s'inscrivent, du régime politique dans lequel ils évoluent... Bien rapidement, on se trouve submergé, perdu dans un dédale d'étiquettes et de classifications... Vous insistez ? Alors voici :

Les partis sont aujourd'hui classifiés, entre autres choses, en fonction de la structure de leur membership et de leurs électeurs comme « intérêts », « classe », ou « attrape-tout » ; « travailleurs », « agriculteurs », ou « classes moyennes » en fonction du milieu social de leur électeurs ; « notables », « cadres », « masse », ou « cartel » selon leur structure organisationnelle ; « axés sur les voix », « axés sur les postes », ou « axés sur les politiques publiques » en fonction de leurs stratégies électorales ; « extrême droite », « conservateurs », « Chrétiens », « libéraux », « verts », « socio-démocrates », « socialistes », ou « communistes » en se basant sur leurs orientations idéologiques ; « système » ou « antisystème » d'après leur acceptation du système politique ; « établis » ou « non établis » suivant leur degré d'institutionnalisation ; et « démocratiques », « autoritaires », ou « totalitaires » d'après leur tolérance à l'opposition. (Winkler et Falter, 2008, p. 605, ma traduction)

Préféreriez-vous une définition formelle ? Celle de LaPalombara et Weiner (1966), bien que datée, est toujours l'une des plus fréquemment citée. Pour eux, un parti politique est

(1) Une organisation durable, c'est-à-dire une organisation dont l'espérance de vie politique est supérieure à celle de ses dirigeants en place (2) Une organisation bien établie et apparemment durable, entretenant des rapports réguliers et variés avec l'échelon national (3) Une organisation dont les dirigeants nationaux et locaux ont la volonté de prendre et d'exercer le pouvoir et pas simplement de l'influencer (4) Une organisation qui a le souci de rechercher un soutien populaire à travers les élections ou de toute autre manière. (p. 6 ; in Beaudouin, 1998, pp. 228-229)

Attardons-nous à la troisième clause de la définition : ne contredit-elle pas le fait que de nombreux partis légitimes, principalement des tiers partis, « existent pour des raisons qui ont peu à voir avec le fait de gagner des élections » (White, 2006, p. 5), à l'instar du Parti des amateurs de bière en Pologne, ou du Parti marijuana au Canada ?

À un autre niveau, la « définition préalable » de l'objet parti présume l'existence d'organisations bien établies, implantées nationalement (et les partis provinciaux ou municipaux ?), et depuis longtemps, ce qui n'aide nullement à penser la *genèse*, qui suppose d'identifier les « propriétés essentielles » par lesquelles une organisation *en vient à se fait connaître*. L'ironie consiste à chercher parmi des théories et des définitions qui assument qu'elles *existent déjà* : « le point de départ des théories commence à l'endroit exact où se conclut l'émergence des organisations » (Katz et Gartner, 1988, p. 429, ma traduction).

Heureusement, il est possible de s'en sortir, au prix de quelques généralisations et en privilégiant le format plus attrayant du narratif. Il était une fois le parti politique... Déjà là, on rencontre une complication, car la *genèse* est sujette à « deux grilles interprétatives profondément différentes » (Beaudouin, 1998, p. 230). Dans la première, les partis naissent en Grande-Bretagne et aux États-Unis durant les XVIII^e et XIX^e siècles de « l'implantation des principes et des procédures démocratiques », se divisant alors entre « partis de création électorale et parlementaire », c'est-à-dire des formations issues des assemblées et réunissant les élus « à partir d'affinités strictement politiques », et les « partis de création externe » qui ne procèdent pas eux de la « mécanique du suffrage », mais de « groupes préexistants » – syndicats, groupes religieux, associations paysannes, etc. (*ibid.*).

Dans la seconde, la *genèse* s'accomplit par l'émergence au cours du XVIII^e siècle de « véritables espaces de débat et de citoyenneté », à travers un processus plus large et plus ancien de « formation de l'opinion », son avènement devenant « inséparable du cœur même

de l'invention démocratique : « l'assomption pacifique du conflit », l'acceptation du caractère légitime de la divergence » (*ibid.* ; voir respectivement Duverger 1981 [1951] ; Offerlé, 2006 [1987], et Donegani et Sadoun, 1994 ; Habermas, 1978 [1962]). Contemporains ou enfants de la démocratie, ils naissent d'un même dessein : « l'exigence impérieuse de s'organiser qu'ont ressentie à peu près en permanence les forces politiques » (Huard, 1996, p. 21).

À ces récits correspondent deux traditions d'analyse sociologique du phénomène partisan, qui accentuent respectivement « l'hétéronomie » ou « l'autonomie » par rapport au social (Sawicki, 1997). À la tradition wébérienne des « analyses organisationnelles » qui associe le parti à une association « ayant pour but de procurer à leurs chefs le pouvoir » (Weber, 1995 [1922], p. 371) et divers avantages (idéels et matériels) à ses militants, s'opposent les « analyses sociétales » de tradition marxienne chez qui le parti incarne une « traduction démocratique de la lutte des classes » (Lipset, 1960, p. 220). Ces dernières inscrivent le parti dans une dialectique du conflit et de l'intégration, généralement dans une perspective historique comparative, retraçant les principaux clivages socio-politiques ayant généré une prise de partis : révolutions nationales, puis industrielles donnant lieu à l'émergence de partis centristes et autonomistes, laïques et cléricaux, urbains et ruraux, ouvriers et bourgeois... Et plus récemment, à une scission entre opposants et bénéficiaires de l'État providence, partisans et détracteurs de la société de consommation (Lipset et Rokkan, 1967; Rokkan 1970 ; Seiler, 1980 ; Von Beyme, 1985). Dans ce cadre, les partis

exercent la « fonction de médiation » entre société civile et société politique, devenant conjointement des « agents du conflit » et les « instruments de son intégration » :

Ils développent une rhétorique afin de traduire les contrastes de la structure sociale et culturelle en revendications et pressions en vue d'actions ou d'inactions. Mais ils remplissent aussi des fonctions *instrumentales et représentatives* : ils contraignent les porte-parole des nombreux intérêts et visions opposées de consentir à des marchandages, de concilier leurs revendications et d'agréger leurs pressions. (Lipset et Rokkan, 1967, p. 5 ; cités in Seiler, 2000 [1993], p. 35 ; italiques des auteurs)

Outre le fait qu'elle tend fréquemment à traiter les partis « comme des boîtes noires », des « entités homogènes dans le temps et l'espace », cette perspective est critiquée pour s'être rarement interrogée sur la « complexité des mécanismes de représentation » et pour avoir négligé le « travail pratique et symbolique » effectué au sein des partis pour créer et entretenir ces clivages (Sawicki, 1997, p. 8). Ces travaux sont, d'autre part, accusés de verser dans un « réductionnisme sociologique » niant l'autonomie du politique (Sartori, 1969).

Les analyses organisationnelles négligent, quant à elles, les caractéristiques sociales des membres des partis en focalisant leur attention sur les luttes de pouvoir associées aux « mécanismes de sélection des dirigeants, sur les enjeux internes et sur les ressources mises en œuvre dans la conquête des positions de pouvoir » (Sawicki, 1997, p. 11). Les boîtes noires sont disséquées, auscultées, les partis classés « en vertu des formes d'organisation et de leadership qui les spécifient » (*ibid.*). Par contre, l'environnement extérieur est obscurci, le plus souvent réduit aux variables du système des partis. L'organisation étant envisagée

comme le principal critère d'analyse, donnant lieu à des typologies sur les mutations des formes partisanes, en plus des travaux qui portent sur l'« ordre organisationnel » ou traitent le parti comme un « groupe spécialisé à vocation instrumentale » (Haegel, 2007).

Parmi les plus importants modèles, retenons les « partis de cadres » faiblement articulés, les « partis de masse », centralisés et misant sur l'intégration la plus complète des membres (Duverger, 1981 [1951]), les « partis attrape-tout » orientés vers la mobilisation autour de propositions rassembleuses (Kirchheimer, 1966), les « partis charismatiques » fortement imprégnés de la personnalité du dirigeant (Panebianco, 1988 [1982]), et les « partis de cartels » animés par des professionnels et assurant leur subsistance à l'aide du financement public (Katz et Mair, 1995). Et bon, il en existe d'autres... (voir Krouwel, 2006 ; Lemieux, 2005). Les premiers travaux de cette lignée posent l'enjeu des contraintes structurelles à la démocratie interne, l'organisation devenant « la source d'où naît la domination des élus sur les électeurs, des mandataires sur les mandants, des délégués sur ceux qui les délèguent. Qui dit organisation, dit oligarchie » (Michels, 1971 [1911], p. 296). En se détournant des luttes extérieures pour se centrer sur la face cachée du parti, ou pour les envisager à la manière d'entreprises en compétition pour obtenir la faveur des électeurs dans une logique économique (Schumpeter 1990 [1942]), l'analyse organisationnelle est dénoncée pour l'élimination de la dimension agonistique du politique (Mouffe, 2000), cause de « réductionnisme économique » (Seiler, 2000 [1993]).

Deux traditions d'analyse sociologique, « deux grilles interprétatives profondément différentes même si elles ne sont pas absolument antagoniques l'une à l'autre » (Beaudouin,

1998, p. 230), deux facettes d'un même phénomène... Cela crie désespérément à l'effort de synthèse, incluant le fait d'aborder chaque facette comme les visages public et privé du parti politique (Charlot, 1989). Oui, les partis présenteraient deux visages – l'un est *public*, orienté vers les médias, les électeurs et le reste du monde, l'autre étant la face cachée, réservée aux initiés, activistes, représentants élus, et dirigeants. Dans cette optique, chaque parti s'efforce en permanence de « réaliser l'ajustement focal impossible qui produirait une image limpide de ce double visage », de concilier ce qu'il est à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières, et c'est dans cet effort que « les partis révèlent leur vraie nature » (p. 361).

L'opposition entre les deux traditions d'analyse se trouve aussi dépassée par les chercheurs qui s'intéressent à la déconstruction des organisations, rejetant les diverses typologies aussi bien que leur traitement comme entités non problématisées – de façon trop radicale au goût de plusieurs (voir Beaudouin, 1998 ; Braud et Dupoirier, 1988 ; Offerlé et Leca, 1988 ; Seiler, 2000 [1993]) – en pensant la genèse des partis comme « types de groupe et comme ensemble de *répertoires d'actions spécifiques* » (Offerlé, 2006 [1987], p. 9 ; italiques de l'auteur). En commençant par la fin (de l'ouvrage d'Offerlé), on découvre une construction du parti politique proche du sens commun, mais et inquiétante car ce qui est publiquement visible dissimule finalement autre chose :

Contrairement à l'idée qui s'est imposée par complicité entre la facilité de langage (le PS déclare que...) et l'intérêt bien compris des agents les plus intéressés par la réussite de l'entreprise de représentation, un parti n'agit pas, à proprement parler. Derrière l'apparence rassurante de cet acteur collectif qui agirait en raison de fins rationnelles (stratégie d'un parti) ou pour accomplir certaines fonctions vitales pour lui et son environnement (fonctions d'un parti) se cachent une multitude d'interactions entre des

individus qui, dotés de certains types de dispositions et occupant des positions variées dans ou par rapport à la relation partisane, usent de manière très différentielle de ce corps immatériel qu'est un parti politique. (p. 124)

S'articulent dans cette vision les deux facettes relevées plus haut, où le parti existe à travers des « réseaux d'individus (dirigeants, militants actifs, simples adhérents) liés entre eux par des rapports d'interaction et disposant, dans ces relations, de ressources inégales », mais également sur le mode d'un tout *né du langage*, car « le nommer c'est faire vivre une entité unifiée, cohérente, repérable comme acteur collectif » (Braud, 2006, p. 448). L'existence du parti se trouve alors *doublement fondée dans la communication*, aussi bien au niveau des interactions individuelles, incluant les échanges entre représentants, qu'à titre de création publique réifiée. « Un parti n'agit pas, à proprement parler », écrit Offerlé, mais il en va du pouvoir de la communication de faire agir un parti en faisant agir des agents qui parlent en son nom.

Ainsi, la genèse s'accomplit à même les pratiques du langage au quotidien – annonçant par la bande l'approche performative de l'organisation où « dire, c'est faire ». Nommer le parti, parler en son nom, exprimer sa pertinence, le médire, etc., tout cela participe d'une certaine façon à le faire exister de façon plurielle et diversifiée :

Dire : je vote Verts, je milite dans la cellule Maurice Thorez du PCF à Bagnolet, François Hollande parle au nom du PS, François Bayrou s'en prend à l'UMP ou la CFDT rencontre le Premier ministre (PS ou UMP), c'est faire fonctionner le sigle partisan dans des occurrences très dissemblables : un groupe statistique (les électeurs), un groupe métaphysique (entité au nom de laquelle parlent des porte-parole), un groupe d'interrelations doté d'un degré de réalité très variable (cellule, bureau, comité). Cette

ambiguïté autorise toutes les stratégies distinctives, puisque parler d'un parti (et au nom d'un parti), de sa vraie nature, ce peut être insister sur la « base » ou sur le « sommet », mettre en évidence les interactions concrètes ou la vie « naturelle » de l'entité à qui l'on impute les actions de ses membres. (Offerlé, 2006 [1987], pp. 13-14)

La problématique partisane renvoie dorénavant à la capacité des agents à définir le parti et à faire de cette définition *la* définition du parti – de ce qu'il *est*, de ce qu'il *doit être*, et de ce qui doit être *fait* pour qu'il soit ce qu'il est censé être – et pour ces agents intéressés de se voir reconnaître le statut de garants de cette définition légitime du parti. L'autorité devient un enjeu central, le pouvoir de se faire l'auteur du parti, qui devient ce lieu d'administration du sens, de construction d'un « nous », d'échange de discours : une *logocratie* (Hastings, 2001). Or, cet espace est un espace d'affrontement, où règne une parole stratégique, persuasive. Un « *espace de concurrence objectif entre des agents ainsi disposés qu'ils luttent pour la définition légitime du parti et pour le droit de parler au nom de l'entité et de la marque collective dont ils contribuent par leur compétition à entretenir l'existence ou plutôt la croyance en l'existence* » (Offerlé, 2006 [1987], p. 14 ; italiques de l'auteur).

Soit, mais la compétition entre agents suffit-elle à rendre compte de la genèse ? La constitution d'un collectif ne nécessite-t-elle pas aussi la *collaboration* ? Pour certains, les rivalités internes échouent à rendre compte de la genèse du parti : « Considérer en effet ces groupements sous le seul angle de la compétition qui les oppose signifierait qu'on renonce à rendre compte des principes de leur constitution, pour n'envisager que les mécanismes de leur interaction » (Lagroye, François, et Sawicki, 2002, p. 295). En abordant le parti en tant qu'« association complexe de *groupements partiels en interaction* », on porte attention aux

identités, principes, orientations que *partagent* ses membres, aux « codes de significations » *communs* véhiculés par les discours, les pratiques – à l’instar du « tutoiement de rigueur ou au recours très fréquent au prénom dans les partis de gauche » [en France] – les rituels, les symboles, les lieux physiques, etc. (*ibid.* ; les auteurs soulignent).

À chaque occasion, le réseau de relations s’en trouve réactualisé, et ce « travail de démarcation tend à constituer chaque groupement partiel en une équipe soudée par des liens normatifs, voire affectifs, et pas seulement par des *intérêts* matériels ou stratégiques communs » (p. 297 ; les auteurs soulignent). Reste à se demander si cette *solidarité* n’est jamais aussi décisive que durant ces « actes de découpage essentiels » que représentent les « congrès constitutifs », au cours desquels les groupes « tracent des frontières », se dotent de « signes distinctifs » afin de se reconnaître comme groupe « différent des autres » (Offerlé, 2006 [1987], p. 25) ? D’ici peu, nous serons fixés...

COMMUNICATION ORGANISATIONNELLE : GENESE ET CONSTITUTION

Le moment est venu d’effectuer un bilan. Ce survol des études en communication politique ou relevant la composante communicationnelle des partis politiques illustre les transformations subies par ces organisations de même que la centralité de la communication dans le cadre de leurs activités. Par contre, on omet trop souvent de questionner l’ontologie du parti politique – ce qu’ils sont et comment ils en viennent à exister. Inversement, l’étude des partis politiques en tant que médiateurs et/ou organisations développe une réflexion sur la constitution, notamment leur émergence historique, mais exclut la communication de ses analyses.

D'une certaine façon, ces apports respectifs se combinent dans les études sur la CCO, lesquelles visent à « explorer l'hypothèse selon laquelle la communication serait constitutive du mode d'être et d'agir des organisations (et de tout collectif en général) » (Cooren et Robichaud, 2011, p. 141). En revanche, dans cette littérature, rien ou presque ne s'écrit au sujet des partis politiques. Mais ce n'est pas incapacitant pour cela pour trois raisons. D'abord, il semble possible d'articuler la problématique partisane – lutter, mais aussi collaborer pour établir la définition légitime du parti et la désignation de ses représentants autorisés – aux questionnements sur la CCO, qui investiguent très précisément les modes d'existence et les répertoires d'action, d'agents, et d'agences de l'organisation. Ensuite, cette orientation adaptée dans la thèse permet de se rallier au mot d'ordre d'Husserl que j'ai déjà rappelé et qui consiste à « revenir aux choses mêmes », sans se laisser contraindre par les écrits sur le parti politique. Enfin, l'orientation adoptée ici répond à l'invitation, lancée en communication organisationnelle, « d'élargir la variété des sites où « découvrir » des processus organisants et des organisations » (Taylor, Flanagin, Cheney et Seibold, 2001, p. 121 ; ma traduction).

La communication est constitutive de l'organisation... Ce qui apparaît de nos jours comme un « grand truisme de la communication organisationnelle » (Cheney et Cloud, 2006) cumule en réalité trois décennies de contributions et d'échanges passionnés. La révolution copernicienne réalisée durant cette période conduit à poser la communication « comme fondatrice et constitutive des organisations, alors que celles-ci sont pensées comme structures relativement durables, à la fois médium et aboutissement des processus

de communication » (Mumby, 2007, p. 3290 ; ma traduction). Rétrospectivement, cette posture commune paraît s'ériger en contrepartie à une période d'intenses fragmentations entre bon nombre de perspectives concurrentes – fonctionnaliste, interprétative, critique, féministe, postmoderne, post-positiviste, etc. –, une période qui se traduit chez plusieurs en une quête pour le développement de fondements communs (Clair, 1999 ; Conrad et Haynes, 2001 ; Corman et Poole, 2000 ; Deetz, 1996, 2001 ; May et Mumby, 2006 ; Mumby, 1996 ; Mumby et Sthol, 1996 ; Putnam et Pacanowsky, 1983 ; Putnam et Boys, 2006 ; Tompkins, 1997).

Cette posture constitutive est aussi contemporaine de l'explosion des analyses discursives de l'organisation, ramification du « tournant linguistique » entrepris en sciences humaines (Alvesson et Karreman, 2000a, 2000b ; Chia, 2000 ; Putnam et Fairhurst, 2001). Et les contributions sur la CCO qui posent la communication comme fondement de l'organisation – plutôt que d'analyser la dimension communicationnelle de phénomènes organisationnels – préconisent la synthèse de perspectives divergentes (Cooren et Taylor, 1997 ; Cooren, Taylor et Van Every, 2006 ; McPhee et Zaug, 2000 ; Smith, 1993 ; Taylor, 1995 ; Taylor et Van Every, 2000).

Dans leur état des lieux sur la construction discursive des organisations, Fairhurst et Putnam (2004) situent ces contributions en contraste avec deux autres orientations, où la première conçoit l'organisation en tant qu'objet, s'intéresse au discours *dans* l'organisation, et exprime « une inattention aux origines du contenant » (p. 9), et où la seconde définit l'organisation comme un verbe, fonde l'analyse sur « les processus organisants et la

manière par laquelle le discours les crée, les maintient, et les transforme » (p. 13), ceci en détournant l'attention de l'entité qui les contient. Enfin, l'orientation qualifiée *d'ancrée dans l'action (grounded in action)* vise à concilier la tension entre action et structure, à comprendre comment l'organisation est « ancrée de ce que Giddens appelle la *durée* [en français dans le texte] ou le flot continu des conduites discursives (Fairhurst et Putnam, 2004, p. 16 ; italiques des auteures ; ma traduction).

Dans ces travaux, la communication ou le discours est simultanément fondateur de l'organisation (en tant que processus ou action concertée) et des organisations en tant qu'entités (sur la distinction entre communication et discours, voir Jian, Schmisser et Fairhurst, 2008). La référence à Giddens n'est pas accidentelle puisqu'il influence grandement la réflexion sur les propriétés constitutives de l'action (et du langage, voir Giddens, 1989) par sa notion de dualité du structurel, laquelle formule « les principes d'une ontologie des pratiques sociales qui considère que les structures font partie des acteurs en même temps qu'elles contraignent et habilitent leurs actions » (Rouleau, 2007, p. 173 ; in Grosjean, 2009, p. 2). Ironiquement, il se révèle « notoirement bref dans sa discussion sur la communication », d'autant plus que son opposition au structuralisme et au post-structuralisme fait en sorte que « sa position n'accorde que peu d'importance à la dimension constitutive de la communication » (McPhee et Iverson, 2009, p. 52, ma traduction). Reste que ses thèses contribuent à « structurer » la discussion autour de la CCO et à différencier deux modèles explicatifs de cette transformation.

Le cadre théorique des quatre flots

Ce modèle des quatre flots propose de répertorier les processus communicationnels *nécessaires* à la création et au maintien (surtout au maintien) d'une organisation (McPhee, 2004 ; MCPhee et Iverson, 2009 ; MCPhee et Zaug, 2000, 2009). Dans ce modèle, la communication se veut constitutive d'agents conscients, réflexifs, et compétents dans la pratique des interactions. Or, ces conditions ne suffisent pas à l'existence des organisations. Une conversation entre voisins, par exemple, peut s'orienter vers le projet d'une corvée de ménage dans leur quartier, et la réalisation subséquente de cette action collective, sans pour autant qu'elle constitue *une* organisation. Pour effectivement parler d'organisation, quatre processus communicationnels ou flots de messages sont requis, où chacun correspond à une composante essentielle des organisations complexes.

Le premier flot, la *négociation des appartenances*, assure le lien entre les membres de l'organisation, ce qui se traduit par des processus de socialisation, d'identification, et autres activités de positionnement de soi et des autres. Par ces pratiques et messages, on répond à la question : « qui sommes-nous ? » (Browning, Greene, Sitkin, Sutcliffe, et Obstfeld, 2009, p. 92). Le second, l'*auto-structuration*, réfère aux activités réflexives de structuration et de contrôle, couvrant en particulier l'activité des gestionnaires. Axés sur le fonctionnement de l'organisation, les messages constitutifs de ce flot répondent à la question : « par quelles règles opérons-nous ? » (*ibid.*). Le troisième recouvre la *coordination des activités*, d'après le précepte selon lequel « les organisations, par définition, ont au moins un but manifeste, et l'activité des membres et sous-groupes est

partiellement orientée vers celui-ci » (McPhee et Zaug, 2009, p. 38). Ce flot transporte et contient les interactions qui servent à l’alignement ou à l’ajustement local des activités de travail, en réponse à la question : « quel travail est-ce que nous faisons ensemble ? » (Browning et al., 2009, p. 92). Finalement, le *positionnement institutionnel* concerne les pratiques de communication externe élaborées dans l’objectif d’acquiescer de la reconnaissance et une inclusion dans le réseau des transactions sociales, répondant à la question suivante : « quelles forces extérieures procurent de la légitimité, et quels types de communication sont nécessaires à les satisfaire » (*ibid.*).

Le modèle des quatre flots établit les fondements de l’organisation à travers la communication (on leur doit d’ailleurs le vocable de CCO). Or, ses initiateurs apportent un bémol (sur la portée ?) à propos de l’équivalence entre communication et organisation dans la mesure (en quatre temps ?) où « l’organisation n’est pas simplement la communication, mais une relation entre types distincts de processus analytiquement séparables » (McPhee et Zaug, 2009 p. 43, ma traduction). En d’autres mots, il n’est pas inexact, mais plutôt imprécis d’établir que la communication *est* l’organisation ou que l’organisation *est* communication. En parlant d’une conception communément admise de ce que sont, voire de ce que *doivent être* les organisations, ces auteurs *déduisent* quels processus communicationnels ou flots sont *nécessaires* ou *essentiels* à leur existence.

Le cadre théorique de la co-orientation

Le modèle de la co-orientation est, quant à lui, associé à l’École de Montréal (introduite au chapitre précédent) et conçoit l’émergence de l’organisation « dans

l'agencement de deux espaces interreliés : le monde conceptuel-textuel des idées et des interprétations et le monde pratique d'une conversation orientée sur un objet et destinée à l'action » (Cooren, Taylor et Van Every, 2006b, p. 2). L'organisation se constitue sitôt que « quelqu'un doit parler, ou initier un échange, et quelqu'un d'autre (ou plusieurs autres) ont à écouter, à puis répondre. Plus encore, ils doivent parler de quelque chose » (Taylor, 2006, p. 148, ma traduction). Dans une situation semblable et somme toute banale, un minimum de deux agents, A et B, se lient ensemble au travers d'un objet X, qui correspond ici à une préoccupation, non à un message.

La relation A-B-X devient « l'unité élémentaire de la communication organisationnelle », qui traduit une relation hautement interactive dans laquelle « le sens n'est pas transmis ; il est négocié, établi de façon jointe dans la conversation » (Taylor, 2005, pp. 206-207). Conséquemment, la communication devient le moyen par lequel une compréhension mutuelle est établie (ou échoue à l'être) entre deux agents ou plus au sujet d'une préoccupation commune. Il y a ici organisation, mais il est prématuré de parler d'une organisation. Or, dans l'éventualité où A et B se co-orientent avec succès, ils en viennent à agir comme un seul agent ; leurs activités sont coordonnées, ils constituent une unité, une équipe, un assemblage. *Je* et *toi* (ou *vous*, restons polis) deviennent *nous*, et ce *nous* interagit à son tour avec un *vous*, c'est-à-dire avec d'autres *nous*, *ils*, *elles*, ou *eux* par rapport à d'autres objets X.

La relation interpersonnelle se trouve imbriquée dans un réseau complexe de relations enchâssées. Devenus des agents collectifs, des agrégats d'autres A et B, A et B en

viennent à représenter, à parler au nom de leur unité, de leur équipe, de leur assemblage... L'organisation correspond alors « à la nature des activités qui génèrent leur propre structure de co-orientation », à l'instar de la distribution alimentaire qui implique une succession de co-orientations depuis le producteur au transformateur, puis du distributeur au commerçant (Taylor, 2006, p. 155). Mais par la capacité des agents à *représenter* d'autres agents (personnes, activités, choses), *une* organisation « en vient à exister lorsque son nom est établi par déclaration, par exemple lorsqu'une compagnie est enregistrée et que sa charte est approuvée » (*ibid.*).

Notons les rapprochements possibles avec la problématique des partis introduite précédemment... Ce qu'il faut retenir dans cette approche, c'est le caractère indissociable de ces facettes. Une activité organisée ne correspond pas à la conception commune *des* organisations, et une identification de l'entité (de l'identité) se réduit simplement à cela, un nom, des documents. Conclusion, une organisation émerge dans « l'intersection (a) d'une conversation continue orientée vers un objet et spécifique à une communauté de pratiques, et (b) du texte qui le nomme, le représente ou l'illustre » (p. 156, ma traduction). L'organisation est donc, selon Taylor, constituée au croisement de la *conversation* et du *texte*.

Dans l'approche de la co-orientation, la conversation recouvre l'univers infini des échanges, ces « multitudes d'interactions locales plus ou moins inter-reliées entre elles » qui parviennent, grâce aux ressources du langage, à « générer une action collective et ... réaliser ainsi une organisation » (Katambwe, 2004, p. 28). Le texte représente quant à lui la

trame de fond et le résultat de ces innombrables activités langagières, qui se conçoit d'au moins trois façons différentes. Le texte renvoie au *code immanent de l'organisation*, c'est-à-dire à ce qui n'est pas dit, mais sur la base de laquelle tout énoncé est rendu possible. Il réfère également aux *expressions verbales et écrites* en contexte de conversation, autrement dit le produit du processus interactionnel. Il se manifeste enfin dans les *traces physiques* laissées par d'anciens épisodes conversationnels, sous la forme par exemple de rapports, de procès-verbaux, de technologies (Taylor et Van Every, 2000).

En ce sens, la conversation et le texte sont les composantes insécables d'une même dynamique, les deux facettes d'un même phénomène. La conversation vise la génération et re-génération de textes, et un texte ne peut être organisant (effectif) et organisationnel (structurant et identitaire) qu'en tant qu'il est produit, mobilisé, négocié et transformé dans le cours des interactions.

Par l'articulation de la conversation et du texte, l'activité de co-orientation est ainsi engendrée et perpétuée, permettant aux personnes de s'aligner sur une perspective commune. De *s'orienter conjointement* ou co-opérer relativement à ce qui *est* et à ce qu'il *faut faire*. Pour les tenants du modèle, « la communication devient ce processus permanent pour construire le sens des circonstances dans lesquelles les personnes se trouvent collectivement et des événements qui les affectent » (p. 58, ma traduction). Mais le texte, dans sa capacité à durer en tant qu'assemblage de traces, permet à la communication de *transcender* l'ici et maintenant, de transgresser les conditions locales de la conversation pour atteindre d'autres temps et lieux, et *agir à distance* (Cooren, 2006).

Saisies dans un mouvement complémentaire et successif, texte et conversation participent donc de l'émergence de l'organisation. Le premier tient lieu de *surface* d'émergence, car par sa médiation, il rend l'organisation *présente*, visible, reconnaissable par ses membres et le monde extérieur. Quant à la seconde, elle correspond au *site* de l'émergence, en vertu de la permanence des interactions, les espaces discursifs et matériels où *prend place* l'organisation d'une action collective. Contrairement à McPhee et Zaug (2009), James R. Taylor et ses collègues embrasseraient ainsi la thèse d'une « relation d'équivalence entre communiquer et organiser, de telle sorte que l'organisation soit à découvrir dans les manœuvres et les interprétations de ses multiples conversations » (Fairhurst et Putnam, 1999, p. 9, ma traduction).

De la constitution à la genèse...

Ces dernières années, les considérations pour la CCO se sont graduellement hissées vers le sommet de l'ordre du jour de la recherche en communication organisationnelle. Malgré cela (ou en raison de cela), la formulation « CCO » demeure empreinte d'ambiguïté, s'offrant en tant que question et, tautologiquement, comme réponse à la question (Putnam et Nicotera, 2010 ; Nicotera, sous presse). En dépit de propositions théoriques solides et empiriquement validées, certains déplorent le fait que, règle générale, « nous affirmons que la communication est constitutive des organisations sans trop savoir ce que cela signifie conceptuellement ou empiriquement » (Putnam, Nicotera et McPhee, 2009, p. 5, ma traduction).

Certes, les adhérents au cadre théorique des quatre flots rejettent le modèle de la co-orientation et réciproquement, certains suggérant que « Taylor et Van Every (2000) ont pu soutenir que le modèle de la CCO de McPhee et Zaug (2000, 2009) était trop vaste [et] inversement, McPhee et Zaug ont pu soutenir que le modèle de la CCO de Taylor et Van Every était trop étroit pour rendre compte de la relation multi-facettes qui existe entre la communication et l'organisation » (Bisel, 2010, p. 126, ma traduction ; voir Taylor, 2009). Il faut ajouter à ces critiques internes celles provenant de chercheurs extérieurs au champ de la communication organisationnelle. Celles-ci reprochent notamment au modèle des flots de ne pas distinguer l'organisation des marchés, réseaux ou communautés (Sillince, 2010), que ces modèles en recourent d'autres, en sociologie et en anthropologie, contre lesquelles ils souhaitent pourtant se démarquer (Sewell, 2010), ou rejettent leur prétention commune à détenir « les clés analytiques et ontologiques nécessaires pour ouvrir la *cave magique* de l'organisation » au détriment de perspectives concurrentes (Reed, 2010, p. 155 ; italiques de l'auteur). Si je puis me permettre aussi une question... qu'en est-il, dans les contributions à la CCO, du traitement de la *genèse* des organisations, qui ne pose pas uniquement le problème de la constitution, mais celui de la constitution *pour la première fois* ou, du moins, *pour une autre prochaine première fois*. Où sont les clés pour accéder à *cette* cave ? Sésame, ouvre-toi là, et guide-moi vers une solution...

Le modèle des quatre flots devient éclairant pour réfléchir (comme un miroir) aux propriétés que possèdent une organisation, et leur traduction en flots communicationnels. À édicter ou réitérer ce qui fait exister une organisation, ses fondements, sa substance, il agit à

titre de balise, de modèle, de cahier des charges pour identifier, dans un cas empirique, ses propriétés communicationnelles, ce qui fonde l'organisation. Autrement dit, *ce qu'il faut découvrir pour véritablement parler d'une organisation*. Cet apport est souligné par Taylor (2009) lorsqu'il écrit : « je perçois, en fait, que McPhee et Zaug ont identifié un ensemble de critères par lesquels évaluer le caractère adéquat de toute théorie de la communication qui viserait à expliquer comment les organisations se trouvent constituées pour la première fois, et comment elles maintiennent leur statut d'organisations » (p. 154, ma traduction).

En revanche, leur modèle voile le processus de fondation en fixant le point de départ de l'analyse dans l'organisation comme entité préalablement existante. En d'autres mots, si les quatre flots sont pertinents à analyser des organisations qui existent, elles le sont moins lorsque vient le temps d'étudier des « organisations en voie de création » (Katz et Gartner, 1988). C'est ce que relève aussi Taylor (2009), assertant que de « décrire un « flot » comme une « sorte d'épisode de communication interactif » ou une « conversation multipartite ou le passage d'un texte » [qui sont ironiquement les formes élémentaires du modèle de la co-orientation] offre peu de guidance sur les propriétés de la communication qui expliqueraient *comment* l'organisation est générée dans la communication » (p. 154, ma traduction).

S'il faut reconnaître à McPhee et Zaug le mérite de fournir un grand nombre d'illustrations pour chacun de leurs flots, il faut donc tout autant reconnaître qu'ils échouent effectivement à identifier « les propriétés des flots qui expliquent la genèse de l'organisation » (*ibid.*). Conséquemment, « en déduisant l'ensemble des récurrences et types d'interactions qui font les quatre flots constitutifs de l'organisation, McPhee et Zaug

(2000) accordent bien peu de valeur aux propriétés organisantes de la communication qui permettent, dans un premier temps, de la constituer » (Cooren et Fairhurst, 2009, p. 119, ma traduction). En fixant le point de départ de leur analyse dans une conception de l'organisation (plutôt que dans une théorie de la communication), les auteurs du modèle des quatre flots nous indiquent ce qu'il faut découvrir, mais sans fournir les outils nécessaires à conceptualiser la genèse de l'organisation à partir d'une analyse communicationnelle.

Voilà une nette rupture vis-à-vis de la théorie de la co-orientation, laquelle ancre sa réflexion et sa contribution autour de la *création* (ou en tout cas de l'émergence) *des organisations*, en visant à fournir une réponse adéquate à la question suivante : « comment une organisation, en tant que collectif comprenant de multiples membres et intérêts, en vient à parler d'une voix unique en pouvant accomplir coordination et division du travail. Comment, en d'autres mots, est-ce que l'organisation devient un acteur ? » (Taylor et al., 1996, p. 6, ma traduction). La réponse a déjà été esquissée plus haut dans ce chapitre, mais je précise que leur contribution s'étend jusqu'à fournir un modèle processuel par paliers de la constitution depuis la genèse.

Ce modèle présente les implications d'une dialectique de la conversation et du texte entraînant une série de transformations attribuables à l'émergence de l'organisation. Il s'appuie sur le concept de *distanciation* chez Ricœur pour différencier les états successifs du discours, réalisé dans le présent puis fixé matériellement par l'écriture, où il y a d'abord jonction puis dissociation entre l'intention et la signification des locuteurs, où la référence à une situation spécifique précède son inscription dans un monde général, où à l'auditoire

initialement circonscrit succède un discours potentiellement accessible à tous. Taylor et ses collègues dressent un modèle schématique des « six degrés de séparation » par lesquels émerge l'organisation (**Tableau 1**).

Modèle des six degrés de séparation de l'organisation (Taylor et al., 1996)
<i>Premier degré</i> : l'intention du locuteur est traduite en action et inscrite dans la conversation.
<i>Second degré</i> : les événements de la conversation sont traduits en une représentation narrative, rendant possible la compréhension de la signification de l'échange.
<i>Troisième degré</i> : le texte est transcrit (objectivé) sur un quelconque médium permanent ou semi-permanent (par exemple, le procès-verbal d'une réunion).
<i>Quatrième degré</i> : un langage spécialisé est développé pour encourager et canaliser les textes et conversations subséquentes.
<i>Cinquième degré</i> : le texte et la conversation sont transformés en cadres physiques et matériels (par exemple, des laboratoires, des salles de conférence, une charte organisationnelle, des manuels de procédures).
<i>Sixième degré</i> : une forme standardisée est disséminée et diffusée à un plus large public (par exemple, reportages médiatiques et représentations des formes et pratiques organisationnelles).

Tableau 1 - Modèle de la constitution communicationnelle de l'organisation

(1) *Du texte à l'action*. Le premier degré marque la transformation d'un texte en action, transposant l'intention d'un interlocuteur au sein d'une situation conversationnelle.

Dans ce registre de l'interaction individuelle, le texte se matérialise dans l'acte de communication, se détachant aussitôt de la subjectivité de son auteur.

(2) *De la conversation au récit.* Le second degré accomplit la traduction des événements de la conversation en représentation narrative, c'est-à-dire la formation d'un récit capable de faire sens des événements produits, qui pourra éventuellement s'insérer au cœur de nouvelles conversations. Des identités collectives et individuelles sont attribuées aux actants du récit, qui s'apparentent désormais aux membres d'un même groupe ou de groupes concurrents.

(3) *L'objectification du texte.* Durant le troisième degré de séparation, on assiste à la transcription du texte en un médium permanent ou semi-permanent qui en permet l'archivage et par conséquent, l'extraction du texte de ses conditions immédiates, physiques et temporelles. Par exemple, le procès-verbal d'une réunion agit en objectivant son contenu afin de le rendre accessible à d'autres gens qui se trouvent en d'autres espaces-temps.

(4) *Le développement d'un langage spécialisé.* Le quatrième degré suppose le développement d'un langage spécialisé, où l'interaction ne se caractérise « plus seulement comme une conversation, mais comme une culture ou une discipline de conversations » (p. 25, ma traduction). La spécialisation des conversations s'accompagne de mécanismes d'identification et de différenciation. Par exemple, le langage des journalistes diffère de celui des avocats et des juges, qui en retour se distingue du vocabulaire des sociologues, et ainsi de suite. L'intention originelle des individus disparaît et cède la place aux mécanismes récurrents et formalisés du langage professionnel abstrait.

(5) *La création d'un design matériel.* Arrivés au cinquième degré de séparation, on assiste à l'avènement des fondements matériels de l'organisation, à l'acquisition de bureaux et de salles de réunions, à l'adoption de chartes et politiques, à la production de manuels dépeignant les procédures à suivre, et bien d'autres encore. Le texte de la situation conversationnelle initiale est devenu un « stylique » (*design*) apportant à la conversation sa base matérielle.

(6) *La dissémination.* La sixième phase correspond aux activités de publication, de dissémination et de diffusion de l'organisation désormais standardisée. Celle-ci apparaît ensuite auprès d'un vaste public en tant que réalisation complétée, confortant l'amalgame usuel des organisations avec des entités stabilisées et réifiées. À ce stade-ci, la magie opère, car « dès que tous commencent à voir l'organisation comme une organisation, elle acquiert quelque chose qui s'apparente à une vie autonome » (Conrad et Poole, 2005, p. 9, ma traduction).

Ah, tant de distance parcourue, tant de détours encourus, pour enfin peut-être mettre le pied sur la bonne voie et la main sur une « carte routière expliquant comment les conversations continues orientées de plusieurs communautés de pratique se cristallisent finalement en une entité reconnaissable comme « une organisation » » (Taylor, sous presse ; ma traduction) ! Sans vouloir jouer les pessimistes, je me demande, tout de même, quelle valeur accorder à une carte qui trace la cartographie d'un territoire largement inexploré ? Ce n'est pas la peur de franchir les limites du monde connu et risquer de basculer hors de la Terre, ou encore de me faire engloutir par des créatures marines fantastiques, mais n'est-ce

pas inverser les étapes de l'enquête ? Se retrouver confronté à un phénomène méconnu de la sorte n'implique-t-il pas de réaliser un effort initial de description ? Ne faut-il pas admettre la rupture d'intelligibilité inhérente à l'événement ?

Le récit en cours recommence à s'apparenter à un roman policier, dans lequel « il survient quelque chose d'inapproprié, qui n'est ni clair, ni évident (il y a plusieurs faux indices), et ce « quelque chose » doit être expliqué (un problème doit être diagnostiqué) et – même si cela est optionnel dans les récits de détectives et dans les études organisationnelles – la manière de résoudre le problème doit être prescrite » (Czarniawska, 1999, p. 19, ma traduction). Il s'agit d'abord d'ouvrir la boîte noire, puis de cartographier par le langage la réalité observée. Ou mieux encore, de cartographier par le langage le travail des agents pour cartographier leur réel, accomplissent « la définition même du langage comme « mapping » de la réalité » (Barthes, 1972, p. 154). Observer avant de modéliser, schématiser, théoriser, voilà ce qu'implique de « commencer par le commencement » (Hawes, 1977, p. XX). Certes, mais il est illusoire de prétendre observer indépendamment du langage ; en ce sens, « il n'y a pas de commencement absolu – pas de réflexions sans observations et pas d'observations sans réflexions » (Elias, 1996, p. 139), sans compter que « *bon nombre d'observations ne sont que des implications de la terminologie particulière dans les termes desquels ces observations sont faites* » (Burke, 1966, p. 46 ; italiques de l'auteur, ma traduction). Que faire ?

Revenir au modèle de la genèse. Dans une réflexion sur ses recherches et son legs à l'étude de la communication organisationnelle, Taylor (sous presse) reconnaît ne pas avoir

investigué longuement dans cette direction spécifique, bien que l'émergence demeure une préoccupation majeure de ses travaux – ce qui pose un questionnement supplémentaire sur le lien conceptuel entre constitution et genèse... Ou du moins, sur la distinction entre la réflexion théorique et l'investigation empirique de la genèse. Par ailleurs, si le texte qui introduit son modèle bénéficie d'une reconnaissance certaine, allant jusqu'à représenter un texte fondateur de l'École de Montréal (Taylor et Laborde, 2006), le modèle semble quant à lui faire l'objet d'un oubli dans la recherche (non dans l'enseignement ; voir Miller, 2005) de la communication organisationnelle.

Un oubli partiel, dois-je préciser, sachant qu'un essai récent réhabilite ce modèle (ou en rappelle simplement l'existence) en le mobilisant pour « définir les organisations comme entités socialement significantes » (Nicotera, sous presse ; ma traduction). Poser le problème de l'entité implique pour cette chercheuse un questionnement de la genèse ; il s'agit non seulement de savoir comment l'« organisation qui est préexistante dans le discours est constituée dans et par la communication », encore faut-il déterminer comment elle en vient à exister (*ibid.*). L'investigation s'intéresse alors aux « fondements sur la base desquels appuyer une compréhension de la constitution communicationnelle qui sache rendre compte de l'émergence d'une organisation à partir de rien » (*ibid.*). Selon elle, c'est ce que permet le modèle des « degrés de séparation » de Taylor et de ses collègues ; tracer les balises identifiant la voie à parcourir depuis des épisodes isolés d'interactions jusqu'à la réification « d'une organisation ».

Il y a création d'un collectif, le passage d'un agrégat de *Je* à un *Nous*, la conception d'une entité, passage du *Nous* au *Ça* (*It*), et sa naissance, pour terminer pas sa réification, le passage du *Ça* à *l'Organisation* (**Tableau 2**). De ce processus, elle discerne les conditions de vie essentielles à une organisation. Ainsi, pour être (pour naître) une organisation, il faut qu'elle soit incarnée par un individu ou un agent collectif qui agit en son nom, à quoi s'ajoute l'existence indépendante vis-à-vis d'autres collectifs et enfin, la primauté de ses intérêts, discriminant par exemple l'entité du comité, du département, de l'agence, qui agissent *au service* d'une administration, d'une université, ou d'une firme. Par ce modèle, elle prévoit discriminer, à l'instar de McPhee et Zaugg (2000), ce qui est de ce qui n'est pas une organisation, ce qui permet ainsi d'identifier *ce que doit s'approprier ou posséder un être collectif pour aspirer au statut d'organisation*.

Phase	Accomplissements
<i>Je</i> – Action/agence individuelle ; interaction humaine	Les acteurs humains interagissent dans le cadre d'une conversation orientée vers un but.
<i>Nous</i> – Construction d'un collectif	À travers un processus commun de construction de sens, un collectif agissant émerge.
<i>Construction d'un texte</i>	À travers ses actions, le collectif génère de la conversation des productions durables qui deviennent la base des interactions orientées vers des buts.
<i>Ça</i> – (Conception) <i>Collectivité consciente</i> :	Avec l'émergence d'une communauté de discours, le collectif devient conscient de sa propre collectivité en tant qu'entité distincte.
<i>Présentification</i>	l'existence de cadres matériels et d'artéfacts est un signe de présentification. Elle précède ou apparaît simultanément avec la naissance.

Organisation – (Naissance)	Une organisation naît au moment où ça est incarné par un agent individuel ou collectif agissant en son nom et lorsque ses intérêts sont premiers.
<i>Réification</i>	l'organisation, lorsque ça existe en tant <i>qu'entité (entitative being)</i> , est présentifiée et incarnée de façon récursive dans une forme standard qui est ensuite disséminée auprès de publics plus vastes et d'auditoires externes aux frontières de l'organisation.

Tableau 2 - Modèle du processus de constitution communicationnel de l'organisation (adapté et traduit de Nicotera, sous presse)

...Et de la genèse à la constitution

Ces ajouts au modèle initial forts intéressants, mais laissent certaines réserves. Elle le reconnaît aussi, un modèle par paliers permet difficilement de comprendre les motifs et les formes de mouvements entre les étapes (degrés de séparation), l'ordre et la nécessité de celles-ci, bref, le *comment* et le *pourquoi*. Utile pour cadrer les questionnements, concrétiser des processus abstraits, fournir un point de départ pour l'analyse ; cependant, lorsque l'état de la recherche « commence à soulever des questions trop complexes pour une approche linéaire chronologique, alors les modèles par étapes sont abandonnés » (*ibid.*). Je crois, pour ma part, que les questionnements soulevés par la thèse et surtout, la possibilité d'y répondre par l'enquête, conduisent à l'abandon de ce modèle...

La complexité est déjà là, il s'agit donc de faire avec. Cela ne signifie pas d'abandonner l'approche de la co-orientation, de renoncer à investiguer la genèse dans une dialectique du texte et de la conversation, mais simplement de faire preuve de scepticisme à

l'endroit de ce modèle (ou de n'importe quel autre ; voir par exemple, Ruef, 2005) qui prévoit établir dès le départ ce qui se produit... euh, bien, au départ. Établissons ailleurs le point de départ, de l'analyse cette fois, « en commençant par construire un corpus de travaux qui débutent par une solide accumulation d'études empiriques centrées sur le discours » (Taylor, 1995, p. 29, ma traduction). Ou par « la quête d'une théorie communicationnelle de l'organisation qui conduit graduellement à une forme d'empirisme radical, consistant à investir la plus grande part de son énergie à l'activité de description » (Cooren, 2006, p. 99, ma traduction).

Une autre réserve tient à la prévisibilité et à la linéarité du processus de la genèse, reflétées dans le modèle, mais également contenues dans la supposition de « rendre compte de l'émergence d'une organisation à partir de rien » (Nicotera, sous presse). Le cas esquissé dans le chapitre précédent contrevient déjà aux prescriptions du modèle ou, à l'inverse, la naissance d'un parti politique au Québec en 2006 se heurte aux clauses du modèle en commençant *in media res* plutôt qu'« à partir de rien ». C'est bien la genèse, et non la Genèse qui me préoccupe (ni le Big Bang). Et le monde « a la fâcheuse habitude de ne pas se laisser saisir par des classifications rigides », notent March et Simon (1958, p. 1), ce qui ci pose notamment la question des choix terminologiques opérés dans cette étude.

À ce propos, parler de *naissance*, est-ce bien approprié ? Ce mot ne suppose-t-il pas d'emblée une sorte de personnification de l'organisation ? Je m'interroge simplement, mais d'autres rejettent le terme en préférant parler de *fondation* et de *construction*, soutenant que le vocable de *naissance* suggère « un processus sans complication qui survient en phases

uniformes de la conception jusqu'à la naissance » [les termes employés par Nicotera pour décrire le processus de la constitution], ce qui ne rend pas compte de façon satisfaisante des aspects « *contingents* et parfois désordonnés » de l'émergence organisationnelle (Aldrich et Ruef, 2006, p. 65 ; italiques des auteurs, ma traduction)³. Si je m'en remets au discours des agents (au chapitre précédent), plusieurs termes sont employés pour qualifier leur situation actuelle, mais d'un point de vue analytique, je préfère parler de *genèse* (avouez que vous n'êtes pas surpris). Ce terme est approprié dans la mesure où il recèle une tension inhérente, où il renvoie à des significations contradictoires et ambiguës. « La genèse est naissance, surgissement absolu d'un instant ou d'une « instance » irréductible à l'instance précédente, création, radicalité, autonomie par rapport à autre chose que soi ; bref, il n'est pas de genèse sans origine absolue », écrit Derrida (1990 [1954], p. 7). Toutefois, « dans le même moment, il n'est de genèse qu'au sein d'une totalité ontologique et temporelle qui la comprend ; tout produit génétique est produit par autre chose que soi, porté par un passé, appelé, orienté par un futur » (*ibid.*). Bref, ce vocable contient une tension entre « continuité et discontinuité, identité et altérité » (p. 8), qui paraît convenir à l'émergence d'un collectif située entre la fondation et la fusion, la nouveauté et la tradition, le commencement et la continuité, autrement dit, un cas d'emblée *indécidable*.

Mais il n'y a pas que moi, ou plutôt les artisans de la fondation du parti, qui cultive l'ambiguïté. À la question de savoir quand et comment s'accomplit la genèse, l'article de l'École de Montréal répond qu'elle prend place lorsqu'un collectif trouve sa *voix* : « elle

³ *Je n'ai jamais été enceinte et ne le serai jamais, mais je ne peux m'empêcher de sourciller à l'idée que, pour*

devient une organisation au moment où un agent est autorisé à parler en son nom » (Taylor et al., 1996, p. 26 ; ma traduction)⁴. En cherchant à associer cet acte au modèle des six degrés de séparation, on situe la genèse au second degré, lorsque apparaissent des groupes et des « acteurs collectifs ». Très bien, mais Taylor et ses collègues précisent ensuite que « pour être reconnu comme la voix de l'organisation et son agent légitime, l'aspirant doit produire un texte qui soit ensuite authentifié par un nombre suffisant de personnes (sinon par les bonnes personnes) afin que son droit de parole soit validé par consensus » (*ibid.*). Oh, on vient de déplacer la genèse vers le troisième degré, la matérialisation du texte et l'objectification du groupe que le texte représente.

Et comment ce texte établit-il sa légitimité ? En suivant un processus réflexif, où « le texte légitime son auteur, et l'auteur le texte », transformant graduellement « l'artéfact du réseau en un *fait* – juste une partie de la réalité de ce monde organisationnel » (p. 27 ; italiques des auteurs, ma traduction). Bien, mais cette légitimation se réalise dans la conversation, à travers le réseau d'agents, ce *réseautage* qui correspond dans le modèle aux troisième et quatrième degrés. Enfin, la stabilisation ou la formalisation de l'organisation, qui s'accomplit par « la programmation (la publication des textes spécifiant les identités, objets, buts, et règles de procédure), le contrôle de qualité et l'apprentissage » (p. 27, ma traduction), tout cela situe la genèse aux cinquième et sixième degrés du modèle.

ces auteurs, la naissance correspond à un « smooth process »...

⁴ Soulignons l'écart entre la conception « déconstructiviste » du parti politique présentée plus haut et celle qui est développée par l'École de Montréal, pour qui l'organisation existe par le truchement, entre autres, des êtres qui parlent en son nom, un mode d'existence que semble rejeter explicitement Offerlé (2006 [1987]) lorsqu'il écrit qu'un parti politique n'agit pas, à proprement parler. Alors que l'un minimise le rôle du langage

Et qu'en est-il de l'existence *publique* du collectif, indissociable d'une exigence de publicité ? Sa capacité « à tracer une frontière avec le monde extérieur », « se faire entendre dans un environnement communicationnel saturé de messages corporatifs » (Cheney et Christensen, 2001, pp. 232-233, ma traduction) ? De la même façon, Nicotera (sous presse) estime que la conception de l'entité s'accomplit « quelque part entre les seconds et quatrièmes degrés », tandis que la naissance d'un collectif conscient de lui-même se réalise « quelque part entre les quatrième et sixième degrés de séparation ». Ces hésitations ou imprécisions ne correspondent pas selon moi à des lacunes du modèle, mais s'avèrent symptomatiques de *l'ambiguïté inhérente à la genèse*. Certes, cela motive à réévaluer l'objectif de la thèse...

La problématique de la genèse, ou du commencement, semble conduire tout droit dans une impasse... D'un côté, le commencement d'une chose semble évident, il tend à aller de soi « que tout ce qui est ou existe implique son commencement » (Gibert, 2007, p. 10). Là où ça se corse, c'est que cette instance se dérobe à l'expérience immédiate des sens et à la conscience individuelle. Il représente le « *lieu par excellence de l'insaisissable, du radicalement impossible à percevoir, et donc impossible à vivre comme tel* » (p. 11 ; italiques de l'auteur). Ce paradoxe devient aisément vérifiable – ou justement non, il fonde sa vraisemblance dans l'impossibilité de procéder à des vérifications – lorsqu'il s'agit de commencements absolus, ceux qui renvoient aux débuts de l'univers. On en conviendra,

et l'aborde sur le mode de la fausse représentation, les seconds renforcent le rôle du langage dans la genèse du collectif, reconnaissant que bonnes ou mauvaises, l'organisation est toujours le produit d'une représentation.

personne n'était là pour y assister et en rendre compte⁵. Et il en va ainsi des expériences de commencement à échelle humaine, à l'exemple de la naissance que l'enfant n'a pas le souvenir de vivre, parce qu'il ne dispose pas de capacités de perception ou de mémorisation suffisantes, compte tenu de l'état d'achèvement de son cerveau, mais aussi, « parce que rien en moi, dans ma mémoire ou dans ma conscience, ne me permet d'en parler » (p. 23).

Transposées à l'enquête sur la genèse de l'organisation, ces réflexions sur « l'inconnu du commencement » laissent perplexe... Mais pas longtemps. Car de tout temps, l'humanité, à travers chaque religion, chaque nation, chaque institution, n'a cessé de produire des récits *sur* le commencement qui sont autant de récits *constitutifs*. Ainsi, chaque organisation a son histoire, et chaque histoire son commencement. Un récit qui nomme des gens mobilisés, les identifie à une cause, à un groupe, à l'histoire elle-même. Un narratif qui les incite, par le fait de les nommer, de les identifier, à agir conformément à leur rôle dans l'histoire. En somme, la genèse s'accomplit *aussi* à travers un récit d'identification, qui correspond aussi largement à un discours rhétorique, d'identification et de persuasion.

J'en arrive à ma dernière réserve, et à la conclusion de ce chapitre, en invoquant la dimension rhétorique de la genèse, introduite au chapitre précédent, qui semble évacuée sinon tacite dans les approches discutées dans ce chapitre-ci. Si un collectif existe à partir du moment où il trouve sa voix, cette voix ne résonne (raisonne ?) pas dans un vacuum, mais participe de la conversation rhétorique de l'histoire. Autrement dit, elle est

⁵ *Quoique techniquement, il n'y avait personne non plus pour s'assurer qu'il n'y avait bel et bien personne...*

indissociable du drame des relations humaines. La constitution des collectifs correspond certes à des actes créateurs, mais aussi à des actes *agonistiques*, qui participent en même temps à la construction d'un monde et à la destruction d'un autre (Burke, 1974). Si cette dimension transparaît dans la présentation du chapitre I, une théorie communicationnelle de la genèse organisationnelle se doit d'intégrer une réflexion sur la fonction rhétorique du langage, sa capacité à « *inciter à la coopération chez des êtres qui par nature réagissent aux symboles* » (Burke, 1969 [1950], p. 43 ; l'auteur souligne, ma traduction).

Une telle théorie doit donc se baser sur une rhétorique *constitutive* de l'organisation, entendue comme genre de discours et théorie appropriée aux actes fondateurs, qui « construit et fournit une identité à l'auditoire à qui elle est adressée », qui « incite à l'action au nom d'une identité commune et des principes qu'elle sous-tend » (Charland, 2001, p. 616, ma traduction). Sur une rhétorique de la *substance*, qui érige les « contingences en essences » (Charland, 2003b, p. 130, ma traduction) ; où « une constitution historiquement contingente apparaît sous la forme d'un savoir de nécessité » (Wess, 1996, p. 155, ma traduction). Sur la *substance des organisations*, qui fonde, motive leur existence. Et qui relie par extension la genèse à la constitution sous une nouvelle perspective, par une enquête sur *la* constitution, dans la mesure où « une constitution est une *substance* – et en tant que tel, un ensemble de *motifs* » (Burke, 1969 [1945], p. 342 ; italiques de l'auteur, ma traduction). Les problématiques de la genèse et de la constitution se fusionnent en problématisant *la* constitution en tant que *produit* de la fondation, comme « l'ensemble indiscuté des ententes sous-jacentes à propos des droits et responsabilités qui

caractérisent une entité sociale – une sorte de contrat auquel les participants sont parvenus » (Robichaud et al., 2004, p. 8, ma traduction). Un ensemble de principes fondamentaux, fruit d'un contrat fondateur signé lors de la fondation, qui devient à la fois la source et le produit d'*actes rhétoriques*.

CHAPITRE II

QUE FAUT-IL ENTENDRE PAR « CONSTITUTION » DANS LA FORMULE CCO ?

Je commencerai donc par la fin, c'est-à-dire en reprenant la conclusion du chapitre précédent. Après avoir discuté des principales approches associées aux travaux sur la CCO, j'en suis arrivé à une question : et s'il fallait repenser le vocable *constitution* dans la formule CCO ? Plutôt que de débiter avec l'organisation (modèle des quatre flots) ou la communication (théorie de la co-orientation), quelles possibilités émergent si l'on adopte pour point de départ une analyse *des* constitutions, leur composition, leurs propriétés et leur mise en actes ? Bien que cela semble trop évident (comme dans *La lettre volée* de Poe, la réponse était sous nos yeux durant tout ce temps), il faut reconnaître le caractère polysémique du mot *constitution*, ses différentes significations invitant à reposer le problème de la CCO *en d'autres termes*. Mais d'abord, il convient d'être conventionnel en rapportant les usages usuels de *constituer* et de *constitution*, cité à partir d'une introduction à la CCO (Putnam et al., 2009, p. 3 ; je m'épargne la traduction, d'excellents dictionnaires français anglais étant disponibles) :

According to the *Oxford English Dictionary*, the term "constitute" refers to:

1. Setting up, establishing, founding (an institution, etc.)
 2. Giving legal or official form or shape to an assembly, etc.
 3. Framing, forming, or composing (by combination of elements)...
 4. Making (a thing) what it is; giving it being, forming or determining.
- (Compact Edition, 1971, p. 529)

In a similar way, the *Oxford English Dictionary* defines constitution as:

1. The way in which anything is constituted or made up; the arrangement or combination of its parts or elements, as determining its nature and character; make, frame, and composition.
2. The mode in which a state is constituted or organized; especially, as to the location of the sovereign power, as a *monarchical, oligarchical, or democratic constitution*.
3. The system or body of fundamental principles according to which a nation, state, or body politic is constituted and governed.

(Ibid.)

Je n'entends pas discuter chacune de ces définitions. Je me contenterai de faire remarquer que la mouvance des travaux sur la CCO se livre à une *sélection* parmi celles-ci, posant que la « définition typique » de ces deux termes accentue la « formation, la composition, ou la fabrication de quelque chose, en plus de décrire le phénomène qui est constitué (...), le mode ou l'état dans lequel cette chose est formée » (pp. 3-4). Certes, il y a là généralisation, mais une qui ne soit nullement abusive. Exactement comme avec le menu d'un restaurant, il faut choisir. Et j'attire l'attention sur ce choix, très précisément – qui priorise les sens 3 et 4 du verbe *constituer* ainsi que l'énoncé 1 du nom *constitution* – et *détourne* par là même des autres significations : la fondation, la mise en forme officielle, l'ensemble des principes, et le mode de gouvernance, des éléments communément associés *aux constitutions*, et mis en évidence à l'occasion des *fondations*.

Faut-il s'en étonner, dénoncer l'impartialité ? Du calme, s'il vous plaît. Il ne s'agit que d'une illustration additionnelle de la capacité humaine à agir au moyen du langage en nommant la réalité : « les hommes [et femmes] cherchent des vocabulaires qui seront des

réflexions fidèles de la réalité. À cette fin, ils doivent développer des vocabulaires qui sont des *sélections* de la réalité. Et n'importe quelle sélection de la réalité doit, en certaines circonstances, fonctionner comme une *déflexion* de la réalité » (Burke, 1969 [1945], p. 69 ; l'auteur souligne, ma traduction). Il n'y a rien de surprenant à relever un biais en faveur du processus dans les approches communicationnelles de l'organisation (Nicotera, sous presse), or j'en profite pour orienter l'attention vers les aspects délaissés par la sélection : les principes et précédents qui établissent les *fondements* d'un collectif.

On m'objectera que cette conception de la constitution dépeint un portrait juridique de ce qu'est, ou doit être, une organisation. Et on rétorquera qu'une constitution, une charte d'entreprise, ou les statuts d'un parti politique ne sont que des documents, et donc un aspect fragmentaire de la réalité organisationnelle, et pas nécessairement représentatif de celle-ci. Je répondrai que *la constitution doit être abordé dans sa dimension communicationnelle, comme un acte fondant une substance à laquelle les agents sont identifiés, un moyen par lequel des gens deviennent consubstantiels et agissent collectivement, et enfin une scène où accomplir des actions présentes et futures*. Il faut reconnaître que *constitution* est, qui plus est, un terme ambigu ; *richement, productivement* ambigu. Et il convient alors, en harmonie avec l'approche dramatisante de Burke, de ne pas tenter de disposer de l'ambiguïté, mais de l'embrasser pleinement, d'en « étudier et clarifier les *ressources* », puisque c'est là où elle prédomine que « les transformations prennent place ; en fait, sans de tels espaces, toute transformation serait impossible » (Burke, 1969 [1945], pp. xix ; l'auteur souligne, ma traduction).

L'une des contributions décisive et longuement ignorée du dramatisme burkien concerne les constitutions, qui correspondent simultanément à un *acte*, un *moyen* (agence), et une *scène* où s'accomplit l'action, et qui établit les fondements (et limites) d'une vie civique, politique et juridique (Weiser, 2008). En conjuguant ces différentes significations du terme, il en découle une perspective renouvelée sur la constitution des organisations :

Les constitutions pour les groupes représentent (d'une façon ou d'une autre) les groupes de même que leurs membres individuels. Dans le processus de « constituer » un corps social, les contributions individuelles (d'une façon ou d'une autre) sont jointes dans la création de quelque chose de nouveau, un message ou un cadre ou une force sociales. Une constitution en vient à s'ériger pour, ou à représenter une collectivité. Une fois créée, une force sociale – ou, en des termes plus spécifiques, une règle, loi, norme, ou document de gouvernance – affectent en retour les individus qui seraient gouvernés par celui-ci. Et le processus continu d'adhésion (et, parfois, de révision ou révolution) détermine la forme de la constitution sociale pour le futur. (Le parallèle entre cette interprétation de la notion de constitution chez Burke et la théorie de la structuration d'Anthony Giddens, telle qu'expliquée dans *La constitution de la société*, devrait être évident). (Cheney, Garvin-Doxas et Torrens, 1999, p. 143)

En combinant plusieurs dimensions (textes « sacrés », principes légitimes, état d'existence, structure ou forme de l'organisation, processus de formation organisationnel), « la métaphore de la « constitution » peut fournir un point de départ pour l'observateur ou le chercheur qui veut découvrir ce que n'importe quelle organisation conçoit qu'elle est – ce qu'elle croit que sont ses facettes les plus déterminantes » (Cheney, 1991, p. 177, ma traduction). Une conclusion s'harmonisant à merveille avec le commencement de la thèse,

qui fait de la/des constitution(s) l'élément crucial d'une investigation des organisations et de leur genèse.

On me reprochera de trop me distancier des positions de la CCO. Pourtant, il s'agit d'offrir une autre perspective vis-à-vis de la même problématique, d'explorer l'hypothèse *que la constitution s'accomplisse par une constitution, et que les fondations soient établies durant la fondation*. Tautologique, certes, mais exotique, non, puisque d'autres se sont déjà efforcés de nommer cette *autre* facette de la constitution, c'est-à-dire le support, substrat, ou *substance* de la dialectique du texte et de la conversation :

Par « constitution », nous signifions à la fois comment l'organisation est établie ou constituée (vision processuelle) et l'ensemble indiscuté des ententes sous-jacentes à propos des droits et responsabilités qui caractérisent une entité sociale – une sorte de contrat auquel les participants sont parvenus (vision de la constitution comme produit). Les ententes quasi-contractuelles établissant les relations fondamentales de co-orientation qui forment la base de l'organisation, en tant qu'entité morale, sont ce que nous appelons « la constitution communicationnelle et narrative de base ». La constitution, bien qu'elle puisse être non écrite, gouverne les relations entre les officiels de l'organisation, leurs commanditaires, les employés, les clients, et les institutions gouvernementales de la société dans laquelle elle est localisée. (Robichaud et al., 2004, p. 8, ma traduction)

Définie en ces termes, elle tient lieu de *script* (Latour, 2007, sous presse) ou de *contrat essentiel* (Harris et Cronen, 1979) gouvernant l'action et les relations entre participants d'une même conversation organisationnelle. Dans cette conception, la constitution devient le produit et la source primordiale des interactions, une instance de *structuration* « à la fois tacitement reflétée, et récursivement reconstruite dans le langage » (Taylor et Robichaud, 2007, p. 6). Ironiquement, l'« ensemble indiscuté des ententes sous-jacentes » influence les

interactions de manière décisive tout en échappant à celles-ci ; il est question d'un ensemble *indiscuté*. Par conséquent, tant qu'aucune « brèche » ne survient dans le « contrat fondateur par lequel est assumée l'existence de l'organisation », celui-ci se fait routine (Robichaud et al., 2004).

Dans la perspective où ce contrat fondateur est à la fois spectral et agissant, présent dans les interactions et pourtant indiscuté, comment procéder à son analyse, et ramener ses bases en surface ? Bien que les terminologies varient, il y aurait lieu de tenter un parallèle avec la réification organisationnelle qui se pose lorsqu'« une formation sociale est abstraite du site continuellement conflictuel de son origine et traitée comme entité concrète » (Deetz, 2001, p. 27, ma traduction). La dissimulation du contrat fondateur génère un effet de *naturalisation* du collectif, qui dicte que « les questions du pouvoir et du contrôle se conçoivent de manière restreinte, comprise uniquement du point de vue soi-disant neutre de la direction » (Deetz, 1992, p. 200, ma traduction). Une autre façon de poser le problème consiste à y déceler l'effet d'une mise en boîte noire des constructions et controverses de « macros acteurs » (Callon et Latour, 1981). La constitution de l'organisation, définie en tant que processus et contrat fondateur, échappe à la vigilance des chercheurs pour cette raison que l'assemblage des alliances qui fondent son existence tend à oblitérer les traces de sa construction, en se présentant à travers ses porte-parole comme être solide et indivisible (Czarniawska, sous presse). Je me perds en conjectures, je l'admets, mais ceci dans le but de lier le problème de la constitution, tel que défini jusqu'à présent, avec l'instance de la

genèse, ce moment où possiblement, *logiquement*, surgit une constitution. D'où l'intérêt, pour « déboulonner le Léviathan » (Callon et Latour, 1981), de *communiquer la genèse*.

RHÉTORIQUE CONSTITUTIVE : DU PEUPLE QUÉBÉCOIS AU PEUPLE PARTISAN

La création d'une organisation, son projet, son identité, etc., prennent place dans le contexte du parler, ce qui en fait un phénomène, ou une situation, (de) rhétorique (voir chapitre I). Par quelle terminologie aborder la composante rhétorique de la constitution organisationnelle ? La rhétorique est d'ordinaire conçue comme un « art de la *production* », en ce sens où elle produit des choses, essentiellement des discours, une conception en vigueur depuis que les Sophistes « professaient leur compétence en instruisant les autres à créer des documents persuasifs » (Farrell, 2008, p. 324 ; l'auteur souligne, ma traduction). Les textes sur la rhétorique, à l'instar du célèbre traité d'Aristote et sa discussion des lieux et formes de l'argumentation, des sensibilités de l'auditoire et des effets du style, sont abordés en fonction de leur effectivité, et peuvent être lus « comme offrant des ressources aux défenseurs qui cherchent à persuader » (Charland, 2008, p. 344).

La rhétorique s'apparente à un agir stratégique, à « un mécanisme pour identifier puis rencontrer les attentes ou pour produire des réponses appropriées aux situations de rhétorique, où ce qui est approprié est latent aux situations elles-mêmes, définies de façon étroitement circonscrites » (*ibid.*). Instrument pour s'adapter aux situations et influencer ses congénères, la rhétorique devient l'art inventif maîtrisé par les publicitaires, les rédacteurs de discours, les avocats et autres professionnels de la parole publique. Un art instrumentalisé contribuant aussi à colporter, à tort et à raison, la méfiance envers le terme,

son usage péjoratif qui le réduit à un « langage vide et futile, dépourvu de substance et pauvre de sens » (Foss, Foss et Trapp, 2002, p. 1, ma traduction).

Est-ce là tout ce qu’accomplit la rhétorique ? Non, puisque la rhétorique se conçoit aussi comme un art *constitutif*. Celui-ci subordonne la vision « du discours comme produit à un phénomène plus vaste, mais élusif, soit la tendance de certaines pratiques rhétoriques de ne pas simplement s’adapter à des convictions et des conventions culturelles préconçues, mais à mettre en acte (*enact*) – à travers le fait et la technique de ses énoncés – des modes de conscience et d’affiliation essentiellement nouveaux et même sans précédents » (Farrell, 2008, p. 325, ma traduction). En d’autres mots, par-delà la fonction *persuasive* du discours – ou plutôt *antérieurement* à celle-ci – il existe une autre fonction de la rhétorique, celle-là *constitutive*, qui fabrique, invente, *constitue* les sujets à qui s’adresse le discours ; le raisonnement suivi étant qu’« avant qu’une collectivité puisse être persuadée d’agir, il faut évidemment qu’elle soit déjà assemblée en tant que collectivité » (p. 326, ma traduction). En ce sens, la rhétorique constitutive est cruciale à l’occasion des moments *fondateurs*, durant lesquels les orateurs interpellent un auditoire et appellent à l’existence d’un collectif par des appels à une identité commune.

La rhétorique constitutive : concepts et effets

Lorsque Burke (1969 [1950]) procède à discerner les rhétoriques de la *persuasion* et de *l’identification*, il initie une réflexion sur le statut de l’auditoire et les modes par lesquels il en vient à naître. Pour Charland (1987), dans une rhétorique de l’identification, l’auditoire n’existe pas comme « sujet transcendant », mais comme « participant du

discours même par lequel il serait « persuadé » » (p. 133, ma traduction). En s'appuyant sur la rhétorique du Parti Québécois, transformant l'identité des habitants du Québec de *Canadiens français* en *peuple québécois*, il explique que les *Québécois* ne sont pas persuadés à agir en conformité avec cette identité, en supportant la souveraineté, mais que « le soutien à la souveraineté est inhérent à leur position de sujet à qui s'adresse une rhétorique *souverainiste* » (p. 134 ; italiques de l'auteur, ma traduction). Autrement dit, la fonction constitutive du discours ne se contente pas d'*adapter* ce qui est perçu comme les codes, identités, conventions, ou mythes en vigueur à l'intérieur d'une communauté, mais elle entreprend d'*inventer* de nouvelles identités, des « problèmes, des projets, et même des conditions historiques » (Farrell, 2008, pp. 326-327, ma traduction).

Le concept d'*identification* permet d'élargir sensiblement le registre traditionnel de la rhétorique, montrant « comment un motif rhétorique est fréquemment présent là où il n'est généralement pas reconnu » (Burke, 1969 [1950], p. xiii). Ce changement de circonférence est, d'une part, attribuable à la déconstruction du sujet qui déplace les sites d'influence hors des manifestations délibérées de persuasion et vers les « manières par lesquelles nous allons *spontanément, intuitivement, et même inconsciemment, nous persuader nous-mêmes* » (Burke, 1966, p. 301 ; l'auteur souligne, ma traduction). Il l'est, d'autre part, aux nombreuses innovations dans les techniques de communication, qui conduisent à penser la rhétorique « non dans les termes de quelque oraison particulière, mais comme un *corps d'identifications* qui doivent leur aptitude à convaincre à leur répétition triviale et leur ennuyant renforcement quotidien plutôt qu'à des compétences rhétoriciennes

exceptionnelles » (Burke, 1969 [1950], p. 26 ; l'auteur souligne, ma traduction).

En se combinant, la déconstruction du sujet et la capacité insidieuse, et même inconsciente d'influence à travers la répétition expliquent comment « l'identité elle-même puisse être conçue comme produite par la rhétorique » (Charland, 2001, p. 617, ma traduction). La constitution du *peuple* pose l'existence d'un « sujet idéologique, le 'Québécois', constitué de telle sorte que la souveraineté devienne pour lui un mode de vie naturel et nécessaire » ; la rhétorique fonde ainsi le « caractère, nature ou essence du sujet », en d'autres mots son *statut ontologique* (Charland, 1987, p. 137, ma traduction). Le *coup de force* d'une rhétorique constitutive tient alors au renversement par lequel « ce qui est présenté comme étant le plus rhétorique, l'existence d'un *peuple*, ou d'un sujet » est présenté comme « extra-rhétorique » (*ibid.*). À la différence de la prose, on ne fait pas de la rhétorique constitutive sans s'en rendre compte, mais son efficacité tient au fait que l'auditoire constitué ignore dans une certaine mesure, qu'il s'agit de rhétorique, c'est-à-dire d'une position contestable, révisable, ou relative. Si les identités émergent comme fictions, elles se métamorphosent en réalités empiriques, vécues, et la « fiction devient historiquement matérielle, porteuse de conséquences » (*ibid.*).

L'identification, dans ce cadre, fonctionne de pair, selon Charland (1987), avec l'*interpellation* (Althusser, 1971), qui consiste pour le rhéteur à héler les membres de l'auditoire, à s'adresser à eux de manière directe afin de les inscrire en tant que sujets idéologiques de l'histoire, à l'exemple de ce policier qui va interpellé une personne dans la rue en lui criant : « Hey, vous ! ». Le sujet en vient ainsi à « participer au discours qui

s'adresse à lui », ce qui entraîne chez lui « l'acceptation d'une compréhension de soi imputée », d'une reconnaissance sur laquelle se fonde l'attribution d'une identité (Charland, 1987, p. 137, ma traduction). L'interpellation est un acte rhétorique qui présume *toujours déjà* l'existence (transcendante) de l'identité établie dans le discours (contingent).

La construction des sujets s'accomplit au moyen de *narratifs* qui établissent un effet de représentation en les inscrivant comme participants d'un récit historique, les conviant à *agir* en conformité avec le rôle qui leur est attribué. À la différence des récits ordinaires qui comportent un début, un milieu et une fin, les rhétoriques constitutives se terminent sur une fin ouverte, c'est-à-dire en « laissant la tâche de la conclusion (*closure*) narrative aux sujets constitués » (p. 143). Pour faire en sorte que les sujets livrent une performance conforme à leur rôle, la rhétorique constitutive produit une série d'*effets idéologiques* : (1) le processus de constitution d'un sujet collectif, dont l'identification transcende les divisions individuelles et intérêts de classe ; (2) la fixation d'un sujet transhistorique ; et (3) l'illusion de liberté et d'une capacité à agir chez les protagonistes du récit.

Le premier implique que l'existence d'un agent collectif soit imputable à des récits qui mettent en scène ces actions de masse ou de concert : « par le fait de raconter l'histoire d'un *peuple*, un *peuple* en vient à exister » (p. 140 ; l'auteur souligne). Le second sous-entend qu'à travers l'usage de certains marqueurs d'identités – le pronom « nous » ou le terme « Québécois » – l'agent collectif créé par le récit « transcende les limites de l'individualité à n'importe quel moment de l'histoire et transcende la mort des individus à travers l'histoire » (*ibid.*). Dans le cas du *peuple québécois*, cela signifie d'inclure comme

des sujets individuels partageant une identité collective commune les colons venus s'établir au cours des siècles passés et les habitants du Québec d'aujourd'hui. Le troisième effet stipule que les sujets du narratif ne sont pas libres dans la mesure où ils sont positionnés dans le récit, contraints à jouer le rôle qui leur a été assigné par le discours. Si tant est que le récit comporte une fin ouverte, à compléter par les sujets interpellés, sa fin est fixée dès le commencement, autrement dit le commencement contient la conclusion. Et donc, puisque le narratif est déjà écrit ou dit en tant qu'ensemble signifiant, la liberté du sujet apparaît illusoire, contenue aux lignes directrices du récit.

Certes, les effets ne sont pas automatiques, irréversibles, incontestables, hormis qu'à une rhétorique constitutive s'opposent d'autres narratifs. Car lorsque les gens abhorrent la rhétorique et la dénoncent comme pure manipulation, ils la conçoivent sur le mode d'un art productif, habilité à sublimer ou dissimuler les relations de pouvoir à l'œuvre au sein d'une communauté. En bons platoniciens (qui s'ignorent ou qui s'assument, je l'ignore et je l'assume), ils décèlent dans la rhétorique un voile qui recouvrait, en quelque sorte, la vérité. Une conception constitutive situe ailleurs l'enjeu du contrôle, soit dans la façon dont le langage *positionne* un sujet. Dès lors, « les logiques représentationnelles du discours sont moins conceptualisées comme des rideaux à tirer pour dévoiler une réalité davantage primordiale, et plus comme forme de réalité qui « représente » un sujet aux sens politiques et esthétiques » (Greene, 1998, p. 25, ma traduction). On ne se défait d'une identification, d'une identité, d'une idéologie, que pour adhérer, ou être identifié à une autre.

Outre l'effectivité, il convient de s'interroger sur leur efficacité : pour qu'une

instance de positionnement soit effectuée avec brio, deux étapes sont à franchir : « premièrement, les membres de l'auditoire doivent être interpellés avec succès » et, ce dont atteste certaines études récentes (voir Drzewiecka, 2002 ; Tate, 2006 ; Zagacki, 2007), « les rhétoriques constitutives n'y parviennent pas toutes » (Charland, 1987, p. 141, ma traduction). « Deuxièmement, explique Charland, la logique tautologique de la rhétorique constitutive nécessite une action dans le monde matériel ; la rhétorique constitutive requiert que ces sujets réels agissent librement dans le monde social afin d'y affirmer leur position de sujets » (*ibid.*). De la fiction à la réalité, avec un risque élevé que la réalité dépasse la fiction...

Le chaînon manquant d'une théorie rhétorique de l'organisation

Se peut-il que la genèse d'une organisation s'apparente à une instance de rhétorique constitutive ? D'après la définition qu'en donne Charland (2001), « en construisant et en fournissant une identité à l'auditoire à qui elle s'adresse, la rhétorique constitutive est fondamentale au processus de collectivisation et à l'émergence des nations » (p. 616, ma traduction). Une théorie, qui renvoie aussi à un genre, à une *praxis* appropriée aux « moments fondateurs », ainsi qu'« aux mouvements sociaux et aux campagnes politiques nationalistes » (*ibid.*). Une recension des études rhétoriques explorant cette fonction constitutive du discours suggère que c'est surtout d'identités *nationales* dont il est question – la « collectivisation » devenant *synonyme* de « l'émergence des nations » (ou de *peuples* en quête de nation).

Mentionnons ainsi le cas des identités américaines (Clark, 2004 ; Jasinski, 2000; Purse, 1998), serbes (Morus, 2007a, 2007b), palestiniennes (Hasian Jr. et Flores, 1997), irakiennes (Zagacki, 2007), russes (Ishiyama, Launer, Likhachova, Williams et Young, 1997), et québécoises (Charland, 1987 ; Sklar, 1999). Il existe des exceptions, notamment des études sur l'identité des mouvements féministes (Tate, 2006) et les consommateurs de Macintosh (Stein, 2002). En revanche, il est rarement question d'organisations. Certes, la rhétorique organisationnelle se conçoit comme un domaine d'étude reconnu, qui reconnaît que « la rhétorique dessert une fonction constitutive dans les organisations » (Cheney, Christensen, Conrad et Lair, 2004, p. 82). Or, ces contributions négligent généralement la question de la constitution des organisations (ceci dans la veine des travaux sur la CCO) et ne font alors pas de cas de la rhétorique constitutive (pour un aperçu, voir Cheney, 1991 ; Cheney et Lair, 2005 ; Cheney et McMillan, 1990 ; Crable, 1990 ; Hartelius et Browning, 2008 ; Meisenbach et McMillan, 2006).

Globalement, la rhétorique *constitutive* et les courants d'étude de la communication *constitutive* de l'organisation convergent dans la volonté de rendre compte des phénomènes collectifs sans verser dans « l'illusion rétrospective », soit le fait de convertir ses causes et effets, d'assumer comme préexistant ce qui est construit (Cooper et Law, 1995). La mise en acte d'identités collectives en conformité d'un narratif orienté vers le présent et l'avenir atteste du potentiel *organisant* – le récit dit *comment* agir de concert – et *organisationnel* – il attribue une identité collective, des principes conformes à celle-ci, des institutions qui en autorisent et en contrôlent la production et la circulation – de la rhétorique constitutive. Le

potentiel de recouplement avec la CCO est manifeste dans la mesure où elle appréhende la constitution en un mouvement dialectique : « dans le processus par lequel le langage permet la communauté politique, l'action, et le jugement » ; et parce que « la rhétorique est aussi fondamentalement ontologique, établissant les fondations mêmes du monde politique » (Charland, 2001, p. 619, ma traduction).

En somme, la rhétorique constitutive apporte *une* réponse à la question de la fondation des acteurs collectifs, et qui plus est, une réponse *rhétorique* rendant compte des dimensions écartées ou simplement tacites dans les modèles de la CCO. Et qui, en ancrant la théorie autour du concept d'*identification*, favorise un rapprochement avec la tradition des études rhétoriques en communication organisationnelle, qui en font aussi un concept clé (Barker et Tompkins, 1994 ; Bullis et Tompkins, 1989 ; Cheney, 1983a, 1983b, 1991 ; Cheney et Tompkins, 1987 ; Tompkins, 1987 ; Tompkins et Cheney, 1983, 1985 ; Tompkins, Fisher, Infante, et Tompkins, 1975). Là où la rhétorique organisationnelle met l'accent sur « les messages créés à l'intérieur et/ou au nom d'organisations qui cherchent à induire des identifications, solliciter la coopération et/ou persuader » (Meisenbach et McMillan, 2006, p. 102, ma traduction), une rhétorique constitutive apparaît à titre de composante logiquement antérieure à la rhétorique « dans et/ou au nom de » l'organisation.

La rhétorique deviendrait ainsi derechef ce qui *créerait* l'organisation, établirait les *ressources* de l'identification, et ce par quoi la coopération serait rendue possible. Elle serait ce qui fonde, en d'autres mots, la *substance* par laquelle les membres d'un groupe en viennent à s'identifier les uns aux autres, à devenir *consubstantiels*. La tradition des études

sur l'identification organisationnelle n'est cependant pas en reste, ayant développé maints outils méthodologiques permettant de mesurer, d'évaluer, et de nuancer ce par quoi – et à quel degré – des individus en viennent à s'identifier, à agir et à choisir sur la base de mêmes « prémisses décisionnelles » (Tompkins et Cheney, 1985) que celles que partagent (et inculquent) les organisations. Il serait envisageable de juxtaposer ces cadres, avec en toile de fond le concept d'identification chez Burke, afin de broser un tableau plus impressionniste de la constitution et reconstitution des identifications collectives (ce que je ne dépeindrai cependant pas ici ; pour un portrait de ces études et un modèle du lien entre identification organisationnelle et constitution, voir Chaput, Brummans, et Cooren, 2011).

De façon plus spécifique, un parallèle avec le concept de *texte* dans la théorie de la co-orientation ne me paraît guère difficile à imaginer. D'abord, des textes commentant les développements et affiliations de l'École de Montréal ont manifesté un attachement et noté des rapprochements avec la théorie (Cooren, 2010b ; Taylor, 2000b)⁶. Ensuite, l'analyse de la constitution en rhétorique s'appuie prioritairement sur des *textes*, des documents tels que des « constitutions, proclamations, déclarations, et manifestes » (Charland, 2001, p. 617, ma traduction). Des textes collectifs, souvent produits par et/ produisant des nations, mouvements, partis, bref, des *agents collectifs*. Cela pose en retour un questionnement sur la constitution non seulement des membres de l'auditoire, mais aussi de la *voix* (Taylor et al., 1996) qui porte et colporte ces narratifs, et « ce que cela signifie de parler d'une voix collective » (Cheney, 1991, p. 1, ma traduction), ce qui développe un autre pan de la

constitution rhétorique d'une organisation :

Lorsque qu'un représentant organisationnel parle, qui est responsable ? À qui attribuer le blâme lorsqu'une organisation nous offense ? Quels intérêts sont vraiment représentés dans les messages organisationnels, et quelles perspectives sont marginalisées, tuées, ou contredites ? Pouvons-nous croire ce que les organisations « disent » publiquement et en privé ? Est-ce que les individus peuvent s'exprimer à titre d'agents indépendants, distincts des appartenances et identifications organisationnelles ? (Meisenbach et McMillan, 2006, p. 101, ma traduction)

La pertinence de mobiliser de concert les théories de la co-orientation et de la rhétorique constitutive (sans exprimer de biais pour l'une plus que l'autre) commence à transparaître. La seconde entrevoit la genèse organisationnelle à travers l'édification d'une constitution, ce (premier) texte qui « stipule un moment de séparation absolu entre le passé et le futur, qui établit les conditions sous lesquelles nos souhaits pour le futur deviennent des faits » (Feehan, 1991, p. 43, ma traduction). Certes, le texte est lui-même produit d'un environnement prévalant ; la constitution ne correspond pas à une création *ex nihilo* sachant « qu'elle ne peut jamais complètement oblitérer toute trace des drames qui ont précédé sa mise en acte » (*ibid.*).

De son côté, la dialectique du texte et de la *conversation* inscrit l'action des textes fondateurs dans un jeu permanent de négociation de sens, d'interprétations et de légitimation. Cela pose l'existence de chaque être comme un collectif, une société, et chaque collectif en tant que « produit de choses variées dont la *configuration* produit son

⁶ Qui sait, peut-être faudra-t-il bientôt parler de « l'École du grand Montréal » (sachant que le professeur Charland enseigne à l'Université Concordia, également située à Montréal) ?

émergence pour une autre prochaine première fois » (Cooren, 2010a, p. 150 ; l'auteur souligne). Ceci implique que la définition d'un être – un président américain, un peuple québécois – est à négocier à travers la communication conçue en termes de co-orientation, dans laquelle chaque acte, décision, comportement participe à former, reformer, performer son l'existence matérielle et idéale (ou spectrale). Autrement dit, le sujet constitué est continuellement sujet aux reconstitutions qui contribuent au renforcement ou à l'étiollement de leurs identités, ce qui étend l'enjeu de la constitution sur la terre ferme des interactions, réaffirmant aussitôt l'indissociabilité de la rhétorique et de la dialectique (Aristote, 1991 ; Burke, 1973).

Pour compléter ce tour d'horizon et de façon à *fonder* l'articulation d'une rhétorique et d'une dialectique de la constitution, un passage (non obligé mais rudement éclairant) est à effectuer du côté de la « dialectique des constitutions », un supplément (au sens derridien) à une théorie communicationnelle/rhétorique de la constitution organisationnelle. Celle-ci propose une discussion des fonctions et des propriétés des constitutions, des ressources qui participent à leur composition, mais également des tensions inéluctables à leur mise en acte. En cela, elle se positionne comme étant logiquement antérieure à la théorie de la rhétorique constitutive (qui porte sur les *effets* des récits constitutifs) et à la théorie de la co-orientation (qui reconnaît *au départ* l'existence sous-jacente d'une « constitution communicationnelle et narrative de base »).

DIALECTIQUE ET RHÉTORIQUE DE LA CONSTITUTION

Retour à la case départ. Retour au parler que nous n'avons jamais réellement quitté. Cette anecdote de la conversation interminable de l'histoire représente la forme culminante du *drame* des relations humaines, et d'une conception *dramatiste* du langage en tant qu'action. Sous-jacente à cette position se trouve une distinction entre sphères sociale, considérée « en termes de situations et d'actes », et physique, investiguée « en termes mécanistes, idéalisée comme relation de type cause-et-effet ou stimulus-et-réponse » (Burke, 1957 [1941], p. 87, ma traduction).

En d'autres mots, la méthode scientifique (qui se compose notamment d'une terminologie) est inappropriée pour rendre compte de la spécificité humaine : un animal manipulateur de *symboles*, ou un corps qui apprend le *langage*. Une distinction qui se fixe, selon Burke (1968), dans l'opposition entre *action* et *motion*, agir et se mouvoir, pour différencier deux modes d'intervention dans le monde : *agir* suppose le rôle du langage, en particulier dans l'imputation de motifs ou de justifications à l'action ; par contraste, *motion* renvoie au mouvement *extra-symbolique*, ce qui inclut le déplacement des corps, humains et non-humains. Une proposition détaillée en trois clauses :

- (1) Il ne peut y avoir d'action sans motion – c'est-à-dire, même « l'action symbolique » de la pure réflexion requiert les motions équivalentes du cerveau.
- (2) Il peut y avoir motion sans action. (Par exemple, le mouvement des marées, de la lumière du soleil, de la croissance et du dépérissement).
- (3) L'action ne se réduit pas en termes de motion. Par exemple, « l'essence » ou le « sens » d'une phrase n'est pas réductible à son existence physique, tels les sons qui circulent dans l'air ou les marques sur la page, bien que des motions matérielles de

quelque nature soient nécessaires à la production, la transmission, et la réception de la phrase. (Burke, 1968, p. 447, ma traduction)

Par cette distinction, il ne s'agit pas de réduire la réalité humaine au langage, mais d'établir que *les* langages (parole, musique, peinture, danse, etc.), occupent un rôle indéniable dans la constitution et reconstitution de la réalité. Les mots agissent sur celle-ci en nommant ses composantes d'une manière à inculquer des attitudes sur le monde, qui à leur tour peuvent conduire à des actions.

À cette fin, le terme d'*action* renvoie aux activités qui font directement (dans le cas d'actes de langage) ou indirectement (dans la pratique d'un sport qui obéit à des règles) appel à des systèmes de symboles. Le langage est constitutif de l'expérience humaine car c'est par lui que nous pouvons définir ou contester, imposer ou délibérer au sujet de tout, incluant ce qui est considéré comme étant constitutif de l'expérience humaine. L'équipée humaine naîtrait par le langage, qui seul permet de conter l'histoire de l'animal symbolique associant alors le dramatisme au domaine de l'ontologie (Rueckert, 1982 [1963], 1994). Plus spécifiquement, le dramatisme vise à découvrir les stratégies déployés pour définir l'ontologie, et le problème associé des motifs, ceci aboutissant à une l'équation centrale à une théorie de la constitution :

les gens s'induisent et induisent les autres à agir au moyen de dispositifs qui déduisent « faisons » de « nous devons » ou « nous devrions ». Et « nous devons » et « nous devrions » se déduisent en retour de « ceci *est* » – car c'est uniquement par des assertions relatives à ce que *sont* les choses que nous pouvons au final substantialiser un jugement (Burke, 1969 [1945], pp. 336-337 ; l'auteur souligne).

La nature ontologique ou épistémologique du dramatisme a longtemps fait – et continue de faire – couler beaucoup d'encre (voir Brock, 1985 ; Brock, Burke, Burgess, et Simons, 1985 ; Burke, 1968, 1985 ; Chesebro, 1988 ; Crable, 2000a ; Rountree, 2010). Dans l'immédiat, il suffit d'insister sur l'importance du langage qui rend possible la « danse des attitudes » ; sur les mots qui, loin de se réduire à des convoyeurs de pensées, forment le cœur des *interactions*. En plus de décrire nos réalités, ils nous préparent et nous outillent pour s'orienter dans celles-ci, affirmer qui nous sommes, définir notre univers, construire nos savoirs, prescrire les actes à entreprendre... « Les mots constituent les cultures et les savoirs à travers lesquels les gens *vivent* collectivement [et] le langage constitue une manière d'agir ensemble en vivant la substance des perspectives qui sont capturées dans chaque idiome » (Heath, 1986, p. 121 ; l'auteur souligne, ma traduction).

Pour illustrer cette distinction entre agir et se mouvoir, Burke propose cet exemple d'un conducteur se déplaçant en voiture :

Un « agent » qui conduit une automobile, respecte les règles de la circulation et parvient à sa destination à l'aide d'une carte routière, « agit » au sens que j'accorde à ce terme, puisque toute l'opération (incluant la formation du conducteur) est guidée de façon critique par l'interprétation dans le domaine des *systèmes de symboles*. Dans cette mesure, le comportement du conducteur diffère du comportement de la voiture, qui est « en mouvement » (ici défini comme « non symbolique » dans le sens où les règles de la circulation, la destination du périple, etc. sont totalement non pertinentes à sa situation particulière de machine animée par l'essence et guidée par des leviers qui n'impliquent aucun mode « d'interprétation »). (Brock et al., 1985, p. 27; l'auteur souligne)

La distinction entre action et motion est-elle littérale ou verbale ? Selon Burke (1973), cela revient à demander s'il y a une différence entre « un véhicule accidenté et un conducteur accidenté », situant la première instance « dans le domaine de la motion, l'autre dans celui de l'action-et-passion » (p. 267).

En revanche, la visibilité est réduite en considérant que la conduite puisse se relayer aux habitudes acquises, à l'instinct ou au style, et donc s'associer au mouvement inconscient (motion) plutôt qu'à l'ordre des choix conscients (action). Il en va évidemment ainsi dans le contraste entre conducteurs débutants et expérimentés, ou dans l'expérience de la conduite dans un environnement étranger. Cela plaide pour l'oscillation entre action et motion là où Burke établit une différence littérale entre elles, ce qui a pour effet de le conduire à « ignorer les *processus réels* par lesquels les humains transforment des choix délibérés (action) en habitudes (motion) et des habitudes/motion en action » (Conrad et Macom, 1995, p. 16 ; italiques des auteurs, ma traduction).

L'enjeu se pose en cas d'accident ; qui devient responsable : le conducteur, la voiture, la route, la météo ? Répondre, c'est user du langage pour *motiver l'action*, *substantialiser un jugement* ; autrement dit, c'est toucher au cœur du dramatisme, pour qui « s'intéresser aux relations humaines revient largement à s'interroger sur les *comptes-rendus* des motivations humaines » (Wolin, 2001, p. 156 ; l'auteur souligne, ma traduction). La question devient une question *rhétorique* : en attribuant la cause d'un accident ayant causé la mort d'autrui aux conditions routières exécrables (visibilité nulle, passages étroits, virages brusques, etc.), le conducteur peut atténuer sa responsabilité à titre

d'agent ayant causé cet accident, via l'alcool ou la vitesse (Ling, 1972). Voilà comment le dramatisme va s'intéresser à la jonction entre ontologie et action, substance et motifs... Mais, me voilà en train de discuter de voitures, maintenant ? J'ai dû m'égarer en chemin... Vite, il est temps de changer de voie et de revenir au parler, le lieu de naissance des constitutions.

La dialectique des constitutions : considérations liminaires

L'anecdote du parler sous-entend que n'importe quel acte de communication naît à titre de réponse *stratégique et stylisée* (rhétorique) dans la conversation, saisie par la *dialectique* de l'histoire. Précisons que la *dialectique* diffère de ses consœurs hégélienne et marxienne, et qu'il est réducteur d'envisager Burke « à soixante-six pourcent hégélien : thèse-antithèse mais pas de synthèse » (Gusfield, 1989, p. 28, ma traduction). *Dialectique* équivaut plutôt à *dramatique*, et l'histoire devient ce processus (dramatique) qui mobilise des oppositions (dialectiques), des voix, perspectives, ou terminologies qui représentent autant de conceptions partielles (et partiales) de la réalité. Deux termes pour désigner une même réalité : « lorsque les agents sont en action, nous avons le drame ; lorsque les agents sont dans la pensée nous avons la dialectique » (Burke, 1969 [1945], p. 512, ma traduction). Bien entendu, personnes et idées vont de pair. Et la dialectique qui traite des « possibilités de transformations linguistiques » s'inscrit dans le drame, dans « n'importe quel développement (...) obtenu par l'interaction de plusieurs facteurs se modifiant mutuellement les uns les autres, et qui peut se comparer aux voix d'un dialogue ou aux

rôles d'une pièce, où chaque voix ou chaque rôle contribue, dans sa partialité, au développement de l'ensemble » (p. 402-403, ma traduction).

Car Burke s'intéresse autant à la dialectique des *constitutions* qu'à la *dialectique* des constitutions – non seulement aux documents fondateurs de manière isolée, mais aussi à la place de ces textes dans la conversation interminable de l'histoire :

Chaque document qui nous est légué par l'histoire doit être traité comme une *stratégie pour contenir une situation*. Ainsi, en considérant un document telle la Constitution américaine, nous veillerons à ne pas le considérer isolément, mais en tant que *réponse* ou que *réplique* aux assertions contemporaines à la situation dans laquelle il émergea. Nous devons en tenir compte lorsque nous confrontons maintenant le problème d'agir en concordance avec ses « principes » dans une situation qui met de l'avant des questions totalement différentes de celles qui prévalaient au moment où ce document a été formé. (Burke, 1957 [1941], p. 93 ; l'auteur souligne, ma traduction)

Les documents ont une histoire. Deux, pour être plus exact : celle de leur production, suivie de l'historique de leur réception. Dès lors, il ne faut dissocier l'interprétation du sens initial, originel des documents de leur actualité ; falsifier les contextes d'apparition et d'application se traduit nécessairement par une interprétation invalide (Bygrave, 1993).

Une constitution offre toutefois une complication additionnelle ; bien qu'elle émerge de l'histoire, devenant un acte dialectique (indissociable du drame des relations humaines), sa naissance *in media res* est contrebalancée par sa prétention à *fonder* quelque chose de nouveau et dissocié des actes antérieurs de la conversation. En d'autres mots, ce document a pour fonction de fixer un commencement et un point final, à servir de « fondement, commencement et fin à toute action » (Burke 1969 [1945], p. 246 ; in Bygrave,

1993, p. 89, ma traduction). L'argument constructiviste est éloquent : ce qui est apparemment le plus essentiel, soit le point de référence ultime aux différends, aux décisions, aux jugements, est lui-même un produit de la conversation, partie prenante de ce qu'il est supposé transcender.

La dialectique des constitutions n'affecte pas uniquement l'interprétation des textes, mais d'abord, en toute logique, leur composition. Dans une note consacrée à la Constitution américaine, Burke (1957 [1941]) fait mention du caractère dialectique des termes qui composent ce texte, à l'exemple de *liberté* ou *capitalisme* dont la signification s'établit contre d'autres mots, par exemple *esclavage* ou *socialisme* (Burke distingue les termes dialectiques de ceux, positifs, qui n'ont pas d'opposés, à l'instar du mot *pomme*). Cela abolit de facto toute interprétation littérale ou définitive du texte fondateur, la portée de ses articles se mesurant sans cesse à la lumière d'un environnement changeant, qui fait de chaque interprétation une *mise en acte*, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'autoriser un programme d'action que les signataires du texte fondateur n'auraient pu prévenir.

Cela implique d'autre part que le fondement, la *substance* des actions fasse l'objet d'une définition négative ; *elle se définit par ce qu'elle n'est pas*. À titre de *produit* de la conversation, une constitution correspond à un document agonistique, préconisant un adversaire contre lequel affirmer son identité, s'organiser et agir. La Charte britannique des droits s'est ainsi érigé à travers la résistance du peuple contre la Couronne, ce qui attribue au document une *qualité collectiviste*. L'abolition de la Couronne conduit les signataires de la Constitution américaine à établir les « droits du peuple en tant qu'*individus* ou que

minorités contre un gouvernement représentant la volonté du peuple en tant que *collectivité* ou *majorité* » (Burke, 1957 [1941], pp. 94-95 ; l'auteur souligne, ma traduction). La croissance fulgurante des « super-corporations » dérive de cette interprétation individualiste des droits, qui leur confèrent le statut de personnes morales ; Burke prédit que dans un proche avenir (qu'on espère toujours) se propage à nouveau la tendance à penser « les droits réclamés par le peuple en tant que *majorité* à l'encontre du règne des super-corporations en tant que minorité souveraine » (*ibid.*; l'auteur souligne). Enfin, naissant de la conversation, ce texte désigne un acte partiel, un « *acte dans une scène qui le déborde* » (*ibid.* ; l'auteur souligne).

Chaque constitution recouvre une certaine circonférence, délimite un espace des possibles, supposant la présence d'une réalité extraconstitutionnelle, d'une Constitution sous, sur, ou au-delà de la Constitution, qui peut renvoyer aux lois divines ou biologiques, aux situations nouvelles que ne recouvre pas la Constitution, mais qui n'affectent pas moins le processus de constitution du monde commun.

Ces considérations liminaires jettent la lumière sur le caractère situé, agissant, à la fois contingent et transcendant, en un mot *dialectique*, des documents fondateurs. Rêvées, rédigées, débattues, adoptées, amendées, mises en actes, abandonnées, remplacées, abolies, les constitutions sont largement indissociables de la vie des groupes ou communautés qu'elles supportent, des actions qu'elles *substantialisent*. Formées et transformées dans la conversation, elles ont pour fonction de former et transformer les expériences et identités collectives. Situées *dans* la conversation, elles établissent des fondements *in media res*, ceci

garantissant qu'aucune d'elles n'est en mesure de couvrir ni retracer la totalité de l'échange sans fin qui compose l'histoire. Dès lors, la genèse devient un produit de l'histoire : « nous sommes toujours déjà immiscés dans la conversation, de telle sorte que n'importe quelle construction d'une origine est un cas d'intervention qui entre en compétition avec d'autres constructions » (Wess, 1996, p. 133, ma traduction).

Ces conditions de départ nous jettent à l'intérieur d'un monde dont les règles sont établies avant notre naissance. Or ces règles sont celles d'un jeu inhabituel dans lequel les règles sont susceptibles d'être modifiées en cours de jeu, où « l'invention rhétorique peut transformer le jeu »... Un jeu dont le nom peut être celui de *constitution* :

La Constitution sert cette fin parce que des cartes peuvent être ajoutées ou abandonnées à travers la procédure d'amendement, et des nouvelles règles pour jouer les cartes, nouvelles et anciennes, peuvent être mises en place par la Court chaque fois qu'elle agit. La Constitution dit ce que la Cours lit ce qu'elle dit. La Constitution est la règle, mais la Cours transforme constamment la règle. La Constitution est donc un jeu dans lequel la transformation des règles du jeu est un aspect central du jeu. (Wess, 1996, p. 26 ; ma traduction)

Cette dernière considération n'est pas à sous-estimer ; comme l'explique Wess (1996), il existera peut-être un jour un monde dans lequel les règles favorisent tous et chacun, sans en favoriser certains au détriment des autres. D'ici là, « le jeu qui consiste à modifier les règles du jeu est le seul jeu disponible » (p. 38).

Dans l'essai éponyme de son *The Philosophy of Literary Forms*, Burke introduit la Constitution américaine à titre d'illustration du rôle des documents dans l'histoire. Dans son ouvrage suivant, *A Grammar of Motives (GM)*, il élargit ces réflexions dans un chapitre

consacré aux propriétés et tensions liées aux constitutions et leur application. Ce texte, qui jusqu'à récemment a été ignoré par les critiques et les chercheurs en communication, développe pourtant un « modèle génératif du langage comme action symbolique » (Burke, 1978, p. 334, ma traduction). Un modèle permettant d'apprécier « comment un construit symbolique peut organiser et ordonnancer les expériences qu'ont les gens d'une réalité collective d'une façon qui modèle les identités – ainsi que les attitudes et les actions subséquentes – de ceux et celles à qui il s'adresse » (Clark, 2004, p. 124, ma traduction). Un modèle qui met de l'avant ce qui peut s'appeler, « bien qu'il n'ait jamais vraiment utilisé le terme, *une rhétorique constitutive* » (*ibid.*; l'auteur souligne, ma traduction).

La dialectique des constitutions : l'oubli de la recherche

Dans les études en communication, le nom de Kenneth Burke est, comme on le sait, largement indissociable de la pentade, cette méthode d'analyse des discours établissant que chaque compte-rendu des motivations humaines – réponse à la question « qu'est-ce qui est impliqué lorsque nous disons ce que font les gens et pourquoi ils le font ? » – fournit nécessairement « *un certain type* de réponse à ces cinq questions : ce qui est fait (acte), quand et où cela est fait (scène), qui l'a fait (agent), comment il l'a fait (agence), et pourquoi (but) » (Burke, 1969 [1945], p. xv, ma traduction). L'outil analytique est tellement connu qu'il est probablement mobilisé par des gens qui n'ont jamais lu *GM*, alors que même les lecteurs et lectrices très familiers avec l'ouvrage s'attardent rarement à son plus long chapitre, la *dialectique des constitutions* (Wess, 1991).

Cet oubli de la critique fut décrié à maintes reprises par Burke, ce qui suggère l'importance qu'il accordait au texte dans son œuvre. Concernant l'accueil de *GM*, il confie : « j'ai été frappé par le fait qu'aucun recenseur, à ma connaissance, n'ait discuté la section sur la « dialectique des constitutions. Pourtant, plusieurs recenseurs ont relevé des objections qui seraient devenues impertinentes si cette portion du livre avait été systématiquement considérée » (Burke, 1972 p. 24, ma traduction). L'agacement se maintient tout au long de sa vie, et culmine lorsqu'il rédige dans une lettre à l'âge de quatre-vingts dix ans :

Il est fort probable que mes écrits au sujet des Constitutions en général ou de notre Constitution en particulier (incluant les considérations apparentées dans mon volume *The Rhetoric of Religion*) aient pu piquer la curiosité si seulement j'avais su attirer l'attention en menaçant de sauter du pont de Brooklyn ou en étant pris en train d'essayer de voler une banque (cité in Clark, 2004, pp. 124-125 ; ma traduction).

Enfin, durant ses dernières interventions académiques, il aurait lancé un appel à reprendre et poursuivre son analyse des constitutions (Anderson, 2007 ; Feehan, 1991).

L'insistance n'est pas surprenante, sachant qu'il accorde à ces documents fondateurs un statut privilégié, celui d'accomplir un sommaire des enjeux centraux reliés à l'étude des relations humaines. La constitution se conçoit comme une « anecdote à caractère *totalisant*, une anecdote dans laquelle *les relations humaines convergent grandement* » (Burke, 1969 [1945], p. 324 ; l'auteur souligne). Et pourtant, il y a cet oubli de la critique, doublé par un désintérêt de la recherche... En rechercher les causes risque de nous égarer en conjectures.

Certes, *GM* a longuement souffert de marginalisation en études culturelles et littéraires, et les études en communication se sont contentées pour l'essentiel de la pentade (Wess, 1996). Oui, *GM* est probablement l'un des ouvrages les plus difficiles à digérer de Kenneth Burke, et sa section finale sur la dialectique l'est tout particulièrement (Anderson, 2007).

Ajouter à cela que l'essai en question traite de ramifications politiques et économiques complexes de la décennie 1940, le rendant spécifiquement ardu aux efforts de synthèse (Wolin, 2001). On peut donc commencer à comprendre le pourquoi de ce rejet/oubli. Mais soyons téméraires, et suivons les traces des quelques braves nous ayant précédé. Car ces récentes années, cette omission s'est graduellement résorbée, d'abord en ce qui a trait à l'étude rhétorique des constitutions – la relecture postmoderne de la Constitution américaine (Anderson, 1995), la comparaison des Constitutions américaines et canadiennes (Dorland et Charland, 2002), les implications d'un projet de Constitution islamique (Loewe, 2011). À noter également, certaines contributions usant de la *dialectique des constitutions* mobilisent ce cadre pour traiter non pas des constitutions, mais de la constitution des identités personnelles et collectives – la « constitution rhétorique du sujet » dans le débat sur le postmodernisme (Wess, 1996), l'expérience publique de sites mythiques états-uniens et la création d'une identité nationale (Clark, 2004), les narratifs de conversion accomplissant une constitution identitaire « à la première personne » (Anderson, 2007).

Malgré un lien quasiment naturel avec la rhétorique constitutive, il s'agit néanmoins d'un texte rarement cité dans ce domaine, bien qu'il soit listé parmi les principales sources

de cette branche des études rhétoriques (voir Charland, 2001). En ce sens, l'une et l'autre forment leurs prolongements respectifs, de la rhétorique constitutive à la dialectique des constitutions et réciproquement. C'est du moins le prolongement proposé dans la thèse.

La dialectique des constitutions : une convergence conceptuelle

Le chapitre de GM intitulé « La dialectique des constitutions » s'ouvre sur une note réflexive, dans laquelle l'auteur se questionne sur la place de la constitution dans son ambitieux projet d'investigation des motifs, sur le choix du texte comme *point de départ* initial du projet, et sur l'enjeu des commencements qui le contraignent à situer ailleurs les fondations de son projet, c'est-à-dire dans les cinq termes de la pentade :

Originellement, j'avais l'intention de commencer ce travail avec mon matériel sur « Le souhait constitutionnel » organisé comme une introduction à mon matériel sur les stratégies rhétoriques et les actes symboliques. C'était pour offrir une sorte de cadre préparatoire, quelque chose de « substantiel » en tant que point de départ solide – car, qu'est-ce qui peut être plus primaire, plus terre à terre (*laid down*) que la loi ? Toutefois, j'ai commencé à réaliser que cette introduction nécessitait en retour une pré-introduction, pour expliquer exactement pourquoi j'avais pensé que je devrais commencer une étude des relations *humaines* par une étude des relations *constitutionnelles*. Et de cela est née une longue « Introduction concernant les introductions », dans laquelle nous avons considéré le problème d'une anecdote représentative. C'est-à-dire que si quelqu'un ne choisit pas une anecdote *représentative* à titre de forme introductive, en conformité avec le choix et la portée de ses termes pour l'analyse, cette personne ne peut s'attendre à obtenir des termes représentatifs (Burke, 1969 [1945], pp. 323-324 ; italiques de l'auteur, ma traduction).

Cette justification est pertinente au-delà de l'anecdote, en cela qu'elle mobilise une myriade de concepts qui établissent les fondations de l'édifice dramatique et gravitent autour d'une analyse des relations constitutionnelles : la rhétorique, la symbolique, et leur liaison avec la Constitution ; la substance et l'activité de substantiver ; la distinction entre commencements temporels et logiques ; la sélection d'une anecdote représentative ; et le choix de la pentade comme terminologie dernière/première pour l'analyse.

Bien qu'il soit envisageable de sauter ces considérations et plonger directement dans l'essentiel du problème – c'est-à-dire, saisir comment les constitutions constituent – quelques mots à leur endroit permettront tout à la fois de préciser les ramifications de l'approche et d'élargir le cadre à des concepts connexes. En cela, la dialectique des constitutions offre une relative convergence conceptuelle qui paraît cruellement nécessaire, compte tenu de la complexité, de la densité, et de l'éparpillement à l'œuvre dans les pages de *GM*.

Le lien entre constitution, rhétorique et symbolique se conçoit à deux niveaux (ou circonférences) distincts, théoriques et métathéoriques. Ce dernier renvoie au projet global du dramatisme, élaboré en trois volets (rhétorique, symbolique, puis grammatical), dont le but consiste à « étudier les relations humaines en examinant les relations entre les groupes de concepts qui sont essentiels aux différentes manières de rendre compte des motivations humaines » (Wolin, 2001, p. 145). En d'autres termes, « les associations entre termes sont révélatrices des relations entre les gens ; ceci est peut-être le cœur d'une théorie de la communication humaine chez Burke » (Cheney, Garvin-Doxas et Torrens, 1999, p. 135, ma

traduction). Le projet se divise en facettes qui se recourent largement. La grammaire aborde l'étude des motifs à partir des « paradoxes universaux de la substance », soit du problème général de la définition ; la rhétorique traite, pour sa part, des « possibilités de classifications sous ses aspects *partisans* » ; enfin, la symbolique aborde les motifs à partir des individus conçus en tant que « constitutions uniques » (Burke, 1969 [1950], pp. 19-20 ; l'auteur souligne). Une même question, trois différents niveaux d'investigation.

Au plan théorique, la constitution appartient à la catégorie des actes rhétoriques en vertu de ses origines (*in media res* dans la conversation), et plus spécifiquement en exigeant la présence d'un auditoire à qui elle s'adresse. Burke est sans équivoque sur ce point : « une Constitution est adressée de la première à la seconde personne. En mettant de l'avant une Constitution, « je » ou « nous » disons ce que « vous » pouvez ou devriez faire et ne pas faire. Si une Constitution déclare qu'un droit est « inaliénable », par exemple, il s'agit d'un document signé par des personnes qui disent en effet : « Vous n'aliéneriez point ce droit » » (p. 360). Malgré l'évidence de *changements* au sein de cet auditoire et la dimension souvent *vague* de l'appel, le fonctionnement d'une constitution requiert un auditoire, des personnes qui tôt ou tard matérialiseront les identités, principes, et commandements contenus au sein d'un texte fondateur. Enfin, la rhétorique et la symbolique concourent dans la constitution des identités individuelles et collectives, soit le résultat de la multitude d'*identifications* qui convergent et divergent, qui ne sont pas plus fixes ou finales que les mots par lesquels elles en viennent à exister.

Groupes et collectivités constituent leurs identités au travers de textes fondateurs, et les individus eux-mêmes se définissent en uniques constitutions. Anticipant ce rapprochement, Burke appréhende l'identité comme une hiérarchisation de principes, de voix parfois unanimes, d'autres fois discordantes : « Le soi-disant « je » est simplement une combinaison de « nous corporatifs » partiellement conflictuels. (...) Parfois ces diverses identités corporatives s'harmonisent bien entre elles. À d'autres occasions, elles rivalisent, provoquant des conséquences morales troublantes » (Burke, 1984 [1937], p. 264, ma traduction). *A priori*, il n'y aurait pas de distinction de genre entre les identités individuelles et collectives dans l'optique de leur constitution, seulement de degré, de *circonférence*. Conséquemment, les fonctions *rhétoriques* de la constitution que nous allons aborder sous peu – la définition de substance, l'attribution de motifs, la transformation de l'auditoire – animent autant la constitution nationale, « nous le peuple », que la constitution du soi, « je la personne » (Anderson, 2007). Et dans l'intervalle entre ces deux-là, la constitution des organisations.

Une constitution, décrète Burke, est une *substance*, une structure de motivation, un assortiment de motifs. Or, que signifie au juste ce terme dont l'étymologie dérive du verbe latin *sub-stare*, « se tenir en dessous » ? Il appartiendrait à la même catégorie de termes que *constitution*, en renvoyant à un concept de place ou de placement, à ces éléments qui soutiennent, supportent, se tiennent en dessous d'autres choses. Par-delà l'effet métaphorique, la substance désigne ce qu'il y a à la base, aux fondations, au fond des choses. On associe le concept à « l'identité indestructible et durable des choses, à ce qui demeure le même à

travers des formes changeantes et à travers ses différentes manifestations » (Hochmuth Nichols 1963, p. 86 ; in Durham, 1980, p. 352, ma traduction).

En contexte organisationnel, il tient le rôle de ce par quoi s’accomplissent identités et identifications, renvoie « au développement et au maintien du ‘même’ (*sameness*) ou d’une ‘substance’ à l’encontre d’un arrière-plan de changement et d’éléments ‘extérieurs’ » (Cheney et Tompkins, 1987, p. 5, ma traduction). Pourtant, Burke demeure vague dans son usage du terme. Et pour cause, puisque cette notion contient une différenciation interne qui atteste de l’impossibilité même du travail de définition. En d’autres mots, parler de substance, c’est se confronter à « l’antinomie des définitions », à « *l’inévitable* paradoxe de la définition », à « l’ambiguïté irrésoluble » qui frappe le concept de substance, et par là, tout acte de désignation du réel, n’importe quelle assertion à l’égard de *ce qui est* (Burke, 1969 [1945], p. 24 ; l’auteur souligne).

Banni de nombreuses philosophies, le terme *substance* assure des fonctions qui, au mieux, peuvent être dissimulées, mais jamais éliminées. Car derrière chaque compte-rendu énonçant ce que font des gens et pourquoi (ou plutôt *sous* celui-ci), se tient, implicitement ou non, un jugement relatif à ce qu’une personne ou une situation *est substantiellement*, ce qui fait d’elle ce qu’elle est réellement, ou ultimement. Or la désignation, classification, et hiérarchisation des propriétés d’une situation ou d’une personne sont des actes de langage : « toute conclusion à l’égard de ‘ce qui existe vraiment’ est une fonction du vocabulaire – dérivée des cadres d’interprétations culturels et linguistiques » (Durham, 1980, p. 355, ma traduction). La brèche devient apparente : le terme désignant la permanence, l’invariabilité,

l'identité d'une chose est le produit des aléas du langage, d'une réalité dynamique, instable, multiforme, et analogique.

Puisque définir, c'est re-présenter à l'aide d'un langage, il s'ensuit que « nous définissons nécessairement une chose dans les termes d'autre chose » (Burke, 1969 [1945], p. 33, ma traduction). Le « paradoxe de la substance » dérive de la situation où les fondements, supports, référents, principes de base d'une chose, personne, ou constitution, bref, ce qui la soutient, la *substantialise*, se situent à l'extérieur de cette chose, personne, ou constitution. Alors que la définition usuelle du mot l'associe à « ce qu'une chose ou un agent *est* intrinsèquement, aux éléments principaux de n'importe quelle existence, aux composantes caractéristiques et essentielles de n'importe quelle chose », ce mot, « employé pour désigner ce qu'une chose *est*, dérive d'un mot qui désigne quelque chose que cette chose *n'est pas*. Employé pour désigner quelque chose *à l'intérieur* de la chose, *d'intrinsèque* à elle, étymologiquement le mot se réfère à quelque chose *d'extérieur* à la chose, *d'extrinsèque* à elle » (pp. 21-23 ; l'auteur souligne, ma traduction).

Concevoir la constitution comme substance, c'est s'intéresser aux propriétés jugées essentielles ou fondamentales à la définition d'une collectivité ou d'un individu, ce qui fait d'elle ou de lui ce qu'il et elle sont véritablement, profondément, substantiellement. Or, de tels éléments qui sous-tendent ou supportent ces identités individuelles et collectives sont elles-mêmes des constructions individuelles et collectives, le fruit d'actes rhétoriques et de cycles d'argumentation. Qu'est-ce qu'une femme ? Qu'est-ce qu'un homme ? Qu'est-ce qu'un Québécois ? Qu'est-ce qu'une organisation ? Qu'est-ce qu'un ou une Solidaire ? Les

réponses à ces questions sont incontestablement des questions contestables, discutables et effectivement discutées, et ce en dépit des efforts régulièrement déployés pour en faire des questions indiscutables, auxquelles il existerait des réponses absolues ou définitives. Cette posture fonde l'approche paradoxalement anti-essentialiste et anti-fondamentaliste du dramatisse, qui fait de la signification une question ouverte, rhétorique, et empreinte d'ambiguïté :

Le concept de substance, la seule chose qui ne doit pas différer d'elle-même si une définition est pour être une définition, se trouve affligée par ce que Burke appelle une « ambiguïté incommensurable », mais que nous pouvons appeler, après Derrida, « indécidabilité », puisque aucun choix ne peut être fait entre deux sens véritablement différents. (Lentricchia, 1983, p. 74 ; voir aussi Biesecker, 1997; Tompkins et Cheney, 1993)

Chez Burke (1969 [1945]), les sources de cette « ambiguïté incommensurable » sont à chercher à même notre situation dans la conversation interminable de l'histoire. Dans la mesure où « les humains ne peuvent eux-mêmes créer l'univers, il demeure quelque chose d'essentiellement énigmatique à propos du problème des motifs, et cette énigme sous-jacente se manifeste dans les inévitables ambiguïtés et inconsistances entre les termes sur les motifs » (p. xviii, ma traduction). Parallèlement, puisque deux choses ou actes ne sont jamais tout à fait identiques, employer un même terme pour les désigner introduit une dose d'ambiguïté.

Est-ce un enjeu sans issue ? Oui, si l'objectif consiste à disposer de l'ambiguïté. Non, s'il s'agit d'explorer les ressources de l'ambiguïté, conduisant au moment stratégique, soit

lorsque les « miracles momentanés de la transformation peuvent prendre place. Là où l'intrinsèque et l'extrinsèque peuvent échanger de place » (Burke, 1969 [1945], p. 24, ma traduction). L'ambiguïté de la substance devient une ressource rhétorique majeure, permettant de naviguer à l'aise sur les mers grises et houleuses du réel : « quelle ressource langagière plus utile pour un rhéteur que l'ambiguïté par laquelle il peut dire « l'état des lieux est substantiellement ceci ou cela », plutôt que d'avoir à dire « l'état des lieux *est* et/ou *n'est pas* ceci ou cela » ? (p. 52 ; l'auteur souligne). Les ambiguïtés de la substance s'importent dans le champ rhétorique, où elles deviennent le moyen par lequel un rhéteur va identifier « A avec B, pour rendre A « consubstantiel » avec B », rendre une personne « substantiellement une » avec l'autre, les rendre à la fois jointes et séparées, « substance distincte et consubstantiels avec l'autre » (Burke, 1969 [1950], p. 21).

La substance se conçoit comme une scène, un support, et aussi comme un moyen. Et enfin comme un acte. Car d'après Burke, qui se réfère probablement à Aristote, « la substance, dans les anciennes philosophies, était un *acte* ; et un mode de vie est un *agir-ensemble* ; et en agissant ensemble, les humains partagent des sensations, des concepts, des images, des idées, des attitudes communes qui les rendent *consubstantiels* » (*ibid.* ; l'auteur souligne). La rhétorique de l'identification vise la consubstantialité, soit le partage d'une substance commune entre rhéteur et auditoire à travers le discours. Toutefois, d'où émerge cette substance ? Un pas supplémentaire est à franchir : « la consubstantialité présuppose une réponse à une question trop rarement posée : avant que la substance puisse être

partagée, d'où provient-elle exactement ? La réponse réside dans les constitutions » (Anderson, 2007, p. 16, ma traduction).

La genèse de l'action rhétorique : un intermède pentadique

(Je me suis engagé plus haut à introduire certains des concepts rattachés à la dialectique des constitutions. Techniquement, il me reste encore à vous entretenir des commencements, du choix d'une anecdote représentative, et des termes de la pentade. Je réserve les deux premiers pour le prochain chapitre et ses enjeux de méthodologie. En ce qui a trait à la pentade, je vous propose, dans ce qui suit, de substituer une présentation formelle par une brève illustration qui saura, je l'espère, nous reconnecter momentanément avec le cas à l'étude).

Acte, agent, agence, scène, but. Ces termes résument les formes de pensée élémentaires universellement expérimentées dans l'action de rendre compte des actions. Les humains – dramaturges, poètes, sociologues, physiciens, ou postiers – doivent « user de moyens pour cadrer ou placer leurs expériences de façon à en construire le sens, pour eux et les autres », et la pentade décrit ces formes élémentaires « nécessairement impliquées dans le processus de définition des situations » (Gusfield, 1989, p. 14, ma traduction). Inséparables comme les cinq doigts de la main (six en incluant l'*attitude* qui transforme la pentade un hexade ; Burke, 1968). Une image qui pointe (du doigt ? c'est donc impoli !) vers le caractère distinct de chacun (dans leurs extrémités, leur taille et leurs empreintes) ; pourtant inséparables (à moins d'être prêt à souffrir grandement), ils se fusionnent au niveau de la paume. Pour procéder de l'un à l'autre, vous cheminez le long du tendon

jusqu'à la paume, puis retracez un chemin le long d'un autre tendon. Ah, tendons ! Mais, attends donc ? Oui, attendons... Je vous ai promis une illustration ? C'est juste, la voici...

Mais juste avant procéder, je tiens à préciser que les termes peuvent individuellement correspondre à différentes substances, et plus précisément à des conceptions philosophiques concurrentes :

Pour la mise en valeur de la *scène*, la terminologie philosophique correspondante est le *matérialisme*. Pour la mise en valeur de l'*agent*, la terminologie correspondante est l'*idéalisme*. Pour la mise en valeur de l'*agence*, la terminologie correspondante est le *pragmatisme*. Pour la mise en valeur du *but*, la terminologie correspondante est le *mysticisme*. Pour la mise en valeur de l'*acte*, la terminologie correspondante est le *réalisme*. Le *nominalisme* et le *rationalisme* accroissent le nombre de terminologies à sept. Mais puisque nous avons utilisé tous nos termes, nous devons en rendre compte de manière indirecte. (Burke, 1969 [1945], pp. 128-129, ma traduction)

Burke mobilise longuement la pentade afin de catégoriser ces écoles philosophiques, et par conséquent, à montrer leur partialité, découlant d'un choix terminologique prioritaire, d'une substance imputée à l'un des cinq termes alors qu'aucun principe n'existe pour justifier ce privilège. Ces perspectives n'en sont pas moins éclairantes ou légitimes, mais elles sont *partielles*, comme le sont les discours des sciences sociales : la sociologie tend à privilégier l'explication par la scène, la psychologie favorise l'agent, l'économie préconise le but et la communication privilégie variablement l'agence (transmission) ou l'acte (constitution). Mais les doigts se coordonnent, s'articulent entre eux, agissent de concert (notamment dans la performance qu'exige un concert), donnant naissance à une série de combinaisons ou de ratios pentadiques, et à autant de *topoi*, de lieux discursifs servant à l'imputation de motifs.

En se restreignant aux quatre qui traitent des sources de l'acte, nous allons investiguer « la genèse de l'action rhétorique », soit la découverte des motifs sous-jacents à l'émergence d'un discours rhétorique (Benoit, 1994, 2000). J'en arrive enfin à l'illustration...

Le récit d'engagement de la co-fondatrice d'Option citoyenne, en introduction de l'ouvrage *Bien commun recherché* et sciemment sous-titré *pourquoi plonger en politique ?*, autorise une lecture *plurielle* des fondements à l'action, illustrant la diversité des sources de l'action rhétorique, dans le cas présent la fondation d'Option citoyenne, une diversité qui nous invite à recenser les motivations liées à la fondation d'une organisation partisane (indirectement liées à la fondation du nouveau parti politique). Alors qu'elle amorce son propos en notant les objections relatives à son « saut en politique » (qui recourent les éléments présentés au chapitre I), elle lie son engagement au *but* poursuivi, *en dépit* de ces contraintes : « J'en suis venue à penser qu'il fallait proposer une alternative, un autre parti politique, un projet aux utopies réalisables, ici et maintenant. Un projet qui pourrait nous mener, pas à pas, étape par étape, à une société profondément renouvelée » (David, 2004, p. 12).

On y retrouve l'occurrence du ratio but-acte dans lequel l'objectif du rhéteur oriente le discours rhétorique. L'influence de la *scène* est aussi prégnante dans sa trajectoire, culminant par le *choc de l'esplanade*, ce discours de clôture de la Marche mondiale des femmes de l'an 2000 livré à la suite du refus patent de leurs revendications par le gouvernement Bouchard. Elle décrit en détail le point fort de son allocution, illustration

exemplaire d'une situation de rhétorique qui se veut tout à la fois réactive et constitutive, et occurrence du ratio scène-acte, où la situation oriente le discours rhétorique :

Je dois clore la Marche par un discours. Comment, malgré toute la déception, poursuivre le combat pour l'égalité et la justice sociale ? J'émetts plusieurs hypothèses : « Devons-nous envisager des gestes de désobéissance civile pacifique ? Devons-nous organiser une grève lors d'un prochain 8 mars ? Devons-nous penser à une alternative politique féministe et de gauche ? » À ces mots, une clameur jaillit des rangs. Les jours suivants, lettres et courriels affluent à la Fédération des femmes du Québec : on m'encourage à aller de l'avant, à créer ce nouveau parti. Cette idée a soulevé une vague d'espoir chez des milliers de personnes. (pp. 13-14)

Elle poursuit son récit en expliquant que durant les trois années suivantes, elle médite sur ce choix de fonder un parti politique, décidant au terme de sa réflexion de prendre le chemin de la politique partisane et d'accomplir les sacrifices qu'impose cette aventure. Sa témérité, ses aptitudes, convictions, et expériences deviennent dès lors le fondement de son engagement, établissant la primauté du ratio agent-acte, lorsque la nature du rhéteur oriente le discours :

Justement parce que je crois à l'action politique, je ne veux plus agir seulement « dans la cité », de l'extérieur de l'arène politique. Autant le Collectif pour un Québec sans pauvreté que D'abord solidaires, autant la Marche mondiale des femmes que d'autres mouvements me l'ont prouvé : on peut influencer le pouvoir mais... jusqu'à un certain point seulement. (pp. 15-16)

Ces considérations sur le lien entre l'agent et l'action transitent enfin sur une explicitation du lien entre action et moyen, la « construction d'un Québec centré sur la recherche du bien commun » passant par un investissement de la « sphère politique » (p. 19) via l'*agence* du

parti : « Je crois fermement que notre projet de société doit être relayé à l'intérieur des murs de l'Assemblée nationale. Les mouvements sociaux ne peuvent suffire seuls à la tâche de proposer des orientations globales pour un Québec différent. Les appuis ponctuels de députés sympathiques, péquistes ou même libéraux ou adéquistes, ne suffisent pas » (p. 16). Ce ratio agence-acte préconise que ce sont les moyens employés par le rhéteur qui orientent le discours.

Comme on le voit, la pentade, dans ce cas-ci, permet de cartographier les différentes *raisons d'agir* que mobilise la narratrice dans son récit d'engagement politique : des convictions personnelles et la reconnaissance publique (agent), la nécessité d'une d'alternative aux initiatives locales dont les ressources sont limités (agence), le souhait d'initier d'importants changements au niveau des sphères sociales, politiques, et économiques (but), et l'éveil d'une population désireuse de tels changements (scène). Tous deviennent des lieux potentiels pour y fonder la substance d'un nouveau mouvement politique. Quant à déterminer le poids relatif de ces lieux, c'est-à-dire la détermination de ce qui est premier, il n'est pas vain de s'en remettre au titre du récit – *Le choc de l'esplanade* – lequel atteste du rôle prégnant du contexte dans l'acte fondateur, compte tenu qu'« un titre idéal va 'faire la somme' de tous les éléments particuliers d'un livre » (Burke, 1970 [1961], p. 25, ma traduction).

Reprenons la discussion de la dialectique des constitutions, de façon à identifier les composantes et complications liées à l'édification d'une constitution (en complément aux comptes-rendus rétrospectifs sur la constitution d'un regroupement politique).

Comment une constitution constitue une organisation ?

Une constitution, dans sa structure, correspond à une « mise en acte de volontés humaines » (Burke, 1969 [1945], p. 323, ma traduction). Cette définition minimale a le mérite de saisir une dimension de la problématique, celui de la traduction des souhaits, vœux, principes, idéaux *en actions*. Une constitution fonctionne en sélectionnant un certain nombre de principes ou de souhaits, relatifs à un état du monde désiré, auquel un groupe aspire (droits individuels et collectifs, souveraineté d'un peuple, etc.). Ces souhaits, ces principes, se transforment en la substance qui fonde les jugements ; ils sont ce au nom de quoi l'*agir-ensemble* devient envisageable. Ces principes se complètent en participant d'un même document, ou du même ensemble de pratiques ; or à l'occasion d'un jugement, ces différents principes peuvent se heurter les uns aux autres, voire se contredire. Chaque interprétation, chaque jugement accomplit alors un acte qui vient créer une chose entièrement nouvelle, un précédent, qui dérive néanmoins du code de conduite prescrit par la constitution, ses précédents.

L'analyse des constitutions se traduit en processus dynamique, ou plutôt dialectique, qui fait de la rédaction et de l'adoption d'un texte fondateur un moment crucial, mais partiel de la dialectique sans fin de l'histoire. Crucial en ce qu'il rend possible la transformation des identités, mais partiel dans la mesure où celles-ci peuvent continuellement vaciller, dépérir, se voir contestées et même remplacées par d'autres. En ce sens, « les constitutions ne sont pas des véhicules passifs pour l'expression d'identités et de relations de pouvoir déjà existantes ; elles peuvent aussi fonctionner comme instigatrices de nouvelles identités,

articulant de nouvelles expressions de communauté et d'exclusion, de solidarité et de domination » (Hanafin et Williams, 1998, pp. 1-2 ; in Anderson, 2007, p. 39, ma traduction).

L'acte de fondation occupe à cet effet un rôle essentiel. Il initie la transformation des identités et rend possible un *agir-ensemble*, instaure des mécanismes de coopération et de compétition. Mais il nous faut insister sur son caractère partiel, et indéterminé, bien que celui-ci nous entraîne fatalement hors de la circonférence tracée par la thèse et sa problématique de la genèse : « l'écriture d'une constitution correspond simplement au commencement d'une dialectique incessante entre le texte et le peuple » (*ibid.*). Un commencement dont nous ne verrons pas la fin, même si, et nous y reviendrons, le type de commencement que pose la constitution contient implicitement sa propre fin – c'est la force d'une constitution que d'établir, dès le départ, un fondement aux jugements présents et futurs, en intégrant tous les cas de figures (même ceux qui paraissent inimaginables aux rédacteurs du texte fondateur).

Burke discute passablement des significations usuelles (tirées du dictionnaire) de ce mot qu'il considère comme la représentation la plus complète des relations humaines. Pour vous épargner l'impression de *déjà lu*, je ne reviendrai pas sur celles-ci (voir la section initiale du chapitre pour un aperçu). Ce qui le frappe toutefois, c'est que chacune de ces définitions renvoie à des considérations sur la substance et les motifs, trois termes qui deviennent assez rapidement interchangeables :

La conception humaine des motifs, nous l'avons indiqué, est intégralement reliée à leur conception de la substance. Ainsi, traiter du problème des motifs, c'est traiter du

problème de la substance. Et la substance d'une chose, c'est ce par quoi elle est constituée. Ainsi, une préoccupation pour la substance est une préoccupation autour des problèmes de la constitutionalité. Et là où les questions de constitutionalité sont centrales, pourrions-nous choisir un meilleur sujet que la Constitution et ses ressources caractéristiques comme anecdote par laquelle donner forme à nos termes ? (Burke, 1969 [1945], pp. 337-338, ma traduction)

Ici apparaît une réponse décisive à la question : à quoi diable sert une constitution ? Dans la perspective dramatisante, constituer quelque chose, c'est en définir la substance, en proclamer la nature, autrement dit, déterminer ce qu'elle est, quelles sont ses composantes essentielles ou fondatrices. Fonder une substance, voilà ce qu'accomplit en priorité la constitution. Par conséquent, traiter de constitutions rédigées et mises en actes dans un cadre organisationnel revient à s'intéresser à l'ensemble des stratégies par lequel une organisation établit de façon la plus décisive possible, ce qu'elle est, et conjointement, ce qu'elle devrait être (sans égard au fait qu'il existe ou non des documents portant cet intitulé en milieux organisationnels).

La définition burkienne de la constitution recouvre, par ailleurs, chacun des termes de la pentade, ce qui suggère non seulement l'articulation des outils analytiques primordiaux, mais aussi la pluralité des façons d'envisager une problématique constitutionnelle : « une constitution légale est un *acte* ou un ensemble d'actes (ou mises en actes), réalisé par des *agents* (législateurs, magistrats, ou autres personnes représentatives), et désignée (*but*) à servir de fondement motivationnel (*scène*) à des actions subséquentes, ce qui en fait alors un instrument (*agence*) pour la mise en forme (*shaping*) des relations humaines » (p. 341, ma traduction). En dépit de cette insistance sur la constitution légale, la

portée du terme doit être prise dans son sens le plus vaste, en incluant des « constitutions de type purement naturel », renvoyant aux propriétés physiques et géographiques qui affectent nos manières d'agir et de justifier nos actes, aux « constitutions mentales » ou les tempéraments, de même qu'aux « coutumes et valeurs, desquelles d'autres coutumes et valeurs similaires sont déduites » (*ibid.*). Et bien sûr, les nouvelles constitutions, arbitrairement établies, servant de motifs « pour la mise en forme et la transformation des comportements » (*ibid.*).

Chacune de ces instances partage le même aspect, soit sa capacité à désigner ce qu'est une chose de manière à orienter l'action en une direction spécifique. L'acte constitutif est celui par lequel se définit une substance : « qu'il s'agisse de l'acte qui constitue un collectif, tel que dans le 'Nous le peuple' de la Constitution américaine, ou la constitution d'un individu, avec la proclamation faussement banale d'une substance dans l'assertion 't'es un bâtard', la même fonction de définition des substances d'une constitution est en opération » (Anderson, 2007, p. 40, ma traduction). La substance pensée à la manière d'un acte trouve ici sa signification, car de la substantivation à l'action, il n'y a qu'un pas. Seriez-vous identifié par la Constitution que vous devriez spontanément vous soumettre aux responsabilités et aux lois qui incombent aux citoyens de cette contrée ; si vous êtes interpellés par quelqu'un à titre de bâtard, un programme d'action se dresse alors face à vous, fait de brimades, insultes et sentiment de honte.

Une constitution ne se contente pas d'établir ce qui est, mais fournit de surcroît un justificatif, un fondement, une substance, une raison à un cours d'action spécifique : « ce

qu'une Constitution ferait prioritairement est de *substantifier un devoir (ought)* (à appuyer une assertion relative à *ce qui devrait être* sur une assertion relative à *ce qui est*). Et dans notre monde « agonistique », une telle substantivation dérive sa force des contrastes avec des notions relatives à ce qui ne devrait pas être » (Burke, 1969 [1945], p. 358, ma traduction). Déclarer ce qui est *substantiellement*, ce n'est pas seulement décrire ce qui est perceptible par les sens, c'est aussi orienter l'auditoire en une direction spécifique ; c'est déclarer ce que le monde *devrait être*, et convier à une action (ou des programmes d'action) qui incarne/traduit/substantifie cette orientation.

Quelques propriétés caractéristiques des constitutions

Les ambiguïtés de la substance se traduisent par un certain nombre de complications inhérentes à la mise sur pied d'une constitution. Durant l'édification initiale, la constitution se conçoit en tant que « vision ». Discutant d'un ouvrage qui met de l'avant un idéal social anarchiste, *Poetry and Anarchism* par Herbert Read, Burke (1969 [1945]) relève une remarque de l'auteur à l'effet qu'une telle vision ne devrait pas être rejeté par ses critiques « sur les bases de son 'impraticabilité', compte tenu du fait que la praticabilité ne correspond pas au moyen correct de juger des visions » (p. 344). Dans l'ordre des idéaux, des souhaits, des intentions, toutes les contradictions sont aisément conciliables. À cette étape de sa composition, une constitution n'offre rien de contraignant, car précisément, « les idéaux ne sont jamais praticables ; en effet, ils sont *par définition* quelque chose que vous ne pouvez pas atteindre ; ils sont tout simplement des *directions* que vous pouvez

viser. (Par exemple, vous ne pouvez atteindre le « Nord », bien que vous puissiez atteindre une cible située au nord du lieu où vous êtes) » (*ibid.* ; l'auteur souligne, ma traduction).

Les difficultés se présentent lorsqu'il s'agit de matérialiser cette vision, de la traduire en pratiques et en institutions, ce qui se pose dans l'ouvrage de Read à partir du moment où l'auteur « propose une sorte d'organisation sociale et politique dans laquelle cet idéal pourrait prendre corps », une renaissance de l'anarchisme en « anarcho-syndicalisme » (Burke, 1969 [1945], p. 345 ; l'auteur souligne, ma traduction). Donner corps à une vision, c'est la soumettre au test des contradictions. Si, comme l'illustre Burke, un monde anarchiste idéal verrait le lion et l'agneau s'étendre côte à côte dans un pré, dans le domaine des corps, le lion doit manger l'agneau ou mourir de faim. La dialectique des constitutions pose l'enjeu d'une négociation entre deux niveaux de termes, idéels et pratiques ; et si les premiers se fusionnent aisément, les seconds se livrent à une multitude de contradictions, et rendent le compromis nécessaire à chaque instant. Une constitution, ses principes, ses clauses ou ses souhaits, agissent à titre de référent à l'action, mais un référent inéluctablement partiel, posant à coup sûr le recours à la *traduction* :

Non seulement vous devez, dans le processus d'incarner un certain idéal, frustrer l'incarnation d'un autre idéal qui pointe vers une direction opposée ; mais aussi, par l'acte d'incarner un idéal, quel qu'il soit, vous vous trouvez à le « traduire » dans un autre idiome, un idiome « inférieur » – et cette « traduction » peut, comme le suggère la formule « *traduttore traditore* », être traité ou comme « copie » ou comme « trahison » de l'original. (p. 346, ma traduction)

Dans le cas d'une constitution anarcho-syndicaliste, cela revient à juxtaposer un état « libre de toute organisation » (anarchisme) avec un certain type d'organisation (syndicalisme), ce qui en fait ultimement un oxymore, une « organisation désorganisée » (*ibid.*). Cette analyse rend compte selon Burke de certaines propriétés caractéristiques de toutes les constitutions. Elles se composent d'une série de souhaits, de droits et de responsabilités généralisées qui, à l'échelle idéale/idéale, s'interprètent à la manière d'une grande unité, dans laquelle ils existent tous ensemble dans une parfaite harmonie. En revanche, dans le domaine pratique, et c'est là le travail des cours de justice notamment, « cette *fusion* ou *balance* ou *équilibre* entre les clauses constitutionnelles se transforment en un *conflit* entre les clauses – et pour satisfaire la promesse contenue dans l'une d'elles, vous devez abandonner la promesse contenue dans une autre » (p. 349 ; l'auteur souligne, ma traduction).

La dimension conflictuelle *interne* ne doit pas faire oublier que les « Constitutions sont des instruments agonistiques », qui requièrent la présence d'un ennemi, implicitement ou explicitement (p. 357). Quelques implications découlent de cette propriété. Cela oriente l'attention vers le contexte de leur émergence, et invite à considérer la nature de la scène qui justifie, pour ses rédacteurs, la construction d'une substance différente, d'un autre *agir-ensemble*. Les circonstances ayant donné naissance aux Constitutions britanniques et américaines discutées ci haut fournissent une illustration éclairante de ces préoccupations. Au-delà du contexte fondateur, cependant, une constitution se conçoit de façon agonistique

par le fait qu'elle établit une *sélection* de principes ou de clauses, et par conséquent, le *rejet* de principes extérieurs, qui se transforment conventionnellement en principes concurrents.

Dès lors, il faut comprendre que l'objectif d'une constitution concerne la promotion et la préservation de certains principes, d'une substance, dans un cadre éternellement changeant. Non seulement se font-elles les porteuses de certains motifs, de certains vocabulaires, mais elles constituent de surcroît des tentatives, « par des moyens symboliques ou verbaux, pour établir une fixité motivationnelle d'un certain type, en opposition à quelque chose qui est perçu comme menaçant cette fixité » (*ibid.*). Le pouvoir de la constitution est un pouvoir de définition, où « *définir*, ou *déterminer* une chose, c'est en marquer les frontières » (p. 24, ma traduction). Par conséquent, une constitution équivaut à un acte qui permet, incite, encourage, oblige, et par la même occasion, un acte qui limite, contraint, et contient d'autres actes. Pour prendre l'un des slogans de l'UFP et Option citoyenne, il ne faut jamais perdre de vue, en lisant une constitution, qu'« une alternative est possible ». Les choses pourraient aller différemment. En contrepartie, *agonistique* ne signifie pas *guerrier*, et bien que les constitutions marquent des exclusions et des aspirations belliqueuses (voir Burke 1957 [1941] ; Loewe, 2011), ces actes représentent des « purifications de la guerre dans la mesure où ils ne sont pas de bruts instruments de la force, mais des tentatives verbales pour substantialiser, pour justifier » (Wess, 1991, p. 13, ma traduction).

En mettant de l'avant certains désirs, souhaits, ou commandements, la constitution correspond à la fois à un instrument, une *agence* pour communiquer ces souhaits et désirs,

et à un *acte* de communication, en cela qu'elle s'adresse à un auditoire spécifique, ce qui a déjà été souligné précédemment. Une constitution se décrit comme « un document adressé par des personnes à d'autres personnes » (p. 361) – nous retrouvons à ce stade-ci la version dramatisée de la CCO, compte tenu du fait que la capacité des personnes à *agir-ensemble* dérive de leur consubstantialité, qui elle-même est le produit sans cesse retravaillé d'une constitution. Au commencement, il y a la constitution. Celle-ci tient le rôle de l'origine, point de départ cependant imprégné d'interactions verbales à propos de textes qui *deviendront fondateurs*, pour une autre prochaine première fois.

Bien qu'une constitution s'adresse à un auditoire, et s'interprète conséquemment comme un acte rhétorique, la constitution de l'auditoire s'avère une tâche complexe en vertu de son statut d'instrument oratoire pour l'action située et d'acte transcendant le temps pour vivre et revivre à travers l'interminable dialogue en cours à l'intérieur du parlement et de la cour de justice. Pour le dire plus simplement, la constitution est un acte de rhétorique adressé à un auditoire actuel et futur, un commandement déguisé sous forme de souhaits destiné à des personnes à venir (au monde). Dans la terminologie des actes de langage (Austin, 1970; Searle, 1982), la constitution est tour à tour une assertion relative à ce qui est, une promesse relative à ce qui doit être, un ordre ou un commandement relatifs à ce qu'il faut faire pour que ce qui doit être devienne ce qui est, et une déclaration qui légitime ou autorise cet état des lieux actuels et futurs. Une distinction qui n'apparaît cependant jamais aussi clairement dans l'acte d'écriture de la constitution, car les « constitutions produisent des commandements (« faites ceci ») justifiés sur la base de la substance

(« parce que vous êtes cela »), alors que dans les faits ils sont des souhaits qui cherchent à réaliser une substance (« afin que vous puissiez devenir cela ») (Charland, 2003b, p. 129, ma traduction).

Une complication apparentée tient au caractère généralisé de l'adresse, et donc vague : « [Les commandements] peuvent être adressés « à quiconque cela concerne », ce qui est à la croisée entre « tous » et « personne », donc une oraison aussi vague peut bien se confondre avec aucune oraison tout court » (Burke, 1969 [1945], p. 361, ma traduction). Enfin, cette propriété interactionnelle de la constitution renvoie à la reconnaissance et négociation de sa nature neutre ou partisane – un acte rhétorique légitimé par une collectivité donnée en tant qu'acte extra-rhétorique (à l'instar de l'effet idéologique de la rhétorique constitutive). Par conséquent, une « vision » peut s'efforcer de dissimuler sa visée rhétorique, partielle et donc partielle, en se contentant de proposer une « liste de *souhais* », qui ne correspondent pas moins à des commandements, où « l'emphase sur la volonté du visionnaire (« *Je* veux ceci et cela») pourrait aider à faire oublier ce qu'implique un tel énoncé, (« *Vous* devez faire ceci et cela si je suis pour obtenir ce que je veux »). Dans de tels cas, la forme impliquée est probablement la suivante : « Nous voulons ceci et cela – tous les hommes de bonne volonté vont vouloir ceci et cela – et mon énoncé les représente, tout comme il vous représentera, cher lecteur, si vous êtes d'accord avec moi » (p. 362 ; l'auteur souligne, ma traduction). Dès lors, la mise en acte d'une constitution participe à la constitution d'un nous, réalise la consubstantialité.

Une dernière propriété à retenir concerne le caractère scénique d'une constitution, dans la mesure où elle va « établir un « environnement » pour de futurs actes » (*ibid.*). Par contre, et ce point se trouvait déjà discuté dans *The Philosophy of Literary Forms*, la scène fabriquée par une constitution dérive d'un acte qui est lui-même contenu dans une scène, ce à quoi Burke réfère par la « Constitution derrière la Constitution » (*ibid.*). Il en résulte que la constitution est agissante dans le cadre d'une circonférence délimitée. Elle correspond, en d'autres mots, à un acte partiel :

Une Constitution est un acte partiel ; le seul véritable acte total serait l'acte d'un Père Fondateur Suprême qui a fondé la Substance Universelle, la Constitution-sous-la-Constitution, la scène dans laquelle la Constitution de 1789 est une mise en acte, et la circonférence motivationnelle qui s'étend bien au-delà les motifs présentés et encouragés par le calcul local qui a formellement gouverné nos relations publiques au cours du dernier siècle et demi (p. 374, ma traduction).

Faut-il relever l'ironie par laquelle un document qui établit les fondations d'un collectif correspond « lui-même à une mise en acte dans une scène donnée et perpétué à travers d'autres scènes subséquentement altérées » (p. 362) ? Il est plus intéressant de se pencher sur le lien prévalant entre la qualité de la scène et la création subséquente des nouveaux actes. Pour sortir du monde idéal des idéaux et des souhaits, une constitution doit pouvoir s'incarner à travers des jugements, et ceux-ci ne peuvent s'en remettre exclusivement au document, qui n'offre aucune ressource pour le prêt-à-penser. La substantivation d'un acte doit alors puiser autant dans ses clauses que dans le bagage extraconstitutionnel qui définit la scène où s'accomplit l'action.

En d'autres termes, le rôle des juges (à la cour de justice, mais aussi au parlement, dans une assemblée partisane ou corporative, etc.), consiste non pas à interpréter la constitution, mais à l'interpréter à l'aune des composantes de la constitution derrière la constitution, c'est-à-dire « le contexte temporel, l'agrégat des idées prévalentes, les biais, les valeurs, et les réalités sociales qui, dans les faits, dictent quelles actions les gouvernements et citoyens peuvent entreprendre durant une certaine période » (Anderson, 1995, p. 265, ma traduction). En leur absence, les souhaits ne sont plus que des souhaits, et ils risquent fort de devenir, note Burke (1969 [1945]), des souhaits totalement superflus :

Imaginez, par exemple, une Constitution Idéale pour Étudiants, qui réclame pour les étudiants « le droit inaliénable de résoudre tous leurs problèmes, quels qu'ils puissent être ». De toute évidence, si un étudiant rencontre un problème qu'il ne peut résoudre, il ne pourra retirer aucune aide de la garantie contenue dans cette Constitution idéale. Et s'il rencontre un problème qu'il peut résoudre, alors il n'a plus besoin d'aucune garantie constitutionnelle. (p. 367, ma traduction)

L'éventualité de tels souhaits superflus signifie-t-elle que la Constitution elle-même puisse devenir obsolète, dépassée ? À l'instar de n'importe quel autre document de l'histoire, elle peut se trouver abandonnée, extirpée de la dialectique du texte et de la conversation. Mais en vertu de son statut idéal, elle offre une certaine permanence dans le changement, puisque des changements survenant au niveau de la scène donneront naissance à de nouvelles mises en acte, à des réactualisations continues d'un document historiquement circonscrit. En dépit de ses limitations, une constitution trouve sa force dans cette capacité non pas à dicter quoi penser ou comment agir en toutes circonstances, mais à « suggérer les coordonnées

par lesquelles quelqu'un va penser (...). [Elles] sont importantes en isolant certaines directives sur lesquelles accorder une attention spéciale » (*ibid.*). Le document instaure un effet contraignant vis-à-vis du futur en centrant l'attention du collectif envers une sélection de motifs plutôt qu'une autre, en fournissant une terminologie sélective, orientée, partisane, pour nommer et juger ses actes.

Comment agir au nom d'une constitution : la hiérarchisation des principes

Dans une perspective dramatisée, analyser la dialectique des constitutions revient largement à s'intéresser aux principes qui composent la constitution, et en particulier aux dynamiques externes et internes mobilisant ces principes. La dynamique externe renvoie à la question de l'interprétation contingente des principes, à la tension entre leur nature historique et leur propension, plus ou moins manifeste, à une existence universelle ou transhistorique. Car les principes, pour Burke, sont premiers, et correspondent à ce qui est antérieur à l'action. Or, ce ne sont pas des « premiers » ou précédents entendus de façon temporelle, dans le sens où hier est premier par rapport à aujourd'hui, mais de façon logique, absolue, à l'exemple de la loi de la gravité qui est première par rapport au phénomène de la chute des corps, bien que la loi fût temporellement identifiée des millénaires après la fondation de la Terre :

Les « principes » sont « premiers », mais ils sont des premiers « absolus », et non le type de premiers qui requiert une succession temporelle comme lorsque nous allons d'un premier à un second. Ils *sont*, tout simplement. Ils ont une priorité logique plutôt que temporelle. Ainsi, traiter des choses en termes de leurs relations à des principes sous-jacents équivaut à traduire une séquence historique en termes de séquence logique (où les choses peuvent se « précéder » et se « suivre » les unes les autres dans une sorte de

succession qui ne requiert aucune coordonnée de temps). (p. 73 ; l'auteur souligne, ma traduction)

On revient au paradoxe de la substance, qui transforme les « contingences en essences » (Charland, 2003b), où ce qui est considéré *substantiel*, essentiel, ou premier est *soi-même un effet du langage*, second *par définition*.

Par conséquent, Burke (1969 [1945]) conseille d'analyser de très près la nature des principes, car un document est un acte surgissant dans une scène, et dès lors on ne peut traiter des principes comme s'ils étaient « quelque chose d'éternel, car les choses éternelles n'ont pas de commencement, et celles-ci en ont un » (p. 365). Mais comment alors rendre compte du pouvoir des constitutions à définir la substance au-delà de leur contexte de production, de leur capacité à agir à distance, et parfois même à des siècles de distance ? Historiques et partisans, des principes peuvent s'ériger au rang de réalités « éternelles ou universelles » advenant qu'ils s'élèvent à un « niveau suffisamment élevé de généralisation » (*ibid.*). La stratégie (historique et partisane) consiste alors à poser les principes en des termes « suffisamment généraux pour servir de réponse à la « situation humaine » en général » (elle qui est transhistorique et non partisane) (*ibid.*).

Autrement dit, la dynamique externe de la constitution la situe comme un acte qui participe à substantiver d'autres actes contingents et à en faire un agent et une scène, laquelle parvient à transcender les particularismes de n'importe quelle situation, y compris les situations imprévisibles durant la rédaction du document : « Elle contient certains souhaits très hautement généralisés, des souhaits si généralisés qu'ils peuvent être

‘adaptés à’ des conditions de vie pratiquement inconcevables pour les Pères Fondateurs qui ont ainsi souhaités en notre nom plus d’un siècle et demi avant notre temps » (p. 366, ma traduction). Il va sans dire que généralisation et ambiguïté se posent alors comme des synonymes, faisant de l’interprétation des principes une pratique assimilable à une rhétorique de la substance.

La dialectique des constitutions comporte parallèlement une dynamique interne, qui renvoie aux relations potentiellement conflictuelles *entre* les différents principes composant une constitution. Il en va ainsi parce que Burke différencie deux variétés de principes, qui correspondent également à deux étapes différentes dans la constitution de la constitution. Il mentionne abondamment que les principes se comparent à des souhaits, des vœux, ou des idéaux, qu’ils relèvent de volitions, d’une volonté collective de changements. Par exemple, inscrire dans la Constitution le « principe d’égalité » équivaut à « formuler l’espoir que les humains puissent devenir égaux ou puissent continuer à être égaux », proclamant par défaut leur « égalité à l’intérieur de la Constitution » de façon à contrebalancer leur « inégalité à l’extérieur de la Constitution » (p. 373, ma traduction).

Un principe se trouve alors sujet aux ambiguïtés de la substance en tant que « décret d’une substance, et donc un décret de motifs », considérant que déclarer ce qui devrait être vrai ou applicable *en principe* ne l’est pas nécessairement dans les faits, *en pratique*. En qualifiant les principes de *souhaits*, plutôt que d’en parler en termes de *lois* ou de *déclarations*, Burke vise à rappeler le véritable objectif du document : « substantiver un vouloir » (*substantiate an ought*), « fonder une déclaration relative à ce qui devrait exister –

ce que sont les *vœux* de quelqu'un – sur une déclaration relative à *ce qui est* » (p. 358 ; in Anderson, 2007, p. 49 ; l'auteur souligne, ma traduction).

Il existe une seconde variété de principes qui structurent une constitution, des principes qui ne dépendent pas dans leur cas de souhaits, mais des relations *nécessaires* qui se posent entre ses différentes composantes. Ainsi, Burke entend également par *principe* « la formule pour traiter de l'état de mutualité ou de contradiction entre les idéaux ou les souhaits, tel qu'il est relevé par le problème d'arriver à des jugements en des cas pratiques spécifiques » (p. 374, ma traduction). Cette catégorie de principes apparaît lorsqu'il s'agit de procéder à une interprétation, à un acte de traduction s'appliquant à une situation contingente pour laquelle les souhaits, en vertu de leur vaste (et vague) généralité, ne suffisent pas, ou se livrent aux contradictions. Traiter de principes en ce sens oriente l'analyse vers les effets structurants des documents, à la manière dont nous devenons soudainement liés, contraints, voire agis, par les textes.

Cela accentue par conséquent l'importance décisive de la fondation, du processus par lequel sont adoptées les souhaits qui définiront, et délimiteront, la substance d'un collectif.

Pour citer Burke (1969 [1945]) :

Il existe des principes dans le sens de souhaits, et il existe des principes dans le sens des interrelations entre les souhaits. Les principes en tant que souhaits sont arbitraires ou volontaires, de telle sorte que des gens peuvent se réunir en congrès et décider à combien et à quel type de souhaits ils désirent souscrire. Mais une fois que vous vous êtes décidés sur une liste de souhaits, les interrelations entre ces souhaits sont nécessaires ou inévitables. Un droit public, par exemple, implique « nécessairement » une obligation ou un compromis privé ; un droit privé implique « inévitablement » une obligation ou un compromis public. En confrontant une telle situation, vous pourriez, « de votre propre

libre arbitre », rédiger une Constitution qui proclament simplement une série de droits publics et une série de droits privés (ou une série d'obligations publiques et privées) ; mais en faisant cela, vous auriez rendu « obligatoire » que, dans tous les cas spécifiques, un conflit doivent émerger de ces implications. (pp. 375-376, ma traduction)

Cette dynamique interne relative aux vœux attribue une autre dimension à la dialectique des constitutions. Alors que les juristes tendent à voir dans les vœux la substance du texte, et la cause des obligations de la cour de justice dans l'exercice du jugement, le paradoxe de la substance conduit à penser que dans l'éventualité où il existe un conflit entre les vœux, ce qui devient réellement « obligatoire » concerne la décision de privilégier l'un ou l'autre des vœux : « lorsqu'une tentative de mettre de l'avant les vœux de la Constitution dans une occurrence spécifique implique un conflit entre les vœux, ce qui devient obligatoire pour la cour, c'est un *nouvel acte*, un acte *d'arbitrage*, un choix partiellement *volontaire* ou *arbitraire* décidé par la cour » (*ibid.*).

Il en résulte que la constitution n'est pas un guide rigide et statique, établissant *une* procédure une fois pour toutes, un ordonnancement figé, mais bien une série de clauses à ordonnancer, et donc à *hiérarchiser*. Ce texte se qualifie comme un « *calcul* de motifs », « une terminologie, ou un ensemble de coordonnées pour l'analyse des motifs » (p. 377 ; l'auteur souligne, ma traduction). Comme une carte routière avec sa multitude d'itinéraires, et pas un mode d'emploi, prescrivant un cheminement unique.

Enfin, ce conflit latent entre les principes appelle à des modes de résolution, à des stratégies de hiérarchisation. Burke, à ce sujet, remarque que les débats constitutionnels ont généralement opposés les « essentialistes », qui s'en tiennent à l'interprétation des mots du

texte, et les « proportionnalistes » dont l'interprétation intègre des sources externes. Il entrevoit, quant à lui, la possibilité d'une voie médiane qui fait appel à l'essentialisation ainsi qu'à la proportionnalisation comme des stratégies applicables selon les circonstances. La première, explique-t-il, « consiste à sélectionner l'une ou l'autre des clauses de la Constitution, et juger en la prenant à titre de référence » (p. 380). Quant à la seconde, elle exige une procédure davantage complexe, qui consiste, pour la cour, à « mesurer la clause en se référant à *toutes* les clauses de la Constitution (...) L'objectif serait de poser, de façon explicite, une doctrine de *proportions* » (*ibid.*).

À souligner, dans cette dernière stratégie, la référence explicite à une hiérarchie entre les souhaits pris isolément. La stratégie reconnaît alors que tous les souhaits proposés sont égaux, mais qu'ils doivent nécessairement se soumettre à une hiérarchisation afin de répondre aux exigences de chaque situation. Ainsi, pour établir un rapprochement avec le cas à l'étude dans la thèse (j'y arrive bientôt, je vous rassure), nous verrons que la constitution d'un parti s'accomplit par la désignation et l'appropriation de substances (nom, textes, représentants, etc.), mais aussi de plusieurs principes (certains ayant déjà été entrevus : souverainisme, de gauche, démocratique, etc.) qui posent la problématique de ne pas simplement choisir ce que l'on est, ou de ce que l'on veut être, mais de la hiérarchisation des souhaits et des autres composantes qui fondent la substance de l'organisation. Dans l'éventualité où de telles composantes *substantielles* sont déterminées et mises en acte à l'occasion de la fondation, il est possible d'envisager le congrès de

fondation à titre d'anecdote représentative de la genèse organisationnelle, et par extension, de la CCO.

CHAPITRE III

QUELQUES VAGUES PRÉCISIONS RELATIVES À L'ACCÈS AU TERRAIN

Fin octobre, fin de journée, assailli de l'extérieur par le froid et la noirceur, et de l'intérieur par la perspective du retour au travail. Qualifier la scène de déprimante serait un euphémisme. À la radio, c'est maintenant l'heure des informations. Et c'est à cet instant que je suis frappé par les muses ; on annonce la création d'un nouveau parti politique pour le début de l'année suivante. « Euréka ! », m'entends-je penser. Mais contrairement à Archimède, je me retiens de parcourir les rues en costume d'Adam (que voulez-vous, je dois être frileux, dans tous les sens du terme). Dans les jours qui suivent, je réfléchis sur la pertinence et la faisabilité de procéder à une étude de ce moment fondateur dans le cadre de mes études doctorales. Jugeant que le temps presse, je tente rapidement ma chance auprès des organisations mères, cela sans réellement préparer de stratégie relativement aux objectifs et démarches du projet. Je me lance... Qualifier la scène de pas brillante relèverait également de l'euphémisme. Je vous épargne les détails (j'ai quand même ma fierté), mais je tiens néanmoins à vous dresser, dans les grandes lignes (je ne vais quand même pas vous faire un dessin), les démarches visant un accès privilégié au terrain, qui s'est révélé plus accidenté que je l'aurais imaginé. Rétrospectivement, en recourant à ce que Burke appelle « prophétiser après l'événement », je dirais évidemment que les résultats

justifient amplement les efforts et éventuels égarements. Sur le coup, en revanche, c'était une autre paire de manches...

Dans les semaines suivantes, j'effectue des appels aux permanences de chaque groupe, où la même scène se rejoue inmanquablement : j'expose brièvement mes intentions (quelque peu confuses) et recueille aussitôt un silence tout aussi confus... Bien, il suffit alors de me présenter, dire que je suis un étudiant au doctorat en communication... Grave erreur ! Ça n'élimine en rien le malentendu (ça provoque peut-être même l'effet inverse). Généralement, j'ai identifié au préalable, parmi les responsables de chaque groupe, la personne dont le titre officiel « semble » (j'insiste sur ce mot) le mieux correspondre avec le type d'activité que je cherche à entreprendre. Et généralement, on me promet de laisser une note à cette personne afin qu'elle me rappelle ultérieurement. Et généralement, « ultérieurement » signifie longtemps. Je ne blâme personne ; l'échéance de la fusion approchant rapidement, j'imagine que peut-être, quelque part, possiblement, je ne suis pas la priorité numéro un des artisans de la fondation. Non, non, je sais que ça semble incroyable, mais ça se pourrait... Je me rends aussi à quelques occasions à des rencontres organisées par les deux groupes, mais les résultats ne sont guère plus brillants, où je tente maladroitement de nouer quelques contacts avec des militants du parti. Finalement, je suis contactée quelques semaines plus tard par une responsable de l'UFP qui gentiment accepte de m'accorder quelques minutes à l'occasion d'une conférence organisée par le parti. Je lui expose mes idées sur un mode très informel, et elle m'empresse rapidement de changer de mode (j'ose croire que ça n'a rien à voir avec mon style vestimentaire) et de rédiger une

proposition formelle à l'intention des membres de la direction collégiale du parti. Je m'exécute, lui fait parvenir cette ébauche de projet, qu'elle retransmet à l'ensemble du caucus, en m'invitant à leur exposer cette proposition à l'occasion de leur réunion mensuelle. Ah, ça commence à mieux aller. Je serais presque tenté de faire un Archimède de moi-même... Je vous rassure, ça ne s'est pas fait. Mais la rencontre, oui.

À mon souvenir, une quinzaine de personnes se trouvaient assises à une table dans le loft industriel servant de local à l'UFP, et certainement pour me souhaiter la bienvenue de manière cordiale, chacune de ces personnes m'adressait un regard des plus menaçants, à en faire fondre les pôles (vous me direz que ce sont les gaz de serre qui font ça, mais ce n'est qu'une image...). L'atmosphère est à couper à la tronçonneuse... Si les six étages à grimper n'avaient pas suffi à m'enlever tous mes moyens, voilà qui est fait... (pour la petite histoire, j'apprendrai plus tard que cette ambiance lourde résultait de certaines discussions animées qui venaient d'avoir lieu dans les instants précédant ma visite). Je m'apprête à livrer ma prestation dans ces pénibles circonstances lorsque je réalise que, miracle, ma proposition écrite s'est déjà chargée du travail ! Plusieurs personnes me font part de leur appréciation, de leurs commentaires sur les visées et démarches du projet, et surtout, sur les considérations relatives à l'éthique, et notamment la clause sur l'anonymat des participants (préoccupation explicitement exprimée par Madame..., Monsieur..., Monsieur..., et aussi Madame...). On me dissuade de prendre part activement aux activités du parti (je leur ai soumis l'idée, et suis ravi qu'ils aient refusé), et on me demande de respecter leurs moments de huis clos (amateurs de sexe, sang et sport, passez votre

chemin...). Plus sérieusement, j'accepte de quitter le site des échanges lorsque les discussions traitent de personnes et non de l'organisation... Moi, je filme pour la science, Madame, Monsieur, pas pour Youtube... Et la rencontre prend fin. Mon impression est favorable, mais aucune décision n'est prise. Puis, quelques jours plus tard, on m'avise par courriel (oui, je sais, un télégramme chanté par un clown aurait certainement mieux traduit l'atmosphère du moment) que ma proposition est unanimement acceptée. Attaboy !

Les semaines défilent, nous sommes rendus en janvier. Le congrès de fondation est prévu pour le début du mois prochain... Parviendrais-je à rencontrer et convaincre à temps les élus du mouvement Option citoyenne afin de vous communiquer la genèse d'un nouveau parti politique ? Eh bien... Non. J'ai malencontreusement effacé le courriel de réponse à cet effet et tout le projet est tombé à l'eau. Et en janvier, au Québec, on ne survit pas longtemps dans l'eau... Voyons, quelle conclusion pathétique ! Et que faire des 100 à 200 pages suivantes de la thèse ? Bon, je l'avoue, au risque de tuer le suspense (avouez tout de même que vous aviez un doute), la rencontre s'est bien déroulée. Enfin, « bien » n'est peut-être pas le mot juste, car j'ai rencontré les membres du comité de coordination (oh non, tous me sourient... dois-je interpréter ça comme un bon ou un mauvais signe ?), j'ai répondu à leurs interrogations relatives au projet, et puis... Et puis plus rien. On passe à un autre sujet. À l'instar de mes fringues, je me sens lessivé. J'attends en silence, et au moment de la pause, je cherche discrètement à comprendre ce qu'il en est. Et là, j'apprends que ma proposition était implicitement acceptée sur la base du précédent

accord noué avec l'UFP, et que ma visite visait au bout du compte à clarifier certains points au niveau de la démarche (confidentialité, respect des échanges privés, etc.). Ouf !

Nous sommes vendredi soir, le trois février deux mille six. Et je me retrouve devant le pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal. La tour qui trône au sommet du pavillon s'illumine de tous ses feux pour orienter, tel un phare, les bâtisseurs d'un monde meilleur, les artisans du changement, et les convier à se rassembler, pour nous épargner le statut peu envié, de naufragés de la société (de la poésie de bas étage pour décrire une tour, est-ce vraiment à la hauteur ?). Un rendez-vous en haut lieu (le sommet du Mont-Royal), où l'on s'apprête à écrire une nouvelle page de l'histoire politique du Québec, à partir de la marge (de la politique ? de la page ? Je ne sais plus trop). À quelques dizaines de mètres de l'entrée du bâtiment, je suis dans le même état que la caméra et le trépied que je transporte à mes côtés : emballé. La caméra n'est pas à moi, je viens de l'emprunter au CITÉ – Centre de recherches interdisciplinaire sur les technologies émergentes. L'idée de la caméra non plus, elle est imputable à mon directeur de thèse. Je vous glisserai quelques mots à ce sujet (la caméra, pas le directeur), mais pour l'instant, je crains de glisser tout court, sur la glace vive dans une pente ascendante (et avec une caméra qui n'est pas à moi, ce n'est pas le moment d'être imprudent). C'est donc « un petit pas pour l'homme »... Et puis un autre, et un autre encore. L'ascension dure longtemps... Arrivé au sommet, je suis accueilli par un jeune homme dont l'apparence rappelle vaguement celle du père de la Révolution russe (Suis-je frappé d'hallucinations ? Certes, il fait froid, mais ce froid n'est tout de même pas sibérien). L'accueil est plutôt froid. Apparemment, l'accès au site,

autorisé quelques semaines auparavant, n'a pas fait l'objet d'une transmission auprès de tous les organisateurs du congrès (quel affront – tout le tour de la tête !). Quelques manœuvres plus tard, je me retrouve dans la salle de presse, affublé de l'étiquette « médias », imprimée sur une cocarde (moi qui ai longuement rêvé de devenir journaliste, si j'avais su qu'il suffisait de me présenter à un événement, caméra à l'épaule, me serais-je inscrit à un programme d'études en communication ?). Puis, je m'inscris à nouveau, cette fois à titre d'observateur affilié avec l'UFP (ce n'est pas une blague, j'ai pris ma carte de membre des deux groupes afin de faciliter mon accès aux activités du nouveau parti). Sous cet ingénieux déguisement (double identité : médias et membre de l'UFP), je peux accéder en toute quiétude à la salle où doit s'accomplir la genèse du parti politique.

LE CONGRÈS DE FONDATION : UNE ANECDOTE REPRÉSENTATIVE

La Constitution occupe chez Burke le rôle d'une anecdote représentative, c'est-à-dire d'un cas de figure qui permet d'assurer la convergence de plusieurs enjeux rattachés à une même question. La qualité représentative d'une anecdote s'analyse sur le mode de la synecdoque plutôt que sur celui de la métonymie, en ce sens où le cas choisi doit correspondre à « *une partie du tout* plutôt qu'une réduction *du domaine mental au domaine physique* » (p. 326 ; l'auteur souligne, ma traduction). Plus tôt, dans *GM*, il introduit l'anecdote représentative comme la méthode privilégiée du dramatisme, ce qui correspond à « une procédure à suivre dans le développement d'un certain calcul ou d'une terminologie. Cela implique la quête d'une « anecdote représentative » à utiliser en conformité avec le vocabulaire construit » (p. 59). En d'autres mots, pour valider une

terminologie (ou théorie), il convient de procéder à la sélection d'un cas spécifique (traitable), suffisamment riche pour fonder la pertinence de ce vocabulaire pour l'étude de phénomènes apparentés.

Par le vocable *d'anecdote*, il faut entendre un récit ou une histoire, « une forme dramatique qui souligne le contenu, ou le vocabulaire spécifique, d'un discours », note Brummett (1999 [1984], p. 480, ma traduction). Il ajoute que l'anecdote n'a pas à être explicitement énoncée dans le discours analysé, mais qu'elle correspond davantage à une méthode à utiliser par le critique. Elle agit à titre de « filtre, lentille ou gabarit à travers lequel le critique étudie et reconstruit le discours. Le critique *représente* l'essence du discours en l'abordant comme s'il suivait le développement d'un drame » (p. 481 ; l'auteur souligne, ma traduction). Pour Burke (1969 [1945]), la méthode promulgue la supériorité du dramatisme comme perspective sur l'étude des motifs – « une *introduction* au dramatisme qui est *déduite du dramatisme* » (p. 60 ; l'auteur souligne) – notamment par contraste avec le béhaviorisme et autres perspectives « scientifiques » qui négligent le rôle du langage :

Par exemple, le béhavioriste utilise ses expériences sur les réflexes conditionnés comme anecdote à partir de laquelle il construit son vocabulaire pour la discussion des motifs humains ; mais cette anecdote, bien qu'elle soit *informative*, n'est pas *représentative*, compte tenu du fait que personne ne peut trouver un cas représentatif de motivation humaine chez les animaux, ne serait-ce que pour cette raison que les animaux ne bénéficient pas de la propriété de la rationalisation linguistique qui est si typique des motifs humains. Un cas représentatif de motivation humaine doit détenir un fort biais linguistique, là où l'expérimentation animale néglige nécessairement cet aspect. (p. 59 ; l'auteur souligne)

Le dramatisme, qui attribue à l'action symbolique *l'essence* de la réalité humaine, trouve dans cet outil une importante justification à sa propre conception de l'étude des motifs (Craib, 2000b). En revanche, quelle peut être la pertinence de cette méthode pour l'étude de la genèse ?

Dans le cadre de la thèse, elle préconise l'investigation de la genèse à titre d'anecdote au sujet des transformations impliquées par la CCO. En d'autres mots, l'instance de la genèse peut se concevoir en tant qu'anecdote, un moment singulier, saisissable au niveau méthodologique, et néanmoins représentatif des transformations par lesquelles une organisation en vient à exister. En quoi est-ce réellement représentatif ? La genèse est un moment *nécessaire* à l'émergence d'une organisation, quelles que soient les modalités de cette opération originelle, compte tenu que toute chose qui existe comporte son commencement. Mais elle correspond aussi à une transformation qui, en principe, contient l'essence de ce que doit être une organisation – c'est à cette occasion que sont édifiées ses fondations et autres composantes essentielles.

Il est dès lors peu étonnant de retrouver, dans la terminologie de la CCO, de nombreuses allusions, directes ou indirectes, à ce moment fondateur, tel qu'il en va dans un extrait qui résume, re-présente la substance des travaux sur la CCO :

Le discours ne se contente pas de décrire et de rendre compte de la manière dont les organisations fonctionnent, mais il pose également la question de leurs *modes d'être*, ou l'origine fondamentale d'une organisation, c'est-à-dire comment elle en vient à exister et à maintenir son existence. En d'autres mots, cette perspective prend au sérieux l'idée que la construction de la réalité sociale et organisationnelle implique la production de textes

oraux, écrits, et même gestuels, qui participent à la *constitution* des organisations. Ainsi, le discours est davantage qu'un reflet ou un artéfact d'une organisation. Il forme plutôt les fondations pour le processus d'organisation et pour le développement d'une entité (Putnam et Cooren, 2004, p. 324 ; les auteurs soulignent, ma traduction).

La fondation organisationnelle se veut représentative d'une conception communicationnelle des organisations, en rupture avec la vision traditionnelle de l'organisation du *contenant* des actes de communication. Ainsi, longtemps avant qu'apparaisse la formule CCO, certains appelaient déjà à étudier « *comment* les organisations en viennent à exister pour la première fois, *comment* de tels comportements récurrents évoluent, *comment* les collectivités se maintiennent, et *comment* elles se désagrègent » (Hawes, 1974, p. 500 ; l'auteur souligne, ma traduction). En somme, comprendre ce que sont et font les organisations, de surcroît dans une perspective qui pose la communication au centre de la constitution, c'est accorder une place de choix, un espace représentatif à l'enjeu de la genèse, à la transformation à travers laquelle l'organisation en vient à exister *pour la première fois*.

Bien sûr, il convient de s'interroger sur la portée du terme *représentatif* : la fondation n'est-elle qu'un moment *dans* la vie d'une organisation, un épisode parmi de nombreux autres, ou se conçoit-elle comme le moment *fondateur* de l'existence d'une organisation, donc une instance incomparable pour rendre compte des transformations qui font d'une organisation ce qu'elle est ? Dans le premier cas de figure, l'étude de la genèse devient représentative en offrant un aperçu sur le fonctionnement interne d'un milieu partisan et l'accomplissement d'une réunion politique. De façon globale, *communiquer la*

genèse signifie de partager les savoirs et savoir-faire des membres d'une organisation partisane, contribuant à faire connaître un milieu méconnu, les partis étant, comme on l'a vu, très rarement étudiés *de l'intérieur* (voir Auyero, 2006 ; Caillé, 2005 ; Lawson, 1994). Quelles pourraient être les retombées d'une étude sur l'accomplissement de la *genèse* d'une organisation partisane ?

De tels résultats vont révéler aux autres chercheurs et au grand public les détails de diverses pratiques, qui ne sont généralement connues que par leurs praticiens. Un tel dispositif informationnel serait alors d'une grande valeur, considérant la quantité d'histoires mystifiantes qui circulent à leur sujet, y compris à l'égard des pratiques de la recherche académique. Les gens savent habituellement ce qu'ils font eux-mêmes, et peut-être ce que font les autres membres de leur famille et leurs amis au travail. À l'occasion, il surviendra une excursion organisée à l'usine, ou la possibilité d'observer des artisans à l'œuvre. Aussi fascinants que ces événements puissent être, ils représentent bien mal la réalité quotidienne des pratiques complexes d'organisation. La majeure partie de la vie sociale demeure opaque à la majorité de ses participants (Czarniawska, 2008, p. 8, ma traduction)

Et sur une note plus subjective, je crois que cette assertion est particulièrement valable en ce qui a trait aux pratiques civiques d'une organisation politique, en raison notamment de l'importance du lien de confiance, ou de son absence, nécessaire au vivre ensemble. En dépit des nombreuses critiques adressées aux partis, il faut rappeler qu'ils constituent des endroits, et possiblement les derniers endroits où constater les mobilisations de l'idéal démocratique « puisque par hypothèse, ils rassemblent des gens qui croient encore à la politique et à la démocratie » (Caillé, 2005, p. 21).

La représentativité risque de verser dans la *singularité*, accentuant ce qui est représentatif du parti (sa nouveauté, son orientation, son contexte, sans oublier la conviction des militants à l'effet qu'il n'est pas un parti comme les autres) au détriment des caractéristiques attribuables aux partis *en général*. Un choix paraît inévitable entre « une approche ethnologique rigoureusement singularisante et qui porte sur *un* parti » et « une approche comparative qui se veut généralisante et qui porte sur *les* partis politiques » (Seiler, 2001, p. 3 ; l'auteur souligne). Pourtant, un tel choix s'avère biaisé, et c'est la force d'une anecdote représentative que de recourir à un cas singulier et cependant représentatif des enjeux d'une problématique donnée. Il en va ainsi dans la mesure où le choix du terrain, un congrès partisan, accomplit déjà la convergence de maintes fonctions de la vie des partis : affirmation du caractère démocratique, jugement des politiques passées, définition des orientations futures, renouvellement des équipes dirigeantes, mise en scène et publicisation des représentants, production des identités collectives, etc. (Ghiglione, 1994 ; Morin et Tartakowsky, 2001 ; Murphy et Burkholder, 2004).

Les congrès partisans représentent, d'autre part, des *condensés* de la vie politique d'une collectivité, où se manifestent ses préoccupations, valeurs, et aspirations. En dépit d'une désaffection à l'égard du politique, ces réunions continuent d'exercer une « fascination brute et viscérale » sur les organisateurs, les militants, les journalistes et le grand public, en combinant « la vitalité et l'ennui, l'imprévisibilité et l'inertie, le drame et la vulgarité du combat et des tractations – la politique – dans sa forme la plus concentrée » (Shafer, 1988, p. 1). Fascination et méfiance... Car ces réunions deviennent l'occasion de

questionner les responsabilités civiques des partis (et l'institution du congrès) à la bonne santé d'une démocratie, sur leurs capacités à vivifier la politique, à contribuer au bien-être du système partisan, à informer et à éduquer le grand public, à intéresser les électeurs aux plateformes et aux dirigeants des partis (Courtney, 1995).

À ces considérations sur les réunions partisans s'ajoutent celles qui traitent des réunions organisationnelles *en général*. À ce registre, les études de facture ethnographique ou privilégiant l'analyse des interactions associent la réunion « au mécanisme essentiel à travers lequel les organisations créent et maintiennent l'activité pratique de l'organisation (*organizing*) » (Boden, 1994, p. 81, ma traduction), à « la forme qui génère et maintient l'organisation en tant qu'entité » (Schwartzman, 1989, p. 86 ; l'auteur souligne, ma traduction), au lieu « où les gens définissent qui ils sont et ce qu'ils font en tant que groupes, organisations, et publics. [Elle est] le moyen interactionnel par lequel les gens créent, maintiennent, réforment, et détruisent l'unité (ou la division) entre leurs groupes immédiats et des communautés plus vastes » (Tracy et Dimock, 2004, p. 157, ma traduction).

Est-ce suffisant pour vous convaincre que la possibilité qu'un événement singulier puisse s'avérer néanmoins représentatif d'un questionnement généralisable à l'étude des organisations ? Peut-être est-il trop tôt pour poser la question... À moins, justement, de s'interroger sur la notion même de commencement, sur ce qu'implique le choix d'un point de départ, et sur ce que signifie commencer dans le cas d'une organisation. Ce qui me

conduit, en conformité avec la perspective dramatisante, à introduire à cette étape-ci une typologie des commencements.

Une typologie des commencements

D'après Burke, tout commence et tout se termine avec les constitutions. Il se l'approprie alors en tant qu'anecdote représentative du dramatisme, et se retrouve dans la position de devoir justifier son choix, ce qui va nécessiter la rédaction (ultérieure) d'une pré-introduction (antérieure). Ce qui vient avant vient après ? Il s'agit plutôt de distinguer deux types de commencement : *temporel*, c'est-à-dire une origine dans le temps, un point d'entrée qui peut s'avérer accidentel, inconscient, ou révélé rétrospectivement, et *logique*, en tant que point de départ nécessaire, que fondation qui tranche avec ce qui le précède. Autrement dit, un commencement logique est un point de *départ* en cela qu'il représente le lieu ou moment d'où l'on se *départit* d'avec ce qui est antérieur à cet instant, qui est logiquement antérieur à défaut d'apparaître antérieurement – ce que cherche à accomplir Burke au moyen de l'anecdote représentative (Crable, 2000b). *Où avons-nous commencé ?* est la question qui caractérise le commencement temporel. *Par quelles présuppositions devons-nous commencer ?* définit pour sa part le commencement logique.

Cette distinction devient pertinente pour circonscrire la fondation de l'organisation car si, *temporellement*, les origines du parti se situent des mois, des années, des décennies avant la tenue du congrès de février, (*tauto*)*logiquement*, la fondation s'accomplit lors de la fondation, durant laquelle une constitution rédigée, proposée, amendée, débattue, votée, célébrée, pleurée (qui sait ?) est appropriée par l'organisation, pour la fonder en tant

qu'organisation. Durant cette rencontre, qui est forcément planifiée, et donc seconde par rapport à ce qui lui précède, on définit la *substance* de l'existence collective, une marque de naissance avec laquelle, on contre laquelle, orienter et fonder un *agir-ensemble*. La constitution, « fondement, commencement et fin de toute action ».

Le commencement, c'est la fin, et pas seulement le commencement de la fin. Car la fin correspond à la finalité visée par le commencement, à l'intention derrière l'acte de commencer, le « cadre de pensée, le type de travail, l'attitude, la conscience » qui sous-tend et précède l'action (Said, 1985 [1975], p. xv, ma traduction). La fin, c'est le début de la production d'« une différence qui résulte de la combinaison de ce qui est déjà familier avec la nouveauté fertile du travail humain réalisé dans le langage », « *le premier pas dans la production intentionnelle de la signification* » (p. xvii, 5 ; l'auteur souligne, ma traduction). Il y a là un effet *entéléchique* qu'il ne faut point négliger, ce qui signifie que tout commencement (logique) devrait « contenir implicitement » ses fins, et qu'« une fin devrait être la culmination explicite de tout ce qui a découlé depuis son commencement » (Burke, 1969 [1945], p. 338, ma traduction).

Au plan de l'analyse, cela questionne le rôle des présuppositions inhérentes au choix d'un point de départ. Ainsi, l'interprétation d'un texte ou phénomène est nécessairement guidée ou formatée dès le commencement par le choix du point de départ, qui provoque un impact décisif sur les conclusions de l'analyse. Encore plus percutant, l'« enquête peut seulement découvrir ce que son point de départ avait déjà présupposé » (Crable, 2000b, p. 321, ma traduction). D'où l'importance de choisir ses termes pour l'analyse et de

sélectionner une anecdote qui soit représentative, et pas seulement informative. Cela présuppose aussi que ce qui est important, essentiel, substantiel à l'organisation s'y trouve là *dès le départ*. La fondation établit les fondations, configure le « code génétique », imprime la « marque de naissance » du parti, établit la base d'une identité commune, décline sa mission, pourvoit le modèle d'autorité par lequel organiser (Duverger, 1981 [1951] ; Kalaycioglu, 2002). Elle fournit le canevas sur lequel vont s'exprimer les actions de concert, le chorus des voix autorisées et subalternes qui nomment et font vivre le parti, que le résultat soit un chef-d'œuvre ou un fiasco.

Une seconde implication touche au renversement des commencements de type logique en commencements temporels et vice-versa, à la manière par laquelle des comptes rendus, récits, et témoignages, accomplissent une « temporalisation des essences », un brouillage entre ce qui est logiquement et temporellement premier. La découverte de motifs essentiels prend aussitôt la forme historique d'une régression symbolique, d'un retour aux origines : « si quelqu'un cherche à découvrir « l'essence » de motifs, la personne peut uniquement exprimer sa quête dans les termes temporels de la littérature qui évoquent le processus d'un 'retour en arrière'. Inversement, une personne qui se livrerait à la rétrospection, comme Proust dans *La recherche du temps perdu*, pourrait aisément conceptualiser sa préoccupation comme une quête de 'l'essence' » (Burke, 1969 [1945], p. 430, ma traduction).

Ainsi, la conception logique de l'essence d'une chose, c'est-à-dire ce qui a trait aux principes, aux définitions, aux suppositions de base, abordées de manière intemporelle,

peut, et tend, à se traduire de façon narrative, ou temporelle, comme ce qui renvoie à la source ou au commencement de cette chose. Pour reprendre un exemple, dire de quelqu'un qu'il est, et je cite, « un bâtard », c'est fonder l'identité de cette personne sur ses origines, sa lignée familiale (Burke, 1969 [1950], p. 13). Et la fin rejoint le commencement, car l'essence d'une chose peut aussi se définir dans les termes de sa complétion, de son couronnement. En ce sens, fonder une organisation, c'est déjà prévoir son achèvement et donc peut être aussi son délitement, voire sa disparition. Logiquement, un parti au nom de Québec solidaire est appelé à disparaître lorsque nous vivons vraiment dans un Québec solidaire.

Enfin, avec Burke et au-delà de Burke, en usant de la description des interactions, il reste à orienter l'analyse vers la manière dont les commencements sont vécus, produits, fabriqués, ceci indépendamment de leurs composantes logiques (principielles) et narratives. Qu'en est-il alors de leur dimension formelle, de commencements qui s'annoncent et se vivent comme tels ? C'est bien cette *expérience collective de la fondation* dont nous allons rendre compte à travers les prochains chapitres de la thèse. C'est cette expérience qui se manifeste, commente Burke (1984 [1962]), au moment où un orchestre symphonique s'apprête à livrer une prestation en communiquant (par son silence): « Maintenant nous commençons. Ceci est un commencement, destiné à être expérimenté ainsi, définitivement, assurément, et formellement un commencement » (p. 34). Dans le cas d'une organisation partisane, comment s'accomplit cette transformation ? Par quelles actions, stratégies, dispositifs de phonation, manières de faire et manières de dire les artisans de la fondation

du parti parviennent-ils à exprimer, à l'instar de l'orchestre : *Maintenant nous commençons à fonder un parti politique, maintenant nous existons collectivement en tant que parti ?*

SOURIEZ, VOUS ETES FILMES : LA TECHNIQUE VIDEOGRAPHIQUE

C'est bien connu, une naissance, ça se filme ! À bien des égards, c'est la technologie qui « fait » l'événement, qui le fabrique et l'archive comme événement, ce qui revient à poser qu'il n'existe pas de « faits » qui ne soient faits, c'est-à-dire « d'événements dont le sens serait donné, enregistré et non modifié par sa réception dans l'information ou dans l'histoire » (Goldschmidt, 2003, p. 132). Ainsi, pour comprendre comment se fait la genèse d'un parti politique, la captation vidéo se révèle d'une grande utilité pour voir, entendre, et peut-être surtout, enregistrer, archiver et consulter à loisirs (même pour le travail) ce qui se passe dans une situation donnée. Dès lors, la vidéo complète ou se substitue, au travail ethnographique de description par prise de notes. La vidéographie participe d'une démarche d'observation globale (tout ce qui est filmé est potentiellement utile à l'analyse), directe (elle nécessite l'accord des sujets filmés) et non participante (filmant, l'observateur ne peut émuler l'activité des sujets). Selon les contextes, l'observateur est stationnaire (dans le cadre d'un entretien filmé, ou ici à l'occasion d'une réunion) ou en mouvement, en suivant les sujets dans leurs moindres déplacements ; la technique qui prend alors l'appellation de *profilage* ou de *shadowing*, bien que cette technique ne requière pas l'utilisation d'une caméra vidéo (Czarniawska, 2007 ; Kozinets et Belk, 2006 ; Meunier et Vasquez, 2008).

Accéder ainsi au *site(s)* d'une organisation s'avère justifié pour un certain nombre de raisons. L'investigation sur le terrain est longue, ardue et coûteuse (temps, déplacements,

ressources matérielles), se révèle souvent déroutante et imprévisible, et ne garantit aucun succès pour celle ou ceux qui l'entreprenne. Et pourtant, c'est bien *là*, sur le *terrain*, que s'effectuent les actions qui font exister une organisation, ou n'importe quel autre groupe, *là* où se produisent les pratiques et comptes-rendus qui donnent à voir l'organisation en action. C'est aussi sur le *terrain* qu'interviennent des comptes-rendus produits ailleurs, à d'autres temps et en d'autres lieux, qui interagissent avec les praticiens, affectant ce qu'ils voient, entendent, et ressentent, et leurs manières d'en construire le sens de ces événements. Et parce qu'il est confiné à l'intérieur de frontières, matérielles (bureaux, salle, etc.) ou temporelles (durée du projet), l'accès au *terrain* circonscrit la quantité des éléments (observations, entretiens, documentation) à recueillir durant l'investigation.

L'investigation sur le terrain n'a pas la prétention de fournir la meilleure méthode pour étudier la communication. Elle procure cependant un avantage sur les autres modes de recherches en sciences sociales (entrevues, questionnaires, analyses de contenus, analyses statistiques, expériences de laboratoire) : l'accès aux pratiques (et comptes-rendus de celles-ci) *en train de se faire*. Rapportée au milieu organisationnel, elle mise sur une description des *actions*, des opérations continues qui *font* une organisation (Fine, Morrill, et Surianarain, 2008). L'accès à ces pratiques et comptes-rendus n'échappe pas totalement aux utilisateurs des autres méthodes, et les entretiens et questionnaires permettent après tout d'apprendre ce que fait une personne et les motifs qui la poussent à agir, or l'étude sur le terrain possède une valeur ajoutée dès lors qu'il s'agit de comprendre *comment* se font ces réalités. Autrement dit, elle comble ce désir d'étudier l'organisation telle qu'elle se fait, ce

dynamisme « au cœur de ce que les organisations *sont*, comment elles *fonctionnent*, voire pourquoi elles fonctionnent mal » (Boden, 1994, p. 10 ; l'auteur souligne ; ma traduction).

Filmer un congrès partisan devient, à cet égard, l'une des techniques permettant à un observateur de capter et de contenir ce qui se rapproche le plus du dynamisme inhérent à l'organisation sociale et *aux* organisations comme véhicules de l'action. Certes, jamais une organisation n'apparaîtra à la caméra, mais la caméra permet de filmer les personnes et les choses susceptibles de constituer l'organisation, dans la mesure où une organisation vit et se maintient tant et aussi longtemps qu'elle est ravivée dans les interactions (Cooren, 2006 ; Cooren et al., 2005 ; 2007, 2008). Dans cette optique, rendre présents les agents devient le nerf de la guerre (et non le nerf optique). Elle se révèle (et révèle) son utilité pour documenter la vie d'une organisation en temps réel ; considérer les processus et réalisations après-coup effacerait bon nombre des incertitudes, des urgences, des erreurs, qui tendent par la suite à disparaître des comptes-rendus que fournissent les participants. Filmer devient alors une bonne façon de préserver ce qui est promis à disparaître, et de le préserver jusque dans ses moindres *détails*. Car la vidéographie saisit une partie importante de la richesse des interactions : voix entendues, variations de tonalité, gestes, silences, rires, chahuts, applaudissements, manipulations d'objets, déplacements, postures, etc. Durant l'analyse, la vidéographie permet le visionnement répétitif des enregistrements, la transcription détaillée des échanges, et une objectivisation des données, plusieurs témoins pouvant s'exprimer au sujet de l'action sans être des témoins directs des événements enregistrés. La technique aura aussi l'avantage non négligeable de libérer l'analyste d'une partie de ses préjugés et autres

attentes, encourageant un va-et-vient constant entre observation et interprétation, proche en ce sens d'une démarche « commençant par le commencement, avec une appréciation vaste du phénomène observé qui limite au maximum les présupposés » (Suchman, 1987, p. 114 ; ma traduction).

Si la caméra favorise la mise à distance de l'observateur vis-à-vis de la réalité filmée, la technologie demeure un prolongement des observations du chercheur, qui n'échappe pas à ses préférences. La subjectivité est modifiée par la technologie, mais elle ne disparaît pas pour autant : choix de cadrages, mouvements et orientations de la caméra, puis sélection et édition des bandes... La sélection et la réduction sont inévitables, nous demeurons dans le registre de la représentation, jamais de la réalité brute, en ce sens capable de raconter plus d'une « vérité » (Lindlof et Taylor, 2002 ; Pink, 2001).

Filmer soulève aussi des considérations éthiques. Même avec l'approbation des sujets filmés, la présence d'une caméra demeure intrusive. Elle peut distraire et incommoder, et même s'apparenter à une technologie de surveillance, nourrissant la méfiance et inspirant la crainte, quelles que soient les intentions du chercheur (Banks, 2001). De plus, elle parvient mal à préserver l'anonymat des participants d'une interaction filmée. Mais elle peut se faire discrète et réduire, à terme, le paradoxe de l'observateur, qui consiste à « observer ce que font les gens quand ils ne sont pas observés », et à « les écouter dire ce qu'ils disent quand on ne les écoute pas » (Le Marec, 2002, p. 23 ; cité in Derèze, 2009, p. 75). Instrument aux implications éthiques, la caméra contribue à négocier la relation entre observateur et sujets filmés, ce qui invite à cultiver une attitude de prudence, de sensibilité et de respect durant la

cueillette et le traitement des données (Ghasarian, 2002 ; Neyland, 2008 ; Pink, 2001).

Globalement, la vidéographie n'est pas la panacée à tous les problèmes de méthode. Il s'agit d'une technique, doublée d'une technologie, qui consiste à filmer une réalité en vue d'en décrire la dynamique. En ce sens, elles combine plusieurs traits communs au cinéma documentaire et à l'ethnographie, cela aboutissant à un contrat passé entre le chercheur, les sujets filmés, et l'auditoire de l'œuvre filmique ou textuelle :

1. La réalité enregistrée (filmée comme observée) est produite par des dispositifs de sélection et de focalisation, ce qui empêche de succomber à toute illusion positiviste ou naturaliste (la réalité enregistrée n'est pas une simple reproduction de la réalité observée, c'est une fabrication spécifique).
2. Mais cette « fabrication » opère à partir d'inputs « vrais », non inventés, absorbés par l'observateur ou la caméra en situation naturelle, et qui ne sont donc pas des produits d'imagination ou de fiction.
3. La restitution à des tiers (description écrite ou séquence documentaire) passe par d'autres opérations de fabrication, plus complexes et plus sélectives encore (écriture de traces et souvenirs sélectionnés d'un côté, montage audiovisuel de l'autre).
4. Ce produit final entretient avec la réalité de référence une relation de fiabilité, de véridicité ou de plausibilité, au nom de ce qu'on pourrait appeler un « pacte réaliste » (circonscrit ici aux sciences sociales et au cinéma documentaire) : ce que je vous décris ou ce que je vous projette est vrai, même si cela a été fabriqué, cela n'a pas été inventé. (Olivier de Sardan, 2008, p. 144 ; cité in Derèze, 2009, p. 88)

Une fois établis les termes du « contrat », il me reste à fournir quelques indications sur la démarche privilégiée dans l'analyse des données recueillies au moyen de la caméra vidéo.

Celle-ci émule de façon plus ou moins authentique la méthode favorisée dans les analyses de conversation, et consiste à isoler des fragments d'interactions avec l'objectif de décrire, en détail, ce qui s'y produit, avec l'objectif de comprendre comment les gens produisent leurs activités et leur attribuent des significations (Pomerantz et Fehr, 1997). Cette démarche favorise une analyse « en spirale », c'est-à-dire qui alterne entre description et interprétation dans un mouvement continu de va-et-vient (Atkinson, 1984 ; Atkinson et

Heritage, 1984 ; ten Have, 1999). Concrètement, cela suppose suivre les étapes suivantes : 1) Produire un enregistrement des interactions ; 2) Transcrire ces enregistrements sous une forme textuelle ; 3) Analyser les épisodes sélectionnés à partir des enregistrements et des transcriptions ; et 4) Produire un compte-rendu écrit de cette analyse.

Dans cette étude, les enregistrements sont effectués dans le principal site où se tient le congrès de fondation, et la méthode employée consiste ici à effectuer une captation intégrale de la réunion. Autrement dit, la caméra filme en permanence les interactions qui se déploient sur ce site, hormis de brèves interruptions pour effectuer le changement des cassettes vidéo. Les transcriptions des enregistrements ne visent pas à se substituer aux véritables enregistrements, mais elles s'apparentent à un « mécanisme de découverte » donnant accès à une « réalité vécue » qui serait autrement indisponible (ten Have, 1999). Une attention particulière est accordée aux manifestations verbales et non verbales de l'auditoire, qui participe activement à la création de l'événement (Mondada, 2005 ; Atkinson, 1984 ; Heritage et Greatbatch, 1986). En dépit de l'existence de conventions exhaustives pour effectuer la transcription d'enregistrements audio ou audiovisuels, celles-ci seront employées de manière plus souple dans cette étude, ceci en vertu de la durée des enregistrements à analyser, mais aussi parce que les enjeux de cette étude ne se limitent pas à des considérations sur les interactions, mobilisant plutôt ces dernières en vue de saisir autre chose : *comment se réalise la genèse d'un parti politique ?* En ce sens, l'analyse tend à se dégager des questionnements exclusivement tournés vers ce qui s'accomplit entre deux tours de parole sans égard pour le contexte, une critique couramment adressée aux analyses

de conversation (Kerbrat-Orecchioni, 2005 ; Wetherell, 1998). L'analyse elle-même est ce qui se définit le plus difficilement, en raison de ce mouvement de va et vient entre données et réflexion. Elle débute par le choix d'une séquence, suivie par l'identification des actions accomplies dans ce passage. Par la suite, il s'agit d'indiquer comment s'accomplit chaque action, ainsi que la compréhension qu'en proposent les acteurs. Il faut ensuite considérer la portée de ces actions au niveau de la temporalité de la séquence, et notamment de l'échange des tours de parole. La description est finalement complétée par une attention à la manière dont l'accomplissement des actions suggère certains rôles, identités ou relations chez les participants (Pomerantz et Fehr, 1997). Cette séquence de description systématique, dont les prochains chapitres ne conservent que les traces finalisées, s'accomplit sur le mode de l'analyse dite *longitudinale*, c'est-à-dire par le choix de différents moments qui respectent l'ordre du déroulement du congrès, parfois entrecoupée d'une analyse de type *transversale* afin d'indiquer certaines récurrences entre les diverses interactions (Traverso, 2004). Enfin, concernant l'écriture elle-même, les chapitres suivants alternent entre description subjective des événements, transcription des interactions, et description analytique de ces dernières.

CHAPITRE IV

ENTRÉE EN SCÈNE

*J'arrive au site où se déroulera l'essentiel des interactions : l'auditorium Ernest-Cormier du pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal. Comment qualifier ce que je vois ? De paisible, sans doute... Au premier abord, la salle est virtuellement déserte, baignée dans un silence quasi-complet. À l'avant, une personne effectue le branchement d'un ordinateur portable sur deux écrans géants qui bordent l'estrade. À l'autre extrémité, derrière des dizaines de rangées de fauteuils vides, des techniciens s'activent autour de ce qui ressemble à une console audio, probablement liée à ces microphones disposés ici et là dans les allées et au niveau de la mezzanine. À ce propos, une femme arrive dans la salle, l'air pressée, et s'attarde quelques instants auprès de l'un des micros. En bon gentleman en manque de choses à faire, je lui offre mon aide. Elle me charge d'apposer des feuilles numérotées sur les différents micros de l'auditorium. Suis-je devenu un observateur participant ? Sur le muret de pierre qui forme la devanture de la mezzanine, des gens terminent l'installation d'une bannière, sur laquelle apparaissent des silhouettes humaines et le mot « ensemble ». Vous souhaitez la voir ? Rendez-vous à la **figure 3**. J'en profite pour mentionner qu'au début de la rencontre, les deux écrans géants font valser les logos de chaque organisation fondatrice (**figure 4**). C'est l'avantage d'utiliser la caméra. Une image vaut mille mots, ce qui économise les descriptions. En revanche, sans le savoir-faire,*

la caméra vous vaut mille maux. Cela fait des années que je n'en ai pas manipulé. Mais bon, puisque je suis en avance sur l'ordre du jour du congrès, je parviens à m'en sortir. Je me fixe face à l'entrée, à l'ombre d'une colonne de pierre, près d'une prise de courant (oui, c'est branché, un vidéographe). À l'ombre de la colonne, je pratique un shadowing intégral. Je ne pourrais être plus invisible... D'ailleurs, personne ne peut me voir (d'accord, je suis alors complètement seul dans la salle, mais ce n'est là qu'un détail). Peu après, des congressistes accèdent à l'auditorium, gagnent leurs places (y a-t-il eu tirage ?), conversent entre eux. Si quelques sièges sont réservés (pour la presse ? des VIP ?), les gens ont l'embarras du choix pour prendre place. Les minutes passent, la salle se remplit et finit par s'animer graduellement lorsque le signal est envoyé de l'entrée. Apparaît dans l'embrasure une fanfare formée de neuf percussionnistes enjoués et dynamiques, marchant en procession avec, à leur suite, des congressistes, un caméraman, et une perchiste (**figure 5**). Les conversations s'interrompent peu à peu (de toute façon, avec tout ce tintamarre...), les regards convergent vers l'avant où les musiciens se sont arrêtés, certains bougent en rythme avec la musique, d'autres applaudissent, sifflent ou crient, une jeune fille danse auprès de sa mère et se bouche les oreilles lorsque le cortège arrive trop près d'elle. Voilà qui nous change des pratiques usuelles d'ouverture de réunions ! Un climax est atteint (musicalement, on s'entend), la fanfare conclut sa prestation, reçoit les hommages d'un auditoire maintenant dynamisé, puis effectue une sortie, tandis qu'un homme et une femme apparaissent sur les devants de l'estrade, un micro à la main...

Planter le Décor

Qu'est-ce qui se produit durant cette séquence d'interaction (non-verbale) ? En quoi les actes performés à ce stade-ci participent-ils (ou non) de la genèse de l'organisation ? Avant de s'intéresser à la visite de la fanfare, je crois pertinent de revenir quelques instants sur la description de la scène, ceci permettant notamment de contrer le réductionnisme discursif souvent associé à l'étude communicationnelle des organisations (voir Ashcraft et al., 2009 ; Brummans et al., 2009). Dans un cadre dramatique, la description de la scène représente une étape capitale de l'investigation des motifs, ou justifications à l'action, dans la mesure où celle-ci, formant l'arrière-plan, le cadre, le décor, *contient* l'action à venir. En d'autres mots, Burke établit qu'il existe dans les arts un principe de concordance entre les caractéristiques de la scène et la nature de l'action. Dans le cas d'une violation de ce principe (disons, un western qui mettrait en scène une invasion d'extra-terrestres), l'auditoire se trouve en mesure, réflexivement, de déceler l'incohérence, de comprendre par exemple que l'on joue sur une transgression des genres cinématographiques du western et de la science-fiction. La scène se fait le *contenant* de l'action – dans la théorie du darwinisme ou en géopolitique – mais aussi, de façon plus ou moins marquante, dans le drame des relations humaines :

Lorsque le rideau se lève pour dévoiler la composition de la scène, celle-ci contient simultanément, implicitement, tout ce que les narratifs vont développer en une séquence et explicitement. Ou, si vous préférez, la scène composée contient l'action de façon *ambiguë* (en ce qui a trait aux normes de l'action) – et dans le cours du développement d'une pièce, cette ambiguïté est convertie en une *articulation* correspondante. La proportion serait : la scène est à l'acte ce que l'implicite est à l'explicite. Quelqu'un ne

pourrait pas déduire les détails de l'action d'après les détails du décor, mais quelqu'un pourrait déduire la qualité de l'action d'après la qualité du décor. (Burke, 1969 [1945], p. 7 ; italiques de l'auteur ; ma traduction)

Quel niveau d'observations ce principe de correspondance autorise-t-il ? Ne pousse-t-il pas à la spéculation la plus audacieuse ? Pour s'assurer de rester bien *terre à terre* sur le monde plat des interactions, j'ajouterais à la description dramatisante de la scène une attention particulière pour les éléments *non humains* qui composent la scène du congrès de fondation (non pas que Burke fasse fi du cadre matériel dans sa discussion de la scène, simplement je juge que cet aspect a bien été exploré par d'autres). Et donc, pour la suite des *choses*...

D'abord, il faut noter la similarité entre le cadre du congrès et la scène théâtrale, où sur chacune prédomine une estrade faisant face à des rangées de fauteuils. D'emblée, cela suggère une certaine disposition spécifique des participants, qui invite en retour à observer la différenciation des modes de participation – entre *qui fait quoi, comment, et pourquoi* sur l'estrade, ou sur le plancher. L'installation d'écrans assure la projection de contenus à l'auditoire (textes, vidéos, images), indiquant l'importance d'une communication visuelle – voire de la communication *tout court* – dans l'enceinte du site. La disposition des micros à travers la salle atteste d'une volonté à distribuer la prise de parole, à fournir un même accès à tous, peu importe l'endroit où ils et elles se trouvent dans la salle. L'égalité formelle entre tous les congressistes se traduirait-elle dans la disposition particulière des lieux ?

Les longs moments de solitude passés dans cette immense salle vide font, par ailleurs, apprécier ce qui ne change pas, ne bouge pas, ce qui *dure*, ce qui est dur... et qui participe à

la *dislocation* des interactions. Si au premier abord, il apparaît que durant une interaction, on retrouve deux personnes (ou plus) qui s'échangent entre eux des signes (linguistiques, corporels, etc.) en face à face, dans un contexte circonscrit et situé localement, le concept de dislocation invite à réfléchir qu'à l'évidence, « l'habit que nous portons vient d'ailleurs et fut fabriqué il y a longtemps ; les mots que nous employons n'ont pas été formés pour la situation ; les murs sur lesquels nous nous appuyons furent dessinés par un architecte pour un client et construits par des ouvriers, toutes personnes aujourd'hui absentes bien que leur action continue à se faire sentir » (Latour, 1994b, p. 590).

L'ici et le maintenant se trouve sans cesse débordé, transgressé, délocalisé, *disloqué* par ce qui le précède, lui succède, mais aussi par ce qui vient d'ailleurs. D'ailleurs, l'ironie fait en sorte que cette dislocation inhérente à l'interaction est conditionnelle à l'effet inverse de *localisation*, en transformant les bâtiments de l'université (et l'auditorium en particulier) en un site exclusif aux artisans de la fondation. Site dont l'accès est en retour restreint par l'épaisseur des murs et la vigilance de bénévoles (et pas l'inverse), par la distribution de cocardes personnalisées aux inscrits (ne vous trompez pas, choisissez celle qui porte votre nom), la tenue de listes d'inscription, etc. Vous doutez de la contribution de ces *agences* ou de ces *agents* ? Je me permets de citer ce cas fictif d'un professeur et de ses étudiants :

Prenez une minute pour jauger tout ce qui permet à un professeur d'interagir avec ses étudiants sans avoir à trop subir le bruit de la rue ou des foules qui se massent dans le couloir en attendant le cours suivant. Si vous doutez de la capacité de transport qui permet à tous ces humbles médiateurs de rendre cet endroit *local*, ouvrez les portes et les fenêtres et voyez donc si vous pouvez continuer à enseigner quoi que ce soit. Si vous n'êtes pas convaincus, essayez de tenir un séminaire au milieu d'une foire artistique avec des enfants qui crient et des haut-parleurs qui crachent de la musique techno... Le résultat

s'impose : si vous n'êtes pas rigoureusement « encadré » par d'autres actants qui ont été amenés silencieusement sur la scène, ni vous ni vos étudiants ne pouvez vous concentrer ne serait-ce qu'une minute sur ce qui est supposé se passer « localement » (Latour, 2007 [2005], pp. 285-286 ; italiques de l'auteur).

Certes, il ne faut pas surestimer le rôle de ces acteurs silencieux et inamovibles, et Latour admet parfaitement que le cadre matériel ne « détermine » pas l'interaction, ce qui sera dit, avec quelle intonation, comment les gens se déplaceront dans la pièce, etc. Simplement, il ouvre la porte au fait d'appréhender une « gamme d'actions beaucoup plus variées que les deux extrêmes ontologiques de l'être et du néant » (*ibid.*).

Et parlant de portes qui s'ouvrent, comment interpréter la visite de la fanfare ? Eux aussi, à leur façon, établissent une transformation dans la scène de l'interaction. Sans même dire un mot, leur présence se révèle essentielle au *commencement formel* de la réunion, ce moment, indique Burke (1984 [1962]), lorsqu'on énonce : « Maintenant nous commençons. Ceci est un commencement, destiné à être expérimenté ainsi, définitivement, assurément, et formellement un commencement » (p. 34 ; ma traduction). La fanfare met entre parenthèses ce qui existe en-dehors et à l'intérieur du site – la création d'un ordre interactionnel (Boden, 1994). On assiste alors à une expérience commune, où les participants « s'orientent conjointement et simultanément vers une seule et même séquence d'activités », « s'inscrivent *tous ensemble* – au moins momentanément – dans un cadre de participation *identique* » (Relieu et Brock, 1995, pp. 87-88 ; italiques des auteurs). Il y a émergence d'un *public*, dans la mesure où la fanfare accomplit « de manière économique et efficace une transition entre une situation où la multitude des participants est fragmentée en petits groupes ou en individus à l'attention dispersée (...) et une situation où (...) l'attention de

tous les participants est focalisée sur une même séquence d'activité » (Licoppe, 2006, en ligne). Mais l'action de la fanfare n'est pas que pragmatique, elle est également *symbolique* : la musique primale des percussions initie la communion entre les congressistes, qui sont *consubstantiels* en vertu de sensibilités similaires pour le rythme entraînant naissant du jeu répétitif des instruments. La démarche des musiciennes et musiciens, bien qu'elle soit partiellement la résultante d'une embrasure suffisamment étroite pour ne pas permettre une entrée simultanée à plusieurs, peut rappeler certaines manifestations publiques qui s'accompagnent régulièrement de fanfares, adressant un clin d'œil à l'UFP à titre de « parti des urnes et parti de la *rue* ». Hautement festive, cette visite contraste avec le sérieux protocolaire d'une majorité des congrès partisans, un clin d'œil cette fois aux pratiques novatrices d'Option citoyenne : « Un panier de pommes fraîches sur chaque table, des jeunes artistes qui peignent un tableau au fond de la salle, des bacs de recyclage dans chaque coin... Un congrès d'Option citoyenne ne ressemble en rien à un congrès politique traditionnel », commentait jadis un journaliste (Delisle, 2005, n.p.).

Enfin, il reste à dire quelques mots sur la bannière installée et les logos projetés sur les écrans géants. Évidemment suggestive au niveau du thème – « Ensemble » – elle semble s'apparenter à une injonction, un mot d'ordre, un impératif, mais aussi à une assertion, à un acte d'écriture à la fois constatif (on constate, ils sont ensemble) et performatif (Enfin, nous sommes ensemble, célébrons, nous sommes ensemble, délégués de tous les partis, unissez-vous, soyez ensemble !). La bannière étale aussi la « force graphique de l'inscription », atteste d'un travail soigné et créatif de bricolage, qui contraste avec la neutralité des lieux.

Il y a appropriation de l'espace, comme peut le faire un graffiti affublé par une signature, qu'elle soit individuelle ou marquant l'appartenance à une collectivité (Fraenkel, 2007). Quant à la valse des logos, elle peut symboliser la « danse des attitudes » qui atteste d'une cordiale entente, d'une harmonie entre les deux organisations fondatrices. Elle renvoie dans sa matérialité à une « présentification » des deux organisations fondatrices : manifester leur *existence* en ce lieu et à cet instant, attester de leur *présence*, les faire *vivre* (Cooren, 2006).

Mot d'ouverture

Avec les congressistes, j'assiste au premier échange verbal de la soirée, dans lequel ils occupent d'ailleurs un rôle central, celui de public ou d'auditoire interagissant avec le duo actuellement à l'avant-scène. Voici la transcription intégrale de l'échange (figure 6) :

AB : Bonsoir tout le monde, est-ce que ça va bien ?

AUD : Ouais !

AB : Est-ce que vous avez aimé les tam-tams tout ça ?

AUD : Ouais !

AB : Mais là, moi je trouve que vous avez pas *beaucoup* dansé, mais c'est pas grave, on va remédier à ça tout au long de la fin de semaine. Moi, je suis l'officielle qui vous fait bouger, alors, euh, attendez-vous à bouger incroyablement en fin de semaine. Alors moi je me présente, A.B. d'Option citoyenne, de la région de Québec. Et comme je représente Option citoyenne en tant qu'animatrice, eh bien là je me disais... Bon, c'est quoi, quelque chose qui nous représente vraiment à Option citoyenne ? Puis j'ai pensé... Bon, nous autres, on a vraiment un caractère cordial, festif, alors gênez-vous pas pendant la fin de semaine pour vous serrer dans vos bras, vous dire que vous vous aimez. Si vous voulez commencer une chanson à répondre, bien vous y allez. Puis l'important, c'est que ça soit créatif puis ouvert-là, *définitivement*. Ça va être sous le signe du plaisir et de l'amusement.

NG : [Pointant du doigt] Puis même les gens de l'UFP peuvent participer à ce *trip-là*, là.

AUD : [Rires]

AB : Oui, totalement, totalement.

NG : Ouais, ouais, ouais, ouais.

AB : On se sert toute dans nos bras, UFP et Option citoyenne confondus.

NG : Alors voilà, moi c'est N.G., je viens de la circonscription, la meilleure au Québec avec le meilleur député ! Vous savez c'est qui...

AUD : [Cris indistincts]

NG : Jean Charest !

AUD : [Sifflements et huées]

NG : [Employant un ton faussement menaçant] Que j'en voie pas un en fin de semaine parler contre mon député ! Alors je suis de l'UFP, et nous de l'UFP, évidemment, on fait des interventions très, très brèves. Alors on s'est dit qu'on va faire une intervention assez brève...

[Il laisse tomber une feuille qui se déplie en plusieurs feuilles]

AUD : [Rires]

NG : [Il secoue son document de la main] Là y'en manque, mais en tout cas. En tout cas, nous autres à l'UFP, quand on intervient, vous voyez que... Euh, oui, des fois il faut nous couper, tsé. Fait que c'est comme ça qu'on va commencer la soirée.

AB : Voilà. Alors en fin de semaine, c'est une très, très belle fin de semaine, c'est notre congrès de fondation. Alors c'est magnifique. Donc, pour euh, qui dit congrès de fondation dit deux groupes qui se joignent. Et pour avoir une petite vue d'ensemble de ch..., de l'historique de chacun de, de, de notre, de nos *gangs* respectives, bien il y a des gens qui ont préparé un diaporama qui retrace un peu l'historique des deux groupes.

NG : Alors euh, je vous avertis tout le monde, préparez vos *kleenex*. Alors le diaporama c'est, a été préparé par MC, GM, GB, et SM, on les applaudit!

AB : Bonne soirée!

AUD : [Applaudissements]

À la suite de considérations matérialistes, le moment est venu de s'intéresser au mot d'ouverture proféré par le duo... Qu'est-ce qui se dégage de l'interaction ? J'ai indiqué plus haut comment, par la « focalisation de l'attention des participants sur une même séquence d'activité » (Licoppe, 2006, en ligne), la fanfare accomplit la création d'un public. Cette

pratique invite à penser les collectivités, avec Latour (2002a), « non en tant que structures sociales préexistantes, mais dans leur devenir actif et situé » (Mondana, 2005, p. 876 ; ma traduction). Et l'un des sites favorisant ce « devenir collectif » est le discours public, où se constitue l'action interactive, « non seulement à travers l'oraison du locuteur, mais aussi par les manifestations de son auditoire » (*ibid.*). Par conséquent, on observe comment par les deux paires adjacentes de questions et réponses, l'officielle d'OC s'adresse à l'auditoire *comme à une seule personne*. Et celui-ci s'exprime à son tour *en lui répondant d'une même voix*. Certes, d'une façon limitée, par applaudissements, rires, encouragements, huées, sifflements, silences, ou énoncés monosyllabiques, mais c'est à travers ce vocabulaire que s'accomplit la genèse – provisoire, perpétuellement à refaire – d'un être collectif. Saluons la technologie,⁷ car la compréhension de « l'organisation interactionnelle d'une action collective » en dépend grandement, cette dernière se réalisant de façon locale, émergente, et contingente, *dans* les interactions (*ibid.*). Portons attention à ce qui est filmé ou enregistré, mais aussi, à ce qui est transcrit, à la « politique de transcription » (tout est politique), aux choix des chercheurs « d'effacer ou de reconnaître réflexivement le travail actif de l'auditoire, et plus largement, des collectifs en devenir » (p. 883). La technologie n'est pas une panacée, et la caméra ou l'enregistreuse, numérique ou à cassette, rend difficilement compte de la *variation* des réponses individuelles amalgamées en réponse commune. Il est probable que toutes et tous ne répondent pas, ou pas la même chose, ou pas avec la même intensité. Pourtant, ces outils valent amplement la dépense (ou l'emprunt) en dévoilant à

⁷ *Malgré les (mille) maux de tête qu'elle occasionne à l'occasion...*

l'état *brut*, c'est-à-dire de façon incarnée, matérialisée, un mode d'être collectif. Bien sûr, je crois que l'on en est encore à quelques métamorphoses du Parti communiste chinois ou de la firme Microsoft (en termes strictement quantitatifs), mais il n'est pas incorrect de parler de manifestation – provisoire, et perpétuellement à refaire – d'agent collectif.

En déplaçant le faisceau de l'analyse de l'auditoire vers les officiels, il est difficile d'échapper à ce que représentent ces personnes, leur *représentativité*, et plus significatif, la *complémentarité* de leurs propriétés. On retrouve ici une jeune femme, identifiée à Option citoyenne, et qui dit provenir de la région de Québec, ainsi qu'un homme, un peu plus âgé, membre de l'UFP, et issu de la région de Sherbrooke. En estimant qu'ils incarnent ou représentent l'UFP et OC dans un rapport métonymique, la complicité qu'ils déploient sur scène atteste de la diversité des membres de l'organisation : des hommes et des femmes, jeunes et moins jeunes, provenant non seulement du Plateau comme certains les accusent, mais aussi de provenances multiples et diversifiées. Une diversité *complémentaire* dans la mesure où ces traits se reflètent et se complètent, entre hommes *et* femmes, jeunes *et* moins jeunes, de là *et* d'ailleurs. Délibéré ou non, le choix des animateurs s'avère judicieux pour convier à l'unification, susciter *l'identification*, suggérer symboliquement que l'UFP apporte à OC ce qu'elle n'est pas et réciproquement... Mais au-delà de ce qu'ils projettent par leurs personnes, c'est leur élocution qui manifeste le mieux la transformation en cours, la réactivation de la fusion par un effort pour briser la glace. Il n'est pas vain de rappeler qu'en dépit d'une approbation unanime de part et d'autre du projet de fusion, dans les faits il s'agit pour la majorité des congressistes d'une *première*... La première rencontre entre

délégués de chaque groupe. Il faut donc apprendre à se connaître mutuellement... Et quel meilleur moyen pour cela que la caricature ?

Au-delà de l'effet divertissant suggéré par les réactions du public (rires, huées, et sifflements), les interventions renvoient au jeu des identifications et de son corollaire, la division, inéluctable puisque lorsque nous nous identifions « à une idée, un principe, une philosophie, une personne, un groupe, nous affirmons nécessairement notre division avec autre chose » (Wolin, 2001, p. 178 ; ma traduction). Identification et division correspondent aux facettes complémentaires et opposées du même phénomène : « si les humains n'étaient pas séparés les uns des autres, il n'y aurait aucun besoin pour le rhéteur de proclamer leur unité » (Burke 1969 [1950], p. 22 ; ma traduction). En se présentant l'un à l'autre, ils font état de la distance qui les sépare, les *divise*. Est-ce bien malin ? Il semblerait que la stratégie porte fruits, car en étalant leur *substance*, « quelque chose qui nous représente vraiment » pour citer « l'officielle » AB, le duo agit sur un mode rhétorique, c'est-à-dire en incitant à l'identification de « sensations, concepts, images, idées, attitudes communes qui les rendent *consubstantiels* » (p. 21 ; italiques de l'auteur ; ma traduction). L'absence d'argumentation ou de figures de style n'élimine nullement le caractère *rhétorique* de la situation de parole en cours ; en dépit du style distrayant, le duo contribue à définir l'*exigence* de la situation. « Qui dit congrès de fondation dit deux groupes qui se joignent », relève l'officielle AB, ce qui suggère une évidence lourde d'implications, c'est-à-dire qu'au moment où commence le congrès, la fusion ne s'apparente pas (encore) à un *fait accompli*. La genèse reste à faire, mettant aux prises des groupes partiellement joints, et partiellement disjoints. Je serais tenté

de mettre en doute la définition de cette situation par l'animatrice, arguant que la fondation est davantage inclinée vers la création ou la nouveauté, la fusion renvoyant davantage à la combinaison entre deux éléments ou organisations, et à leur intégration... Or, ça serait faire preuve d'intransigeance, et surtout, d'une tentative malhabile de résoudre la tension à l'œuvre dans la genèse, qui pose l'indissociabilité de ces deux significations connexes. En d'autres termes, l'ambiguïté de la genèse semble inhérente à la définition de la situation (ou alors, il faut attribuer la composante mystérieuse de l'assertion à la nervosité du moment).

Comment qualifier la situation ? En mobilisant quelques entrées du *dictionnaire des termes pivots*, qui occupe le dernier tiers *Attitudes Toward History* (Burke, 1984 [1937]) et offre un précis de rhétorique organisationnelle, un « inventaire des stratégies interprétatives et argumentatives employées dans les organisations » (Wolin, 2001, p. 65 ; ma traduction). À partir des indices fournis par les deux officiels, le congrès de fondation en appelle à une *transcendance* des identités respectives en vue d'établir, de *fonder*, une identité commune, *fusionnelle*. Dans cette perspective, la transcendance constitue un effet de rhétorique ; dans le contexte actuel, cet effet de rhétorique contribue à la constitution d'un être collectif. Elle correspond en somme à un changement de perspective : « lorsqu'ils sont approchés d'un certain point de vue, A et B sont en « opposition ». Nous entendons par « transcendance » l'adoption d'un autre point de vue par lequel ils cessent d'être opposés » (Burke, 1984 [1937], p. 336 ; ma traduction). Cette transformation, Burke la conçoit au moyen de la dialectique, en tant que transformation accomplie par le langage permettant de sublimer les conflits et les divisions. Et comment s'accomplit cette transcendance par laquelle A et B, ou

OC et l'UFP, cessent d'être opposés pour espérer devenir *consubstantiels* ? Au moyen d'un pont, par « la construction d'un *pont terministique* par lequel un domaine est *transcendé* en étant abordé *dans les termes* d'un domaine qui se situerait au-dessus (*beyond*) de celui-ci » (Burke, 1966, p. 187 ; l'auteur souligne ; ma traduction). La transcendance procure alors un moyen pour les gens de s'identifier à de nouveaux « symboles d'autorité » qui leur permet de « transcender » leurs divisions antérieures (Clark, 2004). Et ainsi, de fomenter un état de consubstantialité entre des gens qui se trouvaient auparavant divisés.

Retenons par ailleurs que cette conception discursive de la transcendance, telle que l'envisage Burke, s'accomplit selon un *processus* rituel, qui correspond simultanément à un *moment* critique, à une continuité et un point tournant dans la vie d'une personne ou d'un collectif. L'identification, modalité essentielle et finalité du discours rhétorique, remplit dès lors une fonction sociale décisive, la possibilité d'identifier des collectifs et de s'identifier à ceux-ci :

Les peuples primitifs reconnaissent le processus de transcendance dans leurs rites initiatiques par lesquels, à différentes périodes de la vie d'un individu, il est investi d'une nouvelle identité alors qu'il adhère à un quelconque regroupement corporatif à l'intérieur de la tribu. L'église s'efforce de répliquer un processus similaire par ses rites de communion. On peut les discerner derrière les plus brutes cérémonies d'initiation, qui cherchent à imposer, par imagerie, terreur, ou souffrance, une nouvelle identification (une nouvelle façon de définir l'identité individuelle en relation avec une identité corporative). (Burke, 1984 [1937], p. 337 ; ma traduction)

Que Burke évoque la *transcendance*, la *transformation* ou la *dialectique*, commente Clark (2004), il mobilise ces termes en vue de circonscrire un seul et même phénomène, soit une

« rencontre avec des symboles rhétoriques qui permettent à des individus d'adopter une identité collective » (p. 79 ; ma traduction). Les questions d'identité et d'identification représentent donc le point focal à partir duquel s'élabore sa réflexion sur la rhétorique ; il soulignera d'ailleurs dans son *dictionnaire* à quel point « tous les enjeux avec lesquels nous avons été concernés culminent dans le problème de l'identité » (Burke, 1984 [1937], p. 263 ; ma traduction). Un problème dans lequel le lien entre l'individuel et le collectif est insécable : « l'identité n'est *pas* individuelle, un humain « s'identifie » avec toutes sortes de manifestations qui existent au-delà de lui-même » (*ibid.* ; l'auteur souligne). Conçue en ces termes, l'identification n'est pas un phénomène anormal ou marginal ; « la participation de quelqu'un dans un collectif ou un rôle social ne pourrait être obtenu de quelque autre façon. En fait, « l'identification » n'est qu'un autre nom pour désigner la *fonction de socialité* » (p. 266 ; l'auteur souligne). Le congrès de fondation ou fusion s'apparente dès lors au site d'un probable « rituel de renaissance », une occasion au cours de laquelle « l'art [rhétorique] est amené à produire des changements d'identités » (p. 317).

Le « problème de l'identité » cadre avec justesse la préoccupation des animateurs, et permet d'effectuer un rapprochement avec la constitution organisationnelle. Chez Burke, l'identité est problématique en vertu de son caractère dynamique, social, fragmentaire et parfois contradictoire. L'identité, en ce sens, est *composite* : « le soi-disant « Je » n'est simplement qu'une combinaison unique de « Nous corporatifs » partiellement conflictuels. (...) Parfois, ces diverses identités corporatives s'harmonisent relativement bien ensemble. À d'autres moments, elles entrent en conflit, provoquant de troublantes conséquences

morales » (p. 264). Il est alors naturel, explique-t-il, pour l'employé de s'identifier avec l'entreprise qui l'emploie, jusqu'à ce qu'elle devienne une « souveraine corrompue », cela incitant à des identifications alternatives avec les « syndicats industriels », les « partis de travailleurs », etc. (*ibid.*). Évidemment, la liste se rallonge considérablement dans les études contemporaines de l'identification organisationnelle, qui démultiplient les (res)ources afin d'inclure organisations, personnes, occupations, groupes, genre, ethnies, classes, nations, etc. (voir Connaughton, 2004 ; DiSanza, et Bullis, 1999 ; Kuhn et Nelson, 2002 ; Larsson et Pepper, 2003 ; Morgan et al., 2004 ; Russo, 1998 ; Scott, 1997 ; Scott, Corman et Cheney, 1998 ; Scott et al., 1999). Or, la logique sous-jacente à l'emploi d'un principe unificateur générateur de consubstantialité demeure sensiblement la même en dépit d'un accroissement et de la diversification des ressources mobilisées dans la constitution des identités. Le sujet se trouve interpellé par une variété de « Nous corporatifs » qui pose la nécessité d'une mise en ordre, d'une hiérarchisation des principes ou clauses qui fondent son identité... Comme il en va dans les constitutions qui procèdent sur une base contingente à ordonnancer, à fixer provisoirement l'ordre de priorité des souhaits, principes, clauses ou traits qui font d'une personne, d'une organisation, ou d'une chose ce qu'elle est durant une période donnée. Il y a là une exigence d'agir, une nécessité à prioriser quelque principe, valeur, sentiment plutôt qu'un autre.

Comment, dès lors, hiérarchiser les traits substantiels de chaque groupe fondateur de manière à induire les membres de l'UFP et d'Option citoyenne à partager la même identité, et ainsi devenir consubstantiels ? Les animateurs ne paraissent pas s'investir eux-mêmes de

cette mission, se positionnant davantage en tant que mandataires, appelant ou rappelant les motifs sous-jacents à la tenue du congrès de fondation. Il n'en demeure pas moins qu'ils se livrent, par l'incongruité et l'ironie, à une mise en scène de la genèse, montrant comment la fusion relève de l'espace des possibles... Incongruité d'abord, qui rappelle comment Burke (1984 [1937]) considère la *perspective par incongruité* comme « méthode pour déterminer la magnitude d'une situation par la pratique d'une « fragmentation d'atomes » verbale » (p. 308 ; ma traduction). Par coutume, explique-t-il, un mot appartient à une catégorie donnée. Il s'agit alors de le « déboulonner » et de « l'appliquer métaphoriquement à une catégorie différente » (*ibid.*). Autrement dit, en usant d'un terme en-dehors de ses emplois usuels, une critique ou un rhéteur parvient à faire émerger des significations nouvelles, à délier le terme des lieux communs. La « bureaucratisation de l'imagination » est l'un des exemples favoris de perspective par incongruité chez Burke, révélant les tensions liées à une « possibilité imaginative (au départ utopique) qui devient bureaucratisée lorsque qu'elle est incarnée au sein d'une texture sociale, dans toutes les complexités du langage et des habitudes, des relations de propriétés, les modes de gouvernements », etc. (p. 225). Chez l'officielle AB, l'incongruité adopte un ton plus léger : « Moi je trouve que vous avez pas *beaucoup* dansé, mais c'est pas grave, on va remédier à ça tout au long de la fin de semaine ». Pardon ? Je me croyais dans une réunion partisane, et voilà qu'on nous demande de *danser* ? Qu'a bien pu traverser l'esprit des congressistes à ce moment-là ? Entre nous, cette connexion entre danse et réunion paraît-elle *conventionnelle* ? N'est-elle pas justement *incongrue*, contraire aux lieux communs associés aux réunions ? Les écrits sur ce sujet traitent abondamment de

résolution de problème, d'échange d'informations, de développement de politique, de prise de décision, de sens de la communauté, de jeu de pouvoir, voire de perte de temps (Tracy et Dimock, 2004). Par contre, nulle mention de la danse en groupe... À moins de remonter aux origines, et de les concevoir comme des « rassemblement tribaux dans lesquels les croyants réaffirment leur solidarité et les factions en guerre s'engagent dans des batailles verbales » (Boden, 1994, p. 81 ; ma traduction). Par l'*incongruité* apparente de ses propos, l'officielle insuffle une *perspective* originale à la définition de la situation, une manière alternative de parler, et de décloisonner les lieux communs relatifs à la constitution d'un parti politique.

Qu'énonce-t-elle ensuite ? Elle indique qu'un élément qui « représente vraiment » Option citoyenne correspond au caractère « cordial, festif » de ses membres se traduisant en manifestations affectives et créatives. En disant cela, elle sous-entend que ces traits *ne sont pas* de ceux qui définissent l'UFP. Or en relevant aussitôt la remarque de son collègue, elle adresse une invitation amicale aux membres de l'UFP pour qu'ils s'y adonnent, eux aussi. Elle leur tend la main, presque littéralement, tente de *bâtir un pont* en mettant en commun ce qui relevait préalablement de pratiques exclusives aux membres d'OC. La danse, pensée sur le mode littéral, mais aussi métaphorique – une danse des attitudes en coopération – se trouve mobilisée en tant que *dispositif de pontification*, « structure symbolique par laquelle quelqu'un « transcende » un conflit d'une manière ou d'une autre » (Burke, 1984 [1937], p.

224 ; ma traduction)⁸. Sa pertinence tient alors à sa capacité d'unir, de fusionner sur un ton symbolique des éléments divergents ou conflictuels (ici des identités collectives) :

Toutes les « fusions symboliques » peuvent être appelées des « dispositifs de pontification » puisqu'elles ne peuvent être expliquées en faisant uniquement référence à leur signification apparente (*face value*), mais elles sont une « voie à travers » plusieurs autres ingrédients (comme lorsqu'une personne dit « liberté » et évoque le droit de retenir ses avoirs capitalistes, et qu'un autre se réfère par le même terme au socialisme). (*ibid.*)

Ainsi, en cadrant la fondation ou fusion sur le ton de la célébration, d'une occasion où l'on se réunit pour danser, elle valorise un trait substantiel des membres d'Option citoyenne qui s'avère cependant inclusif, une invitation aux membres de l'Union des forces progressistes.

Lorsque son collègue de l'UFP prend à son tour la parole, il s'amuse aux dépens du public. Une première fois en manifestant ouvertement une dés/identification à l'égard du Premier ministre libéral, l'adversaire politique par excellence de la nouvelle formation. Une seconde fois en recourant au procédé classique qui consiste à dire une chose et à en faire une autre, exagérant la propension des membres de l'UFP à faire « des interventions très, très brèves » à l'aide d'un support visuel (**figure 6**). De l'humour à un congrès partisan ? Cela aussi apparaît pour le moins incongru... Incongru et ironique. Autrement dit, il faut y voir potentiellement un appel à la dis-qualification, ce que Burke nomme *discounting* et qui consiste à « faire en sorte de rendre possible le fait que « les choses ne sont pas ce qu'elles

⁸ Burke use du vocable *pontification* comme d'un jeu de mot (*pun*), renvoyant à l'idée de bâtir des ponts entre des perspectives divergentes (pontifier, c'est bâtir un pont), mais sans toutefois négliger la référence religieuse (pontificat, pontife), dans la mesure où procéder à une transcendance, c'est s'extirper d'un domaine de la réalité pour atteindre un domaine surplombant celle-ci, un principe d'élévation qui n'est pas dépourvu

paraissent », soit une « méthode par laquelle quelqu'un, en regardant une chose, interprète différemment cette chose » (p. 244).

Pour les membres de l'auditoire, il semble évident que « les choses ne sont pas ce qu'elles paraissent ». On verse dans l'ironie, avec laquelle « on dit le contraire de ce que l'on veut faire entendre » (Molinié, 1992, p. 180). User de l'ironie, dans ce contexte, établit une complicité entre l'animateur et l'auditoire, mais est-ce là tout ce qu'elle fait ? Sachons que la figure de l'ironie agit aussi bien *en surface*, à travers la génération de contradictions, d'humour, de sous-entendus, de commentaires caustiques, qu'*en profondeur*, accomplissant l'« excavation des conceptions prépondérantes de la réalité qu'accompagne souvent la remise en cause des savoirs déjà admis » (Oswick, Putnam, et Keenoy, 2004, p. 117 ; ma traduction). Figure dominante de la dissonance, elle implique un élément de surprise ou d'imprévu. Elle permet « de se mouvoir hors des cadres de référence préexistants » (*ibid.*). Autrement dit, elle contient la clé d'une transformation de la situation, dont le principal effet se traduit en un détachement vis-à-vis de la *substance* de l'UFP (ou des préjugés sur celle-ci) : ces pratiques d'assemblées longues et rébarbatives suscitant la crainte des gens d'OC (voir Chapitre I). Par l'ironie, le représentant de l'UFP joue favorablement sur ces craintes, les atténue par l'exagération, faisant montre de recul, laissant croire que la réunion peut se dérouler autrement. L'ironie produit un développement à partir d'une intégration de plusieurs termes en interaction :

d'allusion spirituelle. D'ailleurs, en vertu de ses jeux de mots, nous pourrions convenir que Burke était une personne très spirituelle, j'entends par là quelqu'un de très doué en mots d'esprit (*puns*).

Du point de vue de la forme totale (la perspective des perspectives), aucune des sous-perspectives participantes ne peut être traitée comme particulièrement vraie ou fausse. Elles sont toutes des voix, des personnalités, ou des positions s'affectant intégralement les unes les autres. Lorsque la dialectique est proprement formée, elles correspondent au nombre des personnages requis afin de produire le développement. (Burke, 1969 [1945], p. 512)

Ainsi, en caricaturant les limites perçues ou avérées de sa propre organisation, l'officiel NG contribue à faire preuve de détachement à l'égard de ce qui fonde l'identité de son parti. Et par conséquent, il invite à son tour à penser l'*articulation* ou la *reconfiguration* de ce qui se situe aux fondements de chacun des groupes respectifs. Ceci en vue, à nouveau, d'induire à l'identification. Et d'incarner cette volonté commune à « faire de la politique autrement ».

L'HISTORIQUE DES GROUPES FONDATEURS

Sous le bruit des applaudissements, une transition s'opère ; le couple d'animateurs cède la place à un trio qui se dirige vers des lutrins préalablement disposés sur l'estrade, entouré de très près par des membres d'équipes d'enregistrement (caméramans, perchistes, etc.). Située entre ses collègues masculin et féminin, la femme au centre entreprend la lecture du texte posé devant elle, d'une voix douce au fort accent hispanique, mais non sans avoir préalablement relevé la boutade de l'animateur relative au caractère émouvant de la présentation. Sur les écrans disposés de part et d'autre de la scène, des images défilent en concordance avec le flot des paroles – chaque passage lu est représenté visuellement au moyen de photographies, de dessins, de caricatures, ou de coupures de presse. Je me permets de le souligner car certaines diapositives ne manquent pas de faire réagir

l'auditoire, en provoquant ici des huées (contre l'ancien Premier ministre Lucien Bouchard) et là des rires (contre l'ancien Premier ministre Bernard Landry). Je mentionne d'autre part qu'en raison de la longueur de la séquence d'interaction, je ne transcrirai ici que certains extraits de l'historique des groupes fondateurs. En revanche, si vous n'aimez pas vous faire interrompre au milieu d'une histoire et souhaitez ne rien perdre du récit, je vous renvoie vers l'annexe où vous trouverez une transcription intégrale de l'interaction

(Extrait V.I).

La forme narrative semble rudement efficace dans sa capacité à mouvoir et émouvoir l'auditoire, à en juger d'après sa réaction (et d'après ce qu'en dit l'officielle). Elle rend possible, de façon succincte et dans un langage accessible, sans trop d'ornement ni de bagatelles conjoncturelles, de synthétiser un demi-siècle d'événements politiques, locaux et planétaires, dans un récit d'une quinzaine de minutes, et cela sans quitter un seul instant le confort (ou l'inconfort) de leur fauteuil (dans la perspective des congressistes assises/assis). Et surtout, ce qui impressionne, c'est la capacité du récit à assigner une *concordance* à une succession d'événements *discordants*, à générer une *logique* d'enchaînement entre des faits, à mettre en œuvre une *mise en intrigue*, à discerner un commencement, un milieu et une fin du flot intarissable des événements qui jaillissent des interactions qui font le monde. Bref, à raconter une bonne histoire...

Bien entendu, on peut choisir de prioriser l'une ou l'autre de ces deux composantes : les faits qui font l'histoire, ou la mise en récit de ces faits. La première option invite à la méfiance vis-à-vis des chronologies, généalogies, et autres autobiographies produites par un

groupe, enclin à se donner des ancêtres et des points de repère à commémorer, et oriente l'analyse vers le débusquage, la validation, le fait d'« entériner et avaliser ces faits objectifs qui constituent l'histoire officielle » (Offerlé, 2006 [1987], p. 25). Est-ce tout vrai ? Est-ce tout faux ? Est-ce tout à moitié vrai (ou à moitié faux, au choix), ou au quart, au sixième ? Et finalement, est-ce tout ce qui compte ?

La narration est une pratique vulnérable, sujette à l'effondrement pour un certain nombre de raisons, et il convient de faire les vérifications qui s'imposent : est-ce que l'auditoire s'intéresse au récit et paraît disposé à l'entendre ? Ça semble être ici le cas, malgré des déplacements quasi-continuels à l'intérieur de la salle, à en juger d'après les applaudissements synchronisés de l'auditoire... Un pléonasme, sachant que cette activité apparemment banale requiert une compétence sociale des plus aiguisée :

l'émergence d'une séquence d'applaudissements implique que les performances individuelles des membres du public soient finement coordonnées. Or, étant donné que la plupart des « tonnerres » d'applaudissements émergent juste avant la fin d'un élément précis du discours public ou dans les trois dixièmes de seconde qui suivent, tout membre du public doit être capable de prendre la décision de taper dans ses mains dans un laps de temps très court. Il lui est donc quasiment impossible de miser sur une imitation du comportement des autres après observation sans que l'occasion d'applaudir lors d'une pause opérée par le locuteur public ne soit perdue. En outre, un applaudissement individuel non coordonné est susceptible d'être perçu comme le signe de l'incompétence sociale de son auteur. Aussi, afin de réduire la portée de ces inférences morales négatives (et les malaises individuels dont elles sont la source), chaque membre du public n'a d'autre ressource à sa disposition que de prêter attention au discours afin de reconnaître et d'anticiper le moment pertinent où taper dans ses mains constituera une contribution appropriée à l'activité « meeting politique ». (Relieu et Brock, 1995, p. 94)

D'accord, ça semble aller pour l'auditoire. Ensuite, une narration peut échouer ce qu'elle vise à réussir (informer, persuader, émouvoir, inciter à l'*identification*) si elle n'offre pas un contenu vraisemblable, qu'elle faillit à « résonner, c'est-à-dire à toucher les souhaits et les désirs importants qui la rendent vibrante et significative » (Gabriel, 2004, p. 69 ; ma traduction).

Au risque de me répéter, les applaudissements fournissent un indice que les événements rapportés et leur articulation s'apparentent, pour l'auditoire, à de « bonnes raisons », que le récit est acceptable sur la base des critères de « probabilité narrative » – en tant qu'histoires cohérentes – et de « fidélité narrative » – leur similitude ou leur plausibilité par rapport aux expériences vécues (Fisher, 1984). À première vue, à la première écoute et aux suivantes, ni l'un ni l'autre de ces critères ne semblent violés dans ce cadre. Finalement, il reste à savoir si l'auditoire manifeste sa confiance (ou l'absence de) à l'égard des narrateurs, autrement dit, leur habileté, intégrité ou autorité sont ou non questionnées (Gabriel, 2004). Malgré ce qui s'apparente à un cas flagrant de fausse représentation, c'est-à-dire que les narrateurs *OC* et *UFP* usent de noms d'emprunts, les membres de l'auditoire se prêtent visiblement, et audiblement, au jeu de les considérer comme des militants *génériques* de chaque groupe (je reviendrai plus loin sur ce cas intéressant d'incarnation). Pour l'instant, tout concorde avec les prérequis d'un récit réussi.

Faute de s'en tenir aux faits qui font le récit, attardons-nous à la seconde option, qui stipule que les faits ne parlent pas d'eux-mêmes, mais qu'ils tirent leur signification des « dispositifs de construction du sens » que sont les récits. Les faits sont alors plongés dans

un mélange plus ou moins opaque « d’ambiguïté créative » où les fruits de l’expérience se mêlent aux produits de l’imagination, faisant du récit une « élaboration poétique visant à communiquer *l’expérience des faits*, et non les faits en tant qu’informations » (*ibid.* ; p. 64 ; italiques de l’auteur ; ma traduction). Chaque histoire est une fiction, et chaque fiction naît de l’histoire, ne serait-ce qu’à travers la *sélection* et l’*agencement* ou la *configuration* des faits : pourquoi ceux-ci plutôt que ceux-là, et pourquoi dans cet ordre-ci plutôt que dans ce désordre-là ? Il en va également ainsi car les récits, en plus de présenter une sélection de faits dans un ordre spécifique, attribuent des motifs, des causalités, des responsabilités, des qualités, etc., qui construisent le sens des événements. Dans le cas retranscrit, les narratrices et le narrateur ont déterminé qu’une compréhension de la fondation de ce parti requiert un retour vers le passé, la nécessité d’apporter une réponse aux questions de savoir *pourquoi* et *comment* des gens en sont parvenus à vouloir fonder cette organisation.

Dans ce contexte, parions sur la visée *rhétorique* de la narration, ce qui revient à se demander : pourquoi user de la *forme narrative* pour raconter l’historique du futur parti ? Oui, il est fort probable qu’il n’y ait de meilleur moyen pour *raconter* l’historique du futur parti, appliquant aux collectifs ce que Ricœur (1988) évoque à propos des vies humaines, qu’elles deviennent « plus lisibles lorsqu’elles sont interprétées en fonction des histoires que les gens racontent à leur sujet ». Et que ces « histoires de vie » sont à leur tour rendues plus intelligibles « lorsque leur sont appliqués les modèles narratifs – les intrigues – empruntées à l’histoire ou à la fiction » (p. 295). Je reformule la question : pourquoi choisir

de raconter *l'historique du futur parti* dès l'ouverture du congrès ? Pourquoi commencer au moyen d'une histoire ?

Quelques suppositions apparaissent spontanément (sinon presque) : la narration est commune à l'humanité à travers les cultures et les âges (Barthes, 1966). Elle correspond à la « forme générique de toute composition symbolique », impliquant que les « symboles sont ultimement créés et communiqués en tant qu'histoires destinées à mettre en ordre les expériences humaines, et à induire les autres à s'y plonger afin d'établir des façons de vivre en commun » (Fisher, 1984, p. 6 ; ma traduction). Des histoires *persuasives*, à la fois cohérentes et fidèles à l'expérience, qui enchantent l'auditoire, endorment temporairement sa vigilance et éveillent chez lui sentiments et expériences profondément enfouies, développant une argumentation propositionnelle de façon oblique en laissant aux auditeurs l'impression que ce sont eux qui en déterminent ultimement le sens ou la morale (Hart, 1990). Mais à la persuasion précède l'identification, qui se traduit en un rapport circulaire par lequel un collectif construit, par le récit, son « identité narrative », à l'exemple de « la communauté historique qui s'appelle le peuple juif [qui] a tiré son identité de la *réception* des textes qu'elle a *produits* » (Ricœur, 1985, p. 445 ; l'auteur souligne).

Le cadre développé au chapitre précédent convie à l'analyse narrative dans l'optique de la rhétorique constitutive, en mettant l'emphase sur la création d'un *agent* collectif, mais également à une description de la *scène* de laquelle émerge la constitution, celle-là affectant la *substance* de celle-ci. Y a-t-il une direction qui serait préférable à l'autre ? Et avant de plonger dans l'analyse, serait-ce convenable de citer la littérature foisonnante sur le rôle des

narratifs dans la constitution des réalités organisationnelles ? Oui et non, et par là j'entends oui, mais brièvement. Car elle a su relever, de manière pointilleuse, l'importance des récits dans la construction, le partage, et la contestation du sens, des identités, des cultures, des processus organisants, du pouvoir, du changement organisationnel, etc. (Boje, 1991, 2001 ; Chreim, 2005 ; Czarniawska, 1997, 2004 ; Czarniawska et Gagliardi, 2003 ; Gabriel, 1995, 2000, 2004 ; Giroux, et Marroquin, 2005 ; Humphreys et Brown, 2002 ; Mumby, 1987, 1993 ; Rhodes et Brown, 2005 ; Weick, 1995 ; Weick et Browning, 1986).

Par contre, en devenant pointilleux à mon tour, force est de constater la grande rareté, parmi ces contributions, de considérations spécifiques à la fondation – conséquence probable du « trou noir de la genèse » dans l'étude des organisations (Padgett et Powell, 2010). Grande, mais pas totale. Deux exceptions à noter. D'abord, une étude sur la multinationale Disney conçue en tant qu'organisation raconteuse d'histoires, traitant des manœuvres du fondateur pour rétrospectivement marginaliser ou éliminer les voix ayant participé à la mise sur pied de la firme (Boje, 1995). Il s'agit là d'une illustration éloquentes du pouvoir des narratifs à « modifier l'histoire en corrigeant, par exemple, l'histoire de vie du fondateur » (Giroux et Marroquin, 2005, p. 19). Ensuite, l'ethnographie d'un entrepreneur naissant dans le secteur de l'informatique rapporte, sur un mode cette fois prospectif, la prééminence de la narration dans les activités d'un entrepreneur, ce dernier y recourant pour justifier l'existence de son initiative et convaincre les autres d'y investir (O'Connor, 2002). Ensemble, ces précédents tendent à confirmer la bidirectionnalité du lien entre narration et fondation, à la fois en tant que stratégie de création de l'agent fondateur et

qu'instrument pour circonscrire la scène de l'émergence. Considérons ces dimensions séparément, en débutant par cette dernière.

« Il fallait faire quelque chose » : Substance géométrique

La théorie rhétorique dramatisante pose que la coopération découle de l'identification, processus par lequel divers êtres perçoivent que leurs intérêts se rejoignent, culminant avec l'état de *consubstantialité* par lequel ces êtres deviennent substantiellement unis les uns aux autres. La rhétorique de l'identification s'articule par conséquent aux conceptions de ce qui forme la *substance* d'une personne ou d'un regroupement, aux composantes de leur identité que cette personne ou ce regroupement jugent essentielles à leur existence. Ainsi, co-opérer ou agir de concert implique nécessairement de déterminer ce que ces êtres ont en commun : « Je ne peux m'identifier à vous, m'allier avec vous, tant que je ne saurai pas *de quoi vous êtes fait* » (Brummett, 1975, p. 251 ; l'auteur souligne ; ma traduction). Délibérément, mais aussi inconsciemment, nous définissons et classifions notre substance et celle des autres, nous désignons ce qui constitue ce que nous sommes – nos qualités, nos expériences, nos valeurs, nos possessions – et qui nous permettent de s'identifier à l'autre, afin de devenir « substantiellement unis avec une personne autre que soi-même. Et pourtant, au même moment, demeurer unique », c'est-à-dire « être simultanément joint et séparé, à la fois une substance distincte et consubstantiels avec quelqu'un d'autre » (Burke, 1969 [1950], p. 21 ; ma traduction). Les divisions et l'unité s'expérimentent simultanément et dynamiquement, à travers l'appropriation et l'attribution de substance.

Comment repérer cette substance dans l'autobiographie livrée par deux militantes et un militant appartenant aux organisations fondatrices ? Il convient de rappeler que ce terme, bien qu'il puisse se référer à la matérialité des choses et des personnes, est mobilisé dans le vocabulaire dramatisante pour rendre compte des motivations individuelles et collectives, soit des raisons d'agir en certaines circonstances. En d'autres mots, dans le contexte discursif, la substance correspond à la source de l'acte rhétorique, elle colporte les motifs et attitudes de l'orateur ou de l'oratrice, et elle influence le choix des stratégies rhétoriques (Brock, 1990). En recourant nécessairement au langage, la désignation de la substance n'échappe pas au « paradoxe *inévitabile* de la définition » (Burke, 1969 [1945], p. 24, l'auteur souligne ; ma traduction), qui implique de définir une chose par une autre. Dès lors, les composantes de la substance sont *créées* à l'aide du langage et destinées à un auditoire autant sinon davantage qu'elles sont *décrites* par celui-ci.

Il en résulte que la substance est une réalité dialectique, sujette au paradoxe et porteuse d'indécidabilité, et divisible en divers types, ou « stratégies de nomination qui attribuent des motifs en permettant à l'orateur ou à l'écrivaine d'inscrire une attitude dans l'acte même qui consiste à identifier le sujet » (Durham, 1980, p. 356 ; ma traduction). Autrement dit, il existe différentes catégories de la substance : contextuelle ou géométrique, dérivative ou familiale, et directionnelle. Limitons-nous pour le moment à la première, laquelle établit que la substance d'une personne (ou d'une personne collective) se définit contextuellement à partir de ce qui l'environne, de ce qui en trace les frontières ; où « chaque objet singulier dans l'univers est « défini » (déterminé, délimité, contenu) par les

autres choses qui l'entourent » (Burke, 1969 [1945], p. 25 ; ma traduction). Et définir une chose en termes de son contexte, c'est la définir négativement, en termes de ce qu'elle n'est pas. C'est la concevoir en tant qu'« objet placé dans son contexte, existant à la fois en lui-même et en tant que composante de son arrière-plan (*background*) » (p. 29).

Fonder la substance organisationnelle sur l'environnement apparaît dès les premiers énoncés du discours, en situant la genèse des organisations fondatrices dans la « mouvance québécoise, mais aussi internationale » de résistance et protestations à l'égard du « pouvoir établi ». Des mots de la narratrice, « l'UFP et Option citoyenne *sont nés* » de cette prise de position en faveur de la paix et de la justice sociale, ce qui en fait une composante essentielle, *substantielle* de leur existence, et *commune* à ces deux regroupements. La scène d'émergence, ouvertement agonistique, se rattache à la fois aux conditions d'existence d'une constitution – « les constitutions sont des instruments agonistiques. Elles impliquent un ennemi, implicitement ou explicitement » (p. 357) – et au narratif sur l'institution du parti politique, dont l'action représente « le résultat d'une prise de parti pour des intérêts matériels ou idéels contre d'autres partisans » (Seiler, 2001, p. 10), faisant des partis des « organisations qui fractionnent », et « tournées vers la lutte » (Lavau, 1969, p. 37).

Dans la tradition marxienne des études partisans, le conflit est la *raison d'être* de l'existence des organisations, dont l'action résonne tel les « échos d'un *big bang* originel, les buttes témoins d'anciens clivages nés d'un certain nombre de conflits cruciaux et fondateurs qu'ils contribueraient à pérenniser tout en les pacifiant » (Hastings, 2001, p. 23; italiques de l'auteur). Dans la tradition wébérienne, la substance n'est pas liée au conflit,

mais à l'organisation. Et pourtant, le rôle déterminant du « contexte fondateur » n'est pas moins primordial à leur subsistance, « laissant une empreinte durable sur la nature de l'organisation partisane pour les décennies à venir » (Gunther et Diamond, 2003, p. 173 ; ma traduction). De là l'importance de s'attarder aux détails de la fondation, y compris aux récits de la genèse dont ils sont à la fois les auteurs et les acteurs.

Les ambiguïtés de la substance sont à l'œuvre dans la première intervention, liant la substance des groupes fondateurs à la mouvance locale et globale du pacifisme, féminisme et de l'altermondialisme, tout en les dissociant de ces sources : ils naissent ultérieurement à ces manifestations (quoique l'UFP, née en 2002, précède l'intervention en Irak de 2003), et ne sont pas des manifestations éphémères, mais des organisations. En ce sens, ils sont et ne sont pas consubstantiels avec les précédents revendiqués tout au long du récit, partageant de mêmes principes, mais différant au niveau de leur sphère d'intervention (et des ressources mobilisées dans cette intervention). Par la forme narrative, la suite d'événements présentés suivant une succession temporelle tend à se métamorphoser en causalité logique, attribuant aux groupes fondateurs le rôle de porte-parole de ces causes, dont ils assurent la continuité sous forme améliorée, la culmination – de façon entéléchique – de ces protestations sous les traits d'organisations durables. La rhétorique constitutive est en cours, malgré la subtilité du travail d'interpellation : vous qui avez appuyé ces manifestations, votre place est au sein du parti en devenir, car il représente l'*aboutissement* de ces causes dans la sphère partisane.

Ces ambiguïtés de la substance se manifestent, par ailleurs, relativement à l'apparente fluctuation du point de départ ; initialement fixé au « début de ce deuxième

millénaire », il fait ensuite les frais d'un retour en arrière jusqu'à la « foulée de la Révolution tranquille », pour enfin coïncider avec la période de la « décennie du déficit zéro ». Cette agitation dans le choix d'un point de départ est révélatrice de la « temporalisation de l'essence », et de son implication, l'amalgame du début et de l'essence du discours. Diversifier le commencement vient assurer la légitimité de l'entreprise partisane, qui s'apparente à une création *actuelle* compétente à cerner et à traiter les enjeux contemporains, à une héritière des *traditions* des mouvements progressistes et féministes, la détentrice de leur expertise et expériences, enfin à une *alternative* durant un contexte éminemment adverse, « le règne de la pensée unique ».

L'ambiguïté du point de départ étend le registre de justifications liées à l'acte fondateur ; en situant le curseur à diverses positions sur la ligne du temps, la légitimité du parti se bâtit, d'une part, en fonction d'une pluralité de critères (nouveau, tradition et alternative). Elle permet, d'autre part, de tempérer l'écart entre les histoires respectives de l'UFP et d'OC ; rappelons que le contexte de réception du récit met aux prises des groupes distincts, quoique sympathiques l'un à l'autre. L'ambiguïté devient stratégique en permettant de raconter, par un même récit, les histoires respectives de chacun. Elle devient donc « essentielle à l'organisation en ce qu'elle autorise de multiples interprétations chez des gens qui croient recevoir le même message – qui perçoivent que ce message est clair » (Eisenberg, 1984, p. 231 ; ma traduction). La mise en récit respecte l'égalité de tous en évitant de privilégier l'un ou l'autres des récits fondateurs.

La substance géométrique de l'organisation, c'est-à-dire la définition des motifs par mise en contexte, effectue un virage formel à partir du moment où sont introduits UFP et OC (ou du moins, leurs personnifications dans ce narratif). La forme préconisée est alors la *répétition*, que Burke distingue des formes progressives et conventionnelles, et qui survient lorsqu'un principe est maintenu de façon consistante à travers la présentation de différentes idées ou images – lesquelles évoquent une même atmosphère, attitude, ou encore un même trait identitaire chez un personnage (Gregg, 1993 [1978]). Ici, cette forme répétitive résulte de l'interaction entre la narratrice *N*, anonyme dans le récit, bien que nommée auparavant, qui se contente, pour ainsi dire, de faire parler les faits sans manifester de biais à leur égard, ce qui est évidemment absurde dans un cas de récit *partisan*, mais qui illustre une pratique de ventriloquie par laquelle l'énonciatrice s'efface derrière son énonciation (voir Cooren, 2010) et les narrateurs personnifiant le parti et le mouvement politiques.

Celle-ci introduit une situation porteuse d'injustices sociales et de déséquilibre à l'endroit des plus démunis, une situation de rhétorique qui en appelle désespérément à l'action, et ceux-là s'empressent de répliquer en prenant position, en s'engageant sur la voie de l'action politique pour tenter de redresser ces situations *au nom* de la justice sociale, de l'égalité, et autres principes que véhiculent l'UFP et OC. Non seulement répondent-ils aux exigences de la situation de rhétorique, encore fournissent-ils une réponse satisfaisante au nom des principes qui sont les leurs :

« Il fallait faire quelque chose » → « Cette marche-là a vraiment fait une différence. On a fait des gains importants... » ;

« On a donc fait un appel aux forces de gauche » → « On a réussi à rassembler six cents personnes » ;

« Une marche contre la pauvreté et la violence faite aux femmes à l'échelle de la planète » → « Ça redonnait de l'espoir de voir des ponts de solidarité se créer partout dans le monde » ;

« On en avait assez des partis de gauche qui se chicanent tout le temps » → « lorsqu'on travaille ensemble, ça donne des résultats » ;

« Les néolibéraux fragilisent notre planète, mais le peuple résiste de plus en plus » → « C'est la naissance de l'Union des forces progressistes comme parti » ;

« On assiste à une montée de la droite » → « C'est la naissance de « D'abord solidaires » » ;

« La grogne populaire est de plus en plus forte » → « une partie de la population commence à nous être favorable ».

Ce condensé d'extrait ne fournit qu'un aperçu de cette dynamique répétitive au moyen de laquelle les deux organisations, par la voix de militants, fondent leur substance au contact du contexte, qu'ils définissent ce qu'ils sont par le contexte dans lequel ils évoluent, et donc, qu'ils définissent ce qu'ils sont parce qu'ils ne sont pas : l'injustice, la négligence à l'endroit des démunis et des femmes, la droite, l'exploitation de la planète et ses ressources, et cetera. La forme répétitive agit ici en validant l'engagement persistant des femmes et des progressistes à promouvoir un Québec (et même un monde) plus juste et équitable. En dépit des fluctuations de l'actualité, l'UFP, OC et leurs ancêtres maintiennent leurs principes, ce qui fonde leur identité et la substance de leur action. La substance continue de sous-tendre leurs actions et interactions. Par conséquent, ils se définissent par ce qu'ils ne sont pas, puis à travers ce qu'ils sont toujours aussi déjà, par ce qu'ils ont toujours été. Ceci, du coup, opère un glissement vers un autre type de substance.

« *On s'unit, pour former un nouveau parti* » : *Substance familiale*

En s'intéressant à la substitution de l'intrinsèque et de l'extrinsèque, Burke accorde une place prépondérante au contexte dans les stratégies (paradoxaux) de la définition. Or, il reconnaît l'existence d'une stratégie différente, lacée au contexte, mais autorisant selon lui l'observation disjointe. Ce mode de nomination, il le qualifie de « tribal », ou « familial », en vertu d'une « définition de la substance dans les termes d'une cause ancestrale » (Burke, 1969 [1945], p. 26 ; ma traduction). Ce qui prime, en l'occurrence, c'est la source génétique de laquelle *dérive* une réalité, à l'instar des origines divines qui fondent l'essence du monde et de l'humanité chez les Chrétiens, également à l'œuvre au sein de doctrines suprématistes qui attribuent au « sang » ou à la « race » l'essence d'une personne, ou encore d'un peuple. Si l'allusion génétique, référant à la genèse, renvoie à des connotations d'ordre biologiques, entendues au sens de « descendre littéralement de sources paternelles ou maternelles », son usage métaphorique permet de retracer une liaison familiale au niveau de l'appartenance à de mêmes groupes sociaux, une identification à des « personnes de mêmes nationalités ou de même croyances » (p. 29). La famille (recomposée, à défaut d'être biologique) comporte fréquemment une célébration de sa genèse, ce que Burke associe à « la notion partagée d'un quelconque fondateur, ou de quelque engagement contractuel (*covenant*) ou constitution, ou d'un acte historique duquel la consubstantialité du groupe est dérivée » (*ibid.*). Bref, ce qui se produit au commencement, la genèse, importe à définir la substance familiale du groupe.

En vertu de sa forme narrative autobiographique, la prestation dans son intégralité exprime la prédominance de la substance familiale, l'importance de la genèse et des motifs

qui y sont agrégés, l'exigence pour ces groupes de recomposer leurs histoires, ce qu'ils ont été, afin de découvrir et célébrer qui ils sont présentement, soit une famille recomposée. Et parlant de forme, il convient de s'attarder au statut polymorphe du récit qui, d'après la classification burkienne, déploie non seulement une forme répétitive, mais obéit également à une *progression qualitative*. Rappelons que pour lui, la forme implique une manipulation des attentes de l'auditoire et leur gratification subséquente, créant donc auprès de ce dernier une propension accrue à l'acceptation du contenu propositionnel véhiculé par une œuvre.

En d'autres mots, la forme ne se limite pas à la structure interne d'une œuvre, en renvoyant de surcroît au contrat tacite qui lie un ou une auteur(e) avec son auditoire. Une progression qualitative, dans cette optique, se rapproche et se distingue tout à la fois de la *progression syllogistique*, laquelle s'apparente « à un argument parfaitement construit, s'élaborant étape par étape », et dans lequel l'auditoire, « en prenant connaissance de ses prémisses, ressent l'exactitude de sa conclusion » (Burke, 1968 [1931], pp. 124-125 ; cité in Blakesley, 2002, p. 56, et Gregg, 1993 [1978], p. 131 ; ma traduction). Une œuvre adopte une forme syllogistique en orientant l'attention puis en apaisant le désir de clarification, en fournissant des conclusions, en élaborant une signification d'ensemble. Dans le cas de la progression syllogistique, cette démarche s'exprime de façon explicite ; en revanche, une progression qualitative s'esquisse de façon plus subtile, en maintenant la même *qualité* d'une séquence à une autre, mais sans anticipation manifeste, ni explicitation de chacune des étapes faisant le développement de l'œuvre. Bien souvent, la clé de l'énigme apparaît après-coup : « nous sommes moins préparés à demander une progression qualitative que

d'en reconnaître l'exactitude après l'événement » (Burke, 1968 [1931], p. 125 ; cité in Gregg, 1993 [1978], p. 131). Forts de ces considérations formelles, que nous apprend le récit sur la substance (familiale) du futur parti politique ?

D'abord, quelques mots au sujet des deux narrateurs. Désignés comme « un militant et une militante de longue date », leur nom et leur genre accomplissent la représentation de ce que sont les groupes fondateurs, à la fois dans leur diversité (hommes et femmes, noms à consonance francophone, anglophone, et allophone), et dans leur unité, c'est-à-dire en tant qu'individus consubstantiels partageant une expérience *commune* d'engagement politique. En d'autres mots, l'œuvre de représentation ne s'arrime pas sur une seule logique de délégation, mais aussi de similitude, le fruit d'une histoire prétendument commune à tous les congressistes, et censée rendre compte des aspirations, espoirs, célébrations et déceptions de tous les gens mobilisés dans ces aventures collectives que furent l'UPF et OC.

Ces personnifications se font alors la voix de chacune des organisations ; non pas la voix officielle, mais la voix de ceux et celles ayant vécu ces épisodes ou qui, à défaut, se doivent d'être *familiarisés* avec les péripéties menant, ce soir, à la création d'une nouvelle formation partisane. S'y retrouve un effet d'agrégation des expériences individuelles en une expérience collective – narration non pas d'une interprétation, mais de la *véritable* interprétation de ces événements, de leurs sources et de leurs implications. Il convient d'insister sur ce jeu d'incarnation opéré par le duo de narrateurs militants, puisque c'est par leur voix que s'accomplit, dans l'interaction, une mutation des identités collectives. C'est

par eux que sont canalisées les voix, désormais actualisées, de tous ceux et celles qui incarnèrent la « cause ancestrale » du nouveau parti.

Au commencement, il n'y a pas de nouveau parti – bien qu'il soit là, virtuellement, sans quoi il n'y aurait pas de rencontre ni de narration. Il n'y a pas non plus l'UPF ni OC. Il y a pourtant des gens qui parlent, s'organisent et agissent : « différents mouvements ou partis politiques », de même que « les femmes [qui] fondent une multitude de groupes ». Il existe au départ ces regroupements, femmes et progressistes, et antérieurement aux groupes fondateurs réunis en congrès. Ce sont eux que représentent respectivement les narrateurs, ce qui assure la concordance dans l'identité des personnages, mais également la filiation entre les regroupements épars au nom desquels *UFP* et *OC* prennent la parole. En ce sens, ils ne se contentent pas de mobiliser l'expérience commune à tous les membres actuels et passés, ils participent également à fonder l'identité ou l'unité entre ces groupes fondateurs et leurs ancêtres – à cultiver une même substance, en d'autres mots. Malgré les décennies d'écart, il s'agit ultimement du même sujet historique, adoptant diverses formes sans que ça n'affecte sa substance, ce qu'il *est* profondément. De deux sujets, pour l'instant. Des *sujets collectifs*, dont l'identification transcende les divisions individuelles afin de mettre de l'avant ce qu'ils ont en commun, et qui apparaissent également comme *sujets transhistoriques*, identiques en dépit des années qui passent. En cela, nous retrouvons les deux premiers effets idéologiques attribués à une rhétorique constitutive (Charland, 1987).

Or, le processus de collectivisation par le discours ne s'arrête pas là, l'unification ne s'accomplissant pas uniquement par une personnification des organisations fondatrices et

de leurs ancêtres, mais aussi par l'attribution d'unité entre chacune d'elles. La qualité sous-jacente à la progression du récit participe à itérer et réitérer les homologues entre l'UFP et OC, entre les mouvements progressistes et féministes. Cette unité, jusqu'à la conclusion du récit du moins, n'est jamais assertée, mais néanmoins suggérée par l'évocation d'opposants communs, un appui aux mêmes luttes, le partage de valeurs similaires et, en trame de fond, la nécessité d'une entreprise partisane unifiée en guise d'agence (de moyen) afin d'affronter leurs adversaires, soutenir leurs causes, et mettre en acte leur vision d'un monde meilleur.

Dans le récit d'engagement de l'*UFP*, cette qualité se manifeste par l'exigence d'unifier les forces progressistes du Québec et sa réalisation progressive subséquente. Chez *OC*, l'action partisane n'apparaît pas d'emblée comme une évidence, mais elle se dresse comme l'unique option (citoyenne) face aux résultats insatisfaisants de la mobilisation extra-partisane. Dans la mesure où la chronologie des événements se confond dans le narratif avec une succession des causes et d'effets, tous les épisodes récents des histoires progressistes et féministes en sol québécois deviennent le prélude à la fondation d'un nouveau parti de gauche pluraliste, ce qui marque le véritable commencement (logique) et la fin (l'aboutissement) de l'histoire.

En d'autres mots, l'unification apparaît inéluctable à l'aube du narratif ; l'organisation des événements qui font le récit ne peuvent mener qu'à cette conclusion. Ainsi, les fréquents appels à l'unité et à l'engagement partisan, dispersés tout au long de la performance du trio, deviennent rétrospectivement autant d'indices du dénouement final. Le narratif accomplit une boucle : partant de l'ici et maintenant du congrès de fondation, il

effectue un voyage de type spatiotemporel afin de ramener l'auditoire vers le passé, pour lui présenter les motifs qui justifient sa présence et son engagement ici et maintenant, au congrès de fondation. Par le récit, la fondation d'un nouveau parti apparaît naturelle, inévitable, nécessaire ; et l'acte, justifié, justifiable, légitime. Au terme de la prestation narrative, les groupes fondateurs paraissent liés l'un à l'autre depuis leurs débuts, toujours déjà consubstantiels en vertu d'un dessein commun, de principes comparables, et d'opposants identiques. Tout simplement, ils paraissaient l'ignorer, et avaient besoin de cette mise en récit pour véritablement apprécier cet état de fait. La narration procède à une identification révélant rétrospectivement les organisations fondatrices sur la base d'une même substance commune, d'une même lignée.

Cela mène enfin à la conclusion de la narration, laquelle procède à la mise en texte du troisième effet idéologique d'une rhétorique constitutive, c'est-à-dire la mobilisation des sujets à agir en conformité avec l'identité narrative qui est attribuée aux protagonistes. Un appel à l'action interpellant cette fois directement les membres de l'auditoire : « nous voici réunis ce soir pour une fin de semaine historique ». Voilà, chères et chers congressistes, la raison de votre présence en ces lieux. Vous êtes les élus (volontaires) pour consacrer cette unité latente, pour réaliser cette fusion/fondation qui fût si longuement espérée, appelée, et négociée. Maintenant, c'est à votre tour de vous laisser (parler d'amour ?) prendre parti, et par là de poursuivre, et parfaire, le projet d'une « société plus juste, égalitaire et solidaire », orchestré depuis maintenant des décennies par les mouvements progressistes et féministes.

Et rappelez-vous que vous n'êtes pas seuls, car à l'échelle du globe, « de plus en plus de voix s'élèvent contre le pouvoir établi » (ce dont atteste les nombreux élargissements de la circonférence de la scène insérés ici et là dans le récit). La réaction immédiate de l'auditoire ne laisse planer aucun doute sur les succès de l'interpellation. Il est à noter que ce dernier ne parvient pas complètement à contenir son approbation à l'égard du discours, produisant une rafale d'applaudissements, de sifflements et cris d'enthousiasme alors que le trio récite, d'une même voix (matérialisant ainsi la fusion en cours), leur déclaration d'unité :

Tous : Aujourd'hui, nous sommes quatre mille membres, lucides et solidaires...

AUD : [Applaudissements]

Tous : Pour construire le Québec que nous voulons, le Québec qui nous ressemble, un Québec qui nous rassemble.

AUD : [Applaudissements et ovation debout]

Il y a dans cet énoncé une allusion directe au contexte (substance géométrique) responsable du déclenchement de cette rafale, les publications respectives du *Manifeste pour un Québec lucide* et du *Manifeste pour un Québec solidaire*, documents présentant deux visions pour l'avenir du Québec, que nous pourrions grossièrement réduire à des orientations politiques de la droite et de la gauche. En combinant ces étiquettes dans leur propre identification, ces représentants du futur parti attestent de la volonté à transcender non seulement les divisions entre l'UFP et OC, mais également des divisions extérieures à leur organisation, assertant du même coup que la lucidité n'est pas l'apanage des éminences de la droite.

ALLOCUTION PLÉNIÈRE DES PORTE-PAROLE

Le trio obtient une ovation de l'auditoire. Il remercie les gens ayant contribué à la réalisation du « diaporama », puis quitte l'estrade sous des applaudissements nourris. Les animateurs redeviennent le centre de l'attention des membres de l'auditoire. L'animatrice manifeste son appréciation : « Félicitations ! C'était merveilleux ! Je sais pas pour vous, mais moi en tout cas j'ai trouvé ça particulièrement émouvant et énergisant, et à voir votre réaction d'applaudissement, j'étais pas la seule à trouver ça énergisant et prometteur ». Son acolyte annonce la suite du programme : « Vous savez dans des organisations, et particulièrement des organisations nationales, ça nous prend des porte-parole solides et crédibles. Et, à Option citoyenne et à l'UFP, on en a ! ». Le public approuve bruyamment. Invités à monter sur la tribune, les porte-parole homme et femme de l'UFP et d'OC vont chacun leur tour prendre place derrière les lutrins. La parole leur est cédée, mais l'officiel de l'UFP se permet cette boutade avant de quitter la scène : « On leur laisse la parole et on les a averti qu'il fallait qu'ils finissent avant minuit ce soir ! ». Des rires fusent, puis le calme revient dans la salle, indice de l'importance de l'allocution à venir. Dans l'ordre, la représentante de l'UFP, le représentant d'OC, le représentant de l'UFP et la représentante d'OC livrent une prestation enthousiaste, ponctuée de tonnerres d'applaudissements. Puis chacun, chacune reprend la parole en respectant le même ordre, puis l'ordre se défait, et à la fin de l'allocution, les quatre porte-parole s'adressent à l'auditoire d'une même voix, symbolisant à nouveau la fusion en voie d'accomplissement. Vous trouverez encore une fois en annexe la transcription intégrale de cette interaction (Extrait V.II).

Pour rendre compte de ce qui s'accomplit durant cette performance oratoire à quatre voix (cinq, en reconnaissant à l'auditoire une capacité à faire la différence), je mobiliserai à nouveau les concepts burkiens de *forme* et de *substance*. Dans cette interaction, les agents procèdent à la constitution du futur parti « pour une autre prochaine première fois », suivant l'expression de Garfinkel (2002) appropriée par Cooren (2010) pour rendre compte du mode d'existence des collectifs. Il argue que là où les choses (tables, bâtiments, textes) attestent d'une certaine *restance*, de la capacité à demeurer les mêmes sous diverses circonstances, l'existence des collectifs apparaît plus fragile, ceux-ci faisant fréquemment l'objet de disputes, d'influences politiques, de débats (bien qu'il n'emploie pas ce terme, il serait probablement convenable de parler ici de constitution *rhétorique* des collectifs). Or, ce principe suggère que chaque interaction produise et reproduise l'existence du collectif, que « chaque cas suivant d'une action est différent, que chaque cas suivant d'un type particulier et reconnaissable d'action doit être aussi un « autre » cas de quelque chose de reconnu plus tôt. Chacun est premier, mais chacun est également suivant » (Rawls, 2002, p. 30 ; ma traduction). Dans ce cas-ci il convient de demander : de quel « autre » s'agit-il ? De quoi cette prestation est-il une « autre prochaine première fois » ? La réponse tient peut-être à la quatrième forme majeure identifiée par Burke : la forme *conventionnelle*. Cette forme est porteuse d'une familiarité qui préexiste à l'interaction entre l'œuvre et son auditoire, à l'exemple « des enfants qui apprennent à aimer "Il était une fois..." *parce que c'est un commencement* » (Blakesley, 2002, p. 58 ; l'auteur souligne ; ma traduction). Au registre rhétorique, certaines occasions cérémoniales (l'oraison inaugurale présidentielle aux États-

Unis ou le discours du trône au Canada en sont des exemples) génèrent des formes et des attentes spécifiques en matière d'oraison (Gregg, 1993 [1978]). Dans la vie des partis, l'une de ces occasions correspond à la tenue de l'allocution plénière (*keynote speech*). Il s'agit d'une forme récurrente de pratique discursive tenue à l'occasion des congrès partisans et visant à célébrer l'histoire, l'actualité, et l'avenir de la formation. En cela, sa récurrence en fait un *genre* rhétorique distinct, dont les visées et les variations font l'objet d'observations.

Dans les études rhétoriques, la notion de genre renvoie aux « actions rhétoriques typifiées fondées sur des situations récurrentes » (Miller, 1984, p. 159 ; ma traduction), aux « groupes de discours partageant de mêmes caractéristiques substantives, stylistiques, et situationnelles » (Campbell et Jamieson, 1990, p. 335 ; ma traduction). Durant les congrès partisans, l'allocution plénière est aisément reconnaissable en vertu de son orientation vers la constitution du parti, plutôt que vers la mise en valeur des dirigeants et des candidats. En cela, les allocutions plénières sont le moyen par lequel « les partis politiques s'autorisent le statut d'agents de l'action collective dans une démocratie », ce qui revêt une portée décisive dans un contexte où la légitimité des partis (et autres institutions politiques) est remise en question (Murphy et Burkholder, 2004, p. 132 ; ma traduction). Ce genre est reconnaissable d'autre part en raison de la forme rituelle des congrès qui tend à les situer en ouverture, ceci pour énoncer le thème de la réunion et en démontrer sa pertinence aux congressistes. Il donne ainsi le *ton* de l'ensemble de la réunion (la note du départ, la *keynote* !), en s'assurant qu'il fasse réellement vibrer les membres : « l'une des responsabilités de l'orateur consiste à faire entendre le thème du congrès dans un « accord favorable » – un accord qui établit

une ambiance convenable pour le dénouement de la rencontre » (Farrell, 1978, p. 293 ; ma traduction). Ainsi, lors d'un congrès de fondation, l'allocution est susceptible de fournir le thème, de rédiger la partition sur laquelle réaliser (de concert !) la genèse de l'organisation.

De façon plus spécifique, l'allocution plénière se définit selon trois caractéristiques. D'abord, le genre contribue à nommer l'époque, à définir les composantes de notre monde commun. En mobilisant le vocabulaire dramatique, il insuffle une attitude chez l'auditoire par sa façon de décrire le réel : « si des gens acceptent la définition d'un moment particulier que fournit un parti, alors une victoire électorale, sans parler d'un maintien de l'autorité du parti, est à portée de mains » (Murphy et Burkholder, 2004, p. 137 ; ma traduction). Par conséquent, les occurrences du genre mettent en œuvre la stratégie récurrente par laquelle les rhéteurs vantent les réalisations et aspirations du parti tout en blâmant l'action des autres formations, contribuant ultimement à réaffirmer la capacité des partis à faire une différence, en bien ou en mal. Accusés de tous les maux et/ou portés aux nues comme les porteurs d'un réel changement, les partis se positionnent, eux et leurs adversaires, en véritables agents, fournissant la preuve de leur existence par une évaluation de leurs propres actions. Ce qui importe alors a moins trait à la justesse des descriptions de l'époque, et plus à l'invalidation des positions adverses, légitimant *a contrario* ses propres positions. Un style dit *réaliste* est alors préconisé par les orateurs et oratrices, qui vont conventionnellement accuser les autres de se livrer à la rhétorique, tout en procédant au déni de sa propre rhétorique. En d'autres mots, la visée du discours consiste à « naturaliser une définition du monde qui lui assure l'autorité d'un fait » (p. 139). Ceci, tout en rejetant les autres positions sur la base qu'elles

ne sont *que* de la rhétorique : « tous les autres discours sont marqués par le signe du texte, dévaluant les autres acteurs parce qu'ils sont trop discursifs, trop pris dans le stylisme de leur texte pour s'engager dans une évaluation rationnelle » (Hariman, 1995, p. 17 ; ma traduction). Ce style, bien que majoritaire, n'est pas l'unique option, et plusieurs recourent à l'inverse à des images évocatrices, à des descriptions nourries par l'expérience de manière à émouvoir l'auditoire, à faire vibrer ses cordes sensibles.

La seconde composante récurrente de l'allocution plénière renvoie à la création d'un « peuple partisan » bénéficiant de l'action du parti à l'époque actuelle. L'allocution va ainsi correspondre à l'un des champs d'application de la rhétorique constitutive, en tenant compte du fait que « le sujet d'une allocution plénière n'est pas persuadé à rejoindre le parti, mais que le soutien au parti est inhérent à l'auditoire posé par le discours » (Murphy et Burkholder, 2004, p. 141, ma traduction). Le rôle des porte-parole consiste alors à inventer le parti politique de façon rhétorique, c'est-à-dire au moyen de « fragments d'expériences passées et de culture contemporaine, tissés ensemble et présentant une identité stable, mais contingente – un peuple conjuré par la magie du verbe et susceptible de se maintenir suffisamment longtemps pour gagner des élections » (*ibid.*). Évidemment, si la constitution s'apparente à la magie et qu'elle se réduit à la mise en bouche d'un peuple par l'orateur (hum ?), nous pouvons nous questionner sur sa prétendue stabilité (rappelons-nous : dure ce qui est dur). De là découle la fragile existence des collectifs, à reconstituer « pour une autre prochaine première fois » (Cooren, 2010)... Les choix stylistiques concernent à ce niveau le positionnement à l'égard du peuple, et la façon par laquelle le rhéteur va l'interpeller afin

qu'il joigne les rangs de la formation qu'il représente. Chez nos voisins du Sud, les rhéteurs affiliés au Parti républicain vont se positionner dans un rôle d'héritiers des principes jugés fondateurs des États-Unis, ils sont les gardiens de la bonne parole, les *conservateurs* de ces principes face à un environnement national en transformation. De leur côté, les Démocrates se positionnent comme représentants d'un peuple en changement, fondant leur légitimité à travers leur capacité à rallier les valeurs ancestrales aux préoccupations actuelles, devenant plus *libéraux* dans leur interprétation de la Constitution (Murphy et Burkholder, 2004). Ces positionnements respectifs nourrissent alors les attaques contre l'adversaire : accusations aux Démocrates d'être un parti incohérent, disposé à abandonner ses principes ; attaques contre les Républicains à titre d'organisation sourde aux revendications du peuple américain. Dans ce système bipartite, « les attaques ne visent pas simplement à dénier le peuple associé avec l'opposition, mais aussi à positionner son propre parti en tant qu'unique sujet concevable » (p. 144).

Enfin, l'allocution plénière se consacre à nommer non seulement le présent, mais aussi l'avenir, envisageant un futur idyllique pour les individus qui composent son peuple partisan. Transition de la fiction à la réalité, car le peuple inventé par le discours est convié à prendre part aux actions du parti, à lui procurer des soutiens électoraux et/ou financiers, une hausse de crédibilité et une reconnaissance de son statut d'agent de l'action politique. L'identité du peuple partisan devient l'amorce d'un appel à agir en faveur du programme de l'organisation, donnant à imaginer un futur où les principes qu'il promet seraient enfin incarnés. Le rêve devient alors partie prenante de l'oraison, où les orateurs « visualisent un

avenir radieux, peignant un portrait de la nation non pas telle qu'elle est, mais telle qu'elle sera, à condition de bien choisir » (p. 145, ma traduction). La culture politique américaine préconise alors l'autorité des icônes rhétoriques, notamment l'influence de la thématique du rêve associée à une figure tel le Révérend Martin Luther King. L'imitation est de mise, en visant notamment à assurer la continuité entre le passé et le présent, la permanence dans le changement, le respect des promesses passées devenant le gage des succès à venir.

Ces trois moments de l'allocution – définir l'époque, créer un peuple partisan, et visualiser un avenir radieux – contribuent ensemble à faire des partis des agents de l'action politique, ce qui revient à dire que cette rhétorique fonde et maintient l'existence des partis. Point à souligner, le positionnement du parti dans son contexte représente une occurrence de *substance géométrique*, c'est-à-dire une rhétorique de la substance par laquelle le parti se conçoit en réaction à son environnement, et donc par ce qu'il est et ce qu'il n'est pas : le produit de son milieu. Pour sa part, la constitution du peuple partisan, comme manifestation d'une rhétorique constitutive, tend à mettre l'emphasis sur le statut transhistorique du sujet (le peuple québécois est plusieurs fois centenaire bien que sa désignation soit plus récente ; voir Charland, 1987), menant à une définition de la *substance familiale*. Dans cette veine, il n'est pas surprenant de parler d'*électorats cible*, de *familles politiques*, ou d'*identification partisane*, bien que ces phénomènes tendraient de plus à se désagréger. Enfin, la capacité du discours à faire miroiter un brillant avenir au peuple partisan participe de la troisième catégorie de substance élaborée dans le dramatisme : la *substance directionnelle*. Tandis que la substance géométrique préconise les qualités de la scène et que la substance familiale

met l'emphase sur la qualité des affiliations, la substance directionnelle accentue les « inclinaisons » du sujet, « le sens par lequel une personne ou une chose peut être connue, ou définie, par sa tendance à se lier au monde de manière particulière » (Griffin, 2000, p. 150 ; ma traduction). Les motivations proviennent alors de l'intérieur, et plus de l'extérieur (environnement ou génétique) ; elles sont indicatives d'un *mouvement*, de l'inscription des actions « au sein d'une courbe plus vaste », mais aussi d'un *moment*, qui procède « au sommaire de tout ce qui précède et contient ce qui est subséquent » (Burke, 1969 [1945], p. 32 ; italiques de l'auteur ; ma traduction). En tant que motif de l'action, elle préconise le but : « Non pas « Qui êtes-vous ? » ou « D'où provenez-vous ? », mais « Où allez-vous ? » » (p. 31). Ensemble, mais en les considérant sous un autre ordre, l'action d'interpeller un sujet (peuple partisan) à agir pour réaliser un meilleur avenir sur la base de la description du monde tel qu'il est actuellement nous ramène à la constitution : « ce qu'une Constitution ferait prioritairement est de *substantiver un devoir (ought)* (à appuyer une assertion relative à *ce qui devrait être* sur une assertion relative à *ce qui est*) (p. 358 ; italiques de l'auteur). Articulant un discours relatif à *ce qui est*, lié par la promesse de *ce qui pourrait être*, l'allocution plénière est annonciatrice du rôle substantif de la constitution de l'organisation.

Dans la première composante de l'allocution plénière en milieu partisan, ce qui importe a trait non seulement à la description du contexte, mais plus important, à l'invalidation des positions adverses qui légitiment *a contrario* sa propre position. Comment s'y prend-t-on ?

Par un déni de sa propre rhétorique, c'est-à-dire en procédant à une mesure caractéristique du style réaliste qui consiste à « naturaliser une définition du monde qui lui assure l'autorité d'un fait » (p. 139, ma traduction). En complément, tout autre position *n'est que* de la rhétorique : « tous les autres discours sont marqués par le signe du texte, dévaluant les autres acteurs parce qu'ils sont trop discursifs, trop pris dans le stylisme de leur texte pour s'engager dans une évaluation rationnelle » (Hariman, 1995, p. 17 ; ma traduction). Or, il se peut, inversement, que l'oraison soit l'occasion de mobiliser des images et expériences susceptibles de faire vibrer les cordes sensibles de l'auditoire, assumant alors pleinement le statut de rhétorique.

Dans le cas de la porte-parole de l'UFP qui initie l'allocution plénière, la seconde stratégie paraît privilégiée. Mieux, l'allocution prend les traits d'une confidence, expression d'un sentiment censément commun de soulagement à la perspective de la création en cours. Visiblement à l'aise sur cette tribune, elle adopte un ton intimiste : langage dépouillé, débit lent et régulier, sourire persistant, regard dirigé sur l'auditoire, voilà autant d'indices de l'émotivité du moment qui, confie-t-elle, fut « préparé avec une ardente patience, mais avec aussi beaucoup, beaucoup d'émotions, et je suis sûre que vous la partagez avec nous ce soir ». D'après ces indices, l'émotivité est palpable chez la représentante de l'UFP, traduisant la recherche d'une complicité, du renforcement de l'identification auprès de l'auditoire (voir Tracy, 2007).

Une fois ce contact établi, elle pose son regard sur le document que supporte le lutrin et entreprend la lecture du texte qualifiant la genèse du parti d'« alternative qui marie

les espoirs démocratiques avec les idéaux féministes et écologistes ». Son message est direct : cette organisation est garante d'un meilleur avenir pour quiconque adhère aux principes qu'elle défend (touchant le troisième point du genre rhétorique de l'allocution plénière). Elle énonce ensuite en vertu de quels éléments devenir consubstantiels de cette formation : primauté des « besoins des humains », « protection de la nature », « justice sociale », « égalité », et « solidarité ». Tels semblent être les termes qui résument la substance de l'organisation, c'est-à-dire les principes au nom desquels agiront collectivement ses membres et associés. Il s'agit dorénavant de répertorier les occurrences de ces termes afin de vérifier dans quelle mesure ils s'avèrent essentiels à la constitution de l'organisation, ceci en conformité avec la « procédure statistique » d'analyse dramatisante (Brock, 1990).

En revanche, il faut attendre l'intervention du porte-parole d'OC pour retrouver un (non) usage de la stratégie de disqualification des discours adverses, ce dernier s'attaquant précisément aux promoteurs du « fatalisme », qui rejettent les maux sociaux – « la pauvreté, les inégalités, la dégradation de l'environnement » (contraste explicite des termes qui fondent la substance du parti) – hors du champ de l'action politique. Ainsi, le porte-parole en vient à établir la légitimité des partis en tant qu'agents de l'action politique, et plus spécifiquement celle de *ce* parti à agir au nom des principes célébrés. Telle la défense du « bien commun », de la « solidarité », du « partage des richesses et des pouvoirs », qu'il réitère à la satisfaction immédiate des congressistes.

La substance de l'organisation ne se limite pas à l'édification de principes, mais découle également des précédents qui forment les fondations de l'entité : succès des « mobilisations populaires », « luttes étudiantes », et « marches des femmes » (notez que ces actions sont rétrospectivement appropriées en tant que manifestations de la gauche unie, dont la causalité correspond pourtant à une tactique de rhétorique) ; création de l'UFP, qui « a réussi ce qui semblait jusque-là impossible » ; et capacité d'OC à « rallier des citoyennes et des citoyens d'horizons très variés ». Cela conduit à la fondation, nouveau précédent défiant les pronostics fatalistes : rassemblement d'« un millier de personnes dont au moins une bonne moitié de femmes », une nouvelle première, dont l'enchaînement aux improbables victoires passées contribue à ériger le parti au rang de concurrent légitime à la gouverne du Québec. En d'autres mots, qu'importent sa nouveauté et ses moyens limités, les acteurs de ce parti ont su prouver, par le passé, leur légitimité de même que leur capacité à faire la différence.

La parole est ensuite accaparée par le porte-parole de l'UFP, celui-ci fournissant une réponse détaillée à la question (de rhétorique) : *dans quel monde vivons-nous ?* (notons au passage l'interpellation de l'auditoire au moyen du pronom « nous », celui-ci participant à identifier l'auditoire en tant qu'ensemble fusionnel). La scène s'en trouve immédiatement transformée. En dépit de sa nature de parti politique *québécois*, la tirade de cet agent prend pour trame de fond « un monde où les injustices et les discriminations sont flagrantes », soit une scène *internationale*, qui établit la consubstantialité de la formation avec « les peuples

des Amériques », identifiés au travers d'une cause commune, du même refus à « se soumettre au néolibéralisme » (au nom de la solidarité, de la justice sociale ?).

Électoralement parlant, en quoi l'évocation des peuples des Amériques peut-elle contribuer à l'élection d'un parti au Québec ? Nous assistons ici à un changement de *circonférence* de la scène, par lequel « le « même » acte peut être défini « différemment », suivant la « circonférence » de la scène, ou situation d'ensemble, dans les termes desquels nous choisissons de localiser cet acte » (Burke, 1966, p. 360 ; l'auteur souligne ; ma traduction). Autrement dit, l'insertion de l'acte fondateur dans cette scène élargie des Amériques fonde doublement la légitimité du parti, en tant que manifestation *locale* d'un mouvement collectif *global*, rien de moins que la « marche de l'humanité » ! Le destin de la formation est scellé à celui de ces peuples ; naissants, ils ne sont cependant pas seuls, ce qui va permettre au représentant de l'UFP de prendre la parole au nom de la planète dans sa totalité (rien de moins) : « *Basta ! Ça suffit ! Cessez de me détruire au nom de vos profits !* ».

Enfin, la porte-parole d'OC rétrécit la circonférence de la scène de l'acte fondateur en restreignant la description du monde à des considérations québécoises, sur lesquelles un parti politique *pourrait directement intervenir*. Sa critique du gouvernement actuel mobilise l'enjeu de la représentation ; selon elle, celui-ci représente les entreprises, et non le peuple. Par conséquent, les citoyennes et citoyens sont laissés pour compte, désespérément en quête d'une représentation de leurs intérêts. La création d'une alternative ne correspond pas tant à une possibilité qu'à une nécessité. La porte-parole se livre alors à l'interpellation des forces (progressistes ?) susceptibles de gonfler les rangs du parti, d'incarner son peuple partisan :

Devant donc des partis qui, une fois élus, cherchent à entraîner le Québec dans la spirale néolibérale, quel choix politique valable s'offre au mouvement étudiant, aux parents, aux femmes, aux syndicats, aux organisations populaires et écologistes qui disent largement « non » à ce type de politiques ? Eh bien c'est pour offrir une alternative que nous nous unissons, parce que nous voulons du pain et des roses.

Ce fragment représente l'un des moments forts de l'allocution, qui se méritera l'ovation des congressistes durant près d'une minute, puis déclenchera un chant collectif, l'écho des mots de la porte-parole, l'hymne de la marche du même nom, entonné par quelques femmes, puis repris par d'autres, jusqu'à ce que le thème soit entonné, en canon, dans toute la salle. Une présence spectrale, et pourtant audible, de ces femmes à l'origine de l'organisation à créer ; une manifestation de la substance familiale, fondant la légitimité du parti dans la poursuite, par d'autres moyens, des principes défendus par celles (et ceux) qui les ont jadis défendus.

ORDRE DU JOUR ET PROCEDURES

« So, So, So, Solidarité ! So, So, So, Solidarité ! So, So, So, Solidarité ! »... Le mot d'ordre emporte l'adhésion des congressistes, l'itération du cri de ralliement maintes fois clamé lors de manifestations publiques syndicales, estudiantines, féministes, ou écologistes. Et qui sait, il s'agit peut-être là un signe avant-coureur de ce qui s'amorce ? Car après l'ovation passionnée offerte aux porte-parole, les animateurs reviennent à l'avant-scène, l'officiel de l'UPF incite l'auditoire à entonner une chansonnette (« les gouvernements nous trompent, nous trompent, les gouvernements nous trompent énormément » [enfant, je me souviens de l'avoir apprise, mais elle portait sur les éléphants !], puis sa collègue attire l'attention des congressistes sur les propositions de noms et de logos pour le parti défilant sur les écrans. Accompagnés d'une diapositive marquée de l'inscription « une signature pour notre parti », les deux options de logos (disponibles en plusieurs coloris) et quatre choix de noms apparaissent tour à tour : l'Union citoyenne, l'Union citoyenne du Québec, l'Union des forces citoyennes et Québec solidaire (« Ne manque que l'Option des forces progressistes ! », ironisera un journaliste ; Robitaille, 2006, p. B1). L'officielle y va de sa remarque : « À l'écran présentement, si je me trompes pas, vous avez les logos, les quatre logos dont un va devenir le nôtre, donc pour vous familiariser un peu avec ce qui est, ce qui va devenir à nous, ce qu'on va s'approprier ». Simultanément, les lutrins sont écartés de l'avant-scène, pour être remplacés par une table à laquelle viennent s'asseoir deux personnes. L'officiel NG présente l'une d'elles comme « l'un des piliers de l'UFP » [dont

le titre officiel est celui de président du parti], avant de lui céder la parole. Celui-ci se livre à une brève explication relative à la nature de la réunion en cours :

Il s'agit maintenant, puisqu'un congrès, c'est aussi une assemblée délibérante, il s'agit de délibérer pour décider : décider de nos orientations, décider de nos statuts, décider de notre direction, et pour présider à ces délibérations, on a besoin d'une présidente et d'un président d'expérience, pour animer nos travaux et aussi nous guider dans les histoire de procédures, c'est pas toujours euh évident. Alors au nom de ce comité de négociation qui depuis dix-huit mois, de part et d'autre de façon paritaire ont préparé ce congrès, on est heureux de vous présenter la candidature de deux personnes, il s'agit de deux, militantes, militants syndical d'expérience.

Ces deux personnes sont présentées par le président de l'UFP, qui invite par la suite deux congressistes à proposer et appuyer la « proposition formelle » pour rendre effective leur nomination au titre de président et de présidente d'assemblée. Ce qui est fait, donnant lieu à leur élection par acclamation (en raison de l'absence d'autres candidats à ces postes). La manœuvre est entreprise à nouveau, cette fois afin d'élire un secrétaire d'assemblée, et dont l'élu est la personne déjà assise à la table dressée sur la tribune (quelle chance !). Les co-présidents prennent place à la table, rejoints par la coordonnatrice d'Option citoyenne [un statut organisationnel équivalent à celui de président au sein de l'UFP, je crois bien]. Le président d'assemblée y va, à son tour, d'une brève allocution (selon ses dires, il n'aurait pas eu d'autre choix que d'être concis) :

Alors, bonsoir tout le monde. C'est impressionnant, je vous l'avoue, de présider ce congrès, de co-présider, heureusement, un congrès qui certainement passera à l'histoire, est en train de passer à l'histoire du Québec, et particulièrement de la gauche. Alors je suis très honoré de pouvoir participer à cet événement-là. Alors moi je vous ferai pas de

discours-là, ils m'ont pas demandé de faire ça, alors, euh. Ils m'ont surtout pas demandé de faire de discours, parce qu'ils savent que ça peut durer très longtemps !

Des rires fusent de l'auditoire, puis le président annonce que selon le document de l'ordre du jour, ils en sont précisément arrivés à... L'adoption du document de l'ordre du jour !

Temps mort ! (même si dans la constitution du social, dit Garfinkel, il n'y a jamais de temps mort). Ai-je tort de croire qu'une transition vient de survenir dans l'ordre des interactions ? Transition dans la disposition matérielle du site, dans le choix, la posture, et le niveau de langage des interlocuteurs... À l'enthousiasme de l'allocution plénière et à l'émotivité de l'historique succèdent la sobriété des énonciations et un relatif formalisme au plan de leur organisation (propositions formelles, présidence, secrétariat, ordre du jour). La réunion partisane n'est plus la même, semble-t-il. La composante rituelle (célébration des ancêtres, de l'unité, de la perspective de réaliser un autre – et meilleur ! – avenir) tend à céder le terrain à la mise en œuvre (prochaine) de délibérations (orientations, statuts, nom, logo, direction).

Nombre de critiques opposent les composantes rituelles et délibératives, arguant que les congrès partisans servent davantage de rituels de légitimation qu'ils forment de réels espaces de débats (Farrell, 1978 ; Murphy et Burkholder, 2004 ; Pfau, 2006). Faut-il alors discerner ces visées complémentaires et potentiellement conflictuelles du congrès ? D'abord, le congrès promeut *l'unité* du parti. Organisant la réunion en une sorte de liturgie, elle devient un « lieu fusionnel de nature religieuse qui doit davantage conduire à la communion dans une mystique qu'à la transmission-réception d'informations » (Ghiglione,

1994, p. 37). Or, il autorise aussi la *polyphonie*, voire la dissidence à l'intérieur des rangs (variable selon les partis), faisant du congrès « l'occasion d'une communication privilégiée entre dirigeants et militants, particulièrement lorsque sont reconnues ou tolérées des tendances internes qui tentent de diffuser au maximum à l'intérieur du parti leurs idées et leurs textes d'orientation pour qu'ils deviennent ceux destinés à l'extérieur » (Colliard, 1993, p. 1393). L'objectif ne consiste pas ici à valider la thèse du caractère délibératif ou non des congrès partisans, mais la tension entre le caractère unitaire de la voix du parti et la polyphonie des voix partisans renvoie au cœur de la constitution. Elle invite à considérer les dispositifs d'émergence de porte-parole, « d'une voix privilégiée qui est à la fois la condition et la conséquence de la constitution des entités collectives » (Robichaud et al., 2004, p. 630 ; ma traduction ; voir aussi Stohl et Stohl, 2011). Quelles voix sont alors favorisées pour parler au nom du nouveau parti ? Lesquelles sont marginalisées ? À suivre...

La transition observée sur le plancher du congrès est l'occasion de mettre en lumière une possible transition au niveau des *modes d'existence* du parti politique. D'après Cooren (2010), influencé par des auteurs tels que Tarde (1999 [1893] ; 1999 [1898]), Whitehead (1978 [1929]) et Latour (2002b ; 2007), le monde se compose de sociétés à l'intérieur de sociétés, posant que « *n'importe quel être est un collectif [ou une société] dans la mesure où il est fabriqué d'une pluralité de choses dont la configuration produit son émergence pour une autre première prochaine fois* » (p. 150 ; italiques de l'auteur ; ma traduction). En rapportant ce principe à la constitution (perpétuellement ?) en cours du parti, cela démontre

la liste potentiellement infinie d'ingrédients qui entre dans la composition de l'entité, aussi bien matériels (personnes, bâtiment, photographies projetées sur écrans, microphones, etc.) qu'immatérielles (principes, espoirs et appréhensions que le parti incarne ou provoque).

Le mode d'existence des collectifs dérive alors de la « dimension *im/matérielle* du monde » : « il est matériel parce que nous sommes continuellement confrontés à diverses formes d'incarnation/incorporation/matérialisation, mais notre monde est *aussi* immatériel car ces formes variées d'incarnation/incorporation/matérialisation nous renvoient à quelque chose qui les *substantifient* ou qui *causent leur existence* » (Cooren, 2010, p. 146 ; italiques de l'auteur ; ma traduction). Selon lui, cette aporie (l'organisation est à la fois immatérielle et matérielle) tend à se résorber par l'acte de « *nommer, désigner, ou étiqueter* » une chose ou un collectif ; par le fait de nommer l'entité, on parvient à l'*identifier*, c'est-à-dire à « réaffirmer la mêmeté de ce qui diffère pour une autre première prochaine fois à travers chacune de ses incarnations » (pp. 146-147 ; l'auteur souligne). L'annonce par l'animatrice de l'appropriation prochaine d'un nom prend alors une importance singulière dans le processus de construction du futur parti.

À nouveau, demeurons vigilants vis-à-vis de ce qui s'apparente à un *moment charnière* de la genèse de l'organisation. En passant, je ferais remarquer qu'à ce moment-ci du congrès, le nom du parti *existe déjà* ; il est diffusé sur écrans géants, et auparavant, il a circulé dans les différentes instances des groupes fondateurs. Mais parallèlement, *il n'existe pas* en tant que nom légitime, autorisé et approuvé par les congressistes. Il est visible, présent, or pour l'instant, il ne re-présente pas (encore) le parti (sur quelle proposition

viserez-vous ? Votre probabilité de choisir l'élue est de l'ordre de 25% !). De là, la pertinence à considérer le choix du nom comme un *acte*.

La thématique des modes d'existence permet aussi de jeter la lumière sur la tension propre (mais non exclusive) aux partis politiques en tant qu'*organisations politiques*. Usant d'un stratagème stylistique familier aux lecteurs de Burke, il convient de se questionner sur le statut du parti : est-il une organisation *politique*, ou une *organisation* politique ? Plus tôt, nous avons vu que la sociologie des partis tendait à se diviser sur la question, privilégiant soit la dimension conflictuelle de la *représentation*, soit les modes d'*organisation* internes à chaque formation politique (voir chapitre II). Il ne s'agit pas pour nous de choisir, mais de profiter de la transition sur le plancher du congrès pour relever cette dimension *plurielle* de l'existence d'un parti politique, et de s'interroger sur ses implications.

Rapportons-nous à Latour (2002a, 2007, sous presse), qui propose une différenciation de ces modes d'existence, et tâchons de voir s'il existe entre eux une possible juxtaposition, ou une complémentarité. La politique, argüe-t-il, confronte les acteurs impliqués à une chasse aux fantômes, qu'il va alors s'agir d'invoquer, de convoquer au moyen d'une parole rassembleuse : « Ni le public, ni le commun, ni le "nous" n'existent ; il faut les faire être » (Latour 2007, p. 159). Ceci implique de renoncer conceptuellement à l'existence assurée des groupes, leur subsistance étant attribuable à cette forme particulière de médiation : « pour *tout agrégat* quel qu'il soit, il faut un travail de (re)saisissement qui exige une parole courbe qui parvienne à en tracer, ou à en retracer

provisoirement l'enveloppe. Pas de groupement sans (re)groupement, pas de regroupement sans une parole mobilisatrice » (Latour, 2002a, p. 150 ; l'auteur souligne).

Pour l'énoncer bêtement, avec la parole politique, on tourne en rond, incessamment. Selon Latour, elle se déploie sur le modèle d'un cercle qui opère initialement une transformation du multiple en un par la *représentation*, suivie d'une transformation de l'un en plusieurs à travers ce qu'il appelle *l'obéissance*. Le porte-parole fait exister le groupe en le mobilisant via la représentation, le groupe traduit/trahit ses propos en lui obéissant/désobéissant. Ce qui ressort de ce régime d'énonciation, qui n'est pas l'apanage des organisations politiques, c'est précisément la vulnérabilité de l'existence dite politique, la nécessité de re-parcourir la quadrature du cercle – pour une autre première prochaine fois – afin de perpétuer la vie d'u collectif. Et aucun temps mort n'est toléré : « Si l'on suspendait la reprise continuelle du cercle, *il n'y aurait tout simplement plus de (re)groupements possibles* » (p. 162 ; l'auteur souligne). En empruntant au vocabulaire de la co-orientation, la *conversation* n'aboutit pas à la production d'un *texte* unanimement et durablement accepté. Parler politique, c'est alors « produire de l'un avec du multiple, de l'un avec du tous, mais le produire *fantomatiquement*, provisoirement, par une *reprise* continuelle et sans jamais pouvoir s'assurer sur une substance, sur un corps durable, sur un organisme, sur une organisation » (Latour, 2007, p. 159 ; l'auteur souligne)⁹.

Comment alors concevoir la genèse d'une organisation politique de façon *durable* ? Concrètement, comment s'assurer de l'existence du nouveau parti lorsque les porte-parole

ont terminé leur allocution, les militants complété leur narration, les animateurs épuisé leur réserve de blagues et de phrases motivantes, et les musiciens reposé leurs instruments ? Outre la présence des artéfacts, objets et cadres matériels déjà mentionnés précédemment, la durabilité ou *restance* de l'organisation tient peut-être justement à cela : l'organisation. Il convient, dit Latour, de ne pas confondre la « chose organisée » (entreprise, administration, personne morale) et ce qu'exige « d'organiser quelque chose » ; dans ce dernier cas, il attire l'attention sur le *script*, dont la particularité consiste en la possibilité « d'être à la fois *au dessous et au dessus* du cours d'action » auquel il renvoie (p. 210). Une illustration semble de mise, n'est-ce pas ? Fort heureusement, Latour s'avère un habile illustrateur :

Que se *pass*e-t-il donc quand le régisseur ouvre la porte de la loge en prononçant cette petite phrase innocente : « Attention, cela va bientôt être à *toi* ». (...) L'actrice et le régisseur font comme s'ils obéissaient à quelque chose qui semble les dominer tous les deux et qui définit par avance ce qu'ils doivent faire : prévenir à temps pour l'un, sortir de sa loge et entrer sur scène pour l'autre. Quel est donc ce qui les « domine » ainsi en leur donnant l'heure et le rôle qu'ils doivent remplir ? Je lui donne le nom de *script*. Le script a ceci d'étrange qu'il est maintenant *au dessus* d'eux, mais que, quelques jours avant, pendant les répétitions, il était *au dessous* d'eux et qu'ils en discutaient avec le metteur en scène comme de quelque chose qu'ils pouvaient modifier à leur gré. (*ibid.* ; l'auteur souligne)

Cette notion de script s'avère un riche ajout au vocabulaire conceptuel mobilisé par la thèse pour rendre compte de la genèse d'une organisation, dans la mesure où elle permet de préciser l'effectivité ou la performativité du *texte* (Taylor) ou de la *constitution* (Burke).

⁹ Je souligne que Latour se réfère ici à la conception classique de la substance, radicalement différente de la signification que lui accorde Burke, comme nous avons pu le constater précédemment (voir chapitre III).

Ces termes, qui ne sont pas forcément interchangeables, posent néanmoins tous la question de la stabilisation du mode d'existence d'un collectif, renvoyant aux documents et pratiques conventionnelles sur lesquelles les membres d'un groupe se mettent d'*accord*, et qui vont par la suite orienter et contraindre la nature et la portée de leurs actions. Bien entendu, ce mouvement comprend vraisemblablement de multiples occurrences. Il existe bien un script établissant le cahier des charges et l'ordre de priorité des réalisations du congrès de fondation, un autre qui désigne les procédures à suivre pour l'élection de présidents et de secrétaires d'assemblées, un autre encore qui stipule la marche à suivre pour l'appropriation d'un nom et d'une identification visuelle, pour l'élection des membres du comité de coordination national, pour l'adoption des orientations et des statuts. Et que dire de la visée principale du congrès : l'acte fondateur n'équivaut-t-il pas à l'impression de la *direction* à suivre pour les futurs membres et dirigeants ? Autrement dit, à établir et à diffuser le script des actions, rôles et responsabilités à entreprendre par les agents au nom du parti politique ?

Je reconnais que la discussion sur cet aspect de la constitution pourrait s'éterniser, mais il est temps de mettre un terme à cette pause, et de renouer avec le flot incessant des interactions du congrès. Fatalement, mon exposé sur les modes d'existence chez Cooren et Latour s'avère expéditif, mais je ne tâcherai de ne pas négliger leurs contributions durant l'analyse à venir des modes d'accomplissement de la genèse organisationnelle. À suivre...

« *Qu'est-ce qu'on a besoin de faire ?* »

À l'instar du nom du parti, qui existe sans toutefois représenter le collectif, l'ordre du jour est agissant en tant que script (le président se place *au dessous* de lui), même si le

document tarde à être entériné ou amendé par les congressistes (qui se retrouvent alors *au dessus* de lui). Ce paradoxe apparent ne freine pas pour autant les capacités d'organisation des congressistes. Au contraire, c'est par la mobilisation de ce document que la coordonnatrice AC se pose ici en *voix* de l'organisation, annonçant le *programme* de la rencontre, déclinant la réponse à la question de savoir ce qu'il faut faire (comment s'organiser) pour fonder une organisation. Assise à la table dressée sur la tribune, elle prend un micro, se lève, et procède à une lecture commentée du document projeté simultanément sur les écrans :

AC : Bon, et donc étant donné que je suis sur un bout de table, je vais me mettre debout...

[Elle regarde quelques instants le document qu'elle tient dans la main]

Alors, l'ordre du jour que vous avez devant vous a été planifié en fonction de nos besoins évidemment de la fin de semaine. Qu'est-ce qu'on a besoin de faire à un congrès de fondation, qui est aussi un congrès de fusion ? C'est de se donner la base sur laquelle on s'entend. Donc ça, ça va être des éléments de déclaration de principes. On a besoin de se donner des éléments qui vont nous permettre de nous structurer, donc les statuts. Et on a besoin d'élire un comité de coordination, euh qui va pouvoir, euh travailler évidemment à notre service à tout le monde.

[Elle regarde quelques instants le document, maintenant posé sur le coin de la table]

Donc, si vous prenez votre feuille, euh, l'ordre du jour, comme ce soir, on va adopter les procédures qui vont être en fonction pour la fin de semaine. On va vous présenter les candidats et les candidates, euh, aux élections pour le comité de coordination. Demain matin, à neuf heures, comme vous le savez il y a des ateliers, où on va parler de statuts. Et c'est là que si vous avez des choses à dire, à apporter des changements que vous souhaitez, euh, c'est à ce moment-là que c'est prévu de le faire. Ensuite, on a une longue période de dîner, mais méfiez-vous, parce qu'au nombre qu'on est, ça va prendre du temps à nourrir autant de personnes. Donc les gens qui ont achetés vos billets pour le dîner, c'est ici à la cafétéria. Mais les autres, que vous êtes assez nombreux je crois, hum, il y a

évidemment des places pour aller manger, mais oubliez pas qu'on va recommencer à une heure et demi.

[Elle regarde quelques instants le document]

À une heure et demie demain, on va parler, en fait, on va vous présenter la déclaration de principes sur laquelle vous avez déjà travaillé beaucoup. Euh, on va l'adopter ensemble demain. Ensuite, on va faire un choix de nom et de logo demain, dans l'après-midi...

[Elle regarde quelques instants le document]

... Suivi par les débats et adoption des statuts et règlements.

[Elle regarde quelques instants le document]

À sept heures trente, on va lever l'assemblée et qu'est-ce qu'on va faire un peu ? Fêter, parce qu'on va avoir accompli pas mal de travail.

[Elle regarde quelques instants le document]

Ensuite, dimanche matin, on procède à la période des élections. Ça va durer à peu près une heure, une heure et quart, et ensuite on vous invite à aller à des ateliers thématiques. Vous avez, tout le monde, reçu après vos inscriptions, vous avez choisi des ateliers, on a fait de notre mieux pour vous donner l'atelier que vous voulez. Ces ateliers diffèrent pas mal des ateliers sur les statuts parce que pour les statuts, il s'agit d'un processus formel avec amendements. Dimanche, les ateliers sur les thèmes et au niveau de l'organisation, sont là pour nous permettre de commencer à discuter de sujets qu'on va pas avoir le temps de discuter vraiment avec la déclaration, hum, de principes, mais de sujets qu'on va devoir élaborer dans les prochains mois pour faire un programme politique. Donc l'idée pour ces ateliers-là, c'est de prendre du temps, de réfléchir ensemble, on va prendre des notes par rapport aux idées qui sont émises, aux divergences et convergences, mais il n'y a pas de décisions à prendre à ce moment-là, c'est vraiment un moment de réflexion, de nourriture intellectuelle, de plaisir à apprendre à se connaître dans nos positions sur toutes sortes de sujets. Donc ça c'est pour les ateliers.

[Elle récupère le document sur la table et le regarde quelques instants]

Et après une courte pause, on revient avec l'annonce de qui formera le comité de coordination. Hum, évidemment un discours de clôture et hum, on terminera l'assemblée à treize heures trente.

Le premier segment situe l'ordre du jour à titre de document stratégique, la « réponse aux questions posées par la situation dans laquelle elle émerge » (Burke, 1957 [1941], p. 3). Or, en l'occurrence, cette question est celle de la genèse du parti. Dans un souci didactique, la coordonnatrice d'OC ne se contente pas d'informer les congressistes de la planification des activités du congrès, elle présente à l'auditoire les « besoins » ou exigences de la situation ; elle élabore, en prenant appui sur le document qu'elle et les congressistes manipulent en cet instant, une définition de la situation : ce qu'il faut accomplir pour fonder un parti politique.

Au passage, elle contribue à problématiser la genèse, indiquant sans plus d'explications que le « congrès de fondation » est aussi « un congrès de fusion ». Que cela signifie-t-il ? Se peut-il que « fusion » et « fondation » renvoient à des exigences contradictoires, étayant la position indécidable de la genèse relevée chez Derrida (1990 [1954]) ? Cela reste à voir. Or pour l'instant, attardons-nous à la réponse fournie à la question : « qu'avons-nous besoin de faire... ? ». Selon elle, qui agit ici non pas en son propre nom, mais au nom des artisanes et artisans de la fondation, et plus spécifiquement au nom du « comité de négociation » ayant orchestré la tenue de cette rencontre historique (introduit plus tôt par le président de l'UFP), fonder un parti politique implique trois choses :

- « Se donner la base sur laquelle on s'entend » ;
- « Nous structurer » ;
- « Élire un comité de coordination ».

J'attire l'attention sur la convergence entre la thèse (ma thèse dans cette thèse) et les propos de la coordonnatrice (j'insiste, ceci n'était pas arrangé avec « le gars des vues », comme on dit au Québec). À l'origine de l'organisation, qui n'est jamais, en elle-même, originaire, se pose la nécessité d'un accord, de fondements, de fondations, d'une *base*... D'une *substance*, dont l'étymologie latine *sub-stare* dénote l'action de supporter, de soutenir. Ce n'est pas seulement moi qui le dit, c'est elle, elle qui parle en leur nom, celui des artisanes et artisans de la fondation. Et il faut bien leur reconnaître une certaine compétence (et expérience) à créer une organisation, non ? Bon, je m'emballe. Reprenons.

L'organisation connaît de façon plus ou moins assurée un début, un commencement, une origine, des termes dont « la synonymie évoque une aire temporelle et réfère donc au chronologique du « premier moment » » (Gibert, 2007, pp. 33-34). À ceux-ci se joignent *fondement* et *fondation*, dont la résonance spatiale mobilise plus directement l'imagerie de la *construction* : « *fondement* et *fondation(s)* disent ce sans quoi un édifice ne peut être ni tenir, comme ce par quoi précisément on a *commencé* – chronologiquement – une construction, ce par quoi elle a *débuté* » (*ibid.* ; italiques de l'auteur). En voulant saisir le commencement dans sa seule dimension temporelle, on risque de le rendre insaisissable, et comme le note Said (1985 [1975]), « s'il fait l'objet d'attention, le commencement occupe l'avant-scène n'est plus un commencement, mais une actualité ; et lorsqu'il cède sa place à ce qu'il visait à produire ou à faire émerger, il existe alors dans les esprits en tant que virtualité » (p. 42 ; ma traduction).

Toutefois, en liant la fondation aux fondations, à la base ou substance sur laquelle bâtir le collectif, le socle de son identité, sa mission, ses règles de fonctionnement, nous saisissons mieux la portée de cette transformation. Elle s'inscrit dans une certaine permanence, supportant l'existence du collectif jusqu'à sa dissolution. Voilà pourquoi la genèse organisationnelle est un mystère qu'il convient d'élucider ; non pour déterminer si elle survient à tel ou tel autre moment précis, mais pour sa prétention à fonder durablement cette chose nommée *organisation*. La fondation, en érigeant les fondations, se donne pour finalité son propre dépassement, sa propre justification et sa propre référence :

Les *fondations* d'un État, d'une communauté, d'une institution signifient également une extension des limites matérielles ou anecdotiques de ces fondations, pour qu'il soit au mieux rendu compte de la réalité. Car, en définitive, il s'agit *d'établir* quelque chose dans l'existence et la durée, *d'expliquer* du même coup ce qui est en jeu, de le *justifier* ou de le *légitimer* éventuellement, et dans tous les cas de le *faire exister* de façon stable et incontestable, par un souvenir auquel on peut à tout instant revenir, se référer ou se reporter, selon l'ordre de la permanence, qu'il s'agisse d'un monument ou d'une inscription, voire d'un récit. (Gibert, 2007, p. 35 ; l'auteur souligne)

Si, avec Cooren (2010) nous convenons que l'organisation se pense comme une *chose*, mot dont l'étymologie latine *causa* (*res, thing, ding*) se réfère aux assemblées traitant de ce qui fait l'objet de délibérations, une « affaire au sein d'une assemblée dans laquelle a lieu une discussion exigeant un jugement porté en commun » (Latour, 2004 [1999], p. 351), alors la fondation représente l'occasion de bénéficier d'une sérieuse longueur d'avance pour établir durablement, et légitimement, la définition de cette *chose* qu'est l'organisation.

Cependant, si la « base », c'est bien la base, ou la substance, elle n'est pas tout. La représentante du comité de négociation souligne les exigences additionnelles qui relèvent des besoins de structuration et de coordination mais aussi, le plus important peut-être, de la traduction des besoins en *textes* (déclaration de principes, statuts) et en *rôles* (élus(es) aux différents postes du comité de coordination nationale). Cela pose la question de la *traduction* à l'égard de la mise en application des principes d'une constitution, une traduction qui relève, selon Burke, d'une inévitable *trahison* (voir chapitre III ; sur les implications de l'adage *traduttore, traditore* dans la constitution des collectifs, voir aussi Callon, 1986). Bien que nous ayons l'occasion d'y revenir quand surviendra le temps de leur délibération ou discussion, des éventuelles modifications et de leur adoption, il n'est pas vain de souligner l'équation établie par la locutrice entre texte et fondation, ainsi que sa liste des réalisations ou exigences de la fondation (bases d'un accord, structuration, coordination).

Il y a ceci d'intéressant que cet extrait, dans un sens, tend à valider les théories concurrentes (ou complémentaires) de la co-orientation et des quatre flots. Dans la première, le texte (inséparable de la conversation) équivaut à la « *substance* sur laquelle et à travers laquelle les conversations sont formées ; il « parle » pour l'organisation en formant les conversations qui se l'approprient » (Cooren et al., 2001, p. 1155 ; je souligne ; ma traduction). Le texte, en tant que *matérialisation* du langage, lui assure une « permanence qui permet à l'organisation de transcender ses conditions strictement locales de production et, à travers sa capacité à agir, organise les multiples conversations, situées en plusieurs

endroits, et survenant à plusieurs moments » (Taylor et Van Every, 2000, p. 31 ; ma traduction). Par conséquent, la conversation prenant pour objet les textes (déclaration de principes et statuts, l'élection des représentants relevant elle-même probablement des statuts) concerne explicitement l'enjeu de la constitution *communicationnelle* de l'organisation.

« L'écriture et la dispersion des écrits, soutient Anderson (2004), sont des actions par lesquelles les membres définissent l'organisation, et des manières par lesquelles ils changent parfois cette définition » (p. 142 ; in Taylor et Van Every, 2011, p. 91 ; ma traduction). Parallèlement, nous constatons dans l'extrait des traces de chacun des flots associés au modèle de McPhee et Zaug (2009), en admettant que « les quatre flots sont conceptuellement distincts, mais qu'ils s'entrecroisent lorsque appliqués à un cas particulier » (Browning et al., 2009, p. 92 ; ma traduction). Ainsi, la déclaration de principes, fondant la base par laquelle se définissent et sont définis les adhérents, contribue à la communication « qui établit et maintient ou transforme les relations [de l'organisation] avec tous ses membres » (McPhee et Zaug, 2009, p. 34 ; ma traduction), participant ainsi à la *négociation de l'appartenance*.

Le même document, dictant les principes et aspirations de l'organisation, favorise la communication avec le monde à l'extérieur de ses propres frontières, jouant un rôle prépondérant dans la construction d'une image de marque et d'une légitimité nécessaires à l'obtention de soutiens financiers et symboliques, d'une visibilité médiatique, de la reconnaissance par les autres partis, etc. En somme, le texte fondateur est susceptible de se

transformer en base du *positionnement institutionnel*. Enfin, la promesse de statuts par lesquels se « structurer » et l'élection de gens chargés de la coordination des instances et activités accomplies au nom du parti fait intervenir ce que les auteurs appellent respectivement *l'auto-structuration* et la *coordination des activités*. Alors que le premier mobilise les documents officiels (chartes, procédures, politiques), mais aussi des forums de décision et de planification, l'autre concerne les « processus d'ajustement du travail et de résolution de problèmes pratiques immédiats » (p. 38). Ceci résonne plutôt favorablement avec la formulation d'AC : « un comité de coordination, euh qui va pouvoir, euh travailler évidemment à notre service à tout le monde » (mais n'est-ce pas là un habile euphémisme pour désigner les gens qui occuperont les positions de *direction* au sein de l'organisation ?).

Une parcelle du mystère est élucidée ; grâce à son énoncé, nous savons maintenant ce qu'exige la fondation d'un parti politique. Mais l'enjeu de ses modes d'accomplissement se pose toujours : en quoi ces textes sont-ils constitutifs de l'organisation *pour la première fois* (ce qui consiste, dans les faits, à « une autre première prochaine fois ») ? Pour répondre à cette question de manière approfondie, il faudra attendre un autre jour, je le crains (un autre jour du congrès, dois-je préciser). D'autant plus qu'avant d'atteindre ces buts, il implique pour les artisanes et artisans de la fondation d'entreprendre un certain nombre d'activités connexes, tel qu'il s'en dégage dans la suite des propos de la responsable. Ainsi le congrès, c'est aussi des activités préalables (procédures, présentation des candidats(es), ateliers sur les statuts), formelles (nom et logo), et informelles (dîner, pauses, célébration, ateliers thématiques).

Tacitement, la sélection et l'ordonnancement des activités essentielles et/ou subordonnées à la genèse en appellent à un questionnement sur l'*autorité* organisationnelle. En admettant que l'ordre du jour devient dans ce contexte un « agent textuel » (Brummans, 2007 ; Cooren, 2004), qu'il produise une différence dans le flot des interactions en *dictant*, par l'entremise de la coordonnatrice d'Option citoyenne, le contenu et l'ordre de priorités de ce qui est à accomplir de concert durant le congrès, la question se pose de déterminer à *qui* sont attribuables ces choix ? Et quelles répercussions sont envisageables au plan de la genèse ? Comme le soulignent Taylor et Van Every (2011), « quiconque parvient à *écrire* la carte de l'organisation [et/ou dans ce cas-ci, la carte menant à la genèse de l'organisation], ou à en autoriser l'écriture – à l'inscrire « sur la carte » – est celui/celle qui peut prétendre définir ses buts et articuler ses attitudes » (p. 91 ; italiques des auteurs ; ma traduction). Qui sait, peut-être obtiendrons-nous quelques réponses en écoutant les explications au sujet des procédures en usage au congrès de fondation ?

Le congrès de fondation : « notre acte de naissance »

Auparavant, la proposition d'ordre du jour est soumise au vote des congressistes, qui procèdent à son adoption en levant, au moment opportun, le bras au bout duquel ils et elles tiennent un carton rouge, une technologie rudimentaire qui permet tout de même de distinguer les délégué(e)s des observateurs (qui ne bénéficient pas du droit de vote durant l'assemblée). Ils répondent par la voix de leur carton (nouvelle manifestation d'un acte collectif de la part de l'auditoire, ou du moins, de la portion éligible à exercer le droit de vote). Par ce geste, l'ordre du jour devient pleinement effectif, et en tant que script, il se

trouve maintenant au dessus des participants. Et là, c'est le temps de bouger (je ne dis pas ça pour vous, mais allez-y si jamais l'idée vous convient). Retour des animateurs sur la tribune, et l'officielle AB honore la promesse formulé plus tôt : « moi je pense qui faudrait bouger un peu ! », la doublant d'une menace : « si, si j'en pogne un qui, qui est assis, ben toute la fin de semaine je vais être sur votre dos, ça va être désagréable là, vous allez passer une très mauvaise fin de semaine ! ». Menace entendue, les gens s'exécutent, faisant de l'auditorium une gigantesque salle de mise en forme. Je saurais mal décrire la scène car j'interromps alors l'enregistrement durant quelques instants (ce n'est pas pour me joindre à la danse, je vous rassure). De toute façon, des centaines de personnes qui se livrent à des étirements dans un espace exigü en cherchant à ne pas frapper leurs voisins, ça se passe, je crois, de commentaires. Du yoga de masse, on passe ensuite à l'agence de rencontres. Les cocardes distribuées aux congressistes dûment inscrits comportent un mot commun à un/une membre d'Option citoyenne et de l'UFP (ceci excluant les homonymes), les invitant ainsi, au moyen du jeu « d'alter ego », à accomplir la fusion à l'échelle personnelle. Quelle idée amusante ! Et qui sait où cela peut-il mener, de suggérer l'animatrice : « nous autres, on pense à rien, mais tsé des couples, ça se forme aussi comme ça, hein ! ». Son collègue interpelle ensuite une dame (eh oui, c'est le risque de vouloir être au premier rang) en lui demandant : « Aimez-vous Charest ? [le Premier ministre du Québec] ». Réponse inaudible. Deuxième tentative, même réponse inaudible. Il adresse alors sa question à l'ensemble de l'auditoire, qui lui répond massivement : « NON ! » L'expérience, rassurez-vous, a son explication : « Voilà pourquoi on veut former un parti ! Parce qu'une

personne, une parole, ça va, mais ça va pas tellement loin. Mais quand on se met ensemble, la prise de la parole collective, c'est ça qu'il faut se donner ! Un parti, c'est ça que ça veut dire ! ». Trêve de distractions, les animateurs quittent finalement la tribune et le président d'assemblée y va de quelques explications d'ensemble. Il accorde la parole au président de l'UFP, qui demande aux congressistes « de prendre en main le document qui figure dans la liasse de documents qui s'appelle Procédures en usage lors du congrès de fondation ». Il l'agite en l'air afin que tous les congressistes puissent convenablement l'identifier, même si à cette distance-là, rien ne ressemble davantage à un document qu'un autre document.

Durant sa *re-présentation* de l'ordre du jour (le document ayant été reçu par les congressistes dans les semaines précédant la rencontre), la coordonnatrice a communiqué que la genèse de leur parti s'accomplirait à travers l'adoption de textes fondateurs (déclaration de principes et statuts) et l'élection de personnes chargées de la coordination des différentes sphères d'activités de cette organisation. Par conséquent, la démarche sous-jacente (substantielle ?) à l'appropriation de ces textes et à l'élection des gens aux différents poste du comité revêt une importance décisive à l'égard de la réussite de l'entreprise. C'est essentiellement sur elle que porteront, dans l'immédiat et à l'avenir, les jugements relatifs à la capacité du parti à « faire de la politique autrement », pour user de cette expression chère aux congressistes. En d'autres mots, l'acte fondateur représente le premier *test* permettant de jauger de la capacité collective des artisanes et artisans de la fondation à traduire leurs principes communs en actions collectives ; leur idéal de démocratie *participative*, mais également le respect des ententes élaborées au sein du comité de négociation conjoint.

Dans le vocabulaire dramatique, il conviendrait de parler de la « constitution-sous-la-constitution », qui précède, sous-tend ou encore supporte le contenu des textes fondateurs sans pourtant y être inclus. En somme, les procédures s'apparentent au contexte (lui-même étant formé par d'autres textes) de la *chose* « constitution », souscrivant par conséquent au paradoxe de la substance par lequel les éléments des textes fondateurs sont informés par d'autres textes (ici, les procédures) qu'ils vont influencer en retour. Ainsi, les principes contenus dans la déclaration à *adopter* agissent comme *précédents* servant à informer la procédure d'adoption de la déclaration, cette dernière permettant de s'assurer *préalablement* du respect ou non-respect des principes institués *rétrospectivement*. En d'autres mots, le document de procédures se pose comme *pré-texte* au texte fondateur qui se pose lui-même comme *prétexte* à l'édification initiale d'un document de procédures.

La primauté logique ou temporelle de l'un ou de l'autre importe moins dans ce contexte que la capacité des artisanes et artisans de la fondation à *légitimer* le caractère démocratique et unanime de cette procédure par laquelle ils et elles vont eux-mêmes se constituer collectivement. Précédemment, nous avons constaté la façon par laquelle, durant l'allocution plénière, le parti est discursivement construit en tant qu'agent politique légitime, c'est-à-dire en un regroupement apte à prendre part au débat public, à l'orienter par ses propositions, à mobiliser un peuple partisan et à le conduire vers un meilleur avenir (moyennant son soutien électoral, financier, et/ou militant). La légitimité préoccupe d'autant plus les organisations naissantes que celles-ci doivent veiller à identifier et recruter

les publics disposés à leur fournir les ressources humaines, financières, et techniques qui sont indispensables à leur développement.

Et pour y parvenir, elles se doivent de convaincre les membres de ces publics de la valeur, du caractère approprié et de l'intelligibilité de la nouvelle organisation (Golant et Sillince, 2007 ; Suddaby and Greenwood 2005). Durant la présentation des procédures cependant, la légitimation concerne plutôt le processus par lequel les préférences en matière *d'organisation* du congrès sont justifiées aux congressistes. Il importe dès lors de considérer l'interaction sous l'auspice de la *légitimation*, celle-ci se référant à « n'importe quelle procédure par laquelle quelque chose qui est se trouve présenté comme quelque chose qui devrait être » (Luckman, 1987, p. 110 ; in Demers, Giroux, Chreim, 2003, p. 224). Une telle procédure s'inscrit globalement dans le registre argumentatif, usant de la parole afin d'obtenir l'assentiment de l'auditoire, mobilisant des narratifs, des arguments ou autres dispositifs discursifs pour *donner du poids* à une proposition quelconque (Demers, Giroux, Chreim, 2003 ; Suchman, 1995).

Chez le représentant du comité de négociation, l'exigence de légitimation des procédures obéit à une double contrainte, à la fois pratique (la conformité à l'ordre du jour) et principielle (le statut consensuel du document). Par conséquent, il s'efforce de rendre *indiscutable* le document des procédures en soulignant précisément l'ensemble des discussions antérieures reflétées par ce texte. Il demande ainsi aux congressistes de procéder à son adoption « en bloc », c'est-à-dire sans aucune modification, en s'adressant à eux *au nom d'un acteur collectif*, le comité de négociation : « on avait convenu, dans ce

fameux comité de négociations, d'envoyer à l'avance à tout le monde ce petit procédurier... ».

L'assertion mobilise une conversation antérieure, suivie d'un *accord* sur la démarche à entreprendre, suggérant que ce qui aurait pu faire l'objet d'un différend correspond désormais à une position conciliée parmi les membres du comité de négociation. L'évocation du comité contribue également à substantiver la proposition esquissée, établissant que les bases de la décision ne sont pas l'œuvre d'un individu, mais d'un regroupement, d'un collectif de personnes. Et qui plus est, d'un collectif formé de responsables élus au sein des deux groupes fondateurs. Par conséquent, s'en prendre aux procédures revient à s'en prendre aux personnes dûment déléguées par les instances décisionnelles de chacune des organisations (pour les congressistes présents, ça reviendrait à s'en prendre à leur propre responsabilité). L'interlocuteur fonde aussi son appel à un vote « en bloc » sur l'absence d'amendements reçus, ce qu'il justifie au nom d'un autre collectif, s'agissant cette fois-ci de la « permanence » de chaque organisation : « on nous annonce, euh, la permanence des deux groupes fondateurs nous annonce qu'il n'y a *aucun* amendement qui a été soumis ».

Encore une fois, s'objecter reviendrait à mettre en cause la compétence des militantes et militants chargés de la gestion des activités quotidiennes (incluant le courrier), des personnes qui comptent *aussi* au nombre des congressistes présents (actuellement, sinon virtuellement). Notons aussi que l'orateur tend à *s'abstraire lui-même* dans sa présentation du document, s'adressant aux congressistes comme si c'était le texte lui-

même, et non son présentateur, qui parlait à l'auditoire : « Alors, c'est ce que dit l'élément *Généralités* au point un ». Il ne verse pas dans l'interprétation, mais se positionne comme parlant simplement au nom du texte. La boîte noire tend à se refermer.

J'attire votre attention sur la suite de son explication, dans laquelle il fournit une réponse – *légitime* – à la question de la définition de la situation : doit-on parler de fondation, de fusion, et quelle portée ces termes revêtent-ils pour la genèse du parti politique ? D'après l'interlocuteur, le choix des termes importe, il concerne directement la capacité des membres à *agir collectivement* : « On va lire, si vous le permettez les, la, les deux dernières lignes du point un : que tout, dans le fond que tout est recevable *sous réserve de la volonté souveraine du congrès*, vous, membres du congrès, qui disposez de cette volonté souveraine de décider ce que vous voulez, *et des accords préalablement convenus entre les organisations fondatrices* ».

La souveraineté du congrès est affectée (atténuée ?) par des *précédents*, qui dans un sens contaminent l'instance fondatrice en lui imposant certaines contraintes ou lignes directrices (tel un *script* dominant la réunion en cours). Or, en principe, les participantes et participants au congrès sont ceux-là mêmes qui entérinèrent ces accords ; leur souveraineté ne serait plus limitée, mais simplement délayée. Parlant au nom du document, le président de l'UFP se retrouve en vérité à prendre la parole au nom de l'auditoire à qui il s'adresse. La suite de son intervention adopte le mode narratif, rapportant, sur une période de dix-huit mois, l'impression du caractère singulier, « *particulier* » (événementiel ?) de l'actuel congrès... De sa « double nature » :

C'était à la fois un congrès de *fondation*, et à ce titre-là tous les membres qui sont dûment inscrits au congrès peuvent intervenir, proposer, appuyer, être candidats, candidates et tout. Y a pas de problème. C'est, euh, la, la volonté souveraine du congrès. Mais en même temps, c'est un congrès de *fusion*, qui est le fait de la volonté de deux organisations qui se dissolvent, pour ressurgir dans une nouvelle organisation, qui est un parti. Et pour ce faire, qui ont négocié une série d'éléments de nature politique, de nature organisationnelle, et qui arrivent à ce congrès de fusion parce que, précisément, il y a eu un accord sur, euh, ces enjeux-là. Et cet accord-là, ce qui a été convenu, est ratifié par les membres des deux organisations au préalable, dans un long processus de va-et-vient, très démocratique de part et d'autre.

Cette impression, à nouveau, n'est pas personnelle, mais commune aux membres du comité de négociation, précise-t-il. Il développe cette position en signalant ce qu'il – au nom du comité – entend par les notions de *fusion* et de *fondation*, suggérant la potentielle incompatibilité prévalant entre ces définitions de la situation, ce qu'il résout aussitôt en substituant à leur coïncidence une hiérarchisation favorisant la première au détriment de la seconde. Autrement dit, la fusion permet la fondation, et en ce sens, elle lui précède. Il en profite à ce moment-ci pour réitérer le caractère « très démocratique de part et d'autre » de cet accord, désamorçant préventivement les reproches possibles de congressistes relativement à la souveraineté limitée de l'instance fondatrice.

Au cas où cela ne suffirait pas, il reconnaît aussi la capacité limitée des membres d'agir à l'occasion de leur fondation, en leur promettant une occasion subséquente de délibérer sans restrictions sur les orientations de leur formation : « d'ici un an, on va se faire un congrès d'orientation où effectivement, les vannes seront ouvertes sur toutes les orientations possibles ». L'acte fondateur n'est pas contenu à l'ici et maintenant, puisqu'il

est informé à la fois par les accords antérieurs et la perspective d'une réelle souveraineté des membres à déterminer qui ils sont, ce qu'ils veulent, et comment ils comptent s'y prendre afin de parvenir à leurs fins. En ce sens, il ne serait pas (totalement) contradictoire de reconnaître que le commencement a déjà eu lieu, qu'il a lieu en ce moment, et qu'il aura lieu dans un avenir indéfini, lors d'une instance au cours de laquelle les membres pourront bénéficier d'une totale autorité pour se reconstituer.

Comme en attestent ces propos, la genèse se prête à des significations contradictoires, et tombe par conséquent sous le joug des « ambiguïtés de la substance ». Dans le cas d'un enfant, il se produit une transition (physiologiquement irréversible) par lequel l'état de *fusion* succède à la *division*, des « conditions édéniques du fœtus dans l'utérus » à la « révolution biologique » de la mise au monde... Et pourtant, argue Burke (1969 [1945]), l'opération n'est pas dépourvue d'une certaine ambiguïté, car le nouveau-né demeure « substantiellement uni » avec ses parents : d'un point de vue familial, l'enfant est « consubstantiel avec sa source ancestrale », symboliquement, par l'héritage du nom de famille qui le définit, et biologiquement, par un partage des gènes (pp. 405-406).

Par conséquent, il est aussi acceptable de situer la genèse dans la continuité que dans les termes de la rupture, un point de départ agissant autant comme « moment inaugural (l'introduction qui contient implicitement tout ce qui doit suivre explicitement) » ou comme le « point d'abandon (de la même façon que l'enfant devient un nouvel ensemble de motifs propres à lui-même) » (*ibid.*). Du moins, il en va ainsi *en principe*, ce qui appelle toutefois à la nécessité de les hiérarchiser *en pratique*, de la même manière que la cours doit

hiérarchiser les clauses de la Constitution, implicitement (dans la stratégie de l'essentialisation) sinon explicitement (dans la stratégie de proportionnalisation). De l'ordonnancement des termes dérive l'*acte* qui oriente vers un cours d'action (précédence des accords préalables) plutôt qu'un autre (l'autorité souveraine du congrès). Cependant, la rhétorique de légitimation tend à évacuer l'arbitraire de cette décision, en posant ce choix comme celui du comité mandaté par les membres d'OC et de l'UFP, intégrant ces derniers à différentes occasions, les rendant in/directement responsables de l'actuelle décision. Ainsi, vouloir s'en prendre aux procédures défendues reviendrait, pour les congressistes, à s'en prendre à eux-mêmes !

Advenant que ce bouquet de figures (rhétoriques) ne suffirait pas à convaincre l'auditoire, la légitimation recourt au principe additionnel de l'efficacité, faisant de toute modification au script une potentielle disruption au bon fonctionnement du congrès, et par extension, une menace à la genèse du parti. L'efficacité ne représenterait pas ici un frein au caractère démocratique de la réunion, mais plutôt une dissémination de ce principe à travers les différents forums menant vers la fondation : les délibérations ici et maintenant ne relèvent pas de l'exigence, sachant qu'elles ont eu lieu avant et ailleurs. À cet argument s'ajoutent les figures de l'urgence et de la faisabilité :

Mais est-ce qu'on peut arriver avec une logique d'amendements, de sous-amendements, mot par mot, et cetera, alors que, en somme, on a besoin de ce genre de document-là assez rapidement et que, tout le monde en conviendra, qu'écrire le fin mot, les détails de la déclaration de principes à neuf cent personnes et plus, c'est un peu délicat ?

Il devient impératif que le texte fondateur soit adopté à l'occasion de la fondation (celui-ci étant constitutif de celle-là), et un processus non balisé de délibérations représenterait un frein à cette visée, à quoi s'ajoute les complications pressenties au fait de rédiger à plusieurs (centaines !) un même document. Au nom du principe d'efficacité, il ne doit pas en aller autrement. Cependant, il annonce la tenue d'une période d'échanges sur ce document préalablement à son adoption, ceux-ci devant subséquemment *inspirer* les futurs membres du comité de coordination dans leur tâche de « finaliser, euh, le document ». Un voile d'ambiguïté plane soudainement sur le congrès... Au nom de l'efficacité, les organisateurs découragent la tenue de délibérations ayant pour finalité la modification du texte fondateur ; le congrès s'approprie les orientations de la déclaration, que le comité va ensuite harmoniser *sur la base* de commentaires qui n'ont visiblement pas la légitimité d'amendements qui seraient soumis *dans les règles*, proposés, secondés, débattus, et entérinés.

En somme, il est difficile pour les congressistes d'évaluer le degré d'influence des futurs dirigeants à l'égard des modifications à apporter au texte (considérations cosmétiques et/ou principielles ?). Je ne m'autorise pas à juger leur stratégie, mais ce choix risque de se transformer en une invitation au débat, cela même que les organisateurs semblent pourtant chercher à éviter (sur ce point-ci). Il faut souligner que le principe d'efficacité est réitéré durant l'explication au sujet des statuts, le porte-parole brandissant le spectre du pire scénario, impliquant « de sortir d'ici sans statuts, sans règles, sans éléments qui nous permettent de fonctionner, euh, dès lundi ». Afin d'y remédier, il fait part de la

« volonté [du comité] de proposer une forme de *hiérarchie* dans l'importance relative, euh, des dispositifs de, des statuts ». Bien qu'il reconnaisse que « tous se tient » au plan des articles composant ces statuts, il souligne néanmoins qu'« il y en a qui ont une importance particulière, et y ont été hiérarchisés dans le document qui vous est soumis ». L'urgence prévaut à nouveau, révélant la nécessité de l'agir, d'établir des priorités dans le calcul du cours d'action le mieux adapté à la situation.

Susciter, maintenir, voire imposer le consensus n'est pas l'unique accomplissement de l'interlocuteur, qui réitère à son tour l'événementiel de la fondation qu'accomplissent les diverses réalisations à entreprendre durant les deux prochains jours. Il souligne notamment l'importance « d'adopter un nom » en vue d'accomplir « notre acte de naissance, le congrès de fondation ». Sa présentation des textes fondateurs fait écho à notre discussion précédente des modes d'existence politique et organisationnel, et la tension les opposant l'un vis-à-vis l'autre. Ainsi, il mentionne comment l'adoption de la déclaration de principes constitue *politiquement* le parti : « [un congrès de fondation] ça vote des grandes orientations, les valeurs fondatrices qui fondent, hum, notre existence politique. C'est un peu le *cri* qu'on lance à l'ensemble de la société. C'est un peu la réponse à la question *Qui sommes-nous ?* et *Que voulons-nous ?* ».

La métaphore du cri, en plus de rappeler l'expérience réalisée quelques minutes auparavant par l'animateur de l'UFP, situe de façon éloquente la genèse comme un *acte de langage situé*. Il n'y aurait pas d'autre moyen pour eux que de crier « nous existons ! » pour rendre cette existence *effective*. Certes, il y a résonance avec la mission attribuée à la

déclaration de principes, qui correspond, faut-il le rappeler, à l'une des catégories centrales de la théorie des actes de langage, celle-ci consistant à « performer une action qui *conduit à l'existence* un état de choses en se représentant soi-même comme performant l'action » (Vanderveken, 1990-91, p. 104, in Cooren, 2000, p. 29, ma traduction ; je souligne). Il faut dès lors porter attention au *script*, c'est-à-dire aux conventions ou procédures en vigueur qui attestent de la conformité ou félicité de l'acte (basculant vers le mode d'existence organisationnel chez Latour).

Comme le soutient Austin (1970 [1962]), si l'énonciation représente « l'événement capital » de l'acte, elle ne représente pas l'unique élément de son exécution :

Disons, d'une manière générale, qu'il est toujours nécessaire que les *circonstances* dans lesquelles les mots sont prononcés soient d'une certaine façon (ou de plusieurs façons) *appropriés*, et qu'il est d'habitude nécessaire que celui-là même qui parle, ou d'autres personnes, exécutent *aussi* certaines *autres* actions (...) C'est ainsi que pour baptiser un bateau, il est essentiel que je sois la personne désignée pour le faire ; que pour me marier (chrétiennement), il est essentiel que je ne sois pas déjà marié avec une femme vivante, saine d'esprit et non divorcée, etc. (p. 43 ; italiques de l'auteur)

Dans la mesure où l'acte doit se conformer au script (qui peuvent être pluriels, de la même façon que la Constitution-sous-la-Constitution répertorient des considérations politiques, économiques, légales, et autres), celui-ci s'inscrit prioritairement dans la continuité, la représentation du mode d'existence politique en vigueur à une époque donnée. Malgré cela, la métaphore du cri exprime aussi, et de façon parallèle, un acte de langage *en discontinuité* avec le milieu. On en conviendra, d'ordinaire, un cri, ça dérange, car bien souvent, il perturbe l'ordre de la situation. Physiquement, *viscéralement*, il atteste d'un degré

d'intensité peu usuel, voire exceptionnel, communiquant une passion, une volonté de se faire entendre *au-delà* du concert des autres voix, ou à l'encontre de ce dernier.

La métaphore n'est pas sans rappeler l'anecdote du parloir chez Burke, dans laquelle le sujet retardé n'est jamais directement invité à prendre part à la grande conversation de l'histoire. Au contraire, personne ne s'intéresse à lui, chacune étant trop absorbée par la discussion pour se laisser distraire par le nouvel arrivant. C'est pourquoi celui-ci ne peut se contenter d'attendre son tour de parole, il ne viendra jamais. Il (ou elle) se doit d'élever la voix, et Burke use alors de l'expression « *put in your oar* », que le dictionnaire associe au fait de donner son opinion sans y être prié, « *give an opinion without being asked* » (Oxford Dictionary of Current English, 2006 [1993], p. 618). D'où la nécessité de crier pour se faire entendre, autant que possible suffisamment fort pour se faire reconnaître en tant qu'interlocuteur légitime. L'acte fondateur ne se contente pas de se conformer aux scripts préexistants, car il contient en lui-même la capacité d'instituer de nouveaux scripts, de nouvelles manières de dire, de faire, et de fonder le vivre ensemble.

Admission de l'existence politique d'abord, associée aux thèmes de l'identité et du projet rassembleur, et cependant déjà empreinte de la dimension organisationnelle, que vient incarner la procédure d'adoption du document. L'organisation est-elle à son tour imprégnée du politique ? Il y aurait lieu de le croire, ne serait-ce qu'en soulignant la hiérarchie implicite à l'ordre du jour, qui fixe la précedence de la déclaration de principes sur les statuts et règlements. Ceci relève pour l'instant d'une hypothèse, mais d'après la dialectique des constitutions chez Burke (retrouvée dans les concepts de texte chez Taylor

et de script chez Latour), une fois adoptée la constitution (par sélection volontaire de ses principes), elle se métamorphose en un document *effectif* : « une fois que vous vous êtes mis d'accord sur la liste des souhaits, les interrelations entre ces souhaits sont nécessaires ou inévitables » (Burke, 1969 [1945] p. 375, ma traduction).

Conséquemment, les statuts semblent établir les fondements de *l'organisation* partisane, tout comme la déclaration provoque son existence politique. C'est du moins ce qui transparait de l'explication que fournit le président de l'UFP : « le document statutaire, c'est, euh, l'ensemble des règles qui régissent le fonctionnement, les droits et devoirs des membres, des instances, les questions de juridiction, de délai, bref, l'ensemble de la tuyauterie d'une organisation y compris un parti politique ». Il serait probablement acceptable de considérer isolément les documents – de même que les délibérations qui s'y rapporteront – de la déclaration de principes et des statuts. Cependant, ne pourrions-nous pas déceler une logique sous-jacente à l'articulation de ces deux textes, renvoyant très spécifiquement aux incarnations (organisationnelles) des idéaux (politiques), au fait de le *traduire* dans un autre idiome qui peut « être traité ou comme « copie » ou comme « trahison » de l'original » (p. 346, ma traduction) ? À suivre (dans le prochain chapitre)...

D'ici là, mentionnons la contribution de ce fragment à communiquer la genèse du point de vue des organisateurs et organisatrices de l'événement, en relatant ce qu'implique la genèse pour ces personnes, et notamment cette tension entre la fusion et la fondation, le respect des accords antérieurs et la création d'une nouvelle entité. En complément, la suite d'explications livrées à l'auditoire nous permet de mieux saisir la pertinence, à leurs yeux,

des textes fondateurs du parti, jetant un éclairage sur la coexistence des modes d'existence politique et organisationnel à l'œuvre au sein des partis politiques. Enfin, ce passage est évocateur des relations ténues entre le texte et la constitution des collectifs, sachant que durant leurs interventions respectives au nom du comité de négociation chargé d'orchestrer la mise au monde de l'organisation, la coordonnatrice d'OC et le président de l'UFP établissent *pratiquement* une relation de causalité entre *l'adoption* de textes fondateurs et la *genèse* du parti politique.

Et pourtant, leur mise en scène des textes, étayant leurs trajectoires depuis leur planification initiale jusqu'aux modalités de leur ratification, reconstruit cette étape comme décisive, mais néanmoins informée par l'ensemble des tractations antérieures ayant permis les multiples rédactions et révisions de ces documents, comportant en eux diverses *incarnations* ou *re-présentations* de ce qu'est ou peut devenir l'organisation. Tel un organisme en perpétuelle métamorphose, l'organisation n'est jamais identique à elle-même, de sa genèse à sa désintégration définitive. Au contraire, elle se maintient au travers d'assemblages sans cesse recomposés au moyen de projets, programmes, désirs, craintes, documents, personnes, ressources financières, marques, locaux, sites Web, crédibilité, bulletins de votes, et autres qui s'ajoutent ou déparent pour faire d'un collectif ce qu'il est.

En ce sens, la tâche des analystes de l'organisation se résumerait en une comptabilité interminable des intrants et des extrants qui la représentent tant bien que mal, validant la posture d'un Gabriel Tarde pour qui *l'identité* d'une chose n'est jamais qu'une très rare variation de sa *différence* inhérente :

Exister c'est différer, la différence à vrai dire, est en un sens le côté substantiel des choses, ce qu'elles ont à la fois de plus propre et de plus commun. Il faut partir de là et se défendre d'expliquer cela, à quoi tout se ramène, y compris l'identité d'où l'on part faussement. Car l'identité n'est qu'un minimum et par suite qu'une espèce, et qu'une espèce infiniment rare, de différence, comme le repos n'est qu'un cas du mouvement, et le cercle qu'une variété de l'ellipse. Partir de l'identité primordiale, c'est supposer à l'origine une singularité prodigieusement improbable, une coïncidence impossible d'être multiples, à la fois distincts et semblables, ou bien l'inexplicable mystère d'un seul être simple et ultérieurement divisé on ne sait pourquoi. (Tarde, 1999 [1893], pp. 72-73)

Il y aurait lieu de s'étendre longuement sur les ramifications entre la posture tardienne et la thèse de Burke (1984 [1937]) à l'effet que « l'identité n'est *pas* individuelle, qu'un humain « s'identifie lui-même » avec toutes sortes de manifestations existant au-delà de lui-même » (p. 263 ; l'auteur souligne, ma traduction). Réserveons-nous cela pour une autre occasion... Dans l'immédiat, je me contenterai de souligner que si plusieurs agents, incarnations, représentations contribuent à fonder l'existence du collectif, tous n'apparaissent pas égaux aux yeux des artisans et artisans de la fondation (Benoit-Barné et Cooren, 2009 ; Brummans, 2006 ; Cooren, 2006). Et à cet égard, les textes semblent y occuper une place à part.

Débat sur les procédures

La tirade (d'approximativement treize minutes) du président de l'UFP se termine sur une réitération de sa réserve à l'égard de la « double nature » de la rencontre, à l'effet « qu'un congrès de fondation qui est aussi un congrès de fusion a quelque chose de

particulier. Ça limite singulièrement l'expression habituelle de la souveraineté d'un congrès ». Il en appelle ainsi à la compréhension des congressistes à l'égard des accords préalables ayant rendus possible la tenue de ce congrès. Le président d'assemblée reprend brièvement le micro, et réitère pour sa part le consensus apparent au sujet du document : « donc, comme ça vous a été indiqué, il n'y a pas eu de propositions de modification à ces procédures ». Mobilisant deux congressistes pour proposer et seconder la proposition d'adoption du texte, il invite les personnes désireuses de se rendre aux micros disposés – ceux-ci étant identifiés au genre féminin ou masculin afin d'assurer la pratique de l'alternance entre hommes et femmes au niveau de la prise de parole – à travers la salle afin de poser des questions au président de l'UFP et/ou à la coordonnatrice d'Option citoyenne. Cela sous-entend que les congressistes ne sont pas motivés (ni techniquement autorisés) à débattre du document de procédures, celui-ci n'étant pas formellement contesté par personne, ce qu'implique l'absence de proposition de modifications à ces dites procédures. Un premier intervenant se voit alloué la parole. Surprise ! Ce qu'il énonce n'est pas exactement conforme au script ! Certes, il adresse une question à la présidence, qui camoufle une remise en question des explications fournies antérieurement : « Je voulais juste corriger, on a envoyé au, on a envoyé, euh, à l'exécutif une modification justement sur la procédure en lien avec la déclaration de principes. C'est parce qu'à deux reprises vous avez dit que vous avez pas reçu de, d'amendements, ce qui me semble être un peu, euh... pas tout à fait vrai ». Pour la première fois depuis l'entrée en scène de la fanfare, il résonne dans la salle une voix discordante. Vérifications faites, la proposition de

modification est jugée « recevable », mais « non retenue ». Soumise dans les délais prescrits, elle doit faire l'objet d'une évaluation de la part des gens chargés de la gestion des amendements, or celle-ci se conclut par un rejet. La présidence en appelle à une justification, ce que s'empresse de fournir, après quelques instants, la porte-parole d'Option citoyenne, qui s'adresse à l'assemblée en tant que responsable au comité de négociation conjoint. Elle livre un argumentaire étoffé sur les raisons ayant conduit au rejet de l'amendement par le comité, celles-ci n'étant toutefois pas partagées par l'intervenant précédent. Face à l'impasse, la présidence admet la proposition, puis initie une première période de discussion (Extrait V.IV).

Ce moment de discordance ne semble pas anodin, en ce qu'il provoque une brèche dans le script liant l'ensemble des participants à l'interaction. Soudainement, à l'encontre des indications de la présidence d'assemblée et du représentant du comité de négociation conjoint, qui occupent dans ce cadre un rôle équivalent à celui d'*impresarios* en assurant le contrôle sur l'allocation et la teneur des tours de parole, une voix discordante se fait donc entendre. Une réplique que n'autorise pas le script en usage, malgré toutes les précautions employées par l'intervenant pour ne pas heurter outre mesure le décorum ni la *face* de ses interlocuteurs (hésitations, euphémisme). Cependant, la tension verbale s'accroît légèrement lorsque la présidence admet la recevabilité de la demande, mais sans donner suite à ce qui semble être la véritable demande de l'intervenant : l'acceptation de cet amendement pour fin de discussion. Dans ce sens, les questions de forme se mélangent aux enjeux de fond, dont l'extrait suivant est somme toute révélateur :

- JB : Okay, est-ce qu'on peut, comme elle a été rejetée par le, l'exécutif, est-ce qu'on peut la ramener ce soir pour fin de discussion ou euh... [haussant le ton] Elle a été non retenue, là !
- SR : Elle a été non retenue ? On peut peut-être les indic, les informations pour lesquelles...
- FC : Ça a été soumis dans les délais, comme on l'indique, euh, effectivement, ça va...
- SR: Oui, c'est recevable, mais si elle a pas été retenue, est-ce qu'il y avait des motifs, pour, euh, pour ne pas retenir la proposition ? C'est la question que je vous pose. Sinon, je, je vais devoir accepter de recevoir une proposition d'amendement [regardant la présidente d'OC qui lui dit quelques mots inaudibles par la caméra]. Oui, micro un, micro deux-femme, peut-être, s'il vous plaît ? Oui, choisissez.

Dans la formulation de l'intervenant JB (présenté comme élu d'une association locale de l'UFP), le rejet de l'amendement ne découle pas d'une application des procédures, mais de l'acte délibéré de rejet de la part de « l'exécutif » (terme qui suggère l'existence d'une instance décisionnelle déjà en place, alors que c'est précisément le congrès qui déterminera de la forme et composition de celle-ci). La demande de correctif du président SR se heurte à son tour à la compréhension différente de l'intervenant FC, qui réitère que la proposition est recevable lorsque soumise dans les délais, et en appelle à un jugement en termes de « motifs ». Ce n'est pas la conformité ou non aux règles qui compte, mais bien l'autorité des personnes chargées de mettre en acte le script de la réunion. Au fond, ce qui importe, c'est la capacité collective à discerner *qui* est responsable de la fondation, qui en sont les architectes, qui sont ses *agents*.

L'interaction déroge au script initial de l'échange de questions et de réponses sous l'égide de la présidence pour verser dans l'argumentation. En soit, il y a là de l'imprévu, de l'événement. Ajoutons que l'argumentation, définie comme « interaction dans laquelle deux personnes ou plus maintiennent ce qu'elles considèrent être des positions incompatibles » (Willard, 1989, p. 1, ma traduction), peut, en soi se concevoir en tant

qu'« événement discursif singulier » en illuminant momentanément, tel l'éclair déchirant les cieux, des pans de la réalité qui demeurent autrement occultés, incluant la façon dont des acteurs construisent leur monde (Chaput, sous presse ; Willard, 1996). Autrement dit, durant ces épisodes, des savoirs et présomptions qui échappent d'ordinaire aux jugements sont débusqués, révélés au grand jour, parfois livrés à la critique, jusqu'à ce qu'ils soient enfouis à nouveau dans l'ordinaire des pratiques et procédures quotidiennes, redevenant de la « rhétorique congelée » une fois que les esprits se sont refroidis (Cooren, 2000). Interaction de type éphémère et circonscrite dans le temps, l'argumentation ne survient que durant ces moments où un désaccord doit être géré entre individus (Jacobs, 1987), lorsque règne une suspension dans l'assentiment, une interruption dans le cours d'une conversation marquée par une préférence pour l'entente (Jacobs et Jackson, 1989 ; Plantin, 2005).

Pour moi, observateur néophyte d'un milieu politique méconnu, cette interruption se veut providentielle en ce qu'elle convoque les savoirs tacites *allant de soi* pour les membres de chaque organisation, déterrants dans la même mouvance les fondements ou *substance* des accords ayant rendu possible la fusion en marche. Laissons-nous tenter par une hypothèse : en décrivant les argumentations déployées durant la discussion impromptue, nous serons à même de découvrir – certes, pour « une autre nouvelle première fois » – la substance du nouveau parti. Bien entendu, une telle hypothèse peut sembler naïve en ce qu'elle fait fi de la tension qui prévaut entre action et structure (Bisel, 2009 ; Boden, 1994 ; Conrad et Haynes, 2001), posant une distance à couvrir entre l'acte communicationnel situé et l'entité toujours mystérieuse que serait *une* organisation. Cette tension, c'est celle que Alvesson et

Karreman (2000b) posent entre le *discours*, défini en tant qu'accomplissement local (l'écriture et la parole en contextes), et le *Discours*, l'ensemble des « systèmes généraux et prévalents participant à la formation et l'articulation des idées durant une période de temps spécifique » (p. 1126, ma traduction).

De cette distinction entre *discours* et *Discours*, les auteurs dénotent la difficulté d'ordre méthodologique consistant à attribuer au discours ses lettres de noblesses – qui passe par l'attribution du *D* – dans l'analyse des organisations : comment passer d'un matériau empirique spécifique à « la substance (*stuff*) existant au-delà du texte et fonctionnant comme puissante force d'ordonnements » (p. 1127, ma traduction) ? À ce chapitre, l'analyse des argumentations et justifications se conçoit comme l'un des vortex permettant de se transporter du monde plat des interactions vers les profondeurs de la substance (ou de s'élever par les effets transcendants de la consubstantialité). La finalité de l'argumentation, c'est *en principe* l'atteinte d'un accord, bien que certains mettent en doute la capacité d'y arriver *en pratique* (voir Angenot, 2008). Quoi qu'il en soit, le problème de l'accord apparaît non seulement au cœur de l'interaction en cours, mais semble être un enjeu *substantiel* relativement à la capacité collective des congressistes à fonder le parti.

Régimes de justification publics et styles rhétoriques

Je me permets une très brève incursion du côté de la sociologie de la critique, pour qui la recherche d'un accord durable constitue un fondement à l'action collective¹⁰. Dans

¹⁰ D'après ses défenseurs, la sociologie de la critique s'inscrit en rupture avec la sociologie critique, s'efforçant de reconnaître pleinement aux acteurs des compétences au jugement et à l'évaluation des

cette approche, qui s'intéresse aux registres de justification en termes de produits socio-historiques reproduits au cours de situations ordinaires, les individus contraints de justifier leurs actions dans le cadre de leurs activités quotidiennes se réfèrent à certains grands principes ou « grandeurs » qui dépassent les particularités des personnes et des situations pour tendre vers une forme universelle de justice. Ces grandeurs sont évoquées lors de « moments critiques » afin de fonder ou restituer un accord, et les tenants de ce modèle observent « des efforts de convergence au cœur même du différend » (Boltanski et Thévenot, 1991, p. 26). Ceci revient à constater comment les protagonistes d'une discussion ne s'éparpillent pas dans une argumentation sans fin, mais que « la dispute s'arrête le plus souvent dans la convergence sur un principe supérieur commun, ou dans l'affrontement de plusieurs de ces principes » (p. 49).

Ces auteurs identifient initialement six différentes grandeurs relevant d'autant de « cités », édifices philosophiques traduits dans les pratiques de justifications sous forme de « mondes communs ». Conséquemment, une cité inspirée renvoyant au principe de créativité côtoie une cité domestique où prédominent famille et traditions, une cité de l'opinion et sa prédominance pour la célébrité et l'estime, une cité civique valorisant l'intérêt général, une cité marchande liant la justice aux richesses et aux échanges, ainsi qu'une cité industrielle jurant par la productivité et l'efficacité (**Tableau 3**). Ces divers

situations, ceci en partant de la prémisse selon laquelle « dans l'ordre du social, la réalité que connaissent les acteurs et la réalité que dévoile le chercheur ne sont pas des mondes opaques l'un à l'autre » (Boltanski, 1990, p. 127). Hennion (1993) résume bien cette position en écrivant que « le problème n'est pas d'ôter au théoricien le droit à la théorie, mais de l'accorder aussi aux acteurs » (p. 267).

mondes, actualisations de différentes doctrines philosophiques, se concurrencent à travers des dénonciations ou des critiques, mais peuvent aussi donner lieu à des compromis. Et les organisations, sites de multiples logiques en confrontation, forment des « montages composites comportant des dispositifs relevant de différents mondes » (p. 32).

Retenons que la justification se présente comme un impératif et une composante essentielle de l'organisation : c'est parce qu'ils et elles fondent leur accord sur une *cit * (ou un compromis entre plusieurs *cit s*) que des individus en viennent   agir collectivement. L'accord sur la substance est en soi substantiel, c'est- -dire constitutif d'une organisation, et cependant largement invisible, car le recours   la justification devient obsol te sit t que les boîtes noires se referment, que la dispute prend fin ou qu'une d cision est accept e de tous. Ainsi, Boltanski et Th venot (1991) pr cisent que leur mod le « ne pr tend pas rendre compte des conduites des acteurs dans l'ensemble des situations auxquelles ils peuvent  tre confront s », puisque « les moments de dispute constituent des interruptions dans des actions men es avec d'autres personnes; ils doivent donc  tre restitu s dans un cours d'action qui, en amont et en aval du moment du jugement, se d roule en dehors des contraintes fortes de r flexion et de justification » (p. 425).

La jonction avec les approches communicationnelles de l'argumentation para t  vidente, malgr  l'absence de v ritable dialogue entre sociologues et analystes du discours argumentatif. Par cons quent, dans le cadre de la constitution d'une organisation, la typologie des registres de justification, qui ne pr tend pas   l'exhaustivit , procure n anmoins des balises afin d'orienter l'analyse vers les fondements de l'accord, soit la ou

les manières par lesquelles les artisans et artisans de la fondation *substantifient* leur existence collective¹¹.

Registre de justification (cité)	Auteur de référence	Ouvrage de référence contemporain	Conception de la justice et du bien commun
Civique	Rousseau (1712-1778)	Guide syndical	Basée sur la volonté collective et l'égalité
Industrielle	Saint-Simon (1760-1825)	Guide de productivité	Basée sur l'efficacité et la compétence
Domestique	Bossuet (1627-1704)	Guide de savoir-vivre	Basée sur les relations de confiance personnalisées liant, à travers un ensemble de chaînes de relations, les membres d'une collectivité
Opinion	Hobbes (1588-1679)	Guide de relations	Basée sur la

¹¹ Et cela en dépit d'une aversion certaine de ces chercheurs envers tout substantialisme. Dans un ouvrage précédent, consacré à la constitution d'un groupe social, Boltanski (1982) se distancie de la démarche (alors) classique de la sociologie des groupes professionnels (largement émulée dans la recherche sur les organisations) qui consiste à « prendre l'objet tel qu'il se donne avec son nom commun et ses représentations communes et le rationaliser en cherchant au groupe un fondement ailleurs que dans lui-même, dans les choses, c'est-à-dire, le plus souvent, dans l'évolution technique et dans la division technique du travail, de façon à lui donner une unité substantielle et des contours objectifs et précis (ce qui revient, comme dit Wittgenstein, à « essayer, derrière le substantif, de trouver la substance ») » (p. 49). Comme chez Latour, Boltanski s'en prend à la notion philosophique classique de la notion de substance, en cela fort différente de la conception paradoxale et dialectique qu'en propose le dramatisme. D'autre part, le précepte visant à accorder aux acteurs le droit à la théorie, et la démarche consistant à « rendre compte de la forme prise par le groupe en interrogeant le *travail de regroupement*, d'inclusion et d'exclusion, dont il est le produit, et en analysant le *travail social de définition et de délimitation* qui a accompagné la formation du groupe et qui a contribué, en l'objectivant, à le faire être sur le mode du cela-va-de-soi » sont en parfaite cohérence avec le dessein de la thèse, qui pose le problème de la substance par l'entremise du travail de con/substantialisation accompli à travers les interactions (pp. 51-52 ; l'auteur souligne).

		publiques	reconnaissance par les autres
Marchande	Smith (1723-1790)	Guide pour réussir dans les affaires	Basée sur le marché
Inspirée	Saint-Augustin (354-430)	Guide de créativité	Établit un lien immédiat entre la personne et une totalité (par exemple, Dieu pour les mystiques ou l'Art pour les artistes)

Tableau 3 - Typologie des registres de justification publique (adapté de Corcuff, 1995, p. 109).

Sommes-nous maintenant parés à l'analyse des argumentations déployées par les délégués et les organisateurs du congrès de fondation ? Certes, nous avons désormais à notre disposition des *discours* et des *Discours*, mais comment s'assurer d'un traitement rigoureux du passage entre ces deux conceptions du discours organisationnel ? En d'autres mots, l'argumentation suffit-elle, ou existe-t-il d'autres éléments à prendre en compte dans l'analyse de cette interaction ? D'après les tenants de la sociologie de la critique, la justification est un régime d'action parmi d'autres (voir Boltanski et Thévenot, 1999 ; Thévenot, 2006). Et d'après la théorie rhétorique, les arguments occupent une place décisive dans les manières d'agir par le biais du langage, sans pour autant occuper la totalité de l'espace discursif, reconnaissant là l'indissociabilité de la raison et la passion, des catégories aristotéliennes du *logos*, du *pathos*, et de l'*éthos*. Cela revient à établir que

la force de l'argument est partiellement basée sur l'intérêt et les émotions ; que l'*éthos*, la confiance ou le respect pour le rhéteur résultant de la rhétorique, et le *pathos*, un effet d'empathie et de sympathie, peuvent servir de preuves appropriées pour une assertion ; et

que les termes mêmes qui sont employés pour attribuer de la valeur ont une signification instable, même lorsque qu'ils invoquent une obligation (*commitment*). Ainsi, bien que la théorie et la critique rhétoriques soient largement préoccupées par l'argumentation, elles s'aventurent au-delà en s'intéressant à la production du sens et de la raison à travers le discours public. (Charland 1999 [1990], p. 467, ma traduction)

La force du discours rhétorique est partiellement attribuable à l'argumentation, mais cette force est aussi, en grande partie, « pré- ou extra-argumentative » (p. 468). Il convient donc d'adjoindre à l'analyse une relative sensibilité à l'égard des composantes artistiques, esthétiques, émotives, en un mot, *stylistiques*, de ces interventions performées sur le plancher du congrès. J'emprunte ici la notion de *style* à la typologie des « styles politiques » de Hariman (1995), qu'il conçoit à la façon de « *répertoires cohérents de conventions rhétoriques qui dépendent de réactions esthétiques afin de produire des effets politiques* » (p. 4 ; l'auteur souligne, ma traduction). Selon lui, l'expérience quotidienne du politique, aussi bien chez les professionnels que pour les citoyens, est stylisée, en ce que les relations de contrôle et d'autonomie au sein des différentes institutions sont négociées au moyen de configurations du discours, mais également de gestes, d'ornements, de décors, et de plusieurs autres moyens permettant de susciter des réponses appréhendées auprès d'un auditoire.

Son investigation le conduit à identifier quatre styles politiques prédominants à l'époque actuelle, soit les styles réalistes, courtois, républicains, et bureaucratiques (**Tableau 4**). Chacun incarne un lien politique spécifique, respectivement fondé sur l'état de nature conduisant à une lutte du plus fort, la déférence à l'endroit de la personne du

souverain, la valorisation du débat public, et sur la primauté des règles et des documents qui les contiennent. En retour, chaque style préconise une forme privilégiée de communication politique, soit tour à tour un discours dépouillé d'ornements qui prétend porter la vérité, un discours d'éloges visant la sacralisation du souverain, un discours empreint de virtuosité oratoire s'efforçant de persuader ses égaux, et enfin un discours d'écrits et de consignes réduisant toute action à l'application de précédents. En combinant ces deux modèles du discours, nous élargissons le spectre de l'analyse, investiguant les justifications... avec style¹².

Style politique	Auteur et texte de référence	Principales caractéristiques
Réaliste	<i>Le Prince</i> de Machiavel	Séparation radicale du pouvoir et du texte ; Conception du politique comme état de nature ; Prévalence de l'acteur rationnel ; Rejet de tout artifice rhétorique ;
Courtois	<i>L'empereur</i> de Ryszard Kapuscinski	Centré sur le corps sacré du souverain ; Positionnement des sujets par rapport au souverain ; Discours voués à la déférence ; Prédominance des jeux de coulisses ;
Républicain	<i>Lettres à Atticus</i> de Cicéron	Prédominance d'une culture parlementaire ; Centré sur la virtuosité oratoire ; Appréciation des habiletés verbales ;

¹² Par souci d'économie, je ne m'étendrai pas ici sur les possibles rapprochements entre ces deux modèles, mais outre l'étonnante similitude de leurs méthodologies (l'étude de textes classiques empruntés à la philosophie et/ou à la littérature et l'investigation de leurs modes d'incarnations à l'époque contemporaine), il convient de noter au passage certaines quasi-équivalences en termes de régimes et de style (cité civique et style républicain, cité industrielle et style bureaucratique, cité de l'opinion et style courtois, cité marchande et style réaliste).

		Normes fondées sur le consensus ; Incarnation des valeurs républicaines ;
Bureaucratique	<i>Le château</i> de Franz Kafka	Organisation fondée sur les conventions ; Définitions juridiques ; Structures hiérarchiques ; Priorité de l'écriture ;

Tableau 4 – Typologie des styles politiques (adapté et traduit de Hariman, 1995)

Régimes de justification publics et styles rhétoriques au congrès de fondation

De retour au congrès... La présidence vient de formuler une demande d'éclaircissements à l'endroit de la proposition d'amendement dont le rejet est présentement contesté – « est-ce qu'il y avait des motifs, pour, euh, pour ne pas retenir la proposition ? » – et une personne se rend vers un autre micro afin de fournir une justification à cette décision :

FD : Euh, FD., j'ai fait partie du comité, du sous-comité des statuts au comité de négos conjoint. Euh, effectivement, on a reçu cette proposition, en même temps que tous les amendements qu'on a reçus avant le dix-neuf décembre, c'est absolument exact. Et comme pour un certain nombre d'autres amendements, on n'a pas retenu celui-là. Je veux simplement dire pourquoi et puis après, pour ce qui est des procédures ce soir, ça c'est votre affaire. Nous ne l'avons pas retenue pour une simple raison : c'est que nous avons pensé qu'il était franchement impossible... Demain, on sera probablement entre neuf cents et mille. Euh, nous avons pensé qu'il était impossible de passer au crible la déclaration de principes, d'y apporter des amendements, de les faire débattre, de les faire voter. En tout cas, euh, aussi bien à l'UFP qu'à Option citoyenne nous avons déjà eu l'expérience de [faisant le geste de mettre entre guillemets] entre guillemets faire du texte à trois cents, ou quatre cents. Euh, ça n'a pas été forcément [rires] très efficace. Euh, on a pensé qu'à neuf cents ça serait franchement très difficile, un peu pénible...

Et on s'est dit qu'au fond, comme cette déclaration de principe, elle est le fruit de, d'une entente, bon, entre les deux groupes. D'un côté, la vision fondatrice d'Option citoyenne. De l'autre côté, le préambule à la plateforme de l'UFP. Y a par moments des copier-coller de chacun des deux textes. On a pensé que cette déclaration reflétait vraiment le niveau d'entente auquel on était capables d'arriver à l'heure actuelle. Ça ne veut pas dire que c'est pour la vie, on aura sûrement d'autres choses à se dire, mais à l'heure actuelle. Et on pense honnêtement que pour partir, pour commencer-là, avec ce nouveau parti, ça pourrait être suffisant. Donc ce sont les raisons qui nous ont amenés à, euh, rejeter, à cette époque-là, là, cet amendement.

Soulignons que l'intervenante est nulle autre que la porte-parole d'OC, également pressentie pour occuper cette fonction au sein de la nouvelle formation, et qui, quelques minutes auparavant, initiait des déferlements d'applaudissements, de cris et de chants collectifs. Est-ce important ? Je le crois bien, car la personne mandatée pour parler *au nom de tous les membres* se retrouve en cet instant à prendre indirectement position *contre* certains d'entre eux. Et pourtant, ce n'est pas là ce qui transparaît de son intervention, dans laquelle elle ne se positionne *précisément pas* en tant que porte-parole de l'un des groupes fondateurs, mais simplement (et d'autant plus habilement) à titre de membre du comité de négociation chargé de ce dossier. Elle entame sa justification en tablant sur le fait qu'elle se contente de rapporter les motifs du comité, déléguant à la présidence l'entière responsabilité de la suite de cet échange, *comme si* elle ne souhaitait pas prendre part au débat. Il y a là une mise en retrait qui tend à subordonner le politique à l'organisationnel. Son message n'est pas sans rappeler certains traits de la cité industrielle ou du style bureaucratique, car la « simple raison » qui motive l'exclusion du débat, c'est ici l'efficacité. La proposition ayant fait l'objet d'un rejet apparaît à l'inverse comme une

pratique inefficace en termes de temps requis et d'efforts déployés, ceci étant jugé d'après des *précédents* au sein de chaque organisation. Au nom du principe d'efficacité, mobilisé plus tôt de façon similaire par le président de l'UFP, il convient de limiter ou concentrer les périodes de délibérations à l'occasion de la fondation. De l'extérieur, la manœuvre peut paraître contraire au précepte de démocratie participative ; Hariman (1995) ne considère-t-il pas d'ailleurs ce style politique comme étant anti-démocratique ?

Toutefois, depuis l'enceinte où s'accomplit la genèse, la nuance est de mise, et FD ne se contente pas d'arguer dans le registre de l'efficacité, elle se fait également la voix des *accords* porteurs d'unité entre ces deux groupes. Il y a là une découverte centrale pour quiconque n'a pas suivi de près les tractations aboutissant par le congrès de fusion/fondation : le texte de la déclaration de principes est un condensé, un mélange, un « copier coller » des textes fondateurs de chacune des organisations fondatrices. En ce sens, la substance du parti est déjà (*pré-*)*dé-terminée* par les accords antérieurs au congrès de fondation. Notons l'idée de permanence qui se dégage du concept de substance, préservant *l'identité* du groupe au-delà des aléas du changement. Ainsi, leurs identités respectives sont respectées par l'inclusion, dans la déclaration de principes, de fragments de textes représentatifs de chacun des groupes. Et par conséquent, si ce document constitue fondamentalement un amalgame de textes déjà discutés, amendés, avalisés, et donc *légitimes* au sein de chacune des instances, il n'y a pas nécessairement lieu de les rediscuter, re-amender, et re-avaliser de nouveau. Opter pour une autre démarche, c'est non seulement verser dans l'inefficacité par le fait de refaire ce qui est déjà fait, mais c'est aussi

prendre le risque de défaire les ententes qui fondent la substance de l'organisation, fragilisant davantage le processus de mise au monde d'un pôle de changement en faveur du bien commun, de l'environnement, etc.

Enfin, l'efficacité est associée à la notion de prudence, à une compréhension à long terme qui ne cherche pas tant à évacuer le débat qu'à le différer vers des instances plus appropriées. Fusionner exige le compromis, implique des sacrifices de part et d'autres, une stratégie axée sur la prudence qui s'avère difficilement compatible avec la volonté plus ou moins grande de faire table rase avec le passé en optant pour une refondation rigoureuse de la substance organisationnelle. Une volonté des participants à se consolider étant cruciale au succès de la fusion, il en découle la nécessité de trouver un *équilibre* entre les objectifs de chaque partie (Schwartz, 2006). Rouvrir la boîte noire du texte fondateur, c'est donc menacer la préservation de cet équilibre. L'instance fondatrice ne relèverait pas du commencement absolu ; si la genèse prend place en ces murs et durant ces trois jours, elle est disséminée dans les négociations passées et les délibérations à venir, affublant à la substance une mobilité, une capacité de métamorphose, à l'instar des plaques tectoniques qui se déplacent en permanence tout en continuant inlassablement de *sous-tenir* la croûte terrestre. La genèse s'inscrit dès lors, dans la perspective des membres du comité, sous l'égide du *compromis*, dans lequel, expliquent Boltanski et Thévenot (1991), « on se met d'accord pour composer, c'est-à-dire pour suspendre le différend, sans qu'il ait été réglé par le recours à une épreuve dans un seul monde. La situation de compromis demeure composite, mais le différend est évité » (p. 337).

La justification ne convainc pas l'intervenant, qui demande à son tour à la présidence la possibilité de fournir une justification à la proposition d'amendement qu'il apporte :

JB: Qu'on informe les gens... Bon, à l'UFP-Gouin, ce qu'on a, ce qu'on a visé spécifiquement, c'est *une* partie de la démarche, à savoir la déclaration de principes, l'adoption. J'veais relire le texte qui, qui est proposé par l'exécutif, ça dit ceci. On dit : [lisant] *le comité sur la déclaration de principes étudiera les modifications proposées par les membres du congrès en vue d'une recommandation au comité de coordination. Lors de sa première rencontre, ce dernier, le comité de coordination, statuera sur les dernières modifications à apporter, adoptera le texte final, et assure, s'assurera de la publication rapide de la déclaration.*

Ça c'est ce qui apparaît à la page deux du document *procédures, statuts et déclaration*. Où on était en désaccord, c'est sur le fait que, une fois qu'on a adoptés les statuts, euh, la déclaration de principe, qu'il y aille des gens qui se réunissent puis qu'ils *retravaillent* le texte. La proposition que Gouin a amenée, c'était celle-ci. On dit : *que les amendements sur la déclaration de principes soient votés sur le plancher du congrès et que la déclaration qui sera adoptée par le congrès le sera dans sa version finale, et ne pourra être modifiée que par un autre congrès.* Ça respecte le principe, sur le plancher du congrès, on vote les textes, le secrétaire en prend une note. Il peut y avoir une rédaction du texte finale puis concordante. Il doit pas y avoir un autre comité qui va retravailler les textes parce que là, il peut avoir des, des modifications de texte qui correspondront pas à ce que les gens ont voté sur le plancher du congrès.

Donc la proposition que Gouin amenait, c'était juste sur l'adoption de la déclaration de principes en disant, une fois qu'on aura statué sur c'est quoi le contenu de la déclaration, c'est ça qui devient la déclaration. Elle sera rédigée, mais pas un autre comité qui va retravailler le texte. Et c'est, ça respecte la volonté du congrès. On va dire : c'est ça qu'il y a dans le texte et non pas le comité qui travaille par la suite. Et on dit, s'il y a lieu de modifier la déclaration, bien ça sera lors d'une autre instance, donc, d'un autre congrès. C'est ça le sens de la proposition que l'UFP-Gouin a amené.

Il emprunte d'abord au registre industriel en précisant que la proposition ne vise pas à déstabiliser ni délégitimer l'ensemble du script, celle-ci se limitant à « *une* partie de la démarche ». Procédant à une lecture de l'article litigieux, il se positionne en intermédiaire du document, ceci attestant d'une part de sa connaissance du contenu, reflet de son expertise, et d'autre part de la production d'un « effet de ventriloquie » par lequel il met en scène le texte livrant *de lui-même* son contenu (Cooren, 2010a). En d'autres mots, il se limite à rapporter *ce que dit* le texte, l'auditoire se devant par la suite de porter son propre jugement sur celui-ci. L'intervenant modifie ensuite son registre de justification, et ce radicalement, en se positionnant en porte-parole du congrès à l'encontre des manœuvres, jugées plus ou moins démocratiques, contenues dans le document des procédures. Il plaide ainsi en faveur de la volonté souveraine du congrès, accordant aux délibérations entre les membres la *seule autorité* à décider des principes et orientations du parti. Par conséquent, tout ce qui serait susceptible de freiner cette souveraineté devient automatiquement suspect. La méfiance à l'égard de toute forme de gouvernance teinte largement ses propos ; on ne peut donc, selon lui, déférer à d'autres, même s'il s'agit d'élus, l'autorité de décider pour ce qui est *constitutif* du parti, en l'occurrence son texte fondateur, sa constitution. Ce discours est symptomatique de la cité civique, ou du style républicain, en ce qu'il accorde la priorité à la volonté collective résultant de la délibération. Tout acte collectif ne découlant pas de la volonté collective est dès lors à proscrire, ce qui se reflète ici par la crainte qu'une minorité, les futurs membres du comité de coordination, trahisse le choix de la majorité. L'efficacité ne devrait jamais s'effectuer au détriment de la participation.

Suivant ces interventions, la présidence accepte la proposition pour fin de discussion. Au nombre des éléments qui transparaissent de la discussion, notons l'itération de motifs dominants ; plutôt que de varier les raisons pour défendre leur position, les interlocuteurs tendent à mobiliser un nombre restreint de lieux communs. Ceci atteste moins d'un manque d'originalité de leur part que de la présence effective de différents *styles rhétoriques* en concurrence pour fonder la voix et l'identité légitimes du collectif. En d'autres mots, ce à quoi se livrent les artisanes et artisans de la fondation correspond à ce que Burke désigne comme « dialectique de la substance ». Celle-ci traite les « motifs humains en termes d'action verbale », impliquant non seulement de concevoir « quelque chose dans les termes d'autre chose », mais, de façon plus restreinte, la dialectique tend à « considérer les choses non en termes de *quelque* autre, mais de *l'autre* » (Burke 1969 [1945], p. 33 ; italiques de l'auteur, ma traduction).

La nécessité de l'acte, et en particulier l'acte d'établir une hiérarchie parmi les souhaits ou principes de la constitution, métamorphose le « paradoxe de la substance » en une situation *agonistique*. Certes, les congressistes doivent se ranger en faveur ou contre la proposition (ou s'abstenir de prendre position), mais cela explique-t-il pour autant la division quasiment antithétique qui prend alors place entre les interlocuteurs ? Selon Burke (1957 [1941]), la responsabilité incombe au « processus dialectique » par lequel ce qui apparaît d'abord comme une différence tend rapidement à se convertir, à travers l'interaction, en antithèse :

Vous aurez remarqué que lorsque deux adversaires argumentent ensemble, bien que la différence initiale dans leurs positions respectives ait pu être mineure, ils tendent sous la

« pression dialectique » de leur drame à devenir graduellement en opposition sur toute chose. Peu importe ce que l'un affirme, l'autre (répondant à la dynamique de l'affrontement) s'en formalise grandement, et vice-versa. (p. 122)

Sous la pression de la joute oratoire, les points de passage entre positions adverses sont écartés à la faveur de leurs différences, accentuant d'autant plus l'apparence de divisions au sein du parti.

Cet esprit de confrontation semble investir le premier intervenant, lequel use d'un ton directif, et presque agressif, pour manifester son soutien à la proposition d'amendement :

MB: MB, UFP-Outaouais. J'appuie cet amendement de l'UFP-Gouin parce que il s'agit d'un principe *fondamental*. Surtout sur un texte comme une déclaration de principes, comme on ne travaillera pas de plateforme ni de programme à ce congrès-ci, cette déclaration va être le *seul texte officiel* qui pendant un an va nous représenter. C'est le *congrès* qui doit voter ça [pointant vers le sol]. On peut pas donner à un comité quelconque le mot de la fin sur un document *aussi fondamental*.

AUD: [Applaudissements]

Il est intéressant de relever l'emploi qui est fait du vocabulaire de la substance, associant le texte, un « un document *aussi fondamental* », de même que les modalités de son adoption, un « principe *fondamental* », à un moment constitutif de l'organisation. De l'avis de cet intervenant, le congrès (comme instance décisionnelle) ne dispose que du congrès (comme lieu de rencontre) pour faire entendre sa voix au monde ; par conséquent, il devient une sorte d'épreuve dont les résultats vont affecter durablement leur existence collective. Tout se jouerait *ici et maintenant*. Il y a aussi dans ces propos une forte méfiance à l'égard de la

gouvernance interne du parti. Cela s'illustre par la désignation des futurs représentants comme membres d'un « comité quelconque », disqualifiant leur pertinence dans le processus délibératif (étant *quelconques*, ils ne sont pas habilités à décider en lieu et place du congrès), et jetant un doute sur leur appartenance même au collectif (un comité quelconque, c'est une instance dont la finalité est équivoque, incertaine, et à la limite, inutile).

On retrouve là un écho à la critique classique des partis en tant qu'organisations usurpatrices des voix de ses membres, substituant à *long terme* la démocratie par l'oligarchie, et la représentation par la subsistance (Boutin et Rouvillois, 2005 ; Laroque, 2006 ; Lazure, 2006 ; Michels, 1971 [1911] ; Panebianco, 1988 [1982]). Or, ce qui est frappant dans cet extrait, c'est la manière dont cet enjeu s'inscrit au nombre des préoccupations et ce, *dès le commencement*. De façon peut-être radicale, d'après certains, qui tendent à donner raison à Burke lorsqu'il observe ce glissement fréquent du simple désaccord vers l'incommensurable antithèse. Ainsi, certains défenseurs de la proposition vont jusqu'à mettre en doute, bien qu'indirectement, *l'appartenance* des futurs représentants dans le processus décisionnel, recourant à l'identification *par antithèse* (Burke, 1972, 1973 ; Cheney, 1983), qui consiste à tabler sur la présence d'un opposant commun (les futurs mandataires) pour susciter l'identification d'individus affiliés à des regroupements distincts (les congressistes) :

FB : Oui, euh, FB, UFP-Gouin. Euh, simplement pour vous rappeler que la proposition de Gouin, euh, visait dans un premier temps à mettre un point sur la déclaration de principes. Parce que je sais que nous, à l'UFP-Gouin, et puis avec Option citoyenne, on a travaillé la

déclaration de principes, puis on aimerait ça que les amendements des gens, ou encore des exécutifs qu'on a faits, soient votés par le congrès, et non décidées par un organisation quelconque, euh.

AUD : [Murmures désapprobateurs]

FB : Alors j'aimerais beaucoup que, euh,

() : Quelconque ?

() : Whoooo !

FB : Cette décision-là soit démocratique et non, euh, décisionnelle par une organisation [levant les bras dans les airs] intra-organisationnelle.

AUD : [Murmures inaudibles]

L'équation n'apparaît jamais de façon aussi explicite : lorsque les membres délibèrent, il y a de la démocratie (participative) ; lorsque des dirigeants décident, il n'y en a pas. À en juger d'après les remarques spontanément exprimées par certains membres de l'auditoire (sans l'usage de micros), l'équation ne fait pas l'objet de consensus ; au contraire, plusieurs désapprouvent ce qu'ils croient être, possiblement, un sophisme de l'homme de paille, l'exagération accrue de l'adversaire et de ses motivations. Retenons tout de même les éléments plus favorables (désir ardent de délibération et prise en compte des intérêts du plus grand nombre) en tant que composantes *constitutives* (ou du moins qui aspirent à le devenir) du style rhétorique en cours d'élaboration au sein du parti.

Plusieurs intervenants vont réemployer les justifications fournies à l'auditoire par la porte-parole d'Option citoyenne, en privilégiant les impératifs d'efficacité, mais aussi en contestant la *lecture* du document que préconisent ici les supporteurs de l'amendement. Le président de l'UFP conteste l'intervention de l'interlocuteur MB en termes de sa *faisabilité*, avertissant que tout ajout à la liste des réalisations « aurait pour effet de modifier l'ordre du

jour qu'on vient d'adopter ». Il ajoute aussitôt qu'à ces considérations formelles se doublent des considérations de *fond*, à l'effet que le texte *annonce* (c'est en tout cas ce que l'interlocuteur *fait dire* à ce document) l'inverse de ce que prétendent lui faire dire les contestataires de la voie officielle :

FC : (...) D'abord, la proposition-là du comité de négos, elle dit pas que le congrès est dessaisi de son droit de voter sa déclaration de principes. Elle dit exactement le contraire : [lisant] // *est proposé et appuyé que le présent congrès fasse siennes les grandes orientations*. On vote le fond ! On vote la ligne générale ! Mais à la lumière des commentaires qui vont être faits pendant le débat, réel, qu'on va avoir ensemble en plénière, on va mandater des élus pour finaliser la, la rédaction. Il me semble que c'est ça que ça dit, ça ne dit rien d'autre. Puis, à mon avis, ça dessaisit pas le congrès de son droit de décider de son texte, euh, fondateur, loin de là. Ça rend les choses plus faciles et plus rapides.

Ce faisant, il réitère non seulement la compréhension partagée par les membres du comité, mais il s'efforce de lever une partie de l'ambiguïté qui semble être à l'origine de la contestation, usant du stratagème de l'association pour montrer que ce qui paraît dissocié (la démocratie vs. l'efficacité) relève en vérité (celle qu'il défend) d'une même (matière à) préoccupation, d'une même substance, soit une démocratie efficace.

Les congressistes qui prennent ensuite la parole ne reprennent pas l'association, mais s'approprient la rhétorique de l'efficacité, préconisant la recherche de simplicité (toute relative) et du compromis :

RS : (...) Il me semble que je me suis trompé de congrès, ou que je suis un congrès en retard, ou un congrès en avance. Mais il me semble effectivement qu'il y a eu une série de négociations, c'est une épreuve qui a demandé de la souplesse et de la flexibilité de, de bien du monde. Et puis que, il y a des débats de fond à avoir. J'ai l'impression qu'on pourra pas avoir ces débats de fond ici. Même en ateliers demain, en bouleversant la série

d'ateliers à cause des statuts et règlements c'est quand même important, il faut qu'on en discute-là, en atelier.

(...)

YT : YT. J'ai l'impression que j'étais mêlée tout à l'heure parce qu'on parlait de deux choses en même temps, là. Donc, euh, moi en tous cas, je pense que il y a eu un travail sur la déclaration de principes de fait, moi en tous cas je me vois pas, pour la première fois, à commencer à apporter des amendements, où je vas être perdue, où j'aurai plus le goût de travailler, et il me semble qu'on a un bout de fait, puis qu'on essaye de faire un autre bout, en prenant la déclaration ensemble.

AUD : [Applaudissements]

La genèse relève-t-elle du commencement absolu ou relatif ? D'après ces intervenants, la balance penche en faveur de la seconde, une définition de la situation (de rhétorique) qui les distingue de leurs collègues en faveur d'une éventuelle réécriture de la déclaration. Il y a eu des négociations, puis il y a maintenant le congrès de fondation, lequel sera suivi par d'autres rencontres où seront débattues les orientations – et toutes ces instances participent, en se combinant, à faire naître l'organisation. Et chercher à tout accomplir dans le cadre restreint de ces trois jours que dure le congrès, c'est faire l'impasse sur les activités passées et futures, et minimiser la complexité du processus en cours. En somme, c'est faire preuve d'inefficacité (et peut-être d'absolutisme, voire de fondamentalisme).

Quoi qu'en dise le président de l'UFP, le texte se prête à des interprétations contraires, ce qui traduit une brèche au niveau de l'*autorité* du texte organisationnel : qui parle pour le parti de façon *légitime* ? La genèse d'une organisation, selon Taylor et Van Every (2011), s'accomplit en deux étapes. Premièrement, son émergence est attribuable à une forme d'anthropomorphisme par laquelle elle est constituée (légalement depuis 1886)

en tant personne légale, et traitée *comme si* elle disposait réellement de motifs, d'intentions, d'attitudes et d'émotions. Deuxièmement, il faut que ces « attributs humains » soient communiqués, à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières (elles-mêmes des produits de la constitution), par quelqu'un de délégué afin de parler ou écrire *en son nom*. L'établissement de l'autorité est un élément crucial de la genèse : en l'absence d'une voix reconnue, l'organisation demeure essentiellement inaudible, inexistante. S'accomplit alors ce que Taylor et Van Every nomment un « jeu de cadrage » dans lequel les agents en concurrence « font de leur mieux pour faire accepter leur perspective, non seulement comme *une* perspective, mais comme *la* perspective : une constitution de l'autorité » (p. 35 ; italiques des auteurs, ma traduction). Or, dans cette manifestation du jeu de cadrage, un *mystère* plane quant à l'attribution du droit d'auteur au congrès ou au comité de coordination, deux agents collectifs dépeints (selon certains) comme antagonistes dans la constitution de l'autorité.

Pour le dramatisme, ce mystère découle de la division et surgit « lorsque différents *types* d'êtres sont en communication » (Burke, 1969 [1950], p. 115 ; l'auteur souligne, ma traduction). De part et d'autre, les interlocuteurs se positionnent comme parlant au nom des principes essentiels, mais leurs propos dénotent une *étrangeté* à l'égard des intentions de leurs vis-à-vis, qui se traduit par la crainte des uns de voir dérailler l'organisation du congrès planifiée depuis des mois, et des autres de se voir brimer dans leur participation aux décisions fondamentales du parti. La hiérarchie, bien qu'embryonnaire à ce stade-ci, procède néanmoins à rendre « subtilement mystérieux » les liens entre les agents qui en

viennent à représenter « différentes *classes* (ou types) de gens » (ibid.). Or, si l'identification est indissociable de la division, Burke reconnaît que des personnes en situation d'étrangeté peuvent également être dépeintes comme « capables de communion », réitérant l'invitation caractéristique à l'invention rhétorique, à la communication de la genèse.

Cette rhétorique de la démystification va s'incarner dans l'évocation du *lien de confiance* prévalant entre agents rassemblés, puisant au répertoire de justification que Boltanski et Thévenot (1991) associent à la cité domestique, laquelle met l'emphasis sur les relations de proximité et de filiation entre les membres d'une collectivité, ce que Burke associe à la substance familiale. En dépit de la distinction que posent les auteurs entre cités civiques et domestiques, il est possible, voire impératif, de considérer la confiance dans l'émergence de sphères de délibérations, ne serait-ce que dans la confiance qu'accordent les participants au processus de délibération devant culminer par des décisions et des politiques mises en actes en réponse à des problèmes communs (voir Hauser et Benoit-Barné, 2002). En ce sens, la réitération du lien de confiance entre les congressistes devient l'instrument par lequel transcender la division entre les cités civiques et industrielles ; non pas que ce répertoire de justification et d'éléments stylistiques soit *absolument* supérieur aux registres discursifs en concurrence mais, de façon *pragmatique*, il accomplit la jonction entre ces ordres de grandeur perçus comme étant irréconciliables.

Mobilisée par une militante (qui incidemment manifeste des traits de chaque style, en refusant de se plier à l'autorité de la présidence quant à l'usage des micros appropriés et

arguant en faveur du manque d'efficience associé à la révision exhaustive de la déclaration de principes), la troisième voie s'incarne ensuite dans une voix familière aux congressistes, celle de la porte-parole de l'UFP :

SR: Merci. Maintenant je passe au micro un-femme.

DV : [regardant vers sa collègue, placée derrière un autre micro] C'est-tu moi ça ou c'est toi ?

() : C'est toi.

DV : C'est moi, d'accord. Euh, je fais partie de ce comité, euh, de déclaration de principes, j'ai travaillé avec FS, FC et d'autres. Euh, je fais partie également du comité de négociations conjointes, DV, vice-présidente de l'UFP. Si on a adopté ce genre de processus-là, c'est justement parce que, on est parti, comme les gens vous l'ont mentionné tout à l'heure, des *textes* fondateurs des *deux* organisations en présence. Ça c'est notre première assise, très solide, hein, débattue dans nos organisations respectives, votées démocratiquement, tout ça. C'est nos assises.

Après ça, on a travaillé sur des textes conjoints. Je vous les cite : écologie, féminisme, fonctionnement du parti, économie. Quatre textes! [indiquant ce chiffre de la main droite] Pas un, et puis pas juste une, un demi-paragraphe. Des pages et des pages de mots qui veulent dire des choses, qu'on vous a envoyé dans *toutes* vos régions. Que vous avez débattu, que vous avez modifié, qu'on a modifié en conséquence. À nouveau, ces textes-là ont été intégrés, nous ont inspiré, nous ont guidé dans ce qu'on a écrit. On n'a pas pondu ça tout seuls.

Donc, ce que vous avez aujourd'hui comme déclaration de principes et sur lequel vous allez vous prononcer demain, c'est un texte qui nous représente, tous et toutes ce soir, et aussi, des tas de gens qui sont pas là pour apporter des amendements. Eux aussi se sentiraient peut-être lésés qu'on ait apporté des choses, des amendements.

Donc, la déclaration de principes, elle est le fruit de notre réflexion, de nos textes et c'est notre base d'unité. Nous avons quand même pensé ouvrir la porte, parce que, aucun texte n'est jamais parfait. Ouvrir au moins la porte à vos *commentaires*. On a dit, nous recueillerons vos commentaires, et à partir de ces commentaires-là, les mêmes personnes qui ont travaillé sur la déclaration de principes avant, que vous avez jugées suffisamment dignes de confiance pour faire ce travail *avant*, vont continuer à le faire à partir uniquement

de vos commentaires. Et seulement de vos commentaires qui vont dans le sens de ce qu'il y a dans le fond.

Alors, peut-être qu'il faut scinder en deux la proposition. Moi je suis tout à fait d'accord, moi j'ai le goût d'entendre un vote *en bloc, massif, unanime* sur la déclaration de principes que j'ai tellement travaillée, puis avec F et les autres. Certainement, mais après ça, on est aussi prêts à entendre vos commentaires pour bonifier cette déclaration-là. Mais je veux pas qu'on commence à entrer dans des amendements, sous-amendements, contre la proposition, et cetera. Ça c'est vraiment, c'est trop ardu. Merci.

SR: Merci.

AUD : [Applaudissements]

Cette intervention, bien qu'elle souscrive à la position défendue par les autres membres du comité de négociation s'étant exprimés auparavant, s'en distingue sensiblement quant au *style* employé, ceci en se livrant à un éloge de la délibération, fer de lance du style républicain associant « la persuasion à essence de la politique » (Hariman, 1995, p. 102).

Cet éloge prend la forme d'un récit du commencement, ce que Burke appelle « temporalisation des essences » et qui consiste à relier ce qui est logiquement et temporellement *premier*, donnant à voir la substance ou les fondements de l'organisation telle une construction de couches successives de délibérations entre les parties prenantes à sa fondation. Convoquer les origines, c'est rappeler la finalité du projet, la *raison d'être* de l'organisation. En procédant de la sorte, l'interlocutrice se positionne alternativement en tant que chroniqueuse détachée des activités devant culminer par la genèse du nouveau parti, et en tant que participante vivement attachée autant au processus qu'aux résultats attendus de celui-ci. Elle parvient conséquemment à valoriser le débat tout en le *disloquant*, c'est-à-dire à donner une voix à ces personnes impliquées dans la fondation et exclues du

congrès, à louer le caractère *délibératif* des textes fondateurs, « première assise » de l'organisation, et à rappeler la création *collective* de la déclaration de principes née du va-et-vient entre le comité de négociation conjoint et les instances locales des groupes fondateurs.

Elle se fait ainsi porte-parole des participants à la fondation, *incluant* ceux et celles qui réclament le droit d'amender la procédure. Cependant, elle se met également en scène *en tant que participante* à la fondation, témoignant d'un ardent désir d'unité entre les membres à l'occasion de la genèse, geste historique d'affirmation collective *et* de reconnaissance à l'égard des efforts investis depuis des mois, voire des années, pour mettre au monde une organisation écologiste, féministe, et cetera. En dépit d'une division des tâches et des formes de contribution à l'entreprise, les participants sont *consubstantiels* en vertu de leur apport et des valeurs sur lesquelles celle-ci repose. Au-delà des étiquettes et des responsabilités, semble-t-elle soutenir, il y a des personnes impliquées dans un même projet, et partageant par conséquent une même substance (cette fois-ci directionnelle, étant liée au cheminement commun, quelles que soient les origines de ses protagonistes). L'homme de paille tend alors à se désagréger, et le refus de se conformer aux suggestions du comité de négociation ne se conçoit plus dans l'opposition de la majorité des congressistes à la minorité des autorités, mais dans l'opposition de la majorité des participants à la fondation contre une minorité de gens suspicieux à l'endroit des efforts investis.

Enfin, j'aimerais attirer votre attention sur la façon par laquelle la « double nature » du congrès se trouve réaffirmée par l'intervenante lorsqu'elle s'efforce d'influer sur la conduite de ses pairs. De premier abord, elle réitère les arguments de ses collègues du comité de négociation relativement à la dimension *relative* de la fondation, ou encore à son aspect disloqué qui conduit à reporter à une date ultérieure le débat sur les orientations de la formation. Cependant, par son appel à « un vote *en bloc, massif, unanime* sur la déclaration de principes », elle établit le caractère local et situé de la genèse, l'évidence que l'on ne naît qu'une seule fois, et le geste fondateur doit par conséquent incarner ce *coup de force* par lequel une organisation est constituée *pour la toute première fois*. De la nécessité de cet acte d'unité, ou d'un acte qui communiquerait *l'apparence* d'unité, découle l'un des éléments du style républicain, soit la conscience d'une fragilité de l'existence collective, et qui rend compte « de la prédilection qu'ont les républiques pour les grands gestes fondateurs, les proclamations et les monuments » (Charland, 2003a, p. 87). Globalement, l'intervention citée emprunte au style républicain dans la mesure où celui-ci « prend plaisir à composer et à livrer des discours publics persuasifs, inclut d'autres modes d'échanges et se transforme spécifiquement en mode d'action qui définit le consensus comme fondation et finalité de la gouvernance, et culmine dans un modèle de primatie préconisant l'incarnation (*embodiment*) personnelle de la culture civique » (Hariman, 1995, p. 102 ; ma traduction).

Suivant cette intervention, un congressiste pose la question préalable, visant à mettre un terme aux délibérations afin de soumettre au vote l'enjeu faisant l'objet d'un

désaccord. Le vote s'effectue en faveur de cette mesure, puis contre la proposition d'amendement. Des explications sont ensuite fournies relativement à d'autres points de procédures en réponse aux demandes des congressistes à cet effet, puis la présidence se livre à une présentation des candidates et candidats aux différents postes au comité de coordination en vue des élections du dimanche matin. Suivant la dissension, c'est sur une forte note d'unité que prend fin la soirée d'ouverture du congrès.



Figure 3 - Bannière surplombant le site du rassemblement





Figure 4 - Projection sur écran des logos *UFP* et *Option citoyenne*





Figure 5 - Visite de la fanfare

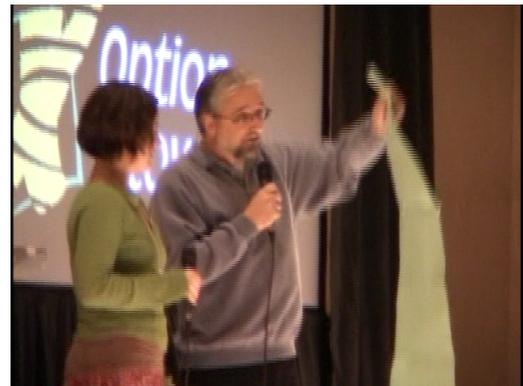
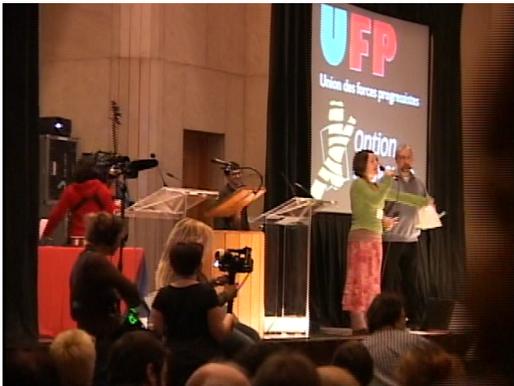


Figure 6 – Mot d’ouverture par le duo d’animateurs

CHAPITRE V

MISE AU POINT

Quelles leçons devons-nous tirer des événements de la soirée d'ouverture du congrès ? En quoi les accomplissements alors recensés – mise en scène et mot d'ouverture, narration des historiques respectifs – et communs – des groupes fondateurs, allocutions des représentants, élaboration d'un ordre du jour et de procédures d'assemblées, délibérations sur les rôles et modalités d'adoption de la déclaration de principes, et enfin, présentation des candidates et candidats aux postes du comité de coordination national – contribuent à valider la thèse d'une communication de la genèse, c'est-à-dire que la constitution d'une organisation est une réalisation du langage en interaction dans un univers imprégné de matérialités (architecture, microphones, documents, cartons de vote, etc.) ? Comment l'articulation de ces créations vient *communiquer la genèse de l'organisation* ? Peut-être qu'un bref détour vers la genèse des sociétés apportera quelque éclairage additionnel à ce que réalisent la *somme* de ces transformations opérées en interactions (histoire, voix, projet, principes, procédures, préférences stylistiques, etc.).

Aussi nombreux soient les ouvrages traitant de la genèse d'un phénomène, rares sont ceux qui tentent au passage de problématiser la genèse elle-même. Parmi ces exceptions, les travaux de Dumont (1996) sur la société québécoise sont forts éclairants, posant l'enjeu de la genèse comme celui de l'élaboration d'une *référence* qui parvient

ultimement à valider, incarner ou à représenter une création collective en tant que création agissante, autonome et différenciée. Adhérant à une vision de l'histoire reconnaissant l'existence de tournants décisifs dans le passé des collectivités qui affectent subséquemment leur l'identité et leur conscience, modifiant le sens de leur devenir, il conçoit la genèse comme cette phase du développement d'un collectif durant laquelle celle-ci prend conscience d'elle-même, d'une identité qui la démarque des autres formes d'agrégations :

D'une histoire longtemps vécue dans la dispersion des circonstances, [la société] a accédé à la sphère politique ; par les affrontements des idéologies, ont émergé une mémoire et des projets collectifs. Alors, la société a été vraiment *fondée* : avec une *référence* à laquelle des individus et des groupes ont pu se rapporter, une *identité* qu'il leur a fallu devenir, une conscience historique qui leur a donné le sentiment plus ou moins illusoire de faire l'histoire et la faculté plus ou moins assurée de l'interpréter. (p. 9 ; l'auteur souligne)

La genèse, ainsi pensée, correspond à cette transformation ou succession de transformations par laquelle un collectif (société, organisation, famille) en vient à se reconnaître, s'identifier, donnant lieu à la possibilité pour ses membres d'agir ensemble. À quelques nuances près, nous retrouvons là la logique dramatisante de la consubstantialité et la rhétorique de l'identification. « Comment délimiter cette genèse ? », demande l'auteur (p. 14). Selon lui, il serait plus aisé de circonscrire une organisation et repérer « les réseaux de rôles et de statuts qui rassemblent les acteurs » (*ibid.*) qu'il en va avec une société, mais dans chaque cas, l'enjeu de la genèse est intimement lié à une conception de l'identité collective. D'ailleurs, s'enquiert Dumont, « lorsque s'effrite l'identité collective, ne faut-il

pas se demander par quel processus elle s'était imposée autrefois, revenir à sa genèse, si l'on veut parvenir une nouvelle conscience de soi ? », (pp. 13-14).

C'est donc au repérage de ces éléments mobilisés dans la *construction* de cette référence commune que se prête l'analyse génétique, ce qui commande par défaut le rejet de n'importe quelle typologie qui rendrait *indiscutable* certains de ces attributs des collectifs. Par exemple, les nations se caractérisent par la possession d'une langue, d'un État, d'une ou de plusieurs religions, par de traits culturels et des origines, mais Dumont affirme qu'il n'existe aucune liste exhaustive et consensuelle d'éléments qui, en eux-mêmes, délimitent la définition de ce qu'est la nation, ceci car les exceptions y abondent. Cependant, *l'articulation* de ces traits (État, langue, origines, etc.) contribue à l'établissement de repères d'identités symbolisant et soutenant la réalité transcendante de la nation ; ils en fondent la réalité exactement comme l'enseigne, les bureaux, le personnel, les produits et les services contribuent à *présentifier* et à *incarner* une organisation (Brummans et al., 2009 ; Cooren, 2006, 2010a).

Conséquemment, la genèse assure la construction du référent d'une réalité intitulée parti, société, ou nation, et ce de façon décisive, puisque inaugurale, mais elle ne se conçoit pas comme « une implacable fatalité » qui influencerait sur le cours de l'histoire. Selon Dumont (1996), elle se compare davantage à « la forme première d'un destin que les sociétés doivent assumer même quand elles songent à s'en affranchir. (p. 18). Mentionnons surtout que la genèse apparaît chez cet auteur comme un phénomène communicationnel, un accomplissement reflété par les idéologies, la mémoire historique, et l'imaginaire littéraire.

Autrement dit, ces repères d'identités collectives sont aussi des produits du discours¹³ :

Un cran de plus est franchi lorsque intervient le discours : des idéologies disent la nation, en décrivent les traits, la distinguent d'autres nations, dénoncent les périls qui la guettent. Le nationalisme en est la forme la plus nette, susceptible d'ailleurs d'espèces multiples. Des discours racontent l'histoire de la nation, en font voir le développement dans le temps, la gratifient d'une mémoire collective. (p. 15)

Encore une fois, les destins de la communication et de la fondation semblent liés. En somme, il apparaît que les artisans et artisanes de la genèse, ce premier soir du congrès, se soient évertués à circonscrire cette référence qui deviendra la leur, celle de leur organisation en voie de naître. Par ce travail accompli, ils se trouvent désormais en mesure de s'identifier et de se reconnaître. Ils ont à leur disposition une série de ressources rhétoriques susceptibles de fonder et de maintenir leur consubstantialité : des représentants, des valeurs, une histoire, des normes de discussion, etc. Tout, cependant, n'est pas encore acquis : il leur manque un nom, un logo, sans compter que les textes fondateurs (déclaration de principes et statuts) n'ont pas de statut effectif dans la gouverne de l'organisation. Et, au-delà des

¹³ Sans parler explicitement de communication, le positionnement de Dumont (1996) dans une conception interprétative de la sociologie le conduit à prendre au sérieux les propos que tiennent les acteurs sur eux-mêmes et sur leur monde, une reconnaissance tacite du rôle constitutif du langage dans la genèse et le développement des sociétés : « Nous sommes incapables de cerner la nature d'une nation en écartant l'incessant travail par lequel les hommes eux-mêmes interprètent son existence. C'est que les symboles, le langage, ne survolent pas la *réalité* sociale pour nous la cacher. Voyez les mouvements nationaux qui agitent la planète ; ils ne proviennent pas de *nations*, de *minorités*, d'*ethnies* aux arêtes rigidement fixées d'avance ; visant à modifier des structures, ces mouvements sont tout autant des transactions de langage, des conflits d'exégèses » (p. 15 ; l'auteur souligne).

limites du congrès, une reconnaissance, des soutiens électoraux, des regroupements locaux à l'échelle de la province, un programme, et bien plus encore...

Retenons un point : les événements de la veille, bien qu'étant circonscrits dans le temps et l'espace, permettent d'observer comment une organisation est constituée par la communication et la rhétorique à *de multiples reprises*, incessamment et pour « une autre prochaine première fois », dirait Garfinkel (2002). Ainsi, les variations recensées au niveau des genres mis en œuvre – narration, allocutions des représentants, interventions ironiques, styles rhétoriques concurrents – accentuent la mise en place d'une référence commune : l'articulation de lieux, figures, ou termes qui convergent pour assurer l'identification à une identité collective en émergence. À la lumière des débats actuels sur la théorie des partis politiques, l'observation minutieuse du congrès plaide en faveur d'une conception *performative* de l'organisation partisane, préconisant que les éléments qui en sont constitutifs ne sont jamais complètement déterminés à l'avance, mais qu'ils sont au contraire constitués au cours des négociations mettant aux prises les créateurs. Avant d'acquérir une identité stable et permanente (ce qui est susceptible de ne jamais survenir), un parti politique est d'abord une *chose*, entendue au sens étymologique d'un « objet de délibérations » (Cooren, 2010a, p. 168) – auquel il faut suppléer une référence, élaborer une substance.

Et pourtant, la planche à dessin du congrès de fondation, sur laquelle s'esquisse le schéma du futur parti, n'a visiblement rien d'une *tabula rasa* ; chaque instant y est soigneusement pensé, chaque intervention stratégiquement orchestrée, hormis la discussion

impromptue sur l'adoption de la déclaration de principes. *L'expérience* singulière de la fondation, qui se conçoit de plus en plus sur le mode d'une invention rhétorique de l'organisation, continue de baigner dans les eaux sombres de l'ambiguïté. Il y a dans la genèse cette nouveauté radicale – « quelque chose de neuf auquel on ne peut pas s'attendre d'après ce qui s'est passé auparavant », pour user de la formule d'Arendt (1983 [1961], p. 234) – associée aussi bien au caractère contingent des interactions qu'au contexte d'expectatives des créateurs ou encore à l'unicité de la naissance comme événement :

Ce qui est absolument nouveau, ce n'est pas ceci plutôt que cela, c'est le fait que cela arrive une seule fois, c'est ce que marque une date (un moment et un lieu uniques), et c'est toujours une naissance ou une mort que date une date. Même si on pouvait prévoir la chute du mur de Berlin, c'est arrivé un jour, il y a eu encore des morts (avant et pendant l'effondrement), et voilà qui en fait un événement ineffaçable. (Derrida, 1996, p. 29)

Or, l'organisation des événements de la soirée d'ouverture (et leur nature *organisée* fournit en soi un bon indice) conduit simultanément à apprécier les cas d'imitation à l'œuvre : usage du schéma *canonique* de la narration, des *genres* de l'allocution plénière et de la délibération, sans compter les *emprunts* à certains styles rhétoriques ou régimes de justification. Tel que le relève Barthes (1970) dans son exposé sur « l'ancienne rhétorique », l'invention renvoie « moins à une invention (des arguments) qu'à une découverte », rajoutant aussi que « tout existe déjà, il faut seulement le retrouver » (p. 198). La genèse, une première dont le script aurait déjà été savamment rédigé...

Ceci en appelle à une autre question : « où finit la genèse ? » (Dumont, 1996, p. 18).

En s'en remettant à l'équivalence entre genèse et référence, le commencement prend fin

lorsque le groupe accède à la conscience historique, articule son discours national, édifie ses projets collectifs, gère sa mémoire collective et publie sa littérature. Explication d'une portée limitée lorsqu'il s'agit de rendre compte de la genèse à partir d'une analyse des interactions. D'autant plus qu'il est trop tôt pour en finir avec le mystère de la fondation, ceci sur la base d'au moins trois présomptions : Qu'en est-il de l'*acte* fondateur, ou de la *marque* de naissance, en admettant évidemment qu'une telle chose puisse exister ? Qu'en est-il de la *constitution* proprement dite, de la rédaction, de l'appropriation, et de la mise en acte du ou des texte(s) fondateur(s), de cet « ensemble indiscuté d'ententes sous-jacentes à propos des droits et responsabilités qui caractérisent une entité sociale – sorte de contrat auquel les participants sont parvenus » (Robichaud et al., 2004, p. 8, ma traduction) ? Comment s'élabore, en d'autres mots, la constitution de ce parti ? Qu'en est-il enfin des indications liées au fait que les principales réalisations sont prévues lors de la seconde journée du congrès de fondation – que ce soit l'adoption du nom et du logo, ou l'adoption de la déclaration de principes et des statuts et règlements ? De la mise au point, il faut désormais passer à l'action, ce qui se traduit par un repositionnement au niveau de la démarche d'analyse déployée dans ce chapitre afin de cerner les aspects suivants :

- 1) La « métaphysique de la constitution de soi » (Dorland et Charland, 2002, p. 146), soit la convocation d'un acte fondateur qui soit simultanément un acte de langage, et que Derrida (1984), dans un célèbre essai, associe au *coup de force* nécessaire à la genèse du collectif et qui viendrait momentanément brouiller la distinction entre constater et produire. Sur la base de ce précédent, la piste de l'acte fondateur est

appréhendée en articulant la réflexion à une analyse de l'adoption de la *déclaration de principes*, de même que celle du *nom*, la désignation correspondant à cette étape cruciale qui nomme ce « nous » permettant par la suite à ses représentants de parler et d'agir au nom de l'organisation (Cooren, Brummans et Charrieras, 2008).

- 2) La « dialectique de la constitution », soit les transformations subséquentes que subit une constitution dans le cadre de la fondation d'un collectif, couvrant en particulier les étapes de la sélection volontaire des souhaits ou principes, suivie de la nécessaire hiérarchisation de ces principes dans un cours d'action spécifique, en concordance avec la conception de la constitution élaborée par Burke (voir chapitre 3). En se limitant aux confins du congrès, l'analyse de cette dialectique sera orientée vers les discussions sur la portée et le contenu des textes fondateurs, la *déclaration* et les *statuts*, en accordant une attention particulière à la traduction des principes (justement inscrits dans la *déclaration de principes*) en termes de droits, de responsabilités, de pratiques associées aux *statuts et règlements*.

Pour reprendre l'analogie du roman policier, ces deux pistes semblent les plus prometteuses en vue de démystifier la genèse de l'organisation – ce qu'elle fait, et comment elle se fait¹⁴. Et pour demeurer dans la comparaison, afin d'éviter que le polar se métamorphose en roman-fleuve, la description des événements dans ce chapitre se cantonnera aux aspects précédemment indiqués.

¹⁴ Cela ne signifie nullement que le reste soit sans importance mais, comme dans un polar, certaines pistes se doivent d'être écartées au fur et à mesure que progresse l'enquête.

MÉTAPHYSIQUE DE LA CONSTITUTION : DÉCLARATION ET SIGNATURE

La rhétorique constitutive se fonde sur un paradoxe : l'auditoire interpellé par le discours doit déjà être consubstantiel avec l'identité que lui attribue ce même discours. Autrement dit, pour Charland (2001), la rhétorique constitutive opère sous un halo de mystère, brouillant les distinctions usuelles entre sources et produits de la constitution. Il effectue un rapprochement entre ce genre rhétorique et le paradoxe de la constitution par lequel un collectif en vient à se créer pour une (autre prochaine ?) première fois. Là aussi, la fondation par des agents trahit la nature paradoxale de la constitution, dans la mesure où ces représentants sont eux-mêmes les produits (ou effets) d'un discours fondateur – tous comme celles et ceux qu'ils représentent. Il subsiste donc un je-ne-sais-quoi de mystérieux associé au moment mythique de la fondation, lequel mystère est partiellement levé par la brillante analyse qu'effectue Derrida (1984) de la *Déclaration d'indépendance* à l'occasion du bicentenaire des États-Unis, établissant dès lors un précédent dans l'investigation des mécanismes sous-jacents à la fondation des collectifs.

Il faut d'abord souligner que chez Derrida, l'instance fondatrice coïncide avec la *signature* de la déclaration plutôt, par exemple, qu'avec la rédaction du document (bien que celle-ci appelle logiquement celle-là). Ainsi, c'est la signature qui performe, sachant que ce geste garantit la légalité et l'effectivité du document : « l'acte fondateur d'une institution, l'acte comme archive aussi bien que l'acte comme performance *doit garder en lui la signature* » (p. 17 ; l'auteur souligne). Toute la problématique se réduit désormais à une question unique : « *qui signe, et de quel nom soi-disant propre, l'acte déclaratif qui fonde*

une institution ? » (p.16 ; l'auteur souligne). Autrement dit, quel agent, sur la base de quel fondement, peut réaliser cet acte de façon à en garantir la légitimité ? Un questionnement qui conduit Derrida à évaluer le rôle de Thomas Jefferson, l'individu chargé de la rédaction du document.

Or, juge Derrida, ce dernier écrit sans pour autant signer : « il n'avait pas la responsabilité *d'écrire*, au sens producteur ou initiateur du terme, seulement de *rédiger*, comme on dit d'un secrétaire qu'il rédige une *lettre* dont l'esprit lui est soufflé, voire le contenu dicté » (p. 18 ; l'auteur souligne). Les rédacteurs ne deviennent pas nécessairement des auteurs (il existe des écrivains fantômes), bien que ces rôles puissent converger (Jefferson compte au nombre des signataires, mais n'assume pas seul cette responsabilité). Il y a aussi les représentants du peuple, mais ces individus ne signent pas réellement non plus. Pas pour eux-mêmes, mais pour d'autres. Comme le note Derrida, « ils ont délégation ou procuration de signature. Ils parlent, « déclarent », se déclarent et signent "*in the name of...*" » (p. 19 ; l'auteur souligne). Ultimement, va-t-il conclure, c'est le peuple qui, en droit, signe la déclaration et fonde la république, en dépit de son absence à la table des signataires.

Il signe (on lui attribue la signature), mais ne signe pas (aucune entité *peuple* n'est en mesure d'apposer lui-même sa signature sur la déclaration). Cela laisse planer un doute : est-ce que le peuple, en signant par le truchement de ses représentants, produit la déclaration, ou est-ce que la signature de la déclaration rend effective l'existence du peuple signataire ? La déclaration dénote-t-elle un état de fait qu'elle officialise, ou accomplit-elle

le changement ? Il est indéniable pour Derrida que la déclaration est un acte performatif, qui « fait ce qu'il dit faire ». Et pourtant, une indécidabilité persiste entre la nature constative ou performative de l'acte : « on ne peut pas décider, et c'est tout l'intérêt, la force et le coup de force d'un tel acte déclaratif, si l'indépendance est *constatée* ou *produite* par cet énoncé » (p. 20 ; l'auteur souligne). « Obscurité » et « indécidabilité » prévalent à cet instant, et leurs présences, juge le philosophe, « sont *requises* pour produire l'effet recherché » (p. 21 ; l'auteur souligne).

C'est durant ce moment que s'accomplit l'acte fondateur paradoxal qui, rétrospectivement, *fonde* l'identité des auteurs de l'action, et *constitue* le peuple à qui est attribuée la paternité du geste. La force rhétorique de ce coup de force consiste ainsi à présupposer l'existence du peuple que la signature de la déclaration viendra constituer rétrospectivement. Le peuple existe en tant *qu'effet* de la déclaration, et ce alors même qu'il est posé comme l'auteur à *l'origine* du texte. Comme l'écrit Derrida, « la signature invente le signataire » (p. 22) :

Il n'y avait pas de signataire, en droit, avant le texte de la Déclaration qui reste lui-même le producteur et le garant de sa propre signature. Par cet événement fabuleux, par cette fable qui implique de la trace et n'est en vérité possible que par l'inadéquation à soi-même d'un présent, une signature se donne un nom. (p. 23)

Ainsi, le paradoxe de la constitution trouve un salut dans cette relative primauté de l'acte qui, par ce que Derrida qualifie de « rétroactivité fabuleuse », permet après-coup la constitution du collectif qui se trouve à l'origine de l'acte.

Cependant, il fait remarquer que cette assise tautologique ne suffit pas à établir la légitimité de la création ; encore faut-il qu'une autorité légitime extérieure vienne valider cette création. Dans l'exemple américain, les auteurs ne peuvent en appeler aux lois, car c'est contre l'autorité même du souverain que s'accomplit la fondation. Soulignant avec Burke le caractère agonistique des constitutions, Derrida rappelle que pour se fonder comme sujet libre et indépendant, la signature implique d'« effacer une autre signature étatique en « dissolvant » les liens de paternité ou de maternité coloniale » (p. 24). Ultimement, c'est vers Dieu que se tournent les auteurs de la *Déclaration* ; témoin privilégié, il est le seul en mesure d'autoriser la création, et ainsi attribuer un sens et un effet au texte fondateur : « Dieu est le nom, le meilleur, pour cette dernière instance et cette ultime signature » (p. 27).

Par son analyse, Derrida ne prétend pas épuiser le sujet, et élucider à jamais le mystère de la fondation des institutions¹⁵. Toutefois, son essai semble incontournable pour quiconque désire saisir certains rouages de la manière dont les collectifs en viennent à exister. Qu'en est-il du cas singulier d'un nouveau parti politique au Québec ? Résistons d'abord à la tentation d'appliquer sans discernement les conclusions du cas américain, considérant que celui-ci ne représente *qu'un* cas de figure, ce qui est mis en lumière par l'analyse rhétorique des constitutions canadiennes de Dorland et Charland (2002). L'Acte de l'Amérique du Nord Britannique de 1867, qui constitue le Canada en tant que dominion,

procède, selon ces auteurs, d'une tout autre façon, où il n'y a pas d'équivalent à la déclaration, aucune constitution hors-la-loi prenant Dieu pour témoin.

Dans cet autre scénario, notent-ils, « le principe métaphysique supportant la Constitution du Canada n'est pas un sujet souverain extra-légal mais, au contraire, le principe même de la loi. Par conséquent, plutôt qu'une éloquente déclaration, nous avons la manipulation par les élites d'un langage spécialisé, la loi, en réponse à une exigence » (p. 147 ; ma traduction). À première vue, le cas de la formation partisane serait à inscrire entre ces deux scénarios incompatibles : sujet libre et indépendant vis-à-vis des autres formations politiques de la province, mais néanmoins sujet au système de lois qui régissent le territoire, et notamment la loi québécoise sur les partis politiques qui valide, en dernière instance, la reconnaissance légale de cette organisation. D'autant plus que la fondation se brouille ici avec la fusion : non pas un sujet libre, mais deux sujets apparentés désireux de nouer leurs destins et de partager leurs ressources. Ça se complique... Allons voir de quoi il en retourne sur le plancher du congrès.

Déclaration de principes

La journée débute tôt samedi matin, mais ça ne semble pas perturber les délégués, qui se dispersent rapidement vers différents locaux afin de procéder aux ateliers sur les statuts, lesquels ont pour finalité de reporter en plénière ou de rejeter, après délibérations

¹⁵ Il conclut notamment par une série d'interrogations qui suggèrent la nécessité de poursuivre l'analyse sur ces thèmes : « Comment se fait ou se fonde un État ? Et une indépendance ? Et l'autonomie de qui se donne et signe sa propre loi ? Qui signe toutes ces autorisations de signer ? » (p. 31).

en groupes d'une vingtaine de personnes, les nombreux amendements soumis pour inclusion dans les statuts. Suivant la pause du dîner, tous les congressistes se rassemblent à nouveau dans l'auditorium, où la présidence y va d'un rappel des procédures énoncées la veille, avant de laisser la parole aux responsables du comité sur la déclaration de principes. Ceux-ci adressent alors à l'auditoire un court exposé sur la déclaration, en insistant sur la composition collective du texte, sur les critères ayant guidé l'acceptation ou le rejet des amendements envoyés antérieurement au congrès, et sur la capacité (limitée) des congressistes d'apporter des modifications à ce document fondateur.

Dans la version envoyée aux congressistes durant les semaines précédant la rencontre de février 2006, la déclaration de principes se présente comme un document annoté d'environ cinq pages, auquel s'ajoute une annexe listant différentes propositions de modifications rejetées par les membres du comité sur la déclaration, et les raisons motivant ces refus. Dans la première phrase du texte, il est fait mention de la création de la formation : « Un nouveau parti fait son entrée sur la scène politique québécoise pour offrir une alternative progressiste aux partis existants ». L'indécidabilité entre les forces illocutoires performative et constative de l'énoncé se trouve ici à l'œuvre : le texte décrit l'existence du parti alors qu'il revient au texte de fonder cette existence.

Naissant, le parti prétend incarner une « alternative large, rassembleuse, enracinée dans toutes les régions du Québec », accomplissant par là la constitution du peuple partisan qui servira éventuellement à faire de cet énoncé une prophétie auto réalisante, à initier un passage à l'action. S'ensuit une brève présentation de la raison d'être du parti : se vouer

entièrement « à la défense et à la promotion du bien commun », ce que les auteurs (mais qui sont-ils ?) associent à une volonté de faire primer « l'intérêt de la collectivité sur l'intérêt d'une minorité possédante ». Cette phrase, et les suivantes, viennent délimiter la *circonférence* de l'acte fondateur, inventant la scène de sa propre émergence, puisque dans la conversation interminable de l'histoire, « des choix différents de circonférence suggèrent différentes stratégies, et dans la mesure où la circonférence cadre une interprétation, chaque choix, en créant une situation pour la première fois, constitue une réalité » (Wess, 1991, p. 23 ; ma traduction).

De façon à transformer cette scène et « montrer qu'un autre Québec est possible », le parti s'engage à élaborer « un programme et une plate-forme offrant des propositions concrètes, réalistes et, au besoin, chiffrées », lesquelles propositions prennent appui sur certains éléments : « les valeurs qui guident nos actions et les principes qui s'y rattachent ». Ces valeurs et principes, en d'autres mots, viennent suppléer la *substance* des actions à venir ; ils occupent alors une place fondamentale, ou tiennent le rôle de fondements, dans la constitution du parti politique, puisque c'est *sur eux*, ou à *partir d'eux*, que seront initiées les actions collectives réalisées au nom du parti (qui demeure pour l'instant sans nom). La constitution manifeste ici son statut *d'agence* ou d'instrument par lequel orienter l'action et gouverner un collectif, exprimée de manière saillante par la nature *communicationnelle* du document, « adressé par des personnes à d'autres personnes », et au moyen duquel « 'Je' ou 'nous' disons ce que 'vous' pouvez et devriez ou ne pouvez et ne devriez pas faire » (Burke, 1969 [1945] pp. 360-361).

En l'occurrence, c'est par le « nous » que les auteurs (à définir) de la déclaration s'adressent à l'auditoire constitué par le texte et aspirant, lui aussi, « à la défense et à la promotion du bien commun ». La déclaration se divise ainsi en sept courtes sections servant à définir qui sont les agents de cette « alternative », et quels sont les principes qui les rendent mutuellement consubstantiels : « Nous sommes écologistes, de gauche, démocrates, féministes, altermondialistes, d'un Québec pluriel, d'un Québec souverain et solidaire » (dans cet ordre). Chacune expose un diagnostic, qui s'accompagne d'engagements illustrant ces principes en action. La déclaration se conclut par un (nouvel) appel à l'action, dans lequel il est possible d'identifier les traces d'une signature :

Notre parti est le fruit de la fusion de l'Union des forces progressistes et d'Option citoyenne. Il appartient désormais à toutes les personnes – femmes et hommes, jeunes et moins jeunes –, de toutes les régions et de tous les horizons qui ont à cœur de bâtir un Québec de justice, d'égalité, de solidarité.

Conformément avec les logiques de la déclaration (chez Derrida) et de la rhétorique constitutive (chez Charland), c'est le peuple partisan qui se trouve situé dans le rôle de *l'auteur* du document, le parti se positionnant comme un simple agent – un représentant organisé – de la voix du peuple.

Il ne reste pour ces personnes interpellées par la déclaration qu'à s'identifier aux principes et aux propositions du parti pour que s'entame cette construction d'un « autre Québec ». Mais il semble exister un autre signataire, ou plutôt deux autres signataires : l'Union des forces progressistes et Option citoyenne qui, en leur qualité d'organisations reconnues, autorisent la fondation d'un parti qui se veut la continuation d'eux-mêmes (mais

sous une autre signature), et que, paradoxalement, la déclaration aura pour effet de faire disparaître. Une vie commence, deux autres s'achèvent...

Cela dit, l'intervention de la représentante du comité de la déclaration de principes semble moins orientée vers le contenu du document et davantage vers sa *genèse* (à défaut d'employer un meilleur terme), retraçant brièvement les différentes phases de la création de ce texte fondateur :

DV : Alors ces quatre personnes [membres du comité de la déclaration de principes] se sont réunies pour produire le texte que vous avez en main aujourd'hui. Mais je tiens à souligner, comme je l'ai fait hier, que ce texte est déjà riche de nos textes fondateurs, la- le préambule à la plate-forme de l'UFP, et la vision fondatrice d'Option citoyenne. Ça a été nos assises sur lesquelles on s'est- on s'est appuyé pour produire un premier texte. Nous avons également fait une démarche, qui était une démarche démocratique où on a produit des textes conjoints qui rassemblaient les éléments de convergence. On a travaillé à partir de ce qui faisait une certaine, pas unanimité, mais un consensus certainement. Je parle du féminisme, de l'écologie, du fonctionnement du parti, et de l'économie. Ces quatre textes vous ont été soumis partout dans vos régions. Vous avez eu l'occasion de les amender, de les discuter, de les bonifier. Ils ont été repris ensuite et nous ont servis également dans la déclaration de principes. La déclaration elle-même a été envoyée dans les régions, a été modifiée et ensuite adoptée en instance nationale, aussi bien à Option citoyenne que chez- à l'UFP. Donc c'est dire que c'est l'aboutissement d'un processus très démocratique qui reprend les idées fortes de nos deux organisations et qui constitue notre base d'unité. C'est pourquoi aujourd'hui nous avons proposé un processus que F. va expliquer, qui est un processus de commentaires. Nous allons accueillir vos commentaires, et, euh, nous n'allons pas en faire des amendements comme tel.

Cet extrait est significatif en tant que compte-rendu de la réalité élaborée par les agents du parti à naître, et dont le texte de la déclaration lui-même ne donne qu'une représentation imparfaite.

En d'autres mots, et pour réitérer la position dramatisante sur le rôle des textes : « chaque document (...) légué par l'histoire doit être traité comme une *stratégie pour contenir une situation* » (Burke, 1957 [1941], p. 93 ; l'auteur souligne, ma traduction). Et l'actuelle situation semble se déployer sous deux fronts adjacents (du front tout le tour de la tête, quoi !), cela en mobilisant la vision duelle du parti politique, selon laquelle à l'instar de la figure de Janus, un parti possède un visage public et un autre fixé sur lui-même (voir chapitre I). Il y a cette force illocutoire performative/constative de la déclaration, « cri lancé à l'ensemble de la société » qu'a évoqué la veille le président de l'UFP (voir chapitre V), et qui se destine à l'interpellation de citoyennes et de citoyens désireux de bâtir « un autre Québec ». Mais il y a également la face interne de l'organisation, où l'enjeu concerne la conciliation des positions similaires, mais non identiques, des membres de l'UFP et d'Option citoyenne (que la déclaration doit *représenter* convenablement), en plus des aspirations communes à fonder, par le document, un *nouveau* parti. Comment alors représenter ces voix divergentes, les traduire sans trop les trahir ?

Le compte-rendu énoncé par DV parvient, dans une certaine mesure, à concilier ces écarts avérés entre les multiples créateurs (les débats de la veille sur le texte en faisant foi), en re-présentant la déclaration de principes comme un compromis réalisé *à même le texte*, c'est-à-dire comme incarnant de façon rêvée ces dilemmes entre fusion et fondation, entre les voix respectives de l'UFP et d'Option citoyenne. « Ce texte est déjà riche de nos textes fondateurs », souligne-t-elle, aussitôt après avoir mentionné que le document est le fruit des

efforts combinés de quatre personnes (dont elle-même), comme pour atténuer la distinction entre rédacteurs (au nombre de quatre) et auteurs (tous les membres du parti à naître).

Il y a également là un avertissement voilé aux détracteurs de la démarche adoptée : ce texte, c'est le vôtre, celui qui substantifie votre identification à l'UFP ou Option citoyenne, et que vous êtes sommés d'appuyer au risque de contredire ce qui fonde votre attachement à ce groupe ! Plus qu'une source d'inspiration, le « préambule à la plate-forme de l'UFP, et la vision fondatrice d'Option citoyenne » sont dépeints par la responsable comme la *substance* de la déclaration : « Ça a été nos assises sur lesquelles on s'est, on s'est appuyé pour produire un premier texte ». La déclaration est « appuyée », supportée, fondée sur ces textes précédents. Et c'est justement en tant que *précédents* qu'ils parviennent à exercer une *autorité* sur toute action menée au nom (à déterminer) du collectif.

Pour fonctionner, commentent Taylor et Van Every (2011), l'organisation doit élire, ou décréter un texte, compte-rendu ou « carte » de la réalité, qui ait préséance sur les textes concurrents : « quel compte-rendu (et carte) précède quel(s) autre(s), organisationnellement parlant, voilà l'enjeu » (p. 63 ; ma traduction). Si une organisation peut se concevoir comme une « géographie luxuriante de multiples textes et contextes qui contribuent réflexivement à la constituer » (p. 151), il reste à déterminer « comment l'organisation en vient à acquérir *une* histoire, comment celle-ci se forme et se modifie par les propos de ceux qui y souscrivent » (p. 249 ; je souligne). Des propos de la responsable du comité, nous devons retenir que les textes qui font autorité sont les textes fondateurs des

organisations fondatrices, ce qui n'est pas sans implications pour expliquer le mystère de la genèse. En cela, la déclaration est *essentiellement* une réitération de précédents, l'essence de la déclaration – ses principes – étant tirés de documents qui lui sont antérieurs, générant une asymétrie en faveur de la fusion, au détriment de la fondation entendue au sens de radicale nouveauté, précédent sans précédents.

Cependant, son compte-rendu fait également état de quatre *nouveaux* textes, tirés des zones de convergence entre les groupes fondateurs certes, mais rédigés collectivement en vue de la *fondation* du parti. La déclaration se veut à la fois porteuse de précédents et de nouveauté, liant les dimensions contradictoires de la genèse en un seul et même document.

Ces considérations mises à part, l'intervention de la représentante renvoie surtout à la question que pose Derrida (1984) : *qui signe ?* Par définition, fournir un compte-rendu, c'est formuler et raconter une histoire, exposer une suite d'événements sur un mode proche de la justification – rendre compte, c'est rendre des comptes (Varey, 2006). Et dans le cas présent, le compte-rendu élaboré consiste précisément à répondre à l'enjeu de l'autorité du texte, à réitérer sans cesse que les véritables auteurs de la déclaration sont les congressistes, représentants de l'ensemble des membres de chaque groupe fondateur. Bien qu'ils ne soient pas nécessairement les rédacteurs du document, ils ont, et ce à plusieurs occasions, *signé* le texte par leur approbation en instances locales et lors d'assemblées, en plus d'y joindre des modifications de leur cru, le tout s'accomplissant selon « un processus très démocratique ».

En somme, les congressistes sont positionnés comme les véritables *auteurs* de la déclaration, le peuple partisan garant de la constitution du parti ; il ne leur reste plus alors

qu'à signer, vraisemblablement. Et surtout, semble sous-entendre la narratrice, inutile de chercher à relancer le débat sur cet enjeu à l'occasion du congrès ! Mais rien n'est visiblement aussi simple... En soi, inviter les congressistes à adresser leurs « commentaires » se veut une admission tacite du fait que tout n'a pas déjà été dit au sujet de la déclaration ; l'autorité du document n'est pas à l'abri des réserves et autres recommandations. Fondateur, le texte de la déclaration n'est pas, en lui-même, finalisé. Car il subsiste visiblement une tension entre auteurs et rédacteurs, ce qui est évoqué par Derrida (1984) lorsqu'il évoque les souffrances de Jefferson à la perspective que son texte, qui est et n'est pas le sien, se voit « corrigé, amendé, 'amélioré', écourté surtout par ses collègues », laissant planer la vision que « les choses ne sont pas si simples, ni la structure de la représentation ni la procuration de signature » (pp. 28-29).

Dans ce cas-ci, un attachement au texte de la déclaration est également perceptible chez cette interlocutrice qui se charge de présenter la démarche d'adoption du document. N'est-ce pas elle qui, la veille, plaidait énergiquement contre la volonté de certains de soumettre la déclaration au jeu des amendements ? Enfin, si la déclaration résulte à la fois des textes fondateurs *déjà signés* au sein de l'UFP et d'Option citoyenne, *et* de textes nouvellement rédigés ayant eux aussi faits l'objet d'une approbation en « instance nationale », que reste-t-il réellement à signer ? En définitive, que devient la portée de la déclaration de principes dans la genèse du parti ? À moins de découvrir ailleurs la véritable signature, et par conséquent, l'acte fondateur... À ce propos, Derrida n'associe-t-il la

fondation à la sélection d'une « dernière instance », qui s'incarne dans « ce (meilleur) nom [qui] doit aussi être un nom propre » (p. 28 ; l'auteur souligne) ?

« Une signature pour notre parti »

De retour au congrès, de nombreux délégués se sont exprimés sur la déclaration de principes, verbalisant les modifications qu'ils jugeaient propices d'apporter à la version finale du document¹⁶. À la suite d'une brève réaction des membres du comité de la déclaration, la présidence en appelle au vote des congressistes : « Alors à vos cartons, celles et ceux qui sont pour la proposition ? » Une marée rouge engloutit la salle. Consciencieux, le président mène l'exercice jusqu'au bout, plaisantant sur l'issue incertaine du processus : « Écoutez, ça peut être serré, là ! Vous savez, j'ai l'œil pour ces choses-là... Celles et ceux qui sont contres, par le même signe ? » Aucune réaction. En vérité, c'est faux, quelques cris et plusieurs applaudissements se font entendre, mais aucun vote « contre » n'est relevé. « Je crois que c'est à l'unanimité », déclare le président. Les congressistes communiquent leur enthousiasme... Mais il s'agit d'un enthousiasme modéré, par contraste avec l'ovation suscitée par l'annonce, plus tôt, de la présence en ces lieux de « neuf cent quatre-vingt-dix délégués inscrits et inscrites » (en plus de quatre-vingt-trois observateurs et observatrices). Je me risque à une interprétation : en usant de la technique ancestrale de l'applaudimètre, l'adoption de la déclaration ne semble pas correspondre au moment de la fondation. Mais attendons avant de porter un jugement... Pour le moment, le président signale que le point suivant à l'ordre du jour concerne l'adoption du nom du

parti, et invite les responsables du comité de la déclaration à en présenter la démarche d'adoption et les critères de sélection.

Politologues et professionnels de la politique arguent qu'il ne faut pas sous-estimer l'importance que joue le nom (sigle, marque, *signature*) dans la constitution du phénomène partisan. Pour Epstein (1967), la possession du *label* est le premier critère pour définir les partis, rendant compte des actions de « groupes *plus ou moins organisés* visant à faire élire des représentants publics sous un certain nom » (p. 9 ; je souligne, ma traduction). Avec Offerlé (2006 [1987]), nous avons une conception déconstruite du parti, substituée par cette vision d'une relation nourrie par « *l'ensemble des technologies et des manières de faire* » dont usent les participants : « modes d'organisation, mots d'ordre, traditions, emblèmes, logos, symboles, lieux. Et d'abord son nom » (p. 15 ; l'auteur souligne).

La marque devient la « première ressource que peut offrir une organisation », le garant de sa visibilité et l'outil de sa distinction, de même qu'un rouage essentiel du travail de porte-parole : « être connu, reconnu comme démocrate ou comme communiste, note Offerlé, « c'est être déjà investi d'une parcelle d'autorité, du droit de parler *au nom* d'un collectif » (p. 36 ; je souligne). Il n'est donc pas étonnant que les « actes d'institution » des organisations partisans comptent la sélection d'une marque au nombre de leurs activités, « signe distinctif » par excellence d'un groupe cherchant « à se donner comme différents des autres » (p. 25). De l'intérieur, il apparaît comme une importante source d'attachement et d'identification à l'organisation, ce dont atteste l'étude de Mininni (1994) sur les

¹⁶ Certains passages de cette interaction seront repris dans la prochaine section du présent chapitre.

argumentations produites par les interventions des militants du Parti communiste italien qui mettent le plus souvent en avant les « *troubles affectifs qui ont été amorcés par la perspective de changer le nom et le symbole du parti* » (p. 137 ; l'auteur souligne).

En effet, confronté au « problème de repenser les fondements de sa propre constitution », le responsable suprême de l'organisation du Parti envisage une modification du nom, du symbole, et des formules d'allocution notamment, déclanchant un tonnerre de réactions parmi les dirigeants, intellectuels et militants du PCI (p. 136). Pour les partisans du changement, le nom est certes important, mais « à condition qu'il soit toujours borné au domaine des techniques d'acquisition du consensus » (p. 146). Autrement dit, il se conçoit comme création stratégique, dispositif d'identification qu'il convient d'ajuster afin d'atteindre l'auditoire. Le front des opposants, quant à lui, adopte une position que l'auteur qualifie d'« emphatique », qui met de l'avant cette vision selon laquelle « le changement du nom équivaut à un changement de peau, de corps, de cœur », ce qui transparaît dans bon nombre des témoignages collectés :

il ne s'agit pas *d'un* nom quelconque, mais c'est *ce* nom qui représente « tout ce qui m'a poussé à la lutte, à distribuer des tracts, à travailler dans les fêtes de *L'Unità* » ; c'est *ce* nom qui a été « l'espoir pour une foule immense de désespérés » ; c'est *ce* nom qui « est un mythe pour ceux qui travaillent » et combien sont morts avec *le* nom du P.C.I. dans leur cœur ». D'ailleurs, « *nous* avons toujours été orgueilleux, fiers et honorés » de « *ce* nom et de *ce* symbole si vrais », parce qu'ils sont « source de sécurité, d'honnêteté et de paix ». (pp. 146-147 ; l'auteur souligne)

Le choix d'un nom, pour un parti, s'inscrit par conséquent dans cette trame rhétorique de l'identification et de la division qui caractérisent la conversation sans fin de l'histoire. Il

y a lieu de considérer le nom, et l'acte de nomination, comme sites où le langage intervient en tant qu'agent de coopération et de division, et dans lesquels s'affrontent les argumentations relatives à la constitution du groupe (Sharer, 2001). Et au-delà des agents du parti, il permet aux citoyens de faire sens d'une réalité complexe, et d'agir à travers cette complexité, de la même façon qu'il autorise (ou condamne) les organisations à se positionner et repositionner symboliquement en vue de susciter l'adhésion et le soutien des électeurs (Jarvis, 2005).

Ces implications liées au choix d'un nom pour le parti expliqueraient-elles la nature du processus adopté par les organisatrices et organisateurs du congrès ? Toujours est-il que ces derniers, rappelle la représentante du comité, ont mandaté les membres de soumettre les propositions de leur choix, lesquelles ont ensuite fait l'objet d'une présélection de la part du comité sur le nom, culminant par un vote de tous les délégués à cette étape du congrès :

DV : Alors c'est un moment presque aussi excitant que celui de la déclaration de principe ! En ce qui concerne le nom, le choix du nom - un peu d'attention s'il vous plaît ! - le processus a été le suivant : vous avez eu la chance, autant membres d'*Option citoyenne* que membres de l'*UFP*, d'apporter vos suggestions pour les noms. Un comité s'est réuni, membres de *Option citoyenne* et de l'*UFP* ensemble [elle nomme les différents membres de ce comité]. Tous ces gens-là ont fait un regroupement par thèmes des différents noms qui étaient proposés, en ont écartés certains, euh, notre ami F. va nous parler des différents critères qu'on a utilisés pour retenir et proposer quatre noms, qui vous ont été envoyés ensuite et qui ont été recommandés au comité de négociation. Alors, les quatre noms en présence sont : *Québec solidaire*, *Union citoyenne*, *Union citoyenne du Québec*, *Union des forces citoyennes*. Pour l'adoption du nom, vous devrez voter à la majorité, c'est-à-dire cinquante pour cent des voix plus une. S'il faut plus qu'un tour, on prendra plus qu'un tour. Maintenant je vais laisser dire à F. les critères.

Notons qu'à l'instar de la déclaration, la procédure est empreinte d'un va-et-vient entre les membres et les organisateurs du congrès, assertant le caractère transparent et démocratique de l'exercice. Toutefois, à la différence de la déclaration, les membres ont ici

l'opportunité d'y aller de propositions originales, susceptibles en ce sens de se démarquer de la substance des groupes fondateurs et de véritablement fonder *l'identité* de la nouvelle organisation. La présélection, à cet égard, est révélatrice ; parmi les quatre candidatures retenues, trois sont incroyablement similaires. Par défaut, *Québec solidaire* se démarque, d'autant plus qu'il est le seul à ne pas effectuer d'emprunt dans le choix des termes, *Union, citoyenne, forces, et progressistes* attestant explicitement du lien de filiation avec l'UFP et OC. Différentiation qualitative certes, mais l'issue demeure pour l'instant imprévisible, souligne la responsable, laissant planer la possibilité d'un vote à plus d'un tour.

Une fois les candidats présentés, il revient à son collègue de spécifier quels critères devraient motiver la décision collective des membres du parti à naître relativement au nom :

FS : Bien, comment on a choisi les noms, et comment à notre avis vous devriez les choisir aussi. D'abord, le nom doit exprimer les valeurs du futur parti, il doit susciter l'adhésion à un nouveau projet de société. Il doit être simple, court et imagé. Il doit pouvoir se lire parti *tatata* sans pour autant devoir contenir le mot « parti », et permettre d'imaginer l'appellation dérivée pour nommer les membres du parti. Par exemple, pour le, par exemple, on dit le *Parti québécois, c'est les péquistes*. Et donc c'est ça qu'on veut dire, de penser à ce que ça va avoir l'air une fois que ça va être dans un terme comme ça.

AUD : [rires]

FS : Non, mais il y a déjà des gens qui ont choisi *Parti national* comme nom. Je vous laisse deviner le...

AUD : [rires]

FS : Et, euh, sont exclus d'emblée les noms d'*Union des forces progressistes* et *Option citoyenne*, mais ce qui était pas interdit, bien c'était une combinaison dérivant des deux.

Ces propos sont révélateurs du rôle attribué au nom au sein de l'organisation, en le situant implicitement comme un *agent* au service du collectif, qui représente ce dernier à travers sa capacité à « exprimer les valeurs du futur parti ». Un agent *double*, qui plus est, considérant qu'il ne se contente pas « d'exprimer », d'énoncer ou d'informer, prenant également part à

ce processus d'*interpellation* inhérent à la rhétorique constitutive qui consiste, pour le nom, à « susciter l'adhésion à un nouveau projet de société ».

Le nom contribue ainsi à identifier l'organisation – il est désormais possible de *la* nommer – et à générer l'identification *envers* le parti, agissant en ce sens comme une ressource rhétorique dans la constitution identitaire du peuple partisan – je peux désormais nommer qui *je suis*, et surtout, qui *nous sommes*. Le représentant évoque ensuite un second critère, qui touche cette fois des considérations plus esthétiques, à l'effet que le nom « doit être simple, court et imagé », pouvant se conjuguer sans peine avec le vocable « parti », et permettre une « appellation dérivée pour nommer les membres du parti » qui ne prête pas à confusion. Cette dernière remarque donne lieu à un instant d'hilarité, laissant l'auditoire s'imaginer quel pourrait être le qualificatif attribué aux membres (sans mauvais jeu de mots) d'un éventuel *Parti national*. Outre l'effet comique, il y a lieu de nous attarder sur l'importance de choisir un nom qui ne se prête pas aisément aux parodies et autres récupérations de goût douteux...

D'après cet extrait, le nom remplit deux fonctions communicationnelles : il doit d'abord re-présenter adéquatement un collectif, et doit ensuite le re-présenter de façon « imagée », au sens où il doit générer certaines images (et pas d'autres !) dans l'esprit des gens (Brummans et al., 2009). Il y a lieu par ailleurs de noter le caractère quasi-contradictoire des attributions du nom organisationnel, celui-ci devant d'une part exprimer des valeurs – nombreuses dans le cas de ce parti, à en juger d'après la déclaration de principes – tout en demeurant simple et court... Il doit dire beaucoup, mais en peu de mots,

ce qui le rapproche de la figure de la synecdoque, transposant l'enjeu de la représentation vers un troisième site : l'adéquation du nom vis-à-vis de son référent. Autrement dit, le nom doit idéalement se modifier en un *titre* apte à synthétiser une grande disparité d'éléments rattachés à l'existence de l'organisation : son histoire, son projet, ses mots d'ordre, ses modes d'organisations, et bien plus encore...

Une fois exposées les propositions et les critères de sélection, l'heure est maintenant au vote des délégués. Pas nécessaire de discuter davantage, n'est-ce pas ? Erreur ! Bien que ce raisonnement soit partagé par la présidence d'assemblée, et justifié par une contrainte de temps, celui-ci est froidement reçu par les congressistes qui s'embrasent aussitôt, l'un d'eux en appelant officiellement de la décision :

SR : Mais là vous allez juste expliquer pourquoi vous appelez de la décision, vous êtes pas d'accord qu'on passe tout de suite au vote.

() : Oui, euh, j'avais pas bien compris, je m'excuse Monsieur le président. Je suis pas d'accord parce que je trouve que on est dans un, un point d'ancrage extrêmement important. On va avoir ce nom-là pour le reste de notre existence.

AUD : [Applaudissements]

() : Et, et on a passé du temps sur la déclaration de principes, on a passé, on va passer du temps sur les statuts, puis s'il le faut, on prendra un verre de moins au party, on est capables de prolonger la durée des travaux.

AUD : [Applaudissements]

() : Là, cette proposition-là, je sais que c'est pas votre intention, Monsieur le président, mais comme on va vivre avec ça dans les médias, parmi les citoyens, quand qu'on va être au pouvoir, on va vivre avec ce nom-là, quand on...

AUD : [Tonnerre d'applaudissements]

Ce passage fournit une illustration convaincante de la manière par laquelle une organisation est générée à travers la communication, *l'acte* qui consiste à nommer un collectif devenant littéralement indissociable de son *existence*.

Soulignons comment l'intervention du délégué reflète certains éléments stylistiques – la contestation de l'autorité, l'appel à la discussion – qui ne sont pas sans rappeler les échanges passionnés de la veille au sujet de la déclaration, une réitération du style républicain et/ou de la cité civique, qui pose les fondements du parti à même la délibération, plutôt que, par exemple, dans le réalisme, l'adoration du chef ou le recours aux règles. À en juger d'après la réaction de ses pairs¹⁷, il recueille l'assentiment de nombreux congressistes, une situation peu après officialisée au moyen du vote. Outre cette nouvelle incarnation du style républicain, ce passage réitère la vision selon laquelle le nom est un agent décisif dans la représentation du parti, et qu'à travers lui le parti accède à une existence publique « dans les médias, parmi les citoyens », et même, un jour, à l'Assemblée nationale...

En ce sens, la sélection du nom contient un élément d'irréversibilité qui n'est pas négligeable. Une fois déterminé, il colle à la vie de l'organisation, ou comme le dit le délégué : « on va avoir ce nom-là pour le reste de notre existence ». N'y a-t-il pas là une distinction cruciale entre signature et déclaration, c'est-à-dire entre l'action *unique* de la nomination et l'effort *continuellement perfectible* d'écriture associé aux textes fondateurs

¹⁷ Je sais, j'ai écrit plus haut que je résisterai à recourir à la technique de l'applaudimètre pour juger d'une situation, mais dans le cas présent, la dynamique interactionnelle entre le locuteur et l'auditoire ne peut être négligée, les applaudissements conduisant même, à un certain point, à l'interruption de l'orateur.

d'une organisation ? À en juger d'après ce que défend le congressiste, le choix du nom marque en effet un tournant. En ses propres termes, il s'apparente à « un point d'ancrage extrêmement important », une expression qui suggère que le nom, comme la déclaration d'ailleurs, viendrait *fixer* une partie importante de l'identité de ce collectif. Une fixation qui n'est jamais complètement atteinte, sachant que la condition de possibilité d'une signature tient, d'après Derrida (1990), à sa forme répétable, itérable, qui « doit pouvoir se détacher de l'intention présente et singulière de sa production » (p. 49). Un ancrage nécessaire à la dissémination subséquente du parti et de son nom dans une multitude de sites, dans ce cas-là ?

Une fois la décision de la présidence renversée, les délégués prennent abondamment la parole au sujet du nom qu'ils souhaitent faire adopter ; contrairement aux interventions sur la déclaration de principes, les argumentaires articulés aux micros risquent d'accomplir des effets immédiats (et potentiellement irréversibles, si vous partagez mon interprétation).

Certaines appréhensions sont exprimées à l'égard de la façon dont la signature sera reçue, entendue, appropriée une fois adoptée, mais la majorité des interventions prennent le parti de montrer en quoi tel nom est mieux à même de représenter l'organisation et ses valeurs. S'il faut considérer ce moment comme un « point d'ancrage » dans la constitution du parti, c'est peut-être parce que les intervenants cherchent à se convaincre de la force d'attraction, ou du pouvoir d'interpellation inhérent à chacun des quatre choix offerts. L'échange prend une tournure *radicalement dramatisée*, considérant par là que Burke (1968) établit que « la route la plus directe pour l'étude des relations humaines et des motifs

« passe par une enquête méthodique des cycles ou groupes de termes et leurs fonctions » (p. 445 ; ma traduction). En d'autres termes, à quoi s'associent les vocables de *solidaire*, *citoyenne*, *force*, et *union* dans ce contexte de constitution d'un nouveau parti politique au Québec ? Écoutons donc :

AB : Oui, alors je sais que pour la, euh, AB, je viens de Québec, la région de Québec, de *l'UFP*. Donc, je sais, il y a eu cent cinquante noms, ça a du être très dur de choisir pour le, euh, le comité de direction, donc bravo pour le travail que vous avez faits. Moi je, moi je suis un peu déçu parce qu'il y en a trois qui, euh, sont à peu près pareils à mon sens-là, fait que vous allez tout de suite comprendre que je suis, euh, pour le quatrième. Hum, j'aime, j'aime pas du tout, j'ai un petit ressentiment envers le mot *citoyen*. Là, j'ai peut-être la moitié de la salle contre moi...

AUD : [rires]

AB : Mais écoutez, je pense que tout le monde est citoyen, je pense que c'est un mot qui est extrêmement à la mode, euh, le gouvernement fait plein de consultations citoyennes, il y a un comité citoyen sur la réforme du mode de scrutin. Ça peut être porté à plusieurs sauces, puis je pense que ça nous distingue pas de ce qu'on propose, qui sont justement des propositions de gauche, des propositions féministes, qui sont beaucoup plus rattachées au mot *solidaire* au Québec, qui est un terme porteur, qui historiquement je pense a été réutilisé par l'ensemble des mouvements qui, je veux dire, peuvent nous appuyer. Donc, j'appelle à voter *Québec solidaire*.

AUD : [applaudissements]

SR : Merci, micro deux-femme.

MCD : MCD, je suis à Charlesbourg, capitale nationale, euh, ce sera bref. Moi, c'est que, j'ai fais partie des réunions de cuisine avec FD à *Option citoyenne*, et on s'était justement dit en partant qu'il fallait être *D'abord solidaires*. Alors maintenant qu'on l'est, disons-le. Alors, on sera *Québec solidaire*. Et contrairement à d'autres qui disent que PQS, c'est confondant avec PQ, bien PLQ et PQ aussi c'est confondant, et les gens ne se sont pas confondus, je pense-là.

AUD : [rires]

- MCD : Donc, je pense que c'est correct, et ça ne veut pas dire surtout, euh, que l'on a pas des *forces* citoyennes à l'appui de notre *Québec solidaire*. Puis le PQS, le S, c'est au pluriel, donc on va aller en chercher d'autres. Merci.
- AUD : [applaudissements]
- SR : Merci, micro trois-homme, à la mezzanine.
- YC : Monsieur le président, euh, moi j'aimerais souligner une chose...
- SR : Approche-toi un petit peu du micro, s'il vous plaît.
- YC : Je vais approcher le micro de moi, ça va être plus simple.
- SR : Identification ?
- YC : Mon nom est YC, de l'association unifiée de Ste-Marie St-Jacques, la première... *L'Union des citoyens de l'Île de Montréal* est un parti municipal, c'est le parti du maire Tremblay, alors quand je vois les trois noms en bas de la liste, je pense qu'il y a un danger de confusion, euh, assez grand. Donc c'est pour ça que j'aimerais que les trois derniers noms soient écartés et que *Québec solidaire* soit adopté.
- SR : Merci.
- YC : Je pense que la solidarité doit être un élément moteur et doit apparaître dans le nom de notre parti. Merci.
- SR : Merci, micro trois-femme, à la mezzanine.
- DB : Bon, DB de Chaudière Appalaches. Moi je suis un peu déçue, comme d'autres l'ont mentionné, qu'il y en ait trois qui sont presque identiques, j'aurais aimé avoir quatre choix complètement différents. Je vous inviterais donc à voter pour le premier, *Québec solidaire*. Je préfère être appelée les *solidaires* plutôt que les *ucéistes*, les *ucéquistes* ou les *ufcistes* et puis...
- AUD : [rires]
- DB : Aussi, euh, ça rappelle le manifeste qui a reçu un grand appui populaire, et dans ma région de Chaudière Appalaches je peux vous dire qu'on a eu plusieurs membres qui se sont inscrits suite au manifeste, fait que je pense que c'est quand même une bonne publicité même si je suis pas pour la pub d'habitude, mais dans ce cas-là, je pense que ça serait bien de, de s'en servir pour faire la promotion de notre parti, ça serait une bonne chose. Puis c'est un nouveau départ... comme nom.
- SR : Merci, micro un-homme.

O : Bonjour, moi c'est O., je viens de Lanaudière. Euh, donc, c'est ça. Pour ceux qui ont peur de se faire appeler les *ufcistes*, bien moi j'ai peur de me faire appeler *PQSciste*. Dans le fond, on peut très bien dire ça. Hum, hum, moi je trouve, bien, vous pouvez essayer de le répéter dans votre tête : *Québec solidaire* ou *Union citoyenne*. Prenez celle qui *punch* le plus. Moi, personnellement, je trouve qui *punch* le plus c'est *Union citoyenne*, parce que j'ai une préférence marquée pour le mot *union*, qui selon moi, a beaucoup plus de résonance que *solidaire*, parce que *union* fait aussi appel au passé syndical, fait appel au fond à tout ce qui est union depuis, euh, le début des temps. Et aussi, ça serait le *fun* de préciser c'est qui qu'on veut réunir, parce que *solidaire*, on peut être solidaire avec beaucoup de gens, tandis que si on fait une *union des citoyens*, ça veut dire que c'est un parti qui est basé sur les citoyennes, les citoyens. Mais je dois avouer que c'est quand même des arguments très subjectifs, que j'ai essayé de rationaliser. Merci.

AUD : [rires]

SR : Merci

En conformité avec la conception dramatisante du langage comme « mode d'action » (Burke, 1966, 1969 [1945]), les définitions développées dans cet extrait s'apparentent moins à des « instruments non rhétoriques » visant à décrire une réalité sans parti pris, et davantage à des « stratégies rhétoriques » proposées en vue de promouvoir l'identification (Olson, 1989). Ainsi, le premier intervenant associe le vocable *citoyen* à un marqueur de division – et en disant cela, il parvient même à diviser l'auditoire ! – puisque son appropriation par d'autres lui retire sa force d'attraction, privant le nouveau parti d'une véritable différenciation.

À l'inverse, le terme *solidaire* définit une réalité plus restreinte, mais plus encline à susciter l'identification des sujets interpellés par les propositions du parti. Une identification qui ne se restreint pas aux mouvements extérieurs à l'organisation, mais qui

fait appel *aux origines* du parti, *solidaire* dénotant simultanément un détachement vis-à-vis des noms *UFP* et *OC* et un attachement envers le nom *D'abord solidaires*. Nouveauté ancrée dans l'héritage du passé, soutient une locutrice. L'acte fondateur transparaît dans la *nouveauté* du nom, signal d'un « nouveau départ »¹⁸. Par contraste, toute combinaison de termes empruntés à l'UFP et OC dégage l'impression du compromis, où la fusion prévaut sur la fondation, ce que relève le locuteur ayant plus tôt contesté l'autorité de la présidence :

() : Et là, on a un peu l'impression dans les médias ce que ça va donner, ce que ça donne aussi à l'ensemble des citoyens, c'est que, finalement, il y a eu un congrès, et que l'Union des forces progressistes a changé son adjectif. Y a comme pas de mariage, pas de, y a pas d'union ensemble...

Faire l'union ne passe pas par l'*union* ! Ceci est contesté par au moins un intervenant, pour qui *union* évoque « le passé syndical », alors que pour d'autres, il renvoie à une formation déjà existante – « *L'Union des citoyens de l'Île de Montréal* est un parti municipal » – et pire encore, convoque l'esprit (malin ?) d'une période sombre de l'histoire du Québec, déplore une déléguée : « j'ai de grosses réticences avec tout ce qui porte le mot *union*, parce que immanquablement, ça me ramène à *l'Union nationale*... »¹⁹.

¹⁸ Une nouveauté toute relative, faut-il préciser, dans la mesure où, conformément avec la théorie de Derrida (1990) qui pose l'itérabilité de la trace comme condition de possibilité de la communication, il est inéluctable de « perdre en chemin » l'origine de la marque. Dans ce cas-ci, le nom précède la fondation dans la mesure où il désigne déjà, par exemple, le *Manifeste pour un Québec solidaire* dont parle l'une des intervenantes, un document diffusé au cours de l'automne 2005 en réplique à la publication du *Manifeste pour un Québec lucide*, ensemble de propositions (conservatrices) de réforme des institutions de la province, signé notamment par l'ancien Premier ministre Lucien Bouchard. Il se dissimule par ailleurs dans les pages de la déclaration de principes, en ornant l'une des sections du document : « Nous sommes d'un Québec souverain et solidaire ».

¹⁹ L'Union nationale (1935-1986) était un parti politique provincial connu pour ses positions conservatrices.

Devant la tangente prise par le débat, des congressistes en appellent au vote et la présidence oblige, formulant ses instructions sur la procédure à respecter. Anticipant un résultat serré, elle convoque scrutateurs et scrutatrices à l'avant de la salle et annonce la tenue probable de plus d'un tour, avant d'entreprendre l'exercice décisif :

SR : Alors j'appelle les votes si vous êtes pour *Québec solidaire*, levez les cartons.

AUD : [une majorité visible de délégués lèvent leur carton de vote ; des cris d'euphorie fusent dans la salle]

SR : Baissez les cartons. Bon écoutez, moi je trouve que c'est pas mal serré.

AUD : [rires]

SR : Alors j'appelle maintenant le vote des personnes qui sont pour *Union citoyenne*.

AUD : [quelques délégués lèvent leur carton de vote ; des rires fusent dans la salle et des paroles sont échangées]

SR : Non, écoutez, je pense que chaque personne ici a le droit d'exprimer son vote, alors je demanderais de faire l'exercice au complet. Merci. *Union citoyenne du Québec*.

AUD : [quelques délégués lèvent leur carton de vote ; des rires fusent après qu'un délégué se soit levé pour exprimer son vote]

SR : Merci. *Union citoyenne des, Union des forces citoyennes*.

AUD : [une douzaine de délégués lèvent leur carton de vote]

SR : Merci. Alors, euh, je proclame que Québec solidaire sera le nom du nouveau parti !

AUD : [une vaste majorité de délégués se lèvent de leur siège et brandissent vigoureusement leur carton de vote ; des cris d'euphorie et des applaudissements fusent dans la salle]

NG : Québec solidaire ! Québec solidaire ! Québec solidaire ! Québec solidaire !

AUD : Québec solidaire ! Québec solidaire ! Québec solidaire ! Québec solidaire ! (*bis*)

AUD : [cris euphoriques et applaudissements]

DV : Alors... Alors... Alors, avec notre déclaration de principes et avec ce nom, nous avons maintenant officiellement un nouveau parti politique ! À nous !

AUD : [cris euphoriques et applaudissements]

De l'ensemble des interactions analysées jusqu'à ce point, ce passage fournit probablement l'illustration définitive de la manière dont une organisation est représentée, rendue présente ou « présentifiée » (Cooren, 2006) à travers la communication²⁰.

En premier lieu, notons l'euphorie qui remplit la salle (manifeste par les cris et les applaudissements) de l'auditoire lorsque celui-ci prend conscience que pratiquement tous agissent collectivement en levant leur carton rouge au même instant en faveur du même nom – ce qui semble apparemment être une surprise, sachant qu'avant de procéder au vote, le président avait suggéré qu'il serait probablement nécessaire de tenir un second vote dans l'éventualité d'un résultat serré entre deux propositions de noms. Par conséquent, c'est pratiquement comme si ces gens réalisaient soudainement que le parti ou le collectif en vient à exister, à l'instar du Frankenstein de Shelley qui réalise que « c'est vivant ! ». De plus, ce passage illustre, en concordance avec les positions de Austin (1970 [1962]) et Searle (1969, 1979) que l'acte de *proclamer* est réellement un « acte de parole » qui joue un rôle central dans la manière dont la naissance ou l'incarnation de l'organisation est accomplie.

Cependant, l'extrait suggère qu'il serait plus approprié de parler ici d'un « acte de communication », en montrant que ce n'est pas uniquement le langage qui réalise ce *tour de force*. Le collectif correspond plutôt à un effet *communicationnel* qui jaillit des interactions entre une pluralité d'agents qui se représentent les uns les autres – et en leur nom. Il est aussi intéressant de faire mention de la *répétition* du nom (en le criant) une fois celui-ci

²⁰ Les deux paragraphes suivants sont une traduction du même passage tel que paru *in* Brummans et al.

adopté, créant cette impression que tous les gens présents cherchent à renforcer (représenter ou re-présentifier) l'existence de leur organisation, encore et encore. Après que l'euphorie du moment ait quelque peu diminué, l'une des responsables y va d'une conclusion des plus significatives : « Alors, avec notre déclaration de principes et avec ce nom, nous avons maintenant officiellement un nouveau parti politique ! À nous ! »

Communiquer la genèse de l'organisation... Cette remarque suggère la croyance que la désignation du nom de l'organisation a « officialisé » son existence. De surcroît, cela exemplifie la manière dont le choix d'un nom joue un rôle vital dans la *consubstantialisation* entre un agent collectif nouvellement né et un grand nombre d'agents individuels (« À nous ! »), permettant à ces derniers de s'identifier à travers le temps et l'espace en accomplissant leur présence d'une façon particulière.

« *Qui signe, et de quel nom soi-disant propre, l'acte déclaratif qui fonde une institution ?* », s'interroge Derrida (1984, p 16 ; l'auteur souligne). Sur la base de l'analyse précédente, il apparaît assez clairement – mais jamais trop, l'ambiguïté étant ici de rigueur – que cette signature est celle du peuple partisan, incarné par ses mille représentants, et qui, dans cette « rétroactivité fabuleuse » dont parle Derrida, fonde son existence de peuple – et de parti – *par* l'adoption collective, à la fois spontanée et savamment orchestrée, d'un *nom propre*. En bons derridiens, reconnaissons que « la signature invente le signataire »... Mais juste pour compliquer les choses, rappelons que la veille, les écrans géants de l'auditorium

(2009). Je reconnais ma dette envers mes collègues pour les analyses développées dans ce passage.

affichaient déjà les combinaisons possibles de noms et de logos avec cette mention : « une signature pour notre parti ».

Ainsi, le signataire-invente-la-signature-qui-invente-rétrospectivement-le-signataire... Puis, il y a l’assertion – déclaration et/ou constat ? – de la porte-parole : « avec notre déclaration de principes et avec ce nom, nous avons maintenant officiellement un nouveau parti politique ! À nous ! ». La phrase suggère effectivement le caractère constitutif et fondateur de la désignation d’une signature, laquelle vient toutefois s’apposer au document de la déclaration de principes. En d’autres mots, la genèse résulte de l’*imbrication* de ces actes – déclaration et signature. Sans la signature, une déclaration n’est qu’un texte dépourvu *d’auteur*, conséquemment invalide ou illégitime, tout comme un nom seul qui ne renverrait à rien sauf à lui-même ne saurait représenter ou incarner *l’identité* du parti tel que la communique la déclaration. Dans ce contexte, ces deux actes reproduisent et transcendent la tension qui subsiste entre fondation et fusion.

La déclaration, l’ont souligné des responsables, représente essentiellement un « copier coller » des textes fondateurs, donc le produit d’une fusion entre deux organisations. À l’inverse, arguent plusieurs délégués, le nom de *Québec solidaire* représente un « nouveau départ », un « mariage », une « union ». Ensemble, ils fondent ce *nouveau* parti qui se fonde lui-même sur la *substance* des groupes fondateurs, accomplissant la genèse suivant une métaphysique qui combine la soumission à une autorité autre – les groupes fondateurs – et sur la constitution d’un sujet indépendant, le et

la *solidaire*²¹. Au risque d'anticiper sur la suite de la rencontre, soulignons qu'à partir de cet instant, les interventions aux micros sont l'œuvre de personnes *qui s'identifient en tant que membres de Québec solidaire*. Une métamorphose s'est opérée, et un parti est né...

Pour conclure, nous pourrions esquisser un rapprochement entre le nom du parti et la discussion générale des *titres* chez Burke (1961), qui aborde le langage comme processus d'attribution de titres (*entitlement*), qui produit graduellement des catégories de plus en plus vastes d'éléments positifs, leur allouant un titre qui traduit la *somme* de ces catégories. Par exemple, il souligne qu'à partir de tel arbre, il est possible de passer à tous les arbres, puis à toutes les choses qui poussent, puis à toutes les choses, « jusqu'à embrasser l'univers des positifs et, constatant qu'ils s'affectent mutuellement, résumer la situation en appelant ce domaine naturel : 'Le Conditionné' » (p. 24 ; ma traduction). Il en va de même du titre d'un ouvrage, qui devrait idéalement « accomplir la somme » (*sum up*) de tous les éléments spécifiques contenus par ce livre. Cela illustre la quête linguistique vers « un titre de tous les titres, une logique d'attribution de titres complétée par un mouvement perpétuel vers de plus hauts degrés de généralisations », ceci jusqu'à l'obtention d'un *titre ultime* auquel tous les autres éléments sont susceptibles de se rapporter (p. 25).

²¹ Bien entendu, cette lecture adopte la perspective qui est ici déployée par les acteurs. En mobilisant une « circonférence » plus étendue pour rendre compte de l'action, et de la scène sur laquelle s'accomplit cette action, il y aurait lieu de s'interroger sur le rôle des institutions *externes* dans l'accomplissement de la genèse. Bien que l'adoption de la déclaration et le choix d'un nom semblent suffire à « officialiser » la naissance du parti, d'un point de vue *légal*, il faudra attendre une de plus, jusqu'au 13 février 2006 précisément, pour *que le Directeur général des élections du Québec autorise le changement de nom du parti de l'Union des forces progressistes qui est alors devenu Québec solidaire*. De ce point de vue *légal*, la genèse du parti procède de façon tout à fait différente... Plus précisément, légalement parlant, *la genèse ne se réalise jamais !*

C'est ce que Burke appelle un « terme divin » (*god-term*), dont le rôle est analogue à celui qu'emploie le théologien pour désigner « Dieu », « l'essence », ou « le premier » – ce vers quoi radient tous les autres membres d'une terminologie quelconque (p. 26). C'est également « ce qui désigne l'ultime motivation, ou la substance, d'un cadre constitutionnel » (Burke, 1969 [1945], p. 355). Dès lors qu'il est choisi comme nom, *Québec solidaire* en vient spontanément à agir comme ce titre, cumulant tous les particularismes de l'organisation : les membres qui revendiquent le terme pour se définir, les principes qui émergent de la déclaration, l'héritage des groupes fondateurs, un manifeste qui a nourri les débats au sein de l'espace public québécois, etc²².

Il devient *logiquement premier* dans l'existence du parti ; à la fois origine, substance de son action, et finalité de son projet... Un Québec solidaire, la raison d'être de *Québec solidaire*. Le produit d'un processus de généralisation sans cesse reconduit, le terme divin renverse la direction et se positionne *au commencement* en affectant la terminologie choisie pour traiter de la réalité sous ses dimensions spécifiques et matérielles, permettant à Burke (1966) de soutenir que « *bon nombre d'observations ne sont que les implications d'une terminologie particulière à partir de laquelle ces observations sont faites* » (p. 46 ; l'auteur souligne ; ma traduction)²³. En ce sens, le nom de l'organisation se retrouve au centre de tout ; un centre, bien entendu, produit comme un effet de la communication²⁴.

²² Si *Québec solidaire* fait office de « terme divin » dans ce contexte spécifique, alors il y aurait moyen d'asserter que finalement, c'est à nouveau Dieu, ou son équivalent linguistique, qui signe la déclaration...

²³ En guise d'exemple, Burke établit la distinction entre terminologies de motifs séculaires et théologiques : « Si vous souhaitez opérer, comme un théologien, avec une terminologie qui inclut « Dieu » en tant que terme clé, la seule manière certaine de procéder consiste à employer le terme, et voilà. La Bible résout le problème

DIALECTIQUE DE LA CONSTITUTION : DES PRINCIPES AUX MODES D'ORGANISATION

En liesse, les congressistes célèbrent ce baptême avec un enthousiasme contagieux.

L'atmosphère est à la fête au moment de choisir le logo (ou signature), qui se doit de faire, sinon de représenter (mais rendre présent, nous l'avons vu, c'est déjà une façon d'agir) un certain nombre de choses :

FS : D'abord, la signature doit de démarquer des autres partis politiques de la scène provinciale, par ses couleurs comme par ses formes. Ensuite, la signature doit être nouvelle, contemporaine, précurseuse de changement. Elle doit avoir un souffle de jeunesse. Elle doit apporter de la crédibilité. Elle doit être évocatrice d'images d'espoir – on en a en masse parlé – de rêves. Elle doit inspirer l'adhésion, être porteuse de rêves d'un projet de société. Elle doit représenter les valeurs du nouveau parti. Elle doit soulever l'émotion et parler au cœur, elle doit, elle doit bien ressortir de près et de loin... Là, on vous donne un petit exercice, normalement on serait censé avoir de l'aide, c'est d'imaginer ce que ça va avoir l'air sur une pancarte, ou bien à la télévision, en arrière de Bernard Derome.

Le support visuel est au rendez-vous, projetant des images du logo en concurrence avec ceux des autres partis de la province, sur une bannière lors d'une manifestation, ou en

en plaçant « Dieu » dans la première phrase – et de ce geste initial, plusieurs implications vont « nécessairement » suivre. Une terminologie naturaliste, darwinienne, omet simplement le terme, ceci menant à un certain nombre d'implications – et voilà » (*ibid.* ; ma traduction).

²⁴ Le nom se retrouve au centre dans la mesure où il établit la jonction entre les autres composantes (humaines, matérielles, discursives, symboliques, etc.) de l'organisation. Par exemple, soutiennent Brummans, Chaput et Cooren (2007), « il fut un temps où Microsoft n'existait pas en tant que compagnie. C'est en la nommant comme tel, et par la suite en continuant de l'incarner à travers des conversations, des présentations, des documents, des machines, des édifices, et ainsi de suite, qu'elle en vient à exister. Ainsi, c'est par le fait de la nommer que des agents peuvent ensuite agir pour, ou au nom d'un collectif. Néanmoins, « Microsoft » est plus que seulement un nom ; c'est une surabondance d'incarnations (par exemple, le siège social de Microsoft à Seattle, ses multiples représentants à travers le monde, le système d'opération Windows qu'utilisent des millions d'ordinateurs personnels et d'entreprise, etc.) qui rendent ce nom présent d'une certaine manière » (n.p.).

lucarne à l'arrière d'un présentateur de télévision, notamment célèbre pour son animation des soirées électorales. Les rires fusent dans la salle, certains se projettent déjà à la tête du gouvernement ou dans l'opposition officielle. Mais la plaisanterie est de courte durée : plusieurs congressistes viennent se plaindre de la qualité des choix offerts, faisant dévier la discussion initiale vers une joute d'improvisation mixte à mille joueurs ayant pour thème : comment s'organiser ? D'une part, les deux modèles offerts déplaisent à un grand nombre, qui en appelle conséquemment à reprendre l'exercice en repoussant la décision à une date ultérieure ; de l'autre la tenue prochaine d'une élection partielle pose l'exigence de choisir rapidement des couleurs dans l'optique de se rendre visible durant la campagne. Confrontés à ce dilemme, les congressistes s'efforcent tant bien que mal d'improviser une solution favorable, transformant les vingt minutes suivantes en un cas d'école de confusion et d'inventivité en assemblées délibérantes, dont je vous épargnerai les détails (pour motifs d'espace et de pertinence). Suffit d'indiquer que devant le chaos grandissant, les membres du comité sur le logo proposent un report de la question au lendemain matin, leur laissant ainsi le temps nécessaire à la formulation d'une proposition alternative. Épuisés par ce débat « haut en couleur », les congressistes approuvent majoritairement, mettant un terme à cette discussion. Arrive la pause, puis le quart d'heure musical – une chanson hommage entonnée sur le thème de « Mon pays » de Gilles Vigneault – et enfin, les statuts. Bon, « enfin », c'est peut-être vite dit ; cette section n'est pas la plus attrayante pour des observateurs externes. D'ailleurs, les journalistes sont conviés à ce moment précis à quitter l'auditorium pour se rendre à un point de presse des porte-parole tenu dans un autre lieu...

Mais il ne faut pas sous-estimer l'importance des statuts de l'organisation, « qui codifient les droits et obligations des uns, des unes et des autres, clarifient les liens entre les instances et précisent les pouvoirs dévolus à chacune d'elles », précise le préambule de ce document de quarante-cinq pages intitulé « projet de statuts ». Nous restons sur le fond, la substance, au cœur de la « tuyauterie d'une organisation ». Et donc, sur la constitution.

Analyser la constitution, pour Burke, implique de s'attarder d'abord à la *dialectique* qui se construit entre le document et sa mise en acte, entre le texte et son contexte. De façon plus spécifique, la dialectique des constitutions renvoie à deux significations apparentées, et cependant distinctes au niveau de leurs implications. Premièrement, elle situe l'émergence, les applications et les transformations du texte dans ce cadre général de la conversation sans fin de l'histoire, la manière dont une constitution établit un cours d'action et une identité, motivée par des principes et supportée par une terminologie singulière, ce qui implique *nécessairement* le rejet de principes, programmes, et identités concurrentes. Implicitement ou explicitement, une constitution suppose l'existence d'un ennemi. En ce sens, rappelle Burke (1969 [1945]), elles sont des « instruments agonistiques », qui établissent à l'aide de moyens symboliques ou verbaux – et leurs matérialisations, pourrions-nous ajouter – « une fixité motivationnelle d'un certain type, en opposition à quelque chose qui est jugé comme menaçant cette fixité » (p. 357 ; ma traduction).

Opposition qui transparaît à titre d'exemple dès la première phrase de déclaration de principes de *Québec solidaire*, attestant/performant qu'« un nouveau parti fait son entrée

sur la scène politique québécoise *pour offrir une alternative progressiste aux partis existants* » (je souligne). Dans cette première lecture, la dialectique renvoie directement au processus interminable de confrontation linguistique qui caractérise l'existence humaine, dans lequel toutes les perspectives sont représentées et où aucune voix singulière ne domine l'ensemble de façon définitive – tous quittant un jour ou l'autre le parloir où prend place cette conversation.

Mais il existe une autre façon de penser la dialectique des constitutions, portant de manière plus restreinte sur la dynamique liant les principes promulgués par le texte et leur mise en acte en des situations contingentes. Bien qu'ils se conçoivent conventionnellement comme un « ensemble de principes ou de règles de procédures fondamentales qui autorisent la gouvernance et l'action étatiques », les textes ou les pratiques normatives non écrites édictées par l'histoire qui font les constitutions ne peuvent être saisies qu'au prix d'un « élargissement de notre conception pour inclure la relation entre la constitution et l'extraconstitutionnel » (Dorland et Charland, 2002, p. 147 ; ma traduction). En tant que terme appartenant à la même catégorie que celui de *substance*, il dénote à la fois son essence – les principes et règles de procédures *inscrites* dans le texte – et ce qui supporte ou soutient cette essence, que ce soit la *constitution sous la constitution* en amont, c'est-à-dire l'environnement social, naturel, ou surnaturel servant de ressources à la sélection des motifs de la constitution, ou la *traduction*, en aval, de principes en actions.

En d'autres mots, expliquent Dorland et Charland, « une constitution ne peut d'elle-même fournir tous les éléments de sa propre interprétation et de son application » (*ibid.*). Dans le contexte spécifique de cette étude sur la fondation d'une organisation, il importe tout autant de comprendre comment s'érige la constitution que de saisir comment celle-ci oriente les modes d'organisation – autrement dit, comment se fait la constitution, et qu'accomplit-elle dans la constitution de l'organisation comme entité et comme processus d'action concertée. Concrètement, cela revient à effectuer un retour sur les échanges entourant la déclaration de principes, ceci afin d'appréhender la logique *d'inscription* des motifs dans le texte, pour ensuite aborder les délibérations sur le projet des statuts comme mise en acte ou *traduction* des principes de la déclaration en modes d'organisation.

À vos souhaits ! : Retour sur la déclaration de principes

Effectuons le rembobinage des bandes vidéos jusqu'à la section sur l'adoption de la déclaration de principes... Encore un instant, et ça y est ! Nous retrouvons les membres du comité sur la déclaration qui s'adressent à l'auditoire, l'un deux s'apprêtant à exposer les critères ayant déterminé la sélection des amendements soumis pour intégration dans le texte fondateur du parti désormais connu sous le nom de Québec solidaire :

FS : (...) D'abord il était question de respecter les textes d'entente qui avaient été adoptés lors des négociations entre l'UFP et *Option citoyenne*, ainsi que là où ils concordent, la vision fondatrice *d'Option citoyenne* et le préambule à la plateforme politique de l'UFP. Ensuite, l'autre critère, respecter la nature du texte qui a à adopter. C'est pas un programme qu'on adapte aujourd'hui, c'est pas une plateforme qu'on adopte, c'est une déclaration de principes. Et finalement, adopter seulement ce qui est nécessaire à cette étape-ci, c'est-à-

dire d'être un congrès qui est un congrès de création d'un nouveau parti, mais aussi un congrès de fusion d'un parti et d'une organisation qui existaient déjà.

Il invite ensuite les congressistes à exprimer leurs « commentaires » sur le texte, lesquels seront colligés en vue de « retravailler la déclaration ». Toutefois, insiste-t-il, « le texte de la déclaration que vous avez entre les mains, on le retravaillera pas de fond en comble, là ! », ajoutant : « les seuls bouts qui vont être retravaillés, c'est les bouts où vous avez fait part de commentaires et où on juge, compte tenu des critères, des trois mêmes critères que je vous disais tout à l'heure, que c'est recevable ». Le ton de la discussion est lancé : les délibérations sont substituées par l'expression des préférences, des vœux, des souhaits...

Articulant sa théorie des constitutions à « des considérations telles que la substance et la mise en acte (*enactment*) », Burke (1969 [1945]) annonce que son propos cernerá « le sujet des principes (ou idéaux, ou souhaits) constitutionnels » (p. 323 ; ma traduction), puisqu'il est d'abord question de comprendre comment des volontés sont transformées en actions. Il entend par là qu'une constitution existe initialement comme un ensemble de souhaits, *une déclaration de principes communiquée à un auditoire par un auteur individuel ou collectif*. Au commencement, les principes se conçoivent comme des « termes possédant un élément de volition » (p. 373), c'est-à-dire qu'ils viennent cerner *l'espoir* d'une action permettant de modifier la scène d'où émerge ce désir de changement. En sa qualité d'acte de langage, le principe contient une assertion implicite doublée d'une promesse : une volonté qu'il en aille autrement, fondée sur le constat d'une situation qui représente potentiellement une négation de ce principe. Par exemple, « insérer le « principe

d'égalité » dans une Constitution, c'est formuler l'espoir que les humains puissent devenir égaux ou continuer d'être égaux. Ça revient évidemment à proclamer leur égalité *à l'intérieur* de la Constitution comme moyen de contrer une certaine inégalité *à l'extérieur* de la Constitution » (*ibid.* ; l'auteur souligne).

Une constitution, c'est d'abord une série plus ou moins conséquente de souhaits, d'idéaux, d'éléments qui, par définition, sont globalement inatteignables (idéaux) ou inatteignables à ce moment-ci (souhaits), mais qui établissent une orientation pour des actions futures. Elle ne se limite cependant pas à un ensemble de souhaits, car elle peut également contenir des « commandements », ou des « lois », qui seraient selon Burke davantage « substantiels » que les souhaits dans la mesure où ceux-ci ne se contentent pas de proposer – « voulez-vous ? » – mais parviennent à *imposer* une volonté : « vous devez » (*ibid.*). Considérant que les lois *découlent* des souhaits, il est acceptable de poser les souhaits comme *matière première* des constitutions. Car la constitution, assure Burke, se destine à un acte de *substantiation*, c'est-à-dire visant à « *substantifier un devoir (ought)* », de « fonder une assertion relative à *ce qui devrait être* sur une assertion relative à *ce qui est* » (p. 358).

Cette dernière définition de la constitution selon Burke convient adéquatement à la déclaration de principes de *Québec solidaire*, dont chacune des sections, dépeignant et/ou constituant et/ou promettant la substance au fondement de la consubstantialité entre tous les membres – une réponse à la question *qui nous sommes* – se lit comme une série de souhaits – de *devoirs* – fondée sur *leur* appréciation de la société québécoise contemporaine – ce qui

est. Prenons simplement le premier paragraphe de la section *Nous sommes féministes* afin d’apprécier l’articulation de ces deux types d’énoncés – assertion et promesse – composant une parcelle de la substance de l’organisation :

La recherche de l’égalité entre les hommes et les femmes inspire notre démarche politique tout comme notre fonctionnement interne. Durant les dernières décennies, les Québécoises ont obtenu des gains importants entre autres au plan juridique. Il reste cependant beaucoup de chemin à parcourir pour que l’égalité se traduise totalement dans les faits, surtout qu’elle fait face à des obstacles supplémentaires dans le contexte néolibéral actuel. Bien des femmes vivent par ailleurs une double discrimination parce qu’elles sont pauvres, autochtones, lesbiennes, immigrantes ou handicapées. Leur marche vers l’égalité est d’autant plus ardue.

Ainsi, le principe dominant, « l’égalité entre les hommes et les femmes », est mobilisé en tant qu’élément substantiel de la formation politique, en un souhait fondé sur l’observation d’un état des choses – une égalité *en principe*, mais qui demeure à réaliser *dans les faits*. Il faut souligner dans ce passage cette superbe ironie par laquelle un énoncé de principes s’en prend à d’autres énoncés de principes – ici, les gains évoqués au plan juridique – pour les dévaluer sur la base de leur absence de traduction en effets, ou en des faits, alors qu’il en va ainsi des principes : pris isolément, ils ne constituent rien de plus (ni moins) que des vœux. Le diagnostic d’obstacles récurrents pour de nombreuses femmes, et certaines catégories de femmes en particulier, doit conduire, sur la base d’un attachement au principe de l’égalité entre les hommes et les femmes, à *agir* en vue de rectifier ces inégalités *réelles*. En ce sens, une déclaration de principes vise à motiver – à justifier, mais également à *mouvoir*, voire à mouvoir en émouvant, bref, à faire réagir. Or, elle vise

également à *organiser*, privilégiant certains cours d'actions plutôt que d'autres, de même que l'imposition ultérieure de règles, de politiques, de propositions, etc., de manière à rendre ces principes agissants au niveau de la gestion de l'organisation. C'est par exemple ce principe que renforce la pratique adoptée la veille et qui consiste à faire respecter l'alternance entre hommes et femmes aux micros...

Cette dernière se traduit à son tour en une diversité d'interventions, qu'il importe de traiter sommairement. Durant la trentaine de minutes allouée pour cet échange, plusieurs types d'argumentations s'observent qui, considérés pour elles-mêmes, versent parfois dans la litanie, mais qui, par leur *interaction*, révèlent certains enjeux éclairants à l'égard à la constitution. L'un des plus prégnants concerne la tension (classique ?) entre généralisation et spécification des principes, qui se traduit au niveau du document par une implacable logique d'édition, d'inclusion et d'exclusion. Simplement, on ne peut rendre interminable la liste des principes à inclure s'il s'agit de marquer son identité, sa distinction vis-à-vis des organisations concurrentes, mais ceux-ci doivent couvrir assez d'enjeux afin d'interpeller et constituer ce peuple partisan qui permettra un jour de convertir ces principes en politiques gouvernementales.

Dans le cas où des souhaits sont largement généralisés, ils s'apparentent à des principes abstraits, considérés comme « éternels ou universels », et inscrits en termes « suffisamment généraux pour servir de réponse à la « situation humaine » en général », explique Burke (p. 365, ma traduction). Cette généralisation tendant vers l'universalisation peut devenir le garant d'une certaine durabilité – sur des siècles, dans le cas des

constitutions de nombreux états modernes – en proposant des principes susceptibles de « répondre » à une diversité de situations nouvelles. Cependant, en considérant que les constitutions prouvent leur utilité en « suggérant selon quelles coordonnées une personne va penser » (p. 367, ma traduction), des principes trop abstraits serviront aussi bien de guide à l'action qu'une carte du monde viendra en aide à un automobiliste cherchant à se repérer dans une ville qui lui est inconnue. Inversement, verser dans le spécifique encourage une action davantage ciblée et détaillée, mais une constitution usant d'une telle stratégie se condamne à une rapide obsolescence. Burke mentionne à cet effet qu'« une plate-forme politique typique peut se penser comme constitution éphémère et non substantielle (*flimsy*) » (p. 343, ma traduction).

Les manifestations de cette tension sont courantes durant la période d'échange sur la déclaration. Certains vont notamment jusqu'à proposer la création d'une nouvelle section à la déclaration, consacrée au pacifisme :

RJ : J'aurais, je suggère qu'on ajoute aussi les suggestions venant de [ce livre] *Pour changer le monde. Le forum pour un Québec féminin pluriel*. Si on en avait tenu compte, on aurait pu donner suite à la suggestion ou à l'amendement de *RD*, qui proposait de faire de *Nous sommes pacifiste* une section distincte. Il y a matière là-dedans à faire de cette section-là une section distincte. D'ailleurs, ça fait suite à l'évocation de l'UFP qui se décrit comme rouge, blanc, vert. Rouge pour de gauche, vert pour écologiste, et blanc pour pacifiste. Je pense qu'il y aurait plus à dire, et surtout, que ça soit clair et précis, de quel genre de pacifisme on parle. Parce ce que ce paragraphe ne me plaît pas du tout...

Il n'y a pas de mal en soi de se réclamer du pacifisme – bien au contraire – d'autant plus qu'il apparaît que ce principe soit inscrit – noir sur blanc, ou plutôt blanc sur noir – dans la substance de l'un des groupes fondateurs.

Mais l'introduction de cet amendement sollicite des interventions dont les propos tendent à s'éloigner – dans le spécifique – des rôles et des pouvoirs d'un parti politique *provincial*, comme en atteste cet extrait-ci :

JH : Bonjour, JH, Option citoyenne Rosemont. Euh, j'appuie l'idée de Monsieur J. comme quoi on a vraiment à faire une section à part et probablement un comité d'études à part sur la question pacifiste. Parce que la façon dont c'est énoncé-là, ça me plaît bien, mais c'est très limitatif et c'est une question qui demande à être creusée autant que l'altermondialisme, en soi, ou l'écologie, etc. Par exemple, advenant qu'on devienne enfin un pays, qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce qu'on réforme notre police dans une perspective de non-violence, c'est-à-dire qu'on essaie d'avoir une formation qui permettrait à la fois le contrôle social, mais, euh d'éviter les abus de brutalité policière ? Est-ce qu'on réforme notre armée ? Est-ce qu'on fait une formation pour la défense civile non armée ici, au lieu d'avoir une armée... armée ? Mais en même temps qu'est-ce qu'on fait s'il y a des bateaux-usines du Japon qui rentrent dans nos eaux territoriales ? On va pas juste leur lancer des colliers de fleurs, ça marche pas...

AUD : [rires]

JH : Alors y a toute une réflexion à faire pour le pacifisme et la non-violence ici, intégrée dans notre mode de fonctionnement et de gestion de pays.

SR : Merci.

AUD : [applaudissements]

Ce qu'il faut retenir de cette intervention – et cela ne met nullement en cause sa pertinence – c'est le caractère hautement *contingent* des questionnements et des solutions évoquées, qui tendent à contrevenir à la fonction identitaire *générale* de la déclaration.

Un intervenant va d'ailleurs mettre en garde ses comparses face à cette tentation de verser dans le contingent et l'argumentaire – reflétant aussi les consignes du comité à l'effet que ce document n'est pas une plate-forme ni un programme (mais sans préciser ce qui caractérise chacun d'eux) :

RT : Euh, oui, merci, *RT*, Montréal Gouin. D'abord, féliciter les gens qui ont participé à la rédaction, c'est un très, très beau document. Euh, et j'aimerais partager une réflexion pour l'ensemble du document, une déclaration de principes, c'est d'abord et avant tout une prise de position. Euh, et à mon sens, ça doit pas faire place à l'argumentaire. Contrairement à ce qu'on pense, l'argumentaire dans la déclaration de principes affaiblit notre position, elle ne, ne la bonifie pas. Et à plusieurs endroits, on tombe dans l'argumentaire. Je vais vous donner un exemple, dans *Nous sommes écologistes*, on dit [lisant] : *l'État doit favoriser les comportements responsables et pénaliser les pollueurs corporatifs ou autres*. C'est ça la déclaration de principes. Ensuite on dit [lisant] : *en effet, les entreprises sont de loin les principales...* Là, on tombe dans l'argumentaire. Et à plusieurs endroits dans la déclaration, ces deux choses-là se confondent, et à mon sens ça affaiblit la déclaration. Faudrait en rester sur des principes nets et clairs. Merci.

AUD : [applaudissements]

En sa qualité de « réflexion pour l'ensemble du document », cet extrait est particulièrement intéressant pour comprendre comment fonctionne la déclaration de principes. Refusant de verser dans « l'argumentaire » pour se contenter de définir des « prises de position », le rôle du texte fondateur semble destiné à servir de fondement, d'assise, de base – en somme, de substance – à l'ensemble des autres discours, présents et futurs, apparentés aux activités du nouveau parti politique.

En d'autres mots, la déclaration partage une caractéristique avec ce que Maingueneau et Cossutta (1995) appellent des « discours constituants », dont le propre

consiste à prétendre « fonder et de n'être pas fondé » (p. 112). Il s'agit là de paroles visant à « faire autorité » en se réclamant d'une forme de transcendance (philosophique, religieuse, légale, etc.) qui présuppose qu'il n'y ait pas d'au-delà, c'est-à-dire pas d'autorité supérieure à elles-mêmes. En d'autres mots, ce sont des créations qui cherchent à minimiser, voire à faire disparaître les traces de leur propre construction ou fondation. De tels « discours constituants », argue Maingueneau (2006), contribuent à donner sens aux actes de la collectivité, opérant suivant un fonctionnement particulier : « zones de parole parmi d'autres *et* paroles qui se prétendent en surplomb de toute autre » (en ligne ; l'auteur souligne). Certes, il ne s'agit là que d'une nouvelle hypothèse à explorer, dans cette thèse ou ailleurs, mais qui renforce tout de même la thèse de la thèse sur la nécessité de fondements à l'existence des organisations²⁵. Des fondements qui, nous l'avons vu, ne relèvent pas d'une quelconque essence absolue, et virtuellement inaccessible à l'analyse, mais des effets incessamment négociés par les agents (humains, textuels, matériels, architecturaux, symboliques, etc.) en interaction.

Mais revenons-en à la dialectique de la constitution. En vérité, ces préoccupations à propos du caractère général ou spécifique des principes sont d'une importance fort relative, car il n'existe à cette étape de l'élaboration de la constitution nul véritable clivage *entre* les

²⁵ Il y aurait effectivement un rapprochement à tenter entre cette conception du discours, ou d'un certain type de discours, et la position dramatisante sur la constitution comme substance, comme le suggère ce passage : « Les discours constituants mettent en oeuvre une même fonction dans la production symbolique d'une société, une fonction que nous pourrions dire d'*archéion*. Ce terme grec, étymon du latin *archivum*, présente une polysémie intéressante pour notre perspective: « Lié à l'*archè*, « source », « principe », et à partir de là « commandement », « pouvoir », l'*archéion*, c'est le siège de l'autorité, un palais par exemple, un corps de magistrats, mais aussi les archives publiques ». L'*archéion* associe ainsi intimement le travail de *fondation*

différents principes qui composent la constitution. Les défis surviennent ultérieurement...

Ce qui ne signifie pas pour autant qu'ils ne sont pas appréhendés par certains intervenants :

BB : Oui, BB, UFP Gouin. Euh, bon d'abord félicitations au comité de négociation et de rédaction de la déclaration de principes, qui a fait un travail qui est pas facile. Donc, euh, concernant, euh, le petit commentaire que j'ai à faire, c'est que peut-être que la question de la souveraineté est un peu... mise- elle est discrète. Elle est un peu discrète dans notre déclaration selon moi. Euh, je, ce que j'aimerais faire remarquer c'est que, euh, c'est important quand on fait la promotion de la déclaration, de, de montrer que, en fait, l'interprétation que j'en fais, c'est que les points sont un à côté de l'autre, et non pas un derrière l'autre. Parce que on remarque que la question de la souveraineté est, est à la fin, mais, euh, je pense pas que ça présuppose que, on la considère moins importante. Je pense que, qu'on est écologistes, on est d'un Québec pluriel, euh, féministes, altermondialistes, et souverainistes, et il y a pas de négociation, il y a pas de compromis à faire sur aucun des points, en tout cas, selon moi.

Dans cet extrait, le locuteur exprime une crainte, qui lui apparaît ensuite exagérée, à l'égard de la *hiérarchisation des principes* dans la déclaration. Il fait ainsi remarquer que l'une des sections, consacrée à la souveraineté, apparaît seulement vers la fin du document²⁶. Jugeant que l'ordre de présentation des sections pourrait se confondre avec l'ordre d'importance des principes qui fondent le parti, il se sent tenu de réitérer l'équivalence relative de chacun.

Il y a là matière à réflexion, puisque Burke (1969 [1945]) associe les situations de ce genre à l'existence d'un second type de principe : les principes *nécessaires*, qui tendent d'emblée à venir contredire les principes volontaires. Au niveau des principes pris

dans et par le discours, la détermination d'un *lieu* associé à un *corps dénonciateurs consacrés* et une élaboration de la *mémoire* » (Maingueneau et Cossutta, 1995, p.112-113 ; italiques des auteurs).

²⁶ De plus, elle n'est pas seule, cette section étant intitulée : *Nous sommes d'un Québec souverain et solidaire*.

individuellement, la consistance n'est pas requise ; il est possible, écrit Burke, de formuler des vœux qui soient contradictoires et de les insérer à l'intérieur d'un même document. Non seulement est-ce possible, mais c'est ainsi, ajoute-t-il, que sont bâties les plateformes politiques, c'est-à-dire « en décidant de combien d'appuis de groupes influents nous avons besoin pour offrir à chacun des mesures pouvant les satisfaire, sans égard pour l'appréciation que ces groupes ont des mesures offertes pour satisfaire les autres groupes » (p. 374 ; ma traduction). Mais une fois les termes arrêtés, une nouvelle partie s'entame :

Les principes en tant que souhaits sont arbitraires ou volontaires, de telle sorte que des gens peuvent se réunir en congrès et décider à combien et à quel type de souhaits ils désirent souscrire. Mais une fois que vous vous êtes décidés sur une liste de souhaits, les interrelations entre ces souhaits sont nécessaires ou inévitables. (p. 375, ma traduction)

Et cette nouvelle partie, c'est aux délibérations sur le projet des statuts qu'elle nous convie.

Des statuts à leur image

Rembobinage en accéléré vers l'avant... Nous retrouvons l'ex-président de l'UFP et l'ex-coordonnatrice d'Option citoyenne assis à la table de la présidence, prêts à fournir aux délégués des explications relatives à la procédure d'adoption des statuts. Celle-ci comprend notamment un ordre de traitement des propositions : d'abord celles où il n'y a pas d'amendements, puis celles qui touchent au comité de coordination nationale, en prévision des élections du lendemain, et celles « qui ont suscité les plus grands débats dans les ateliers ». Pour une fois (la première ?), les congressistes sont invités à débattre des enjeux de « fond », à communiquer leurs divergences en vue de dégager des espaces

communs : « là où il s'agit d'une précision, on s'est dit qu'à la limite, si on n'arrive pas en bout de ligne à le traiter aujourd'hui, c'est pas la fin du monde. Mais les affaires où il y a des opinions divergentes, on aimerait ça savoir ce que vous en pensez ». Propulsons-nous maintenant vers l'une de ces « affaires » afin d'investiguer directement les questions de « fond »... Or, laquelle choisir ? Pourquoi ne pas laisser les congressistes décider à notre place ? Car il apparaît assez clairement que l'ordre préconisé par les responsables n'est pas le seul possible. Il y a plutôt des ordres, d'ailleurs à la source d'un certain désordre...

La plénière tire à sa fin, et des inquiétudes sont verbalisées à l'effet qu'un article sur les « commissions nationales » ne puisse être traité à temps. L'exigence se traduit peu après en une proposition formelle : « ...qu'on passe maintenant aux commissions nationales, dès maintenant. C'est un point crucial ». Invité à se justifier par la présidente, le proposeur dépeint brièvement ce que font ces commissions – rédiger la plate-forme du parti :

MB : Oui, la tâche principale de la prochaine année, c'est de décider de la plateforme, la, la plateforme du programme. Les modalités pour faire cela, dans les statuts, c'est aux commissions nationales. Alors c'est bien important qu'on soit clair sur les modalités dès maintenant, comment qu'on va s'y prendre pour élaborer la plateforme.

Des interventions aux micros, il ressort qu'une question semble particulièrement litigieuse : la mise sur pied d'une « commission nationale sur l'environnement ». La proposition est rapidement soumise au vote, et adoptée par une majorité des délégués. À l'écran apparaît le libellé. La contrainte du temps est évoquée. Nouvelle proposition, nouveau vote : la partie se joue désormais en prolongation, mais de nombreux joueurs ont déjà quitté le terrain. L'ambiance se tend. Heureusement, c'est bientôt la fête. Des

amendements sont débattus relativement à la « commission nationale des femmes », un regroupement dans lequel, explique une intervenante, « respecter le droit des femmes de pouvoir se rencontrer entre elles, de prendre leurs forces, de se renforcer et de pouvoir faire les meilleures interventions ». Pour le non-initié ayant pris connaissance de la déclaration de principes, il semble s'installer une asymétrie entre les principes : pourquoi une commission nationale des femmes et pas, disons, une commission nationale sur la pauvreté, ou l'environnement ? Or justement, il y a une proposition à l'effet de créer cette commission.

En s'arrêtant aux justifications apportées sur ce point, il nous est possible de rendre compte de la dynamique « d'interrelation entre les principes » qui caractérise la dialectique de la constitution :

NO : Euh, [lisant] j'appuie l'amendement pour les raisons suivantes : parce que je considère que l'environnement est un élément important, que il est présent dans notre déclaration de principe, dans *Nous sommes écologistes*. Également, que pour moi, il ne faut pas seulement discuter dans les prochains mois du programme, c'est comme ça que je le vois quand je vois la création de la commission thématique dans la commission politique, mais je crois qu'il est important de couvrir, à l'intérieur du parti, les autres mandats que l'on souhaite donner à la commission nationale de l'environnement, tel que présentés dans l'amendement, telle que l'empreinte écologique qui est laissée par les activités du parti soit nulle ou minime. Et je trouve qu'il faut créer cette commission nationale pour dire clairement aux électeurs québécois que *Québec solidaire* prend à cœur la question environnementale en créant une telle commission nationale, ainsi en espérant rallier à notre nouveau parti les membres du Parti vert.

Cet extrait est intéressant en ce qu'il illustre cette question de la traduction des principes en pratiques, établissant une connexion entre le contenu de la déclaration et sa *mise en acte* en cette instance que représente la commission nationale. Cependant, en réclamant sa création pour le seul principe de l'environnement, elle contribue à déplacer l'asymétrie au niveau de ce qui fonde la substance du parti. En d'autres mots, militer pour sa création revient à fixer un ordre de priorités entre les différents principes ; *Nous sommes écologistes* davantage que nous sommes souverainistes, par exemple. Cette interprétation est cependant à nuancer sur la base de ses propos, celle-ci arguant pour une mise en acte de l'écologie qui ne se restreint pas à la seule contribution à une plate-forme, mandat de la commission politique (dont le thème de l'environnement est l'un de ceux que représente cette autre instance). Enfin, cette volonté de différenciation est assumée sur la base d'un effet d'interpellation rhétorique ; en brandissant le drapeau vert, *Québec solidaire* saura mieux communiquer ses convictions en faveur de l'écologie.

L'interlocuteur suivant mobilise une argumentation similaire, à la différence qu'il va explicitement revendiquer le statut prioritaire de l'écologie sur l'ensemble des principes :

SB : (...) Je suis conscient que le parti a fait une grande, une place très grande à l'écologie. (...) Sauf que là, c'est de savoir, est-ce qu'on va vraiment, véritablement, euh, rendre cette chose, rendre ce fait-là, le fait écologique à l'intérieur du parti, est-ce qu'on va donner la force qu'on aimerait lui donner, un organe comme ça national, politique, ou est-ce qu'on va lui donner dans, euh, une simple commission thématique ? Euh, c'est sûr que pour les autres commissions thématiques, le point pourrait être soulevé, de dire : est-ce qu'il y a d'autres commissions thématiques qui vont vouloir la même chose ? Mais si vous votez ça, ça veut dire qu'on priorise l'environnement. Considérant que l'environnement a des impacts

sur la justice sociale, sur les emplois en région, sur la dépopulation, la pauvreté, sur l'ensemble d'une société, et que, on le voit avec l'hiver qu'on vit présentement, l'hiver est une question d'urgence...

AUD : [applaudissements]

SB : ... au même titre que l'urgence de la place des femmes dans la société. Donc, euh, je vous demande d'appuyer cette démarche-là. (...)

Concédant la reconnaissance de la direction du parti à l'égard de l'environnement, il plaide en faveur d'une asymétrie explicite qui placerait ce principe au sommet de tous les autres, recourant à la « stratégie de l'essentialisation » qui consiste à sélectionner l'une des clauses inscrite dans la constitution et à juger une mesure en référence à ce principe prédominant. Il défend la pertinence de cette thèse en arguant que l'environnement recouvre l'ensemble des autres principes fondateurs de l'organisation, justifiant ainsi qu'il trône au sommet et qu'il obtienne la traduction de sa position privilégiée sous les traits d'une commission nationale. Il conclut son intervention en établissant l'égalité des principes féministes et écologistes, ou la même urgence des enjeux rattachés à ces principes, ce qui justifie alors la création d'une telle commission sur la base du *précédent* établi par la commission nationale des femmes. En d'autres mots, l'asymétrie entre les principes est avérée – et une commission nationale vient en quelque sorte poser la prévalence commune du féminisme et de l'écologie au sein de ce parti politique.

Enfin, une troisième intervenante, opposée à la création de la commission, offre une interprétation différente, mais tout aussi éclairante, de l'articulation des principes qui font la substance de l'organisation :

RG : Moi je vais voter contre, puis je vous invite à le faire, parce que moi je vois comme deux niveaux quand on parle d'une commission nationale pour les femmes et d'une commission nationale de l'environnement. Pourquoi ? C'est pas parce que les questions des valeurs féministes sont, euh, plus importantes. Et je ne vois aucune hiérarchie, puis il faut absolument qu'il n'y ait aucune, aucune hiérarchie entre toutes les valeurs que nous avons voté dans notre texte cet après-midi. Pour- pourquoi je dis que je vois deux niveaux ? Parce que ce qui est important, c'est pas parce que l'environnement est plus important qu'on va le mettre dans une commission nationale des femmes, euh, excusez-moi, une commission nationale de l'environnement. Pourquoi que je dis que c'est deux niveaux ? Parce que c'est plus pour avoir plus de femmes qui soient, euh, représentées partout dans les instances, ça c'est plus difficile. Sauf que pour la commission nationale de l'environnement, hum, il faut pas qu'on en ait une, parce que c'est comme si on disait que, avoir une politique, euh, une commission politique, c'est pas assez important, et les mêmes arguments pourraient être ramenés pour d'autres, par exemple les gens qui sont, euh, à qui on donne une commission politique de lutte contre la pauvreté, bien, euh, ils diraient aussi : c'est très important. Donc, il faudrait qu'on aille une politique nationale de l'environnement, euh, une politique nationale contre la pauvreté, comme pour l'environnement et comme pour, euh, la question des femmes. Donc ce que je vois, c'est que les gens, l'important, c'est pas d'avoir, c'est, c'est deux niveaux complètement différents, c'est important pour les femmes d'avoir des femmes qui soient représentées dans les, qui soient présentes. Et non pas, des valeurs fondatrices qui sont plus importantes. Donc, c'est juste ça, merci.

Cet extrait élabore très certainement le compte-rendu le plus explicite de la dialectique de la constitution telle qu'elle est susceptible de s'appliquer dans la gestion d'un nouveau parti. Il y est fait mention non seulement des principes en eux-mêmes, mais de leurs interrelations, qui se caractériseraient par l'absence (avérée ou souhaitée) de hiérarchie entre les différents principes. Dès lors, l'existence d'une commission des femmes ne serait pas l'incarnation de la supériorité du principe féministe, mais une action entreprise sur d'autres bases. Dans ce

cas-ci, l'analyse semble emprunter à la « stratégie proportionnelle » qui juge d'une mesure sur la base de tous les souhaits que contient une constitution (voir chapitre III). À juger la situation d'après cette stratégie propositionnelle, l'interlocutrice en vient à établir que la mesure justifiant la création d'une commission nationale des femmes n'est pas la résultante de l'importance prioritaire accordée ce principe vis-à-vis de tous les autres, mais l'existence de conjonctures *propres à la participation des femmes*, qui doit par conséquent se traduire en actions spécifiquement orientées vers une participation accrue des femmes.

Qui a tort, qui a raison ? Pour ces motifs ou pour d'autres, l'amendement visant la création d'une commission nationale sur l'environnement est rejeté au terme d'un échange passionné, dans une proportion de deux cent quatre voix contre cent quatre-vingt-quatre. Ce qu'il importe de retenir ici, c'est l'agencement des principes de la constitution en action, la manière dont ces derniers sont susceptibles d'exercer une influence sur les activités de l'organisation. C'est également de soulever l'importance, non pas tant de la hiérarchie elle-même, que du mouvement inéluctable de hiérarchisation devant l'impératif de s'organiser, et dont les tenants et aboutissements s'opèrent dans le cours des interactions.

CONCLUSION

L'assemblée est levée, mettant officiellement fin au congrès de fondation. Entourée sur l'avant-scène par les autres membres nouvellement élus au premier comité de coordination national, la porte-parole de Québec s'adresse à l'auditoire :

FD : Alors écoutez, on vient de vivre une super belle fin de semaine !

AUD : [applaudissements et cris]

FD : FD : On a un nom, on a une déclaration de principes, des statuts... provisoires, ne craignez rien... On a eu de super beaux appuis hier soir de plusieurs personnes, on a eu une présence nombreuse, on a souvent été plus d'un millier, c'est vraiment une très belle fin de semaine. On a agi avec maturité, avec un grand sens démocratique, et je pense qu'on peut vraiment s'en féliciter !

AUD : [applaudissements et cris]

Avec le détachement, il semble surprenant, voire dérisoire, de réduire la genèse du parti politique à la création et à l'appropriation de quelques items spécifiques : un nom, un texte de présentation, et un autre qui définit comment s'organiser à plusieurs... Serait-ce aussi simple que ça ? Bien sûr que non, dirait quiconque ayant soigneusement observé ces débats passionnés liés à l'institution de ces éléments qui en viennent à occuper un rôle essentiel dans la constitution d'un collectif. Leur rôle, c'est de mettre en acte une *substance*, un ensemble de motifs agencés comme les fondements sur la base desquels il devient possible de s'organiser, c'est-à-dire d'agir de manière concertée, mais aussi d'agir au nom d'une voix qui transcende celle de n'importe quel individu. Pour qu'existe une organisation, les différents agents qui la représentent, la présentent, et qui agissent en son nom, qui servent sa cause, doivent s'articuler, c'est-à-dire partager des principes ou des intérêts communs, ou qu'ils s'imaginent être communs. En ce sens, se nommer, déclarer ses

principes, ériger ses règles de fonctionnement, c'est d'abord agir, au sens où Burke (1969 [1950]) conçoit la substance comme un *acte*. Une action qui vise à générer, à promulguer, à cultiver, mais aussi à contrôler la consubstantialité qui permet à des gens d'agir ensemble sur la base de « sensations, concepts, images, idées, attitudes communes » (p. 21 ; ma traduction) – liste à laquelle il convient d'ajouter : sur la base d'un nom, de principes, et de règles communes. Conçus au niveau de leur intertextualité – le nom vient spécifier *qui* défend, promeut, incarne les principes de la déclaration et les statuts illustrent comment ces principes ont une incidence sur les modes d'organisation et la répartition de l'autorité – ces accomplissements du congrès dont la porte-parole – et l'auditoire – semblent si fiers communiquent la constitution de l'organisation partisane. Considérés ensemble, ces textes définissent la substance du parti – ce qu'il est, ce qu'il fait, et comment il le fait – accomplissant une fonction similaire à celle des constitutions pour les États. Une constitution est généralement conçue comme un système de lois voués à la gouvernance d'une collectivité, ce qu'incarne par exemple un document comme les statuts du parti politique. Or, une constitution ne se réduit pas à des lois, des règlements ; son existence est aussi « métaphysique » (Dorland et Charland, 2002), dont le rôle sera de *construire un monde*, qui s'appellera nation ou parti. L'organisation, ainsi que sa constitution, naissent avec un souhait, des souhaits, un rêve... Comme le soulignait la veille un militant :

JB : (...) si on avait pensé il y a quatre, cinq ans qu'on réunirait quoi, mille personnes ici ce soir, euh, bien en fin de compte hier soir, aujourd'hui et demain, on se serait fait traiter de *très* irréalistes. Donc je pense que c'est important quand même dans notre plateforme d'avoir des propositions oui très concrètes, chiffrées aussi, mais d'avoir certaines propositions qui nous permet de rêver. On a perdu un peu ça, même dans notre parti des, le *rêve*, on l'a

vraiment perdu. Des, l'important c'est qu'on soit capables de se donner les *moyens* d'arriver à nos rêves. C'est ce qu'on fait présentement aujourd'hui...

Une constitution, c'est un ensemble de souhaits qui se traduisent par la communication en motifs, justifications, attitudes, urgences d'agir, puis en déclarations, en systèmes de règles, en élections, en opérations de mobilisation sur le terrain, en prises de paroles sur la place publique, etc. – qui deviennent autant d'incarnations ou de traductions possibles de cette substance qui fondent le parti.

Et conséquemment, au risque de paraître tautologique, la thèse parvient à montrer comment *la constitution communicationnelle de l'organisation s'accomplit sur les fondements de la constitution – produit communicationnel spécifique – de l'organisation*. Pour dé-tautologiser cette formule, précisons que cette thèse aura montré comment les fondements d'une organisation, et donc sa constitution, font l'objet d'âpres négociations, discussions qui visent à créer un monde, et surtout, lui donner une identité, une *id-entité*, pour une autre prochaine première fois. En ce sens, nous pourrions associer la genèse à une étape décisive, mais une étape parmi d'autres, de la dialectique des constitutions, de cette dynamique incessante de stratégies rhétoriques déployées en interactions pour re-fonder en permanence l'existence de cette « chose » en voie d'émergence.

Restons calmes, ce n'est certainement pas la conclusion la plus choquante ni improbable sur laquelle aboutir au terme de cette étude sur la création d'un parti politique, mais il s'agit néanmoins d'un apport significatif aux travaux de facture théorique et empirique consacrée à l'ontologie des organisations. Je vois très bien comment, par exemple, la dialectique des constitutions pourrait compléter, en vue de l'enrichir, le

concept de *texte* (indissociables d'une *dialectique* avec la conversation) proposé par l'École de Montréal, de même qu'avec les différents flots de la communication proposés dans le modèle de McPhee et Zaug (2009), ces derniers pouvant se penser comme manifestations de la substance d'une organisation. Il s'inscrit aussi dans la continuité de travaux importants consacrés à la rhétorique des organisations (voir Cheney, 1991), qui évoquaient, sans la développer, l'idée de la constitution et ses implications pour penser l'articulation entre études rhétoriques et travaux en communication organisationnelle. À cet égard, je me permettrai d'attirer votre attention sur la recrudescence des études consacrées à ce champ hybride des études rhétoriques de l'organisation (Meisenbach et McMillan, 2006), notamment les numéros spéciaux consacrés aux enjeux internes et externes de la rhétorique dans *Management Communication Quarterly* en 2008 et en 2011. Par rapport à ces travaux, je vois une contribution majeure de la thèse dans le développement d'une théorie rhétorique permettant d'aborder la *constitution des organisations*, logiquement antérieure à la distinction usuelle admise entre communications interne et externe.

La porte-parole poursuit son allocution devant l'assemblée (levée et debout) en liesse :

FD : Et ça, ça a été rendu possible grâce à une volonté indéfectible de fusion, ente l'Union des forces progressistes et Option citoyenne, Et je voudrais remercier nos amis – parce que moi j'étais à *Option citoyenne* – nos amis de *l'Union des forces progressistes* qui d'abord ont réussi, tranquillement et avec persévérance à unir une bonne partie de la gauche, avant même la naissance d'*Option citoyenne*...

AUD : [applaudissements et cris]

FD : Et qui ensuite...

AUD : [applaudissements]

FD : Et qui ensuite, avec une ardente patience, comme disait Amir vendredi soir, ont attendu Option citoyenne...

AUD : [rires]

FD : Lui ont laissé le temps de faire ses débats, débats nécessaires sur un certain nombre de questions. Je remercie les militantes, les militants de l'UFP. Je remercie les membres du comité de négociation conjoint qui patiemment pendant un an, avec beaucoup de persévérance, avec beaucoup d'attention et d'ouverture, ont permis que des débats harmonieux et sereins se fassent. Et vous voyez le résultat

AUD : [applaudissements et cris]

AK : Ben moi itou ! Bien moi aussi, de la part de toutes les militantes et de tous les militants de l'UFP, j'aimerais remercier les militantes et les militants d'Option citoyenne

AUD : [applaudissements]

AK : D'abord, pour être là si nombreuses !

AUD : [applaudissements et cris]

AK : Moi, écoutez-moi bien... moi je suis un homme, donc quand je conjugue, je conjugue au masculin, évidemment. Ça m'empêche pas d'être féministe. Donc, dorénavant, quand j'utiliserai le féminin, ça englobera le masculin.

AUD : [applaudissements et cris]

AK : Alors, merci à Option citoyenne d'avoir eu le souci de l'unité. Parce que ça aurait pu aller autrement. Mais ils ont eu le souci de l'unité, de la pédagogie, et de la rigueur. C'est une belle richesse pour nous. D'avoir aussi offert un beau débat d'idées lorsque est venu le temps de réfléchir, et de décider sur la souveraineté, pour sortir très, très fort, quelque chose d'inattaquable, quelque chose d'inébranlable : en faveur de la souveraineté en quoi ? novembre 2004, si je me trompe pas. Donc merci !

AUD : [applaudissements]

La genèse marque un moment décisif dans l'existence de l'organisation, qui se traduit notamment par une transformation des identités ; l'UFP et OC sont des noms désormais invoqués au passé. Or il apparaît aussi que l'événement est planifié de longue date, qu'il recèle une histoire, et même plusieurs, qu'il combine des aspirations multiples et parfois incompatibles, qui donnent parfois lieu à des surprises : un débat impromptu sur le partage

de l'autorité, une identification visuelle qui ne convient pas à une majorité, mais aussi, une proposition de nom qui semble unanime. Ces effets de surprise résultent directement d'une investigation sur le « chantier de construction » de ce parti politique ; certes, un jour probablement, des historiens rapporteront cet épisode de la vie de *Québec solidaire*, dans une démarche qui, aussi rigoureuse soit-elle, ne saurait répliquer les analyses réalisées dans le cadre d'une étude des interactions, mettant l'emphase sur *l'expérience* de la genèse. Non l'expérience individuelle des militants rapportée rétrospectivement, mais cette expérience contingente et collective d'organisation – expérience du type de celles qui se réalisent en laboratoire – qui communiquent ce « sentiment aussi troublant que réconfortant, dirait Latour (2007 [2005]), que les choses *pourraient être différentes*, ou du moins qu'*elles pourraient encore rater* » (p. 128 ; l'auteur souligne). « Ça aurait pu aller autrement », renchérit le porte-parole AK, ce qui résume admirablement les avantages et les limitations de la description minutieuse des interactions en contextes organisationnels. Les avantages sont intimement liés aux résultats de la thèse, à la recension des multiples manières que les agents développent, déploient, et évaluent en vue d'inventer *Québec solidaire* : les mises en scènes orchestrales, l'humour et l'ironie, les récits constitutifs d'un passé commun, les allocutions en plénière visant l'identification des membres à des valeurs et des projets communs, la mobilisation sous forme diverses de documentation, les délibérations révélant la récurrence de certains styles rhétorique, le développement de normes de la communication implicites qui orientent considérablement les façons de dire et de faire, etc. De façon parallèle, ce déploiement progressif de l'analyse stimule la mobilisation de concepts variés, favorisant ainsi des recoupements entre théories, voire entre disciplines.

L'analyse, dans ce cas-ci, procède moins par l'application d'une méthode générale à un cas ou un objet spécifiques dans une démarche déductive, et davantage suivant une analyse orientée par les concepts, procédant à la manière d'une *abduction*, qui peut se concevoir comme « un mouvement d'allers-retours entre le texte et le ou les concept(s) qui sont alors investigués simultanément » (Jasinski, 2001b, p. 256 ; ma traduction). Conceptuellement plus enrichissante et grandement sensible aux singularités du cas investigué, elle désoriente plus aisément les lecteurs (et même l'auteur !) qui n'y retrouve pas la démarche rigoureuse et point par point que proposent les méthodologies plus classiques. Cette sensibilité à l'événement et ses retombées dans les modes d'organisation est à inclure au nombre des apports de cette thèse. Bien qu'il existe un certain nombre de précédents consacrés à l'étude des réunions dans une perspective communicationnelle (Alvesson, 1996 ; Bargiela-Chiappini et Harris, 1997 ; Boden, 1994 ; Cooren, 2007 ; voir aussi Tracy et Dimock, 2004), jamais, à ma connaissance, une étude n'a été dévolue à l'investigation intégrale d'un événement de ce genre²⁷. Il y aurait également lieu, dans de futures publications, de mieux articuler ce mode d'investigation avec une réflexion théorique sur l'événement, tel que le proposent des auteurs comme Derrida (1990 ; Derrida et Stiegler, 1996) ou Deleuze (1969 ; Bensa et Fassin, 2002).

Après s'est livrés à des remerciements, les deux porte-parole terminent leur allocution de clôture au congrès de fondation :

²⁷ En toute honnêteté, je ne m'accorderais pas non plus cette palme, compte tenu que plusieurs passages du congrès n'ont pas fait l'objet d'une analyse. J'aurais pu l'envisager, et y consacrer quelques années de plus... *Mais, auriez-vous sérieusement envisagé de lire la thèse ?*

FD : Bon, alors on a travaillé fort en fin de semaine, mais c'est juste le début. Il y a de grand défis qui nous attendent. Le premier, bientôt, les élections partielles dans Sainte Marie Saint Jacques !

AUD : [applaudissements]

FD : Et maintenant, le recrutement. Chacun, chacune d'entre nous doit se faire porteur, porteuse... d'une carte de membre dans ses poches, ça c'est sûr, mais de nombreuses formules d'adhésion pour aller chercher des gens, des copains, des copines, les familles, les voisins, les voisines, tout le monde que vous connaissez. Et on va avoir aussi un souci particulier que ce recrutement reflète la diversité des personnes qui habitent le Québec. On a encore du chemin à faire, y a qu'à voir... Et c'est important que soit le parti de tout le monde. À cet effet-là d'ailleurs, j'aimerais et je pense que c'est important, dire comme l'a fait A vendredi soir, quelques mots en anglais. Vous me pardonneriez l'accent qui est moins bon que le sien : [lisant] *To our friends in the English community and accross Québec, this weekend marks a new beginning. The birth of Québec solidaire means Quebecers have an alternative. Finally, instead of voting along age-old divisions, we can come together to vote for a party we all believe in. Working together, we can build a strong Québec that places people, social justice, equality, environment, and the democracy first !*

AUD : [applaudissements]

() : Et qu'est-ce que ça donne en wolof ?

AUD : [rires]

FD : Au prochain congrès !

AUD : [rires]

FD : Évidemment, on va avoir beaucoup d'autres tâches à faire. On va aussi être présents publiquement. On va prendre position dans les prochains mois. Par exemple, sur l'arrêt Chaouli sur la question de l'assurance privée dans la santé, sur le prolongement de l'autoroute vingt-cinq, sur les partenariats publics-privés, sur le développement des éoliennes, sur les méga-porcheries, auxquelles on donne un petit peu trop vite le droit de se développer, sur la sécurité du revenu où il se passe des choses honteuses, sur la réforme du mode de scrutin. Bref, vous allez nous entendre, toujours et partout. Mais ce qu'on dit, c'est attention, on a créé beaucoup d'attentes, on a créé beaucoup d'espairs... Il ne faut pas décevoir !

AUD : [applaudissements]

AK : on va montrer aussi que dans Sainte Marie Saint Jacques, prochainement, pourquoi il faut voter Québec solidaire. Si les employés du secteur public se sont sentis brimés, si des lois iniques ont passé, il y a une seule ou une, espérons-le *une* députée de *Québec solidaire* à l'Assemblée nationale va se lever et exiger leur abolition. Et c'est quand on sera au gouvernement qu'on abolira ces lois qui sont imposées aux travailleurs, travailleuses actuellement.

AUD : [applaudissements]

AUD : *Québec solidaire ! Québec solidaire !* (bis)

AK : Finalement... On est solidaire, oui, on est solidaire avec ces millions d'exclus, on est solidaire avec les immigrés, on est solidaire avec les femmes, on est solidaire avec les chômeurs, on est solidaire avec les sans emplois, on est solidaire avec tous les peuples du monde entier qui demandent une seule chose : de pouvoir contribuer dorénavant à vivre dans la dignité, le respect de leurs personnes et de l'environnement. *Québec solidaire !*

AUD : [applaudissements]

AUD : *Québec solidaire ! Québec solidaire !* (bis)

La genèse est essentielle à la vie d'une organisation ; autrement que serait-elle ? La contribution d'une perspective génétique sur la constitution communicationnelle de l'organisation découle de l'importance accordée aux transformations jugées essentielles et conséquemment mises en actes par les créateurs et les créatrices. Dans la mesure où la fondation se qualifie en tant qu'anecdote représentative de l'organisation, apportant une première réponse à la fameuse question : qu'est-ce qu'une organisation ?, il faudra poursuivre les recherches dans cette veine, en particulier avec des cas autres que celui d'un parti politique, ceci à des fins évidentes de comparaison. Mais comme le souligne la porte-parole FD : « c'est juste le début ». Le commencement, c'est par définition une dimension d'un ensemble plus vaste ; aussi faudra-t-il s'attarder, dans le cas de *Québec solidaire*, aux retombées de la genèse sur la constitution de l'organisation. Par exemple, l'impossibilité de

traiter certains des articles des statuts lors de la fondation a suscité d'importants échanges par la suite sur l'identification du parti et de ses membres (voir Chaput, sous presse ; Chaput et al., 2011). Il y a donc lieu de poursuivre l'étude des interactions au sein de *Québec solidaire*, d'élargir les questionnements, les concepts et les méthodes vers d'autres milieux organisationnels, ou même à d'autres partis politiques, afin de comprendre si la genèse, c'est juste le commencement...

BIBLIOGRAPHIE

Aldrich, H. E., & Ruef, M. (2006). *Organizations Evolving*. Thousand Oaks, CA: Sage.

Althusser, L. (1971). *Lenin and Philosophy and other Essays*. New York: Monthly Review Press.

Alvesson, M. (1996). *Communication, Power and Organization*. London: de Gruyter.

Alvesson, M., & Kärreman, D. (2000a). Taking the Linguistic Turn in Organizational Research: Challenges, Responses and Consequences. *Journal of Applied Behavioral Science*, 36, 136–158.

Alvesson, M., & Kärreman, D. (2000b). Varieties of Discourse: On the Study of Organizations Through Discourse Analysis. *Human Relations*, 53, 1125–1149.

Anderson, V. (1995). Antithetical Ethics: Kenneth Burke and the Constitution. *JAC: A Journal of Composition Theory* 15(2), 261-279.

Anderson, D. L. (2004). The Textualizing Functions of Writing for Organizational Change. *Journal of Business and Technical Communication*, 18(2), 141-164.

Anderson, D. (2007). *Identity's Strategy: Rhetorical Selves In Conversion*. Columbia, SA: The University of South Carolina Press.

Angenot, M. (2008). *Dialogues de sourds. Traité de rhétorique antilogique*. Paris: Mille et une nuits.

Arendt, H. (1983 [1961]). *Condition de l'homme moderne*. Paris: Calmann-Lévy.

- Aristote. (1991). *Rhétorique* (Traduction de C.-E. Ruelle Revue par P. Vanhemelryck ; Commentaires de B. Timmermans) Paris: Librairie Générale Française.
- Ashcraft, K. L., Kuhn, T. R., & Cooren, F. (2009). Constitutional Amendments: “Materializing” Organizational Communication. *The Academy of Management Annals*, 3(1), 1- 64.
- Atkinson, J. M. (1984). *Our Masters Voices: The Language and Body Language of Politics*. London: Methuen.
- Atkinson, J. M., & Heritage, J. (Eds.). (1984). *Structures of Social Action: Studies of Conversation Analysis*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Auster, P. (1991). *Trilogie new-yorkaise. Cité de verre, Revenants, La chambre dérobée*. Paris: Actes Sud.
- Austin, J. L. (1970 [1962]). *Quand dire, c'est faire*. Paris: Seuil.
- Austrin, T., & Farnsworth, J. (2005). Hybrid genres: Fieldwork, detection and the method of Bruno Latour. *Qualitative Research*, 5(2), 147-165.
- Auyero, J. (2006). Introductory Note to Politics under the Microscope: Special Issue on Political Ethnography I. *Qualitative Sociology*, 29, 257–259.
- Banks, M. (2001). *Visual Methods in Social Research*. London: Sage.
- Bargiela-Chiappini, F., & Harris, S. (1997). *Managing Language: The Discourse of Corporate Meetings*. Amsterdam: John Benjamins.

- Barker, J., & Tompkins, P. K. (1994). Identification in the Self-managing Organization: Characteristics of Target and Tenure. *Human Communication Research*, 21(2), 223-240.
- Barthes, R. (1966). Introduction à l'analyse structurale des récits. *Communications*, 8, 1-27.
- Barthes, R. (1970). L'ancienne rhétorique. *Communications*, 16, 172-223.
- Barthes, R. (1972). *Le degré zéro de l'écriture, suivi de Nouveaux essais critiques*. Paris: Seuil.
- Beaudouin, J. (1998). *Introduction à la sociologie politique*. Paris: Seuil.
- Bélanger, É., & Nadeau, R. (2009). *Le comportement électoral des Québécois*. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Bennington, G., & Derrida, J. (2008). *Derrida*. Paris: Seuil.
- Benoit, W. L. (1994). The Genesis of Rhetorical Action. *Southern Communication Journal*, 59, 342-355.
- Benoit, W. L. (2000). Beyond Genre Theory: The Genesis of Rhetorical Action. *Communication Monographs*, 67(2), 178-192.
- Benoit-Barné, C., & Cooren, F. (2009). The Accomplishment of Authority Through Presentification: How Authority is Distributed Among and Negotiated by Organizational Members. *Management Communication Quarterly*, 23, 5-31.
- Bensa, A., & Fassin, E. (2002). Les sciences sociales face à l'événement. *Terrain*, 38, 5-20.

Biesecker, B. A. (1997). *Addressing Postmodernity: Kenneth Burke, Rhetoric, and a Theory of Social Change*. Tuscaloosa, AL: University of Alabama Press.

Biesecker, B. (1999 [1989]). Rethinking the Rhetorical Situation from within the Thematic of *Différance*. In J. L. Lucaites, C. M. Condit & S. Caudill (Eds.), *Contemporary Rhetorical Theory: A Reader* (pp. 232-246). New York: Guilford Press.

Bisel, R. S. (2009). On a Growing Dualism in Organizational Discourse Research. *Management Communication Quarterly*, 22(4), 614-638.

Bisel, R. S. (2010). A Communicative Ontology of Organization? A Description, History, and Critique of CCO Theories for Organization Science. *Management Communication Quarterly*, 24(1), 124-131.

Bitzer, L. F. (1999 [1968]). The Rhetorical Situation. In J. L. Lucaites, C. M. Condit & S. Caudill (Eds.), *Contemporary Rhetorical Theory: A Reader* (pp. 217-225). New York: The Guilford Press.

Blakesley, D. (2002). *The Elements of Dramatism*. New York: Longman.

Blumler, J. G., & Kavanagh, D. (1999). The Third Age of Political Communication: Influences and Features *Political Communication*, 16, 209–230.

Boden, D. (1994). *The Business of Talk: Organizations in Action*. Cambridge, UK: Polity Press.

Boje, D. M. (1991). The Storytelling Organization: A Study of Story Performance in an Office-Supply Firm. *Administrative Science Quarterly*, 36(1), 106-126.

Boje, D. M. (1995). Stories of the Storytelling Organization : A Postmodern Analysis of Disney as “Tamara-Land”. *Academy of Management Journal*, 38(4), 997-1035.

Boje, D. M. (2001). Using narrative and telling stories. In D. Holman & R. Thorpe (Eds.), *Management and language* (pp. 41-53). Thousand Oaks, CA: Sage.

Boltanski, L. (1982). *Les cadres. La formation d'un groupe social*. Paris: Minuit.

Boltanski, L. (1990). Sociologie critique et sociologie de la critique. *Politix*, 3(10), 124 – 134.

Boltanski, L., & Thévenot, L. (1991). *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris: Gallimard.

Boltanski, L., & Thévenot, L. (1999). The Sociology of Critical Capacity. *European Journal of Social Theory*, 2(3), 359-377.

Braud, P. (2006). *Sociologie politique*. Paris: Librairie générale de droit et jurisprudence.

Braud, P., & Dupoirier, E. (1988). Deux lectures pour un "Que sais-je ?" *Politix*, 1(2), 43 - 45.

Brock, B. L. (1985). Epistemology and Ontology in Kenneth Burke’s Dramatism. *Communication Quarterly*, 33, 94-104.

Brock, B. L. (1990). The Dramatistic Approach in Rhetorical Criticism: A Burkean Approach Revisited. In B. L. Brock, R. L. Scot & J. W. Chesebro (Eds.), *Methods of*

Rhetorical Criticism: A Twentieth-Century Perspective. Detroit: Wayne State University Press.

Brock, B. L., Burke, K., Burgess, P. G., & Simons, H. W. (1985). Dramatism as Ontology or Epistemology: A Symposium. *Communication Quarterly*, 33(1), 17-33.

Browning, L. D., Greene, R. W., Sitkin, S. B., Sutcliffe, K. M., & Obstfeld, D. (2009). Constitutive Complexity: Military Entrepreneurs and the Synthetic Character of Communication Flows. In L. L. Putnam & A. M. Nicotera (Eds.), *Building Theories of Organization: The Constitutive Role of Communication* (pp. 89-116). New York: Routledge.

Brummans, B. H. J. M. (2006). The Montréal School and the Question of Agency. In F. Cooren, J. R. Taylor & E. J. V. Every (Eds.), *Communication as Organizing: Empirical and Theoretical Explorations in the Dynamic of Text and Conversation* (pp. 197-211). Mahwah, NJ: Lawrence-Erlbaum.

Brummans, B. H. J. M. (2007). Death by Document: Tracing the Agency of a Text. *Qualitative Inquiry*, 13(5), 711-727.

Brummans, B. H. J. M., Chaput, M., & Cooren, F. (2007). *Discourse, Communication, and the Question of Organizational Ontology*. Communication présentée à la conférence annuelle de la National Communication Association, Chicago, Novembre.

Brummans, B. H. J. M., Cooren, F., & Chaput, M. (2009). Discourse, Communication, and Organizational Ontology. In F. Bargiela-Chiappini (Ed.), *The Handbook of Business Discourse* (pp. 53-65). Edinburgh: University of Edinburgh Press.

Brummett, B. (1975). Presidential Substance: The Address of August 15, 1973. *Western Journal of Communication*, 39(4), 249-259.

Brummett, B. (1999 [1984]). Burke's Representative Anecdote as a Method in Media Criticism. In J. L. Lucaites, C. M. Condit & S. Caudill (Eds.), *Contemporary Rhetorical Theory: A Reader* (pp. 479-493). New York: Guilford Press.

Bullis, C., & Tompkins, P. (1989). The Forest Ranger Revisited: A Study of Control Practices and Identification. *Communication Monographs*, 56, 287-306.

Burke, K. (1957 [1941]). *The Philosophy of Literary Forms: Studies in Symbolic Action* (Revised ed.). New York: Vintage Books.

Burke, K. (1966). *Language as Symbolic Action: Essays on Life, Literature, and Method*. Berkeley: University of California Press.

Burke, K. (1968 [1931]). *Counter-statement*. Berkeley: University of California Press.

Burke, K. (1968). Dramatism. In D. L. Sills (Ed.), *The International Encyclopedia of the Social Sciences* (pp. 445-452). New York: Macmillan/The Free Press.

Burke, K. (1969 [1945]). *A Grammar of Motives*. Berkeley, CA: University of California Press.

Burke, K. (1969 [1950]). *A Rhetoric of Motives*. Berkeley, CA: University of California Press.

Burke, K. (1972). *Dramatism and Development*. Barre, MA: Clark University Press.

Burke, K. (1973). The Rhetorical Situation. In L. Thayer (Ed.), *Communication: Ethical and Moral Issues* (pp. 263-275). New York: Gordon and Breach Science Publishers.

Burke, K. (1974). Communication and the Human Condition. *Communication, 1*, 135-152.

Burke, K. (1978). Questions and Answers about the Pentad. *College Composition and Communication, 29*(4), 330-335.

Burke, K. (1984 [1937]). *Attitudes Toward History*. Berkeley: University of California Press.

Burke, K. (1984 [1962]). De Beginnibus. In A. E. Berthoff (Ed.), *Reclaiming the Imagination: Philosophical Perspectives for Writers and Teachers of Writing* (pp. 29-37). Upper Montclair, NJ: Boynton/Cook Publishers.

Burke, K. (1985). Dramatism and Logology. *Communication Quarterly, 33*(2), 89-93.

Burke, K. (1987). *Letter to Bill Moyers. July 12, 1987*. Kenneth Burke Papers, Pattee Library, Pennsylvania State University.

Bygrave, S. (1993). *Kenneth Burke: Rhetoric and Ideology*. New York: Routledge.

Caillé, A. (2005). Présentation. *Revue du MAUSS. Malaise dans la démocratie. Le spectre du totalitarisme, 25*, 5-25.

Callon, M. (1986). Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins pêcheurs en baie de Saint-Brieuc. *L'année sociologique, 36*, 169-208.

Callon, M. (1999). Ni intellectuel engagé, ni intellectuel dégage : La double stratégie de l'attachement et du détachement. *Sociologie du travail*, 41, 65-78.

Callon, M., & Latour, B. (1981). Unscrewing the Big Leviathan: How Actors Macro-Structure Reality and How Sociologists Help Them to Do So. In A. V. Cicourel & K. Knorr-Cetina (Eds.), *Advances in Social Theory and Methodology: Towards an Integration of Micro- and Macro-Sociologies* (pp. 277-303). Boston, MA: Routledge & Kegan Paul.

Campbell, K. K., & Jamieson, K. H. (1990). Form and Genre in Rhetorical Criticism: An Introduction. In B. L. Brock, R. L. Scot & J. W. Chesebro (Eds.), *Methods of Rhetorical Criticism: A Twentieth-Century Perspective*. Detroit: Wayne State University Press.

Cargill, M. A. (2003). Values and Freedom in Rhetorical Theorizing. *Review of Communication*, 3(3), 315-317.

Carmichael, T. (2001). Screening Symbolicity: Kenneth Burke and Contemporary Theory. In G. E. Henderson & D. C. Williams (Eds.), *Unending Conversations: New Writings by and about Kenneth Burke* (pp. 143–153). Carbondale: Southern Illinois University Press.

Castonguay, A., & Robitaille, A. (2010, 13 et 14 novembre). L'échec de la gauche ? *Le Devoir*, p. A1.

Chaput, M. (sous presse). Organization by Debate: Exploring the Connections Between Rhetorical Argument and Organizing through the Case of *Québec Solidaire*. In D. Robichaud & F. Cooren (Eds.), *Organization and Organizing: Materiality, Agency, Discourse*. New York: Routledge.

Chaput, M., Brummans, B. H. J. M., & Cooren, F. (2011). The Role of Organizational Identification in the Communicative Constitution of an Organization: A Study of

Consubstantialization in a Young Political Party. *Management Communication Quarterly*, 25(2), 252-282.

Charaudeau, P. (2005). *Le discours politique. Les masques du pouvoir*. Paris: Vuibert.

Charland, M. (1987). Constitutive Rhetoric: The Case of the Peuple Québécois. *Quarterly Journal of Speech*, 73(2), 133-150.

Charland, M. (1999 [1990]). Rehabilitating Rhetoric: Confronting Blindspots in Discourse and Social Theory. In J. L. Lucaites, C. M. Condit & S. Caudill (Eds.), *Contemporary Rhetorical Theory: A Reader* (pp. 464-473). New York: Guilford Press.

Charland, M. (2001). Constitutive Rhetoric. In T. O. Sloane (Ed.), *Encyclopaedia of Rhetoric* (pp. 616-619). Oxford: Oxford University Press.

Charland, M. (2003a). Le langage politique. In A.-M. Gingras (Ed.), *La communication politique : État des savoirs* (pp. 67-91). Québec: Presses Universitaires du Québec.

Charland, M. (2003b). The Constitution of Rhetoric's Tradition. *Philosophy and Rhetoric*, 36(2), 119-134.

Charland, M. (2008). Farrell's Moods. *Philosophy and Rhetoric*, 41(4), 337-355.

Charlot, J. (1989). Political Parties: Towards a New Theoretical Synthesis. *Political Studies*, 37(3), 352-361.

Cheney, G. (1983a). The Rhetoric of Identification and the Study of Organizational Communication. *Quarterly Journal of Speech*, 69, 143-158.

- Cheney, G. (1983b). On the Various and Changing Meanings of Organizational Membership: A Field Study of Organizational Identification. *Communication Monographs*, 50, 342-362.
- Cheney, G. (1991). *Rhetoric in an Organizational Society: Managing Multiple Identities*. Columbia: The University of South Carolina Press.
- Cheney, G., & McMillan, J. J. (1990). Organizational Rhetoric and the Practice of Criticism. *Journal of Applied Communication Research*, 18(2), 93-114.
- Cheney, G. E., & Tompkins, P. (1987). Coming to Terms with Organizational Identification and Commitment. *Central States Speech Journal*, 38, 1-15.
- Cheney, G., & Christensen, L. T. (2001). Organizational Identity: Linkages Between Internal and External Communication. In F. M. Jablin & L. L. Putnam (Eds.), *The New Handbook of Organizational Communication: Advances in Theory, Research, and Methods* (pp. 231-269). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Cheney, G., & Cloud, D. L. (2006). Doing Democracy, Engaging the Material. *Management Communication Quarterly*, 19(4), 501-540.
- Cheney, G., & Lair, D. J. (2005). Theorizing About Rhetoric and Organizations: Classical, Interpretive and Critical Aspects. In S. May & D. K. Mumby (Eds.), *Engaging Organizational Communication Theory and Research: Multiple Perspectives* (pp. 55-84). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Cheney, G., Garvin-Doxas, K., & Torrens, K. (1999). Kenneth Burke's Implicit Theory of Power. In B. L. Brock (Ed.), *Kenneth Burke and the 21st Century* (pp. 133-150). Albany: State University of New York Press.

Cheney, G., Christensen, L. T., Conrad, C., & Lair, D. J. (2004). Corporate Rhetoric as Organizational Discourse. In D. Grant, C. Hardy, C. Oswick & L. L. Putnam (Eds.), *The Sage Handbook of Organizational Discourse* (pp. 79-104). Thousand Oaks, CA: Sage.

Chesebro, J. W. (1988). Epistemology and ontology as dialectical modes in the writings of Kenneth Burke. *Communication Quarterly*, 36(3), 175-191.

Chia, R. (2000). Discourse Analysis as Organizational Analysis. *Organization*, 7(3), 513–518.

Chiles, T. H., Meyer, A. D., & Hench, T. J. (2004). Organizational Emergence: The Origin and Transformation of Branson, Missouri's Musical Theaters. *Organization Science*, 15(5), 499-519.

Chilton, P. A. (2004). *Analysing Political Discourse: Theory and Practice*. London: Routledge.

Chilton, P. A., & Schäffner, C. (1997). Discourse and Politics. In T. A. van Dijk (Ed.), *Discourse as Social Interaction. Discourse Studies: A Multidisciplinary Introduction Volume 2*. (pp. 206-230). Thousand Oaks, CA: Sage.

Chouinard, T. (2005, 25 octobre). Création d'un nouveau parti souverainiste : Le PQ craint une division du vote. *La Presse*, p. A16.

Clair, R. P. (1999). Standing Still in an Ancient Field: A Contemporary Look at the Organizational Communication Discipline. *Management Communication Quarterly*, 13(2), 283-293.

Clark, G. (2004). *Rhetorical Landscapes in America: Variations on a Theme from Kenneth Burke*. Columbia, SA: The University of South Carolina Press.

Colliard, J.-C. (1993). Partis politiques et communication. In L. Sfez (Ed.), *Dictionnaire critique de la communication. Tome 2* (pp. 1292-1296). Paris: Presses universitaires de France.

Connaughton, S. L. (2004). Multiple Identification Targets in Examining Partisan Identification: A Case Study of Texas Latinos. *Howard Journal of Communications, 15*(3), 131-145.

Conrad, C., & Haynes, J. (2001). Development of key constructs. In F. M. Jablin & L. L. Putnam (Eds.), *The new handbook of organizational communication: Advances in theory, research, and methods* (pp. 47-77). Thousand Oaks, CA: Sage.

Conrad, C., & Macom, E. A. (1995). Re-visiting Kenneth Burke: Dramatism/Logology and the Problem of Agency. *The Southern Communication Journal, 61*(1), 11-28.

Conrad, C., & Poole, M. S. (2005). *Strategic Organizational Communication: In a Global Economy* (6th ed.). Belmont, CA: Wadsworth Publishing.

Cooper, R., & Law, J. (1995). Organization: Distal and Proximal Views. *Research in the Sociology of Organizations, 13*, 237-274.

Cooren, F. (2000). *The Organizing Property of Communication*. Philadelphia: John Benjamins.

Cooren, F. (2004). Textual Agency: How Texts Do Things in Organizational Settings. *Organization, 11*(3), 373- 393.

Cooren, F. (2006). The Organizational World as a Plenum of Agencies. In F. Cooren, J. R. Taylor & E. J. V. Every (Eds.), *Communication as Organizing: Empirical and Theoretical Explorations in the Dynamic of Text and Conversation* (pp. 81-100). Mahwah, NJ: Lawrence Erlbaum Associates.

Cooren, F. (Ed.). (2007). *Interacting and Organizing: Analyses of a Management Meeting*. Mahwah, NJ: Lawrence Erlbaum Associates.

Cooren, F. (2010a). *Action and Agency in Dialogue: Passion, incarnation and ventriloquism*. Amsterdam/Philadelphia: John Benjamins Publishing Company.

Cooren, F. (2010b). Le cahier des charges d'un (méta-)modèle constitutif de la communication : une proposition. *Revue internationale Communication sociale et publique*, 3-4, 103-122.

Cooren, F., & Fairhurst, G. T. (2009). Dislocation and Stabilization: How to Scale Up from Interactions to Organization. In L. L. Putnam & A. M. Nicotera (Eds.), *Building Theories of Organization: The Constitutive Role of Communication* (pp. 117-152). New York: Routledge.

Cooren, F., & Taylor, J. R. (1997). Organization as an Effect of Mediation: Redefining the Link Between Organization and Communication. *Communication Theory*, 7(3), 219–260.

Cooren, F., & Robichaud, D. (2011). Les approches constitutives. In S. Grosjean & L. Bonneville (Eds.), *La communication organisationnelle. Approches, processus et enjeux* (pp. 140-175). Montréal: Chenelière Éducation.

Cooren, F., Taylor, J. R., & Van Every, E. J. (Eds.). (2006a). *Communication as Organizing: Empirical and Theoretical Explorations in the Dynamic of Text and Conversation*. Mahwah, NJ: Lawrence Erlbaum Associates.

Cooren, F., Taylor, J. R., & Van Every, E. J. (2006b). Introduction. In F. Cooren, J. R. Taylor & E. J. Van Every (Eds.), *Communication as Organizing: Empirical and Theoretical Explorations in the Dynamic of Text and Conversation*. Mahwah, NJ: Lawrence Erlbaum Associates.

Cooren, F., Brummans, B. H. J. M., & Charrieras, D. (2008). The Coproduction of Organizational Presence: A Study of Médecins Sans Frontières in Action. *Human Relations*, 61(10), 1339-1370.

Cooren, F., Fox, S., Robichaud, D., & Talih, N. (2005). Arguments for a *Plurified* View of the Social World: Spacing and Timing as Hybrid Achievements. *Time & Society*, 14(2/3), 265-282.

Cooren, F., Matte, F., Taylor, J. R., & Vasquez, C. (2007). A Humanitarian Organization in Action: Organizational Discourse as an Immutable Mobile. *Discourse and Communication*, 1(2), 153-190.

Cooren, F., Kuhn, T., Cornelissen, J. P., & Clark, T. (2011). Communication, Organizing and Organization: An Overview and Introduction to the Special Issue. *Organization Studies*, 32(9), 1149-1170.

Corcuff, P. (1995). *Les nouvelles sociologies. Constructions de la réalité sociale*. Paris: Nathan.

- Corman, S. R., & Poole, M. S. (Eds.). (2000). *Perspectives on Organizational Communication: Finding Common Ground*. New York: Guilford Press.
- Courtemanche, G. (2003). *La Seconde Révolution tranquille. Démocratiser la démocratie*. Montréal: Boréal.
- Courtney, J. C. (1995). *Do conventions matter? : Choosing national party leaders in Canada*. Montreal: McGill-Queen's University Press.
- Crable, R. E. (1990). “Organizational Rhetoric” as the Fourth Great System: Theoretical, Critical, and Pragmatic Implications. *Journal of Applied Communication Research*, 18(2), 115-128.
- Crable, B. (2000a). Defending Dramatism as Ontological and Literal. *Communication Quarterly*, 48(3), 323-342.
- Crable, B. (2000b). Burke's Perspective on Perspectives: Grounding Dramatism in the Representative Anecdote. *Quarterly Journal of Speech*, 86(3), 318-333.
- Craig, R. T. (1999). Communication Theory as a Field. *Communication Theory* 9(2), 119-161.
- Craig, R. T. (2007). Pragmatism in the Field of Communication Theory. *Communication Theory*, 17, 125–145.
- Czarniawska, B. (1997). *Narrating the Organization: Dramas of Institutional Identity*. Chicago: The University of Chicago Press.

- Czarniawska, B. (1999). Management She Wrote: Organization Studies and Detective Stories. *Culture and Organization*, 5(1), 13-41.
- Czarniawska, B. (2004). *Narratives in Social Science Research*. Thousand Oaks, CA: Sage Publications.
- Czarniawska, B. (2007). *Shadowing and other techniques for doing fieldwork in modern societies*. London: Liber/CBS Press/Universitetsforlaget.
- Czarniawska, B. (2008). *A Theory of Organizing*. Northampton, MA: Edward Elgar.
- Czarniawska, B. (sous presse). Organizations as Obstacles to Organizing. . In D. Robichaud & F. Cooren (Eds.), *Organization and Organizing: Materiality, Agency, Discourse*. New York: Routledge.
- David, F. (2004). *Bien commun recherché. Une option citoyenne*. Montréal: Écosociété.
- Davis, R. (1999). *The Web of Politics: The Internet's Impact on the American Political System*. New York & Oxford: Oxford University Press.
- Deetz, S. A. (1992). *Democracy in an Age of Corporate Colonization: Developments in Communication and the Politics of Everyday Life*. Albany State University of New York Press.
- Deetz, S. (1994). Future of the Discipline : The Challenges, the Research, and the Social Contribution. *Communication Yearbook*, 17, 565-600.
- Deetz, S. (1996). Describing Differences in Approaches to Organization Science: Rethinking Burrell and Morgan and Their Legacy. *Organization Science*, 7(2), 191-207.

- Deetz, S. (2001). Conceptual Foundations. In F. M. Jablin & L. L. Putnam (Eds.), *The New Handbook of Organizational Communication: Advances in Theory, Research, and Methods* (pp. 3-46). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Deleuze, G. (1969). *Logique du sens*. Paris: Les Éditions de Minuit.
- Delisle, N. (2005, 23 octobre). Option citoyenne tient des réunions pas comme les autres, *La Presse Canadienne*, n.p.
- Demers, C., Giroux, N., & Chreim, S. (2003). Merger and Acquisition Announcements as Corporate Wedding Narratives. *Journal of Organizational Change Management*, 16(2), 223-242.
- Derèze, G. (2009). *Méthodes empiriques de recherche en communication*. Bruxelles: De Boeck.
- Derrida, J. (1972). *Positions*. Paris: Les Éditions de Minuit.
- Derrida, J. (1984). *Otobiographies: L'enseignement de Nietzsche et la politique du nom propre*. Paris: Galilée.
- Derrida, J. (1990). *Limited Inc*. Paris: Galilée.
- Derrida, J. (1990 [1954]). *La genèse dans la philosophie de Husserl*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Derrida, J. (1996). Artefactualités. In J. Derrida & B. Stiegler (Eds.), *Échographies de la télévision* (pp. 11-35). Paris: Galilée.

- Derrida, J., & Stiegler, B. (1996). *Échographies de la télévision. Entretiens filmés*. Paris: Galilée.
- Deutscher, P. (2005). *How to Read Derrida*. London: Granta Books.
- Dewey, J. (1966 [1916]). *Democracy and Education: An Introduction to the Philosophy of Education*. New York: The Free Press.
- Dion-Viens, D. (2005, 23 octobre). Option Citoyenne. La question est tranchée : Oui à la souveraineté. *Le Soleil*, p. A4.
- DiSanza, J. R., & Bullis, C. (1999). “Everybody identifies with Smokey the Bear”: Employee responses to newsletter identification inducements at the U.S. Forest Service. *Management Communication Quarterly*, 12(3), 347-399.
- Donegani, J.-M., & Sadoun, M. (1994). *La démocratie imparfaite. Essai sur le parti politique*. Paris: Gallimard.
- Dorland, M., & Charland, M. (2002). *Law, Rhetoric, and Irony in the Formation of Canadian Civil Culture*. Toronto: University of Toronto Press.
- Drzewiecka, J. (2002). Reinventing and contesting identities in constitutive discourses: Between diaspora and its others. *Communication Quarterly*, 50, 1–23.
- Dubuc, J.-G. (2005, 26 octobre). Une vraie gauche au Québec. *Le Nouvelliste*, p. 6.
- Dumont, F. (1996). *Genèse de la société québécoise*. Montréal: Boréal.

- Durham, W. B. (1980). Kenneth Burke's Concept of Substance. *Quarterly Journal of Speech*, 66(4), 351-364.
- Duverger, M. (1981 [1951]). *Les partis politiques*. Paris: Armand Colin.
- Eisenberg, E. M. (1984). Ambiguity as Strategy in Organizational Communication. *Communication Monographs*, 51, 227-242.
- Elias, N. (1996). *Du temps*. Paris: Fayard.
- Epstein, L. D. (1967). *Political Parties in Western Democracies*. New York: Praeger.
- Esser, F., & Pfetsch, B. (Eds.). (2004). *Comparing Political Communication: Theories, Cases, and Challenges*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Fairhurst, G. T., & Putnam, L. L. (1999). Reflections on the Organization-Communication Equivalency Question: The Contributions of James Taylor and His Colleagues. *The Communication Review*, 3(1-2), 1-19.
- Fairhurst, G. T., & Putnam, L. L. (2004). Organizations as Discursive Constructions. *Communication Theory*, 14(1), 5-26.
- Farrell, T. B. (1978). Political Conventions as Legitimation Ritual. *Communication Monographs*, 45, 293-305.
- Farrell, T. B. (2008). Rhetoric in History as Theory and Praxis: A Blast from the Past. *Philosophy and Rhetoric*, 41(4), 323-336.

Feehan, M. (1991). Kenneth Burke's Dualistic Theory of Constitutions. *Pre/Text*, 12(1-2), 39-59.

Fine, G. A., Morrill, C., & Surianarain, S. (2008). Ethnography in Organizational Settings. In D. Buchanan & A. Bryman (Eds.), *Handbook of Organizational Research Methods* (pp.??). London: Sage.

Fisher, W. R. (1984). Narration as a Human Communication Paradigm: The Case of Public Moral Argument. *Communication Monographs*, 51, 1-22.

Fisher, W. R. (1987). *Human Communication as Narration: Toward a Philosophy of Reason, Value, and Action*. Columbia, SC: University of South Carolina Press.

Fontaine, N. (2008). Les chefs de parti. Les détenteurs du pouvoir à Québec. Essai présenté à la Fondation Jean-Charles-Bonenfant.

Foss, S. K., Foss, K. A., & Trapp, R. (2002). *Contemporary Perspectives on Rhetoric*. Long Grove, IL: Waveland Press.

Fraenkel, B. (2007). Actes d'écriture : quand écrire c'est faire. *Langage & société*, 121-122(3-4), 101-112.

Gabriel, Y. (1995). The Unmanaged Organization: Stories, Fantasies and Subjectivity. *Organization Studies*, 16(3), 477-501.

Gabriel, Y. (2000). *Storytelling in Organizations*. Oxford: Oxford University Press.

- Gabriel, Y. (2004). Narratives, Stories and Texts. In D. Grant, C. Hardy, C. Osrick & L. L. Putnam (Eds.), *The Sage Handbook of Organizational Discourse* (pp. 61-77). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Gangl, M. (2006). Événement, structure et histoire. In F. Daviet-Taylor (Ed.), *L'événement. Fomes et figures* (pp. 25-38). Angers: Presses de l'Université d'Angers.
- Garfinkel, H. (2002). *Ethnomethodology's program: Working out Durkheim's aphorism*. Lanham, MD: Rowman & Littlefield.
- Garnotte. (2006). *Garnotte 2006*. Montréal: Éditions des Intouchables.
- Gauthier, È. (2004). Option citoyenne. Une démarche avant un parti. *À bâbord. Revue sociale et politique*, 5, 25-26.
- Gauthier, È., Marcoux, A., & Mouterde, P. (2004). Des questions incontournables. *À bâbord. Revue sociale et politique*, 5, 29.
- Gélinas, J. B. (2008). Comment le PQ a bifurqué à droite. In P. Mouterde (Ed.), *L'avenir est à gauche. Douze contributions pour un renouvellement de la gauche au Québec* (pp. 48-63). Montréal: Écosociété.
- Gerstlé, J. (2004). *La communication politique*. Paris: Armand Colin.
- Ghasarian, C. (2002). Sur les chemins de l'ethnographie réflexive. In C. Ghasarian (Ed.), *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive. Nouveaux terrains, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux* (pp. 5-33). Paris: Armand Colin.

Ghiglione, R. (1994). Paroles de meetings. In A. Trognon & J. Larrue (Eds.), *Pragmatique du discours politique* (pp. 17-53). Paris: Armand Colin.

Gibert, P. (2007). *L'Inconnue du commencement*. Paris: Seuil.

Gibson, R., Nixon, P., & Ward, S. (Eds.). (2003). *Political Parties and the Internet: Net Gain?* New York: Routledge.

Giddens, A. (1989). The Orthodox Consensus and the Emerging Synthesis. In B. Dervin, L. Grossberg, B. O'Keefe & E. Wartella (Eds.), *Rethinking communication: Vol. 1: Issues* (pp. 53-65). Newbury Park, CA: Sage.

Giroux, N., & Marroquin, L. (2005). L'approche narrative des organisations. *Revue française de gestion*, 31(159), 15-42.

Golant, B. D., & Sillince, J. A. A. (2007). The Constitution of Organizational Legitimacy: A Narrative Perspective. *Organization Studies*, 28(8), 1149-1167.

Goldschmidt, M. (2003). *Jacques Derrida : Une introduction*. Paris: Pocket.

Greene, R. W. (1998). The Aesthetic Turn and The Rhetorical Perspective on Argumentation. *Argumentation and Advocacy*, 35(1), 19-29.

Greffet, F. (2001). Les partis politiques français sur le Web. In D. Andolfatto, F. Greffet & L. Olivier (Eds.), *Les partis politiques : Quelles perspectives ?* (pp. 161-178). Paris: L'Harmattan.

Gregg, R. B. (1993 [1978]). Kenneth Burke's Prolegomena to the Study of the Rhetoric of Form. In B. Brummett (Ed.), *Landmark Essays on Kenneth Burke*. Davis, CA: Hermagoras Press.

Griffin, C. J. G. (2000). "Movement as motive": Self-definition and social advocacy in social movement autobiographies. *Western Journal of Communication*, 64(2), 148-164.

Grosjean, S. (2009). *Du « linguistic turn » à aujourd'hui : Héritage théorique et perspectives contemporaines*. Paper presented at the Colloque La communication des organisations en débat dans les Sciences de l'Information et de la Communication : quels objets, terrains et théories. Université Rennes 2, 11 et 12 juin.

Gunther, R., & Diamond, L. (2003). Species of Political Parties: A New Typology. *Party Politics*, 9(2), 167 -199.

Gusfield, J. R. (1989). Introduction. In J. R. Gusfield (Ed.), *Kenneth Burke. On symbols and society* (pp. 1-48). Chicago: University of Chicago Press.

Habermas, J. (1978 [1962]). *L'espace public : une archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Paris: Payot.

Haegel, F. (2007). Les partis vus de France et d'ailleurs. In F. Haegel (Ed.), *Partis politiques et système partisan en France* (pp. 391-406). Paris: Presses de Sciences Po.

Hagemann, C. (2002). Participants in and contents of two Dutch political party discussion lists on the Internet. *Javnost/The Public*, 9(2), 61–76.

Hanafin, P. J., & Williams, M. S. (1998). Introduction. In P. J. Hanafin & M. S. Williams (Eds.), *Identity, Rights, and Constitutional Transformation*. Brookfield, VT: Ashgate.

- Hariman, R. (1995). *Political Style : The Artistry of Power*. Chicago: University of Chicago Press.
- Harris, L., & Cronen, V. E. (1979). A Rules-Based Model for the Analysis and Evaluation of Organizational Communication. *Communication Quarterly*, 12-27.
- Hart, R. P. (1990). *Modern Rhetorical Criticism*. Glenview, IL: Scott, Foresman/Little Brown Higher Education.
- Hart, R. P., Jarvis, S. E., Jennings, W. P., & Smith-Howell, D. (2005). *Political Keywords: Using Language That Uses Us*. New York: Oxford University Press.
- Hartelius, E. J., & Browning, L. D. (2008). The Application of Rhetorical Theory in Managerial Research: A Literature Review. *Management Communication Quarterly*, 22(1), 13-39.
- Hasian Jr., M., & Flores, L. (1997). Children of the Stone: The Intifada and the Mythic Creation of the Palestinian State. *Southern Communication Journal* 62, 89-106.
- Hastings, M. (2001). Partis politiques et administration du sens. In D. Andolfatto, F. Greffet & L. Olivier (Eds.), *Les partis politiques : Quelles perspectives ?* (pp. 21-36). Paris: L'Harmattan.
- Hauser, G. A., & Benoit-Barné, C. (2002). Reflections on Rhetoric, Deliberative Democracy, Civil Society, and Trust. *Rhetoric & Public Affairs*, 5(2), 261-275.
- Hawes, L. C. (1974). Social Collectives as Communication: Perspective on Organizational Behavior. *Quarterly Journal of Speech*, 60, 497-502.

Hawes, L. C. (1977). Alternative theoretical bases: Toward a presuppositional critique. *Communication Quarterly*, 25(1), 63-68.

Heath, R. L. (1986). *Realism and Relativism: A Perspective on Kenneth Burke*. Macon, GA: Mercer University Press.

Hennion, A. (1993). *La passion musicale : Une sociologie de la médiation*. Paris: Métailié.

Heritage, J., & Greatbatch, D. (1986). Generating Applause: A Study of Rhetoric and Response at Party Political Conferences. *American Journal of Sociology*, 92(1), 110–157.

Huard, R. (1996). *La naissance du parti politique en France*. Paris: Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.

Humphreys, M., & Brown, A. (2002). Narratives of Organizational Identity and Identification: A Case of Hegemony and Resistance. *Organization Studies*, 23(3), 421-447.

Ishiyama, J. T., Launer, M. K., Likhachova, I. E., Williams, D. C., & Young, M. J. (1997). Russian Electoral Politics and the Search for National Identity. *Argumentation and Advocacy*, 34, 90-104.

Jacobs, S. (1987). The Management of Disagreement in Conversation. In F. H. van Eemeren, R. Grootendorst, J. A. Blair & C. A. Willard (Eds.), *Argumentation: Across the Lines of Discipline. Proceedings of the Conference on Argumentation in 1986* (pp. 229-239). Dordrecht, Holland: Foris.

Jacobs, S., & Jackson, S. (1989). Building a Model of Conversational Argument. In B. Dervin, L. Grossberg, B. J. O'Keefe & E. Wartella (Eds.), *Rethinking Communication, Volume 2: Paradigm Exemplars* (pp. 153-171). Newsbury Park, CA: Sage.

Jarvis, S. E. (2005). *The Talk of the Party: Political Labels, Symbolic Capital, and American Life*. Lanham, Maryland: Rowman & Littlefield.

Jasinski, J. (2000). Constructing American Identity/Identities. *Rhetoric & Public Affairs*, 3(1), 71-86.

Jasinski, J. (2001a). Rhetorical Situation. In T. O. Sloane (Ed.), *Encyclopaedia of Rhetoric* (pp. 694-697). Oxford: Oxford University Press.

Jasinski, J. (2001b). The status of theory and method in rhetorical criticism. *Western Journal of Communication*, , 65(3), 249-270.

Jian, G., Schmisser, A. M., & Fairhurst, G. T. (2008). Organizational Discourse and Communication: The Progeny of Proteus. *Discourse & Communication*, 2(3), 299-320.

Kalaycolu, E. (2002). The Motherland Party: The Challenge of Institutionalization in a Charismatic Leader Party. *Turkish Studies*, 3(1), 41-61.

Katambwe, J. M. (2004). *La nature du lien organisationnel : Une étude de cas selon une approche discursive*. Thèse de doctorat inédite en communication. Montréal : Université de Montréal.

Katambwe, J. M., & Taylor, J. R. (2006). Modes of Organizational Integration. In F. Cooren, J. R. Taylor & E. J. V. Every (Eds.), *Communication as Organizing: Empirical*

and Theoretical Explorations in the Dynamic of Text and Conversation (pp. 55-80). Mahwah, NJ: Lawrence Erlbaum Associates.

Katz, J., & Gartner, W. B. (1988). Properties of Emerging Organizations. *Academy of Management Review*, 13(3), 429-441.

Katz, R. S., & Mair, P. (1995). Changing Models of Party Organization and Party Democracy: The Emergence of the Cartel Party. *Party Politics*, 1(1), 5-28.

Kerbrat-Orecchioni, C. (2005). *Le discours en interaction*. Paris: Armand Colin.

Kirchheimer, O. (1966). The Transformation of the Western European Party Systems. In J. LaPalombara & M. Weiner (Eds.), *Political Parties and Political Development*. Princeton: Princeton University Press.

Kostelanetz, R. (1981, March 16). About Kenneth Burke: A Mind that Cannot Stop Exploding. *New York Times Book Review*, p. 11.

Kozinets, R. V., & Belk, R. W. (2006). Videography. In V. Jupp (Ed.), *The Sage Dictionary of Social Research Methods* (pp. 318-320). London: Sage.

Krouwel, A. (2006). Party Models. In R. S. Katz & W. Crotty (Eds.), *Handbook of Party Politics* (pp. 250-269). Thousand Oaks, CA: Sage.

Kuhn, T., & Nelson, N. (2002). Reengineering identity: A case study of multiplicity and duality in organizational identification. *Management Communication Quarterly*, 16(1), 5-38.

Lagroye, J., François, B., & Sawicki, F. (2002). *Sociologie politique*. Paris: Presses de Sciences Po et Dalloz.

LaPalombara, J., & Weiner, M. (1966). The Origin and Development of Political Parties. In J. LaPalombara & M. Weiner (Eds.), *Political Parties and Political Development* (pp. 3-42). Princeton, NJ: Princeton University Press.

Larson, G. S., & Pepper, G. L. (2003). Strategies for Managing Multiple Organizational Identifications: A Case of Competing Identities. *Management Communication Quarterly*, 16(4), 528-557.

Latour, B. (1994a). On Technical Mediation: Philosophy, Sociology, Genealogy. *Common Knowledge*, 3(2), 29-64.

Latour, B. (1994b). Une sociologie sans objet ? Remarques sur l'interobjectivité. *Sociologie du travail* 4, 587-607.

Latour, B. (2002a). Si l'on parlait un peu politique ? *Politix*, 15(58), 143-165.

Latour, B. (2002b). Gabriel Tarde and the End of the Social. In P. Joyce (Ed.), *The Social in Question. New Bearings in History and the Social Sciences* (pp. 117-132). London: Routledge.

Latour, B. (2004 [1999]). *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*. Paris: La Découverte.

Latour, B. (2007 [2005]). *Changer de société, refaire de la sociologie*. Paris: La Découverte.

Latour, B. (2007). *Résumé d'une enquête sur les modes d'existence ou bref éloge de la civilisation qui vient, Exercice de métaphysique empirique*. Cérisy.

Latour, B. (sous presse). What's organizing? A meditation on the bust of Emilio Bootme in praise of Jim Taylor. In D. Robichaud & F. Cooren (Eds.), *Organization and Organizing: Materiality, Agency, Discourse*. New York: Routledge.

Lavau, G. (1969). Partis et systèmes politiques : interactions et fonctions. *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*, 2(1), 18-44.

Lawson, K. (1994). Introduction. In K. Lawson (Ed.), *How Political Parties Work: Perspectives from Within* (pp. ix-xiv). Westport, CT: Praeger.

Le Marec, J. (2002). Situations de communication dans la pratique de recherche : Du terrain aux composites. *Études de communication*, 25, 15-40.

Lemieux, V. (2005). *Les partis et leurs transformations : Le dilemme de la participation*. Québec : Presses de l'Université Laval.

Lentricchia, F. (1983). *Criticism and Social Change*. Chicago: University of Chicago Press.

Lévesque, L. (2005, 26 octobre). Marois salue la naissance d'un parti de gauche. *Le Devoir*, p. A5.

Licoppe, C. (2006). Ouvrir, suspendre et lever une audience à distance tenue par visioconférence. *Études de communication [En ligne]*, 29, mis en ligne le 19 janvier 2009. URL : <http://edc.revues.org/index2377.html>.

Lindlof, T. R., & Taylor, B. C. (2002). *Qualitative Communication Research Methods*.

Thousand Oaks, CA: Sage.

Ling, D. A. (1972). A Pentadic Analysis of Senator Edward Kennedy's Address to the People of Massachusetts, July 25, 1969. In R. L. Scott & B. L. Brock (Eds.), *Methods of Rhetorical Criticism: A Twentieth Century Perspective* (pp. 327-335). New York: Harper.

Lipset, M. S. (1960). *Political Man: The Social Bases of Politics*. New York: Doubleday.

Lipset, S. M., & Rokkan, S. (1967). Cleavages Structures, Party-Systems and Voter Alignments: An Introduction. In S. M. Lipset & S. Rokkan (Eds.), *Party-Systems and Voter Alignments: Cross-National Perspectives* (pp. 1-64). New York: The Free Press.

Loewe, D. (2011). "Where Human Relations Grandly Converge": The Constitutional Dialectic of Hizb ut-Tahrir. *KB Journal*, 7(2), <http://www.kbjournal.org/>.

Luckmann, T. (1987). Remarks on Legitimation. *Current Sociology*, 35(2), 109-115.

Maingueneau, D. (2006). Quelques implications d'une démarche d'analyse du discours littéraire [En ligne] *CONTEXTES* (1), URL : <http://contextes.revues.org/index93.html>.

Maingueneau, D., & Cossuetta, F. (1995). L'analyse des discours constituants. *Langages*, 29(117), 112-125.

Mancini, P. (1999). New Frontiers in Political Professionalism. *Political Communication*, 16, 231-245.

Mancini, P., & Swanson, D. L. (1996). Politics, Media and Modern Democracy: Introduction. In D. L. Swanson & P. Mancini (Eds.), *Politics, Media, and Modern*

Democracy: An International Study of Innovations in Electoral Campaigning and their Consequences (pp. 1–26). Westport, CT: Praeger.

Manin, B. (2008 [1995]). *Principes du gouvernement représentatif*. Paris: Calmann-Lévy.

March, J. G., & Simon, H. A. (1958). *Organizations*. New York: John Wiley.

Marcoux, A. (2005). L'Union des froces progressistes. Le pluralisme nécessaire. *À bâbord. Revue sociale et politique*, 5, 23-24.

Marissal, V. (2005, 25 octobre). Nouveau véhicule à gauche. *La Presse*, p. A17.

Marvick, D. (1973). Communication in Political Parties. In I. de Sola Pool & W. Schramm (Eds.), *Handbook of Communication* (pp. 722-754.). Chicago: Rand McNally.

May, S., & Mumby, D. K. (Eds.). (2005). *Engaging Organizational Communication Theory and Research: Multiple Perspectives*. Thousand Oaks, CA: Sage.

McPhee, R. D. (2004). Text, Agency, and Organization in the Light of Structuration Theory. *Organization*, 11(3), 355–371.

McPhee, R. D., & Iverson, J. (2009). Agents of Constitution in Comunidad: Constitutive Processes of Communication in Organizations. In L. L. Putnam & A. M. Nicotera (Eds.), *Building Theories of Organization: The Constitutive Role of Communication* (pp. 49-88). New York: Routledge.

McPhee, R. D., & Zaug, P. (2000). The Communicative Constitution of Organizations: A Framework for Explanation. *The Electronic Journal of Communication/La revue électronique de communication*, 10(1-2), 1-16.

McPhee, R. D., & Zaug, P. (2009). The Communicative Constitution of Organization: A Framework for Explanation. In L. L. Putnam & A. M. Nicotera (Eds.), *Building Theories of Organization: The Constitutive Role of Communication* (pp. 21-48). New York: Routledge.

Meisenbach, R. J., & McMillan, J. J. (2006). Blurring the Boundaries: Historical Developments and Future Directions in Organizational Rhetoric. *Communication Yearbook, 30*, 99-141.

Meunier, D., & Vasquez, C. (2008). On Shadowing the Hybrid Character of Actions: A Communicational Approach. *Communication Methods and Measures, 3*(3), 167-192.

Michels, R. (1971 [1911]). *Les partis politiques : Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*. Paris: Flammarion.

Miller, C. R. (1984). Genre as Social Action. *Quarterly Journal of Speech, 70*, 151-167.

Miller, K. (2005). *Communication Theories: Perspectives, Processes, and Contexts*. Boston: McGraw-Hill.

Mininni, G. (1994). « Le nom de la chose » : une analyse diatextuelle des systèmes mass-médiatiques dans l'écriture politique populaire. In A. Trognon & J. Larrue (Eds.), *Pragmatique du discours politique* (pp. 127-151). Paris: Armand Colin.

Moisan, M. (2005). Go ! Go ! Gauche ! Début des négociations entre l'UFP et Option citoyenne. *À bâbord. Revue sociale et politique, 8*, 36-37.

Molinié, G. (1992). *Dictionnaire de rhétorique*. Paris: Librairie Générale Française.

Mondada, L. (2005). BEcoming COLLECTIVE: The Constitution of Audience as an Interactional Process. In B. Latour & P. Weibel (Eds.), *Making Things Public: Atmospheres of Democracy* (pp. 876-883). Cambridge, MA: ZKM/The MIT Press.

Monière, D. (2002). *Internet et la démocratie. Les usages politiques d'Internet en France, au Canada et aux États-Unis*. Montréal: Monière et Wollank.

Morgan, J., Reynolds, C., Nelson, T., Johanningmeier, A., Griffin, M., & Andrade, P. (2004). Tales from the Fields: Sources of Employee Identification in Agribusiness. *Management Communication Quarterly*, 17(3), 360-395.

Morin, G., & Tartakowsky, D. (2001). Mise en scène et mise en image de l'éloquence. Les congrès communistes et socialistes: 1936-1946. In F. D'Almeida (Ed.), *L'éloquence politique en France et en Italie de 1870 à nos jours*. (pp. 169-182). Rome: École française de Rome.

Morus, C. M. (2007a). Slobo the Redeemer: The Rhetoric of Slobodan Milosevic and the Construction of the Serbian "People". *Southern Communication Journal*, 72(1), 1-19.

Morus, C. M. (2007b). The SANU Memorandum: Intellectual Authority and the Constitution of an Exclusive Serbian "People". *Communication and Critical/Cultural Studies*, 4(2), 142-165.

Mouffe, C. (2000). *The Democratic Paradox*. New York: Verso.

Mouterde, P. (2004a). SPQ-Libre. La primordiale indépendance. *À bâbord. Revue sociale et politique*, 5, 26-27.

Mouterde, P. (2004b). L'approche libertaire. Rebâtir à la base. *À bâbord. Revue sociale et politique*, 5, 28.

Mouterde, P. (2008). Introduction. En guise de mode d'emploi. In P. Mouterde (Ed.), *L'avenir est à gauche. Douze contributions pour un renouvellement de la gauche au Québec* (pp. 7-13). Montréal: Écosociété.

Mumby, D. K. (1987). The Political Function of Narratives in Organizations. *Communications Monographs*, 54, 113-127.

Mumby, D. K. (Ed.). (1993). *Narrative and Social Control: Critical Perspectives*. Newbury Park, CA: Sage.

Mumby, D. K. (1996). Feminism, Postmodernism, and Organizational Communication Studies. *Management Communication Quarterly*, 9(3), 259-295.

Mumby, D. K. (2007). Organizational Communication. In G. Ritzer (Ed.), *The Blackwell Encyclopedia of Sociology* (pp. 3290-3299). New York: Blackwell.

Mumby, D. K., & Stohl, C. (1996). Disciplining Organizational Communication Studies. *Management Communication Quarterly*, 10(1), 50-72.

Murphy, J. M., & Burkholder, T. R. (2004). The Life of the Party: The Contemporary Keynote Address. In P. A. Sullivan & S. R. Goldzwig (Eds.), *New Approaches to Rhetoric* (pp. 129-148). Thousand Oaks, CA: Sage.

Nadeau, R., & Bastien, F. C. (2003). La communication électorale. In A.-M. Gingras (Ed.), *La communication politique : État des savoirs, enjeux, perspectives* (pp. 159-188). Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.

Neyland, D. (2008). *Organizational Ethnography*. Los Angeles: Sage.

Nicotera, A. M. (sous presse). Ontologizing Organizational Entities: Modeling Communicative Constitution. In D. Robichaud & F. Cooren (Eds.), *Organization and Organizing: Materiality, Agency, Discourse*. New York: Routledge.

Normandin, P.-A. (2005, 24 octobre). Congrès d'Option citoyenne: Feu vert à un nouveau parti de gauche. *Le Soleil*, p. A12.

Norris, P. (2003). Preaching to the Converted? Pluralism, Participation and Party Websites. *Party Politics*, 9, 21–46.

O'Connor, E. S. (2002). Storied Business: Typology, Intertextuality and Traffic in Entrepreneurial Narrative. *Journal of Business Communication*, 39, 36–55.

Offerlé, M. (2006 [1987]). *Les partis politiques*. Paris: Presses Universitaires de France.

Offerlé, M., & Leca, J. (1988). Un « Que sais-je ? » en questions. Débat autour des *Partis politiques* de Michel Offerlé. *Politix*, 1(2), 46 - 59.

Olivier de Sardan, J.-P. (2008). *La rigueur du qualitatif, Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*. Louvain-la-Neuve: Academia-Bruylant.

Olson, K. M. (1989). The Controversy Over President Reagan's Visit to Bitburg: Strategies of Definition and Redefinition. *Quarterly Journal of Speech*, 75(2), 129-151.

Oswick, C., Putnam, L. L., & Keenoy, T. (2004). Tropes, discourse and organizing. In D. Grant, C. Hardy, C. Oswick & L. L. Putnam (Eds.), *The Sage handbook of organizational discourse* (pp. 105-127). Thousand Oaks, CA: Sage.

Oxford English Dictionary. (1971). Oxford: Oxford University Press.

Oxford Dictionary of Current English. (2006 [1993]). New York: Oxford University Press.

Padgett, J. F., & Powell, W. W. (2010). The Problem of Emergence. In J. F. Padgett & W. W. Powell (Eds.), *The Emergence of Organizations and Markets*.

Panbianco, A. (1988 [1982]). *Political Parties: Organization and Power*. Cambridge: Cambridge University Press.

Pelletier, J. (2000). *La gauche a-t-elle un avenir ? Écrits à contre-courant*. Québec: Éditions Nota Bene.

Pfau, M. W. (2006). Conventions of Deliberation? Convention Addresses and Deliberative Containment in the Second Party System. *Rhetoric & Public Affairs*, 9(4), 635-654.

Pink, S. (2001). *Doing Visual Ethnography*. London: Sage.

Plantin, C. (2005). *L'argumentation : Histoire, théories, perspectives*. Paris: Presses universitaires de France.

Pomerantz, A., & Fehr, B. J. (1997). Conversation Analysis: An Approach to the Study of Social Action as Sense Making Practices. In T. A. van Dijk (Ed.), *Discourse as Social Interaction. Discourse Studies: A Multidisciplinary Introduction Volume 2* (pp. 64-91). Thousand Oaks, CA: Sage.

Powell, W. W., Packalen, K., & Whittington, K. (2010). Organizational and Institutional Genesis: The Emergence of High-Tech Clusters in the Life Sciences. In J. F. Padgett & W. W. Powell (Eds.), *The Emergence of Organization and Markets*.

Purse, G. A. (1998). *Rearticulating British Subjects: Constitutive Rhetoric and the American Revolution*. Unpublished Doctoral Dissertation, Ohio University.

Putnam, L. L., & Boys, S. (2006). Revisiting Metaphors of Organizational Communication. In S. Clegg, C. Hardy, T. Lawrence & W. Nord (Eds.), *The Sage Handbook of Organization Studies* (pp. 541-576). London: Sage.

Putnam, L. L., & Cooren, F. (2004). Alternative Perspectives on the Role of Text and Agency in Constituting Organizations. *Organization*, 11(3), 323–333.

Putnam, L. L., & Fairhurst, G. T. (2001). Discourse Analysis in Organizations: Issues and Concerns. In F. M. Jablin & L. L. Putnam (Eds.), *The New Handbook of Organizational Communication: Advances in Theory, Research, and Methods* (pp. 78-136). Thousand Oaks, CA: Sage.

Putnam, L. L., & Nicotera, A. M. (Eds.). (2009). *Building Theories of Organization: The Constitutive Role of Communication*. New York: Routledge.

Putnam, L. L., & Nicotera, A. M. (2010). Communicative Constitution of Organization Is a Question: Critical Issues for Addressing It. *Management Communication Quarterly*, 24(1), 158-165.

Putnam, L. L., & Pacanowsky, M. E. (Eds.). (1983). *Communication and Organizations: An Interpretive Approach*. Beverly Hills, CA: Sage.

Putnam, L. L., Nicotera, A. M., & McPhee, R. D. (2009). Introduction: Communication constitutes organization. In L. L. Putnam & A. M. Nicotera (Eds.), *Building theories of organization: The constitutive role of communication* (pp. 1–19). New York: Routledge.

Rawls, A. W. (2002). Editor's Introduction. In A. W. Rawls (Ed.), *Ethnomethodology's Program: Working Out Durkheim's Aphorism* (pp. 1-64). Lanham, MD: Rowman & Littlefield.

Reed, M. (2010). Is Communication Constitutive of Organization? *Management Communication Quarterly*, 24(1), 151-157.

Relieu, M., & Brock, F. (1995). L'infrastructure conversationnelle de la parole publique. L'analyse des réunions politiques et des interviews télédiffusées. *Politix*, 31, 77-112.

Rhodes, C., & Brown, A. D. (2005). Narrative, Organizations and Research. *International Journal of Management Reviews*, 7(3), 167–188.

Ricoeur, P. (1985). *Temps et récit 3. Le temps raconté*. Paris: Seuil.

Ricoeur, P. (1988). L'identité narrative. *Esprit*, 7-8, 295-304.

Robichaud, D., & Cooren, F. (Eds.). (Sous presse). *Organization and Organizing: Materiality, Agency, Discourse*. New York: Routledge.

Robichaud, D., Giroux, H., & Taylor, J. R. (2004). The Meta-Conversation: The Recursive Property of Language as the Key to Organizing. *Academy of Management Review*, 29(4), 617–634.

Robitaille, A. (2005a, 24 octobre). Un grand bond pour la gauche québécoise. De la fusion UFP-Option citoyenne naîtra en janvier un nouveau parti souverainiste. *Le Devoir*, p. A1.

Robitaille, A. (2005b, 1er novembre). L'autre lucidité. 16 personnalités de gauche rétorquent au manifeste Pour un Québec lucide. *Le Devoir*, p. A1.

Robitaille, A. (2006, 4 et 5 février). L'union fera-t-elle la force ? L'aile gauche du PQ craint que le nouveau parti né de la fusion d'Option citoyenne et de l'UFP divise le vote; l'aile droite dit « bof ». *Le Devoir*, p. B1.

Rokkan, S. (1970). *Citizens, Elections, Parties: Approaches to the Comparative Study of the Processes of Development*. Oslo: Oslo Universitets Forlaget.

Römmele, A. (2003). Political Parties, Party Communication and New Information and Communication Technologies. *Party Politics*, 9(1), 7-20.

Rouleau, L. (2007). *Théories des organisations*. Québec: Presses de l'Université du Québec.

Rountree, C. (2010). Revisiting the Controversy over Dramatism as Literal. *KB Journal*, 6(2), <http://www.acjournal.org/holdings/vol1/iss3/burke/rountree.html>.

Roy, M. (2005, 29 octobre). Sortir du plateau. *La Presse*, p. A19.

Rueckert, W. H. (1982 [1963]). *Kenneth Burke And The Drama Of Human Relations*. Berkeley: University of California Press.

Rueckert, W. H. (1994). *Encounters with Kenneth Burke*. Chicago: University of Illinois Press.

Ruef, M. (2005). Origins of Organizations: The Entrepreneurial Process. In L. Keister (Ed.), *Research in the Sociology of Work* (Vol. 15, pp. 63-101). Greenwich, CT: JAI Press.

Russo, T. C. (1998). Organizational and Professional Identification: A Case of Newspaper Journalists. *Management Communication Quarterly*, 12(1), 72-111.

Said, E. (1985 [1975]). *Beginnings: Intention and Method*. New York: Columbia University Press.

Salvet, J.-M. (2005, 28 octobre). Doubler à gauche. *Le Soleil*, p. A14.

Sarasvathy, S. D. (2001). Causation and Effectuation: Toward a Theoretical Shift from Economic Inevitability to Entrepreneurial Contingency. *Academy of Management Review*, 26, 243–263.

Sartori, G. (1969). From the Sociology of Politics to Political Sociology. In S. M. Lipset (Ed.), *Politics and the Social Sciences* (pp. 65-100). New York: Oxford University Press.

Sartori, G. (1976). *Parties and Party Systems: A Framework for Analysis, Volume 1*. Cambridge: Cambridge University Press.

Sawicki, F. (1997). *Les réseaux du parti socialiste. Sociologie d'un milieu partisan*. Paris: Belin.

Schumpeter, J. (1990 [1942]). *Capitalisme, socialisme et démocratie*. Paris: Payot.

Schwartz, M. A. (2006). *Party Movements in the United States and Canada: Strategies of Persistence*. Lanham, MA: Rowman & Littlefield.

Schwartz, M. A., & Lawson, K. (2005). Political Parties: Social Bases, Organization, and Environment. In T. Janoski, R. R. Alford, A. M. Hicks & M. A. Schwartz (Eds.), *The Handbook of Political Sociology: States, Civil Societies, and Globalization* (pp. 266-286). Cambridge: Cambridge University Press.

Schwartzman, H. B. (1989). *The Meeting : Gatherings in Organizations and Communities*. New York: Plenum Press.

Scott, C. R. (1997). Identification with Multiple Targets in a Graphically Dispersed Organization. *Management Communication Quarterly*, 10, 491-522.

Scott, C. R., Corman, S. R., & Cheney, G. (1998). A Structural Model of Identification in the Organization. *Communication Theory*, 8(3), 298-336.

Scott, C. R., Connaughton, S. L., Diaz-Saenz, H. R., Maguire, K., Ramirez, R., Richardson, B., et al. (1999). The Impacts of Communication and Multiple Identifications on Intent to Leave: A Multimethodological Exploration. *Management Communication Quarterly*, 12(3), 400-435.

Searle, J. R. (1969). *Speech acts: An Essay in the Philosophy of Language*. London, UK: Cambridge University Press.

Searle, J. R. (1979). *Expression and Meaning: Studies in the Theory of Speech Acts*. Cambridge, UK: Cambridge University Press.

Seiler, D.-L. (1980). *Partis et familles politiques*. Paris: Presses Universitaires de France.

Seiler, D.-L. (2000 [1993]). *Les partis politiques*. Paris: Armand Colin.

Seiler, D.-L. (2001). *La comparaison et les partis politiques. Working Paper no 194*. Barcelona: Institut de Ciències Polítiques i Socials.

Sewell, G. (2010). Metaphor, Myth, and Theory Building: Communication Studies Meets the Linguistic Turn in Sociology, Anthropology, and Philosophy. *Management Communication Quarterly*, 24(1), 139-150.

Shafer, B. E. (1988). *Bifurcated politics : Evolution and Reform in the National Party Convention*. Cambridge, MA: Harvard University Press.

Sharer, W. B. (2001). The Persuasive Work of Organizational Names: The Women's International League for Peace and Freedom and the Struggle for Collective Identification. *Rhetoric Review*, 20(3), 234-250.

Sillince, J. A. A. (2010). Can CCO Theory Tell Us How Organizing Is Distinct From Markets, Networking, Belonging to a Community, or Supporting a Social Movement? *Management Communication Quarterly*, 24(1), 132-138.

Simons, H. W. (2004). The Rhetorical Legacy of Kenneth Burke. In W. Jost & W. Olmsted (Eds.), *A Companion to Rhetoric and Rhetorical Criticism* (pp. 152-167). London: Blackwell.

Sklar, A. (1999). Contested Collectives: The Struggle to Define the 'We' in the 1995 Québec Referendum. *Southern Communication Journal* 64, 106-122.

Smith, R. C. (1993). *Images of Organization: Root-Metaphors of the Organization-Communication Relation*. Communication présentée à la conférence annuelle de l'International Communication Association, Washington, Mai.

- Stein, S. R. (2002). The "1984" Macintosh Ad: Cinematic Icons and Constitutive Rhetoric in the Launch of a New Machine. *Quarterly Journal of Speech*, 88(2), 169-192.
- Stohl, C., & Stohl, M. (2011). Secret Agencies: The Communicative Constitution of a Clandestine Organization. *Organization Studies*, 32(9), 1197-1215.
- Stokes, S. C. (1999). Political Parties and Democracy. *Annual Review of Political Science* 2, 243-267.
- Suchman, L. (1987). *Plans and Situated Actions*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Suchman, M. C. (1995). Managing legitimacy: Strategic and Institutional Approaches. *Academy of Management Review*, 20(3), 571–610.
- Suddaby, R., & Greenwood, R. (2005). Rhetorical Strategies of Legitimacy. *Administrative Science Quarterly*, 50(1), 35–67.
- Swanson, D. L. (2001). Political Communication Research and the Mutations of Democracy. *Communication Yearbook*, 24, 189-205.
- Tarde, G. (1999 [1893]). *Monadologie et sociologie*. Paris: Institut Synthélabo pour le progrès de la connaissance.
- Tarde, G. (1999 [1898]). *Les lois sociales. Esquisse d'une sociologie*. Paris: Institut Synthélabo pour le progrès de la connaissance.
- Tate, H. (2006). The Ideological Effects of a Failed Constitutive Rhetoric: The Co-option of the Rhetoric of White Lesbian Feminism. *Woman's Studies in Communication*, 28, 1-31.

Taylor, J. R. (1993). *Rethinking the theory of organizational communication: How to read an organization*. Norwood, NJ: Ablex.

Taylor, J. R. (1995). Shifting from a Heterogenous to an Autonomous Worldview of Organizational Communication: Communication Theory on the Cusp. *Communication Theory*, 5(1), 1-35.

Taylor, J. R. (1999). What is 'organizational communication'? Communication as a dialogic of text and conversation. *Communication Review*, 3, 21-63.

Taylor, J. R. (2000a). Thinking about organization in a new way: An inquiry into the ontological foundations of organization? *Electronic Journal of Communication*, 10. <http://www.cios.org/EJCPUBLIC/010/1/01015.html>

Taylor, J. R. (2000b). Is There a "Canadian" Approach to the Study of Organizational Communication? *Canadian Journal of Communication*, 25(1), 145-174.

Taylor, J. R. (2005). Engaging Organization Through Worldview. In S. May & D. K. Mumby (Eds.), *Engaging Organizational Communication Theory & Research: Multiple Perspectives* (pp. 197-221). Thousand Oaks, CA: Sage.

Taylor (2006). Coorientation: A Conceptual Framework. In F. Cooren, J. R. Taylor, & E. J. Van Every (eds.), *Communication as organizing: Practical approaches to research into the dynamic of text and conversation*, Mahwah, NJ: Lawrence-Erlbaum, p. 141-156.

Taylor, J. R. (2009). Organizing from the Bottom Up? Reflections on the Constitution of Organization in Communication. In L. L. Putnam & A. M. Nicotera (Eds.), *Building*

Theories of Organization: The Constitutive Role of Communication (pp. 153-186). New York: Routledge.

Taylor, J. R. (sous presse). Organizational Communication at the Crossroads. In D. Robichaud & F. Cooren (Eds.), *Organization and Organizing: Materiality, Agency, Discourse*. New York: Routledge.

Taylor, J. R., & Laborde, O. (2006). Communication et la constitution de l'organisation: La perspective de "l'École de Montréal". *Org & Co - Bulletin de liaison bimestriel no 16*, 13 pages.

Taylor, J. R., & Robichaud, D. (2007). Management as Metaconversation: The Search for Closure. In F. Cooren (Ed.), *Interacting and Organizing: Analyses of a Management Meeting* (pp. 5-30). Mahwah, NJ: Lawrence Erlbaum Associates.

Taylor, J. R., & Van Every, E. J. (2000). *The Emergent Organization: Communication as its Site and Surface*. Mahwah, NJ: Lawrence Erlbaum Associates.

Taylor, J. R., & Van Every, E. J. (2011). *The Situated Organization: Case Studies in the Pragmatics of Communication Research*. New York: Routledge.

Taylor, J. R., Cooren, F., Giroux, N., & Robichaud, D. (1996). The Communicational Basis of Organization: Between the Conversation and the Text *Communication Theory*, 6(1), 1 – 39.

Taylor, J. R., Flanagin, A. J., Cheney, G., & Seibold, D. R. (2001). Organizational Communication Research: Key Moments, Central Concerns, and Future Challenges. *Communication Yearbook*, 24, 99-137.

ten Have, P. (1999). *Doing Conversation Analysis: A Practical Guide*. Thousand Oaks: Sage.

Thévenot, L. (2006). *L'action au pluriel: Sociologie des régimes d'engagement*. Paris: La Découverte.

Thomas, R. R. (2004). *Detective Fiction and the Rise of Forensic Science*. Cambridge: Cambridge University Press.

Tompkins, P. K. (1987). Translating Organizational Theory: Symbolism Over Substance. In F. M. Jablin, L. L. Putnam, K. H. Roberts & L. W. Porter (Eds.), *Handbook of Organizational Communication: An Interdisciplinary Perspective* (pp. 70-96). Newbury Park, CA: Sage.

Tompkins, P. K. (1997). How to Think and Talk About Organizational Communication. In P. Y. Byers (Ed.), *Organizational Communication: Theory and Behavior* (pp. 361-373). Boston: Allyn and Bacon.

Tompkins, P. K., & Cheney, G. (1983). Account Analysis of Organizations: Decision Making and Identification. In L. L. Putnam & M. E. Pacanowsky (Eds.), *Communication and Organizations: An Interpretive Approach* (pp. 123-146). Beverly Hills: Sage.

Tompkins, P. K., & Cheney, G. (1985). Communication and Unobtrusive Control in Contemporary Organizations. In R. McPhee & P. K. Tompkins (Eds.), *Organizational Communication: Traditional Themes and New Directions* (pp. 179-210). Beverly Hills, CA: Sage.

Tompkins, P. K., & Cheney, G. (1993). On the Limits and Sub-Stance of Kenneth Burke and his Critics. *Quarterly Journal of Speech*, 79, 225-231.

Tompkins, P. K., Fisher, J. Y., Infante, D. A., & Tompkins, E. L. (1975). Kenneth Burke and the Inherent Characteristics of Formal Organizations: A Field Study. *Speech Monographs*, 42, 135-142.

Tracy, K. (2007). Feeling-Limned Talk: Conduct Ideals in the Steinberg Succession Meeting. In F. Cooren (Ed.), *Interacting and Organizing: Analyses of a Management Meeting* (pp. 77-94). Mahwah, NJ: Lawrence Erlbaum Associates.

Tracy, K., & Dimock, A. (2004). Meetings: Discursive Sites for Building and Fragmenting Community. In P. J. Kabfleisch (Ed.), *Communication Yearbook 28* (pp. 127-165). Mahwah, NJ: Lawrence Erlbaum Associates.

Traverso, V. (2004). *L'analyse des conversations*. Paris: Armand Colin.

Tucker, D. J., Singh, J. V., & Meinhard, A. G. (1990). Organizational Form, Population Dynamics, and institutional Change: The Founding Patterns of Voluntary Organizations. *Academy of Management Journal*, 33, 151-178.

UFP. (2004). *Plate-forme politique de l'Union des forces progressistes*. Montréal: Union des forces progressistes.

Vanderveken, D. (1990-91). *Meaning and Speech Acts*. Cambridge, UK: Cambridge University Press.

van Dijk, T. A. (1997). What is Political Discourse Analysis ? In J. Blommaert & C. Bulcaen (Eds.), *Political Linguistics* (pp. 11-52). Amsterdam: John Benjamins.

van Dijk, T. A. (2003). Political Discourse and Ideology. *Doxa Comunicación: revista interdisciplinar de estudios de comunicación y ciencias sociales*, 1, 207-226.

van Dijk, T. A. (2006). Politics, Ideology, and Discourse. In K. Brown (Ed.), *Encyclopedia of Language & Linguistics* (2nd ed., pp. 728-740). Boston: Elsevier.

Varey, R. J. (2006). Accounts in Interactions: Implications of Accounting Practices for Managing. In F. Cooren, J. R. Taylor & E. J. Van Every (Eds.), *Communication as Organizing: Empirical and Theoretical Explorations in the Dynamic of Text and Conversation* (pp. 181-196). Mahwah, NJ: Lawrence Erlbaum Associates.

Vassallo, F., & Wilcox, C. (2006). Party as A Carrier of Ideas. In R. S. Katz & W. Crotty (Eds.), *Handbook of Party Politics* (pp. 413-421). Thousand Oaks, CA: Sage.

Vatz, R. (1999 [1973]). The Myth of the Rhetorical Situation. In J. L. Lucaites, C. M. Condit & S. Caudill (Eds.), *Contemporary Rhetorical Theory: A Reader* (pp. 226-231). New York: The Guilford Press.

Vedel, T. (2003). Internet et les pratiques politiques In A.-M. Gingras (Ed.), *La communication politique : état des savoirs, enjeux et perspectives* (pp. 189-214). Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.

Villalba, B. (1997). Les petits partis et l'idéologie : Le paradoxe de la différenciation. In A. Laurent & B. Villalba (Eds.), *Les petits partis. De la petitesse en politique* (pp. 67-89). Paris: L'Harmattan.

Von Beyme, K. (1985). *Political Parties in Western Democracies*. New York: St. Martin's Press.

Weber, M. (1995 [1922]). *Économie et société. 1. Les catégories de la sociologie*. Paris: Pocket.

Weick, K. E. (1995). *Sensemaking in Organizations*. Thousand Oaks, CA: Sage.

Weick, K. E., & Browning, L. D. (1986). Argument and Narration in Organizational Communication. *Yearly Review of Management of the Journal of Management*, 12, 243-279.

Weiser, E. M. (2008). *Burke, War, Words: Rhetoricizing Dramatism*. Columbia: University of South Carolina Press.

Weiser, M. E. (2009). "As Usual I Fell on the Bias": Kenneth Burke's Situated Dialectic. *Philosophy and Rhetoric*, 42(2), 134-153.

Wetherell, M. (1998). Positioning and Interpretative Repertoires: Conversation Analysis and Post-structuralism in Dialogue. *Discourse & Society*, 9(3), 387-412.

Wess, R. (1991). Kenneth Burke's 'Dialectic of Constitutions'. *Pre/Text: A Journal of Rhetorical Theory*, 12(1-2), 9-30.

Wess, R. (1996). *Kenneth Burke: Rhetoric, Subjectivity, Postmodernism*. New York: Cambridge University Press.

White, J. K. (2006). What is a Political Party? In R. S. Katz & W. Crotty (Eds.), *Handbook of Party Politics* (pp. 5-15). Thousand Oaks, CA: Sage.

Whitehead, A. N. (1978 [1929]). *Process and Reality*. New York: The Free Press.

Willard, C. A. (1989). *A Theory of Argumentation* Tuscaloosa, AL: University of Alabama Press.

Willard, C. A. (1996). *Liberalism and the Problem of Knowledge: A New Rhetoric for Modern Democracy*. Chicago: University of Chicago Press.

Winkler, J. R., & Falter, J. W. (2008). Political Parties. In L. L. Kaid & C. Holtz-Bacha (Eds.), *Encyclopedia of Political Communication* (Vol. 2, pp. 605-611). London: Sage.

Wolin, R. (2001). *The Rhetorical Imagination of Kenneth Burke*. Columbia: University of South Carolina Press.

Wuillème, T. (2001). L'étude des partis sous l'angle de la communication politique : Une mise en perspective. In D. Andolfatto, F. Greffet & L. Olivier (Eds.), *Les partis politiques : Quelles perspectives ?* (pp. 225-238). Paris: L'Harmattan.

Zagacki, K. S. (2007). Constitutive Rhetoric Reconsidered: Constitutive Paradoxes in G. W. Bush's Iraq War Speeches. *Western Journal of Communication*, 71(4), 272-293.

ANNEXE – TRANSCRIPTIONS D'EXTRAITS SÉLECTIONNÉS

Extrait V.I

N : Bonsoir. On espère ne pas trop vous faire pleurer. Alors...

Depuis le début de ce deuxième millénaire, de plus en plus de voix s'élèvent contre le pouvoir établi. Pensons à la marche mondiale des femmes de l'an deux mille, une manifestation à Québec contre la zone de libre-échange, une grande mobilisation contre la guerre en Irak. L'UFP, et Option citoyenne sont nés dans cette mouvance québécoise, mais aussi internationale.

Mais, revenons un peu en arrière...

Dans la foulée de la Révolution tranquille, différents mouvements ou partis politiques, sociaux-démocrates ou de gauche, animent le paysage québécois. Les femmes, quant à elles, s'organisent et fondent une multitude de groupes, parmi lesquels la Fédération des femmes du Québec et le Front de libération des femmes, avec son fameux manifeste : Québécoises debout !

Dans les années soixante-dix et quatre-vingts, tous ces mouvements et groupes de gauche connaîtront des épisodes de luttes, parfois semblables, parfois différents, parfois très enthousiasmants, et parfois, très déchirants. C'est ce qu'on a déjà appelé : des luttes et des rires. Toujours est-il que les forces de gauche, les mouvements sociaux, et les groupes de femmes changent complètement la face du quotidien politique, ici comme ailleurs.

Mille neuf cent quatre-vingt-neuf, scène internationale. La chute du mur de Berlin, suivie en quatre-vingt-onze de l'effondrement de l'URSS. Ces deux événements vont marquer la fin de la Guerre froide, mais aussi, annoncer le début du règne de la pensée unique. Désormais, il n'y a plus d'alternatives au capitalisme et au néolibéralisme. On entend de plus en plus parler de la crise des finances publiques et de l'endettement de l'État. Chez nous, c'est la décennie du fameux déficit zéro. Le gouvernement du Parti Québécois, Lucien Bouchard en tête, sabre dans les programmes sociaux et attaque nos acquis. Mais les différents mouvements sociaux ne se laisseront pas intimider et continuent la lutte.

[Sur les écrans apparaît la photographie de l'ancien Premier ministre Lucien Bouchard]

AUD : [Huées]

- N : Pour nous relater cette page d'histoire récente, accueillons un militant et une militante de longue date, Monsieur Umberto Florent Paré.
- UFP : *UFP* de mon petit nom.
- AUD : [Applaudissements]
- N : Et Madame Olivian Clark.
- OC : *OC* pour les intimes.
- AUD : [Applaudissements]
- N : Mille neuf cent quatre-vingt-quinze. Reprenant le slogan des ouvrières américaines du textile, en grève depuis le début du siècle, la Fédération des femmes du Québec en collaboration avec cent cinquante groupes lance la marche des femmes contre la pauvreté : Du pain et des roses.
- OC : Il fallait faire quelque chose. Les gens au Québec s'appauvrirent de plus en plus et particulièrement les femmes. Le vingt-six mai mille neuf cent quatre-vingt-quinze, on a été huit cent cinquante femmes à marcher deux cents kilomètres, jusqu'au parlement du Québec pour revendiquer l'amélioration de nos conditions de vie. C'était incroyable. Je n'oublierai jamais l'arrivée du quatre juin. C'était l'euphorie. Il y avait vingt mille personnes qui nous attendaient. On avait l'impression que tout le Québec était là. Cette marche-là a vraiment fait une différence. On a fait des gains importants, dont une augmentation du salaire minimum de quarante-cinq cennes, la plus haute, la grosse hausse jamais consentie.
- N : Mille neuf cents quatre-vingt-seize, quatre-vingt-dix-sept. Les tristement célèbres années du déficit zéro. On se souviendra, les organismes communautaires, étudiants et féministes quitteront le Sommet sur l'économie et l'emploi, organisé par Lucien Bouchard, qui refuse de s'engager à ne pas appauvrir les plus pauvres.
- UFP : Oui, une opération zéro, pour ne pas dire de nuls! Et tout ça calculé sur le dos des plus démunis. C'est ça qui a fait déborder le vase. On a donc fait un appel aux forces de gauche. Un appel à sortir de la torpeur, pour que l'espoir renaisse. Parce qu'à ce moment-là, l'espoir était rare. On a réussi à rassembler six cents personnes à Montréal, dont Michel Chartrand et Pierre Dubuc. Notre objectif : créer un mouvement politique progressiste citoyen pour contrer cette terrible lame de fond. En mille neuf cents quatre-vingt-dix-huit, c'est la fondation du RAP, le Rassemblement pour une alternative politique, et on adopte le manifeste : Pour que renaisse l'espoir.
- N : Cette même année, des élections générales sont déclenchées.

UFP : Et le RAP y appuie sept candidates et candidats, dont Michel Chartrand dans Jonquière qui obtient quinze pourcent des voix contre Lucien Bouchard.

AUD : [Applaudissements]

UFP : Le PDS, le Parti de la démocratie socialiste, pour sa part, présente quatre-vingt-dix-sept candidates et candidats et recueille un peu plus de vingt-quatre mille votes. Bref, l'ensemble de la gauche obtient trente-six mille voix.

AUD: [Applaudissements]

UFP : Au bilan qui suit, on s'entend sur l'importance d'unifier la gauche aux prochaines élections.

N : Mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf. Scène internationale. Deux événements majeurs : la révolte des Zapatistas au Mexique et l'expérience de désobéissance civile d'une centaine de jeunes au sommet de Seattle. Le mouvement altermondialiste est en pleine croissance.

N : Deux mille. Scène québécoise. La FFQ initie et lance la marche mondiale des femmes.

OC : Tant qu'à voir grand. Une marche contre la pauvreté et la violence faite aux femmes à l'échelle de la planète. Six mille organisations non gouvernementales de cent soixante et un pays et territoires se joignent au projet. De mars à octobre deux mille, des marches s'organisent dans tous les pays. C'était complètement fou. Ça redonnait de l'espoir de voir des ponts de solidarité se créer partout dans le monde. Après une série de marches dans toutes les régions du Québec, on s'est donné rendez-vous à Montréal le 14 octobre. Il y avait trente mille personnes à ce rassemblement, et malgré ça, le gouvernement Bouchard n'a pas répondu. On a senti qu'il se moquait de nous. Une augmentation ridicule de dix cennes de l'heure au salaire minimum. C'était inacceptable. C'était carrément insultant! Il y avait beaucoup de déception et de colère. Et c'est là, que Françoise David s'adresse à la foule et demande : « s'il va falloir construire une alternative politique de gauche et féministe ».

AUD : [Applaudissements]

OC : Ça a été une déclaration coup de poing effectivement. Malgré la défaite, on pouvait encore rêver : un parti féministe, pourquoi pas ?

AUD : [Applaudissements]

UFP : En mai de la même année, le RAP, le PDS et le PCQ, le Parti communiste du Québec, organisent un important colloque. C'est un moment extraordinaire. Sept cents personnes de tous les horizons de la gauche sociale et politique qui réussissent à s'entendre pour construire une alternative politique crédible, pour avoir un programme accessible et pour développer un axe féministe. On en avait assez des partis de gauche qui se chicanent tout le temps. Le plus important, c'était de s'unir.

- N : Neuf avril deux mille un. Élections partielles dans Mercier. Moment marquant pour la gauche au Québec. On évoque encore aujourd'hui l'esprit de Mercier pour décrire l'unité de la gauche qui régnait.
- UFP : Paul Cliche se présente comme candidat indépendant. Il interpelle les progressistes de toutes les tendances, des Verts, au NPD, en passant par le RAP, le PDS et le PCQ : tous répondent présent. La collaboration sur le terrain est pas toujours facile, mais c'est une expérience cruciale. Et les résultats électoraux sont emballant : on obtient vingt-quatre pourcent. Ça nous a prouvé...
- AUD : [Applaudissements]
- UFP : Ça nous a prouvé qu'on était plus dans la marginalité et que lorsqu'on travaille ensemble, ça donne des résultats.
- N : Avril deux mille un. Une formidable mobilisation contre la Zone de libre-échange des Amériques réunit soixante mille personnes à Québec. Ici comme ailleurs, nombreux sont ceux et celles qui s'élèvent contre les injustices sociales et l'appauvrissement des populations.
- Cette même année, des groupes de partout se réunissent au premier Forum social mondial à Porto Allegre pour chercher des alternatives au capitalisme sauvage. Le mouvement écologiste prend de plus en plus de l'ampleur, au Québec comme dans le monde. Les néolibéraux fragilisent notre planète, mais le peuple résiste de plus en plus.
- N : Deux mille deux.
- UFP : C'est la naissance de l'Union des forces progressistes comme parti. Enfin!
- AUD : [Applaudissements]
- UFP : En passant là, saviez-vous qu'on s'est inspiré du Parti des patriotes de dix huit cent vingt-six ? Oui, oui, c'est sérieux. En plus des couleur rouge et vert de leur drapeau, on s'est inspiré de leur position républicaine. En tout cas. Hey, l'UFP. Toute la gauche réunie qui envahirait les circonscriptions du Québec. Rencontrer les gens, être dans l'action, favoriser la démocratie participative, élaborer un projet de société pour assurer une vraie redistribution des richesses, l'égalité entre les femmes et entre les hommes, entre les femmes et les hommes plutôt...
- AUD : [Rires]
- UFP : Le respect de l'environnement dans un Québec souverain.
- N : Fin deux mille deux. Des élections sont dans l'air, l'ADQ récolte de plus en plus d'appuis dans les sondages. On assiste à une montée de la droite.

- OC : On sent l'urgence d'agir. Un collectif de vingt-deux femmes et hommes organisent une grande campagne d'éducation populaire pour encourager la population à se renseigner sur les programmes des partis et à développer une analyse critique. C'est la naissance de « D'abord solidaires ».
- AUD : [Applaudissements]
- N : Début deux mille trois. Manifestation monstre contre la guerre en Irak, au Québec et dans le monde.
- AUD: [Applaudissements]
- N : Déclenchement des élections générales au Québec.
- UFP : Pour nos premières élections, on collabore avec le Parti vert et des indépendants. Soixante-treize candidates et candidats UFP, trente-six du Parti vert et cinq candidatures indépendantes sont présentées. On réussit à se faire connaître et on obtient en moyenne deux pourcent des voix là où on est présent. Dans Mercier, Amir Khadir obtient le meilleur score : près de dix-huit pourcent, devant l'ADQ.
- AUD : [Applaudissements]
- UFP : Nos objectifs étaient réalistes, et on les a atteints.
- OC : Au rassemblement de D'abord solidaires en novembre deux mille trois, trois collectifs complémentaires et nécessaires se forment dont, une option partisane. En l'espace de cinq mois, Françoise David en collaboration avec un comité, rédige le livre « Bien commun recherché ». En novembre deux mille quatre, on ouvre un local, on planifie une tournée provinciale, on crée un site Web, on lance officiellement le livre et on tient une conférence de presse annonçant la fondation d'Option citoyenne.
- AUD: [Applaudissements]
- N : Le gouvernement libéral de Jean Charest annonce ses couleurs. Affaiblissement de l'État et des syndicats, partenariats publics privés, privatisations, décisions autoritaires, attaques à l'environnement. Pierre Dubuc fond le SPQ-Libre et invite les syndicalistes et les progressistes à réinvestir le Parti Québécois pour le tirer à gauche.
- OC : La tournée provinciale d'Option...
[Présentation sur écrans d'une coupure de presse montrant Bernard Landry accompagnée de la mention : « La gauche, c'est nous, plaide le Premier ministre »]
- AUD : [Rires]
[Face à cette réaction, le trio de narrateurs se retourne un instant pour regarder les écrans]
- OC : La tournée provinciale d'Option citoyenne durera deux mois et demi. On rencontre près de trois mille personnes lors d'activités où l'on partage sur nos préoccupations, nos besoins, et

nos intérêts sur un parti politique. La réception est plus que chaleureuse. On prend le pouls de la population québécoise. À l'automne deux mille quatre, huit cents membres sont prêts à se rencontrer pour la première fois.

N : Deux mille quatre, deux mille cinq. La grogne populaire est de plus en plus forte, et l'insatisfaction envers le gouvernement Charest ne cesse de croître. Des élections partielles sont tenues.

UFP : Forts de notre expérience aux élections générales, on se lance. Nos meilleurs résultats atteignent près de huit pourcent dans Gouin, avec Gaétan Breton en deux mille quatre, et dans Outremont en deux mille cinq avec Omar Aktouf. Et la bonne nouvelle, c'est que dans la plupart des comptés, on devance l'ADQ.

AUD : [Applaudissements]

UFP : Ça nous indique clairement qu'une partie de la population commence à nous être favorable.

OC : On organise trois rencontres nationales, au cours desquelles on prend position sur de grands enjeux, comme la question nationale, le féminisme, l'écologie, en vue de la création d'un parti. Notre réflexion et nos débats s'enrichissent d'une constante démarche de consultation participative grâce au comité de réflexion et aux associations locales et régionales qui naissent peu à peu. Faire de la politique autrement, ça veut dire aussi respecter nos valeurs à chacun des niveaux de l'organisation, à chacune des étapes. On a développé des pratiques qui favorisent la place des femmes, la démocratie participative et l'écologie.

UFP : C'est avec un grand intérêt qu'on a vu naître Option citoyenne. Et c'est surtout avec la conviction profonde qu'il fallait continuer à unir les forces progressistes au Québec, que nous avons entamé des pourparlers.

N : Pendant ce temps, le mouvement étudiant organise une grève générale, le regroupement québécois des CPE lutte pour le maintien du réseau, et les syndicats du secteur public se mobilisent.

U/O : Nous leur donnons notre appui, c'est sûr!

AUD : [Applaudissements]

N : Automne deux mille cinq. Après treize séances de négociations, les membres de nos deux organisations adoptent à l'unanimité la résolution d'une fusion.

Février deux mille six, nous voici réunis ce soir pour une fin de semaine historique.

AUD : [Applaudissements]

UFP : On s'unit, pour former un nouveau parti aux valeurs communes.

OC : On lutte ensemble pour le bien commun, pour une société plus juste, égalitaire et solidaire.

UFP : On fait de la politique autrement...

OC : ...Où chaque vie et chaque voix compte

Tous : Aujourd'hui, nous sommes quatre mille membres, lucides et solidaires...

AUD : [Applaudissements]

Tous : Pour construire le Québec que nous voulons, le Québec qui nous ressemble, un Québec qui nous rassemble.

AUD : [Applaudissements et ovation debout]

Extrait V.II

DV : [Soupirant] Ah! Voilà, ça y est ! On est réunis pour ce moment que vous attendiez, que nous attendions avec tant d'impatience. Un moment qu'on a préparé avec une ardente patience, mais avec aussi beaucoup, beaucoup d'émotions, et je suis sûre que vous la partagez avec nous ce soir.

Notre congrès cette fin de semaine marque une étape décisive, une étape emballante pour la gauche au Québec. La création d'un parti politique, d'une alternative politique large et rassembleuse. Une alternative qui marie les espoirs démocratiques avec les idéaux féministes et écologistes. Bref, un parti capable de bâtir un autre Québec, un Québec à la mesure de nos rêves. Nous sommes réunis autour de l'idée que les besoins des humains et la protection de la nature priment sur les intérêts des puissants.

() : Bravo!

AUD : [Applaudissements]

DV : Nous sommes unis pour défendre la justice sociale, pour défendre l'égalité entre les hommes et les femmes, pour défendre la solidarité entre les peuples. Nous sommes unis sans nier notre diversité et nos différences, parce que nous avons un projet commun : réhabiliter le politique, renouveler sa pratique et lui redonner un sens.

AUD : [Applaudissements]

FS : Et quel est ce sens ? D'abord, résister au fatalisme. La pauvreté, les inégalités, la dégradation de l'environnement découlent de choix, de décisions, pas d'une quelconque loi naturelle. Ensuite...

AUD : [Applaudissements]

FS : Ensuite, bâtir une société basée sur le bien commun. Une société où les individus trouvent leur plein épanouissement dans la solit, la solidarité grâce au partage des richesses et des pouvoirs.

AUD : [Applaudissements]

FS : Nous avons acquis une nouvelle maturité suite à l'expérience des mobilisations populaires, des luttes étudiantes, des marches des femmes. Notre premier succès fut la fondation de l'Union des forces progressistes.

AUD : [Applaudissements]

FS : Depuis juin deux mille deux, l'UFP a réussi ce qui semblait jusque-là impossible : unifier une partie significative de la gauche politique. L'UFP a fait la preuve de sa crédibilité et produit un impact bien supérieur à ses biens modestes moyens aussi. Un autre succès remarquable fût la création en deux mille quatre d'Option citoyenne, premier mouvement politique formé d'une majorité de femmes.

AUD : [Applaudissements]

FS : Option citoyenne est parvenue, par son impact médiatique, par sa pédagogie, par l'enracinement de ses membres, à rallier des citoyennes et des citoyens d'horizons très variés. Et que dire du succès même que représente les négociations longues, mais fructueuses entre l'UFP et Option citoyenne ? Vous en voyez les résultats ce soir, vous en verrez encore plus demain. Nous allons être près d'un millier de personnes, un millier de personnes rassemblées pour consacrer notre unité.

AUD : [Applaudissements]

FS : Un millier de personnes dont au moins une bonne moitié de femmes.

() : Bravo!

AUD : [Applaudissements]

FS : Ça, c'est une première pour un parti politique.

AUD : [Applaudissements]

AK : Vous ne voulez pas nous laisser finir, hein ? Vous voulez qu'on finisse à minuit et demi!

AUD : [Rires]

AK : Bien sûr, les obstacles devant nous sont nombreux, mais ils sont pas insurmontables. Et surtout, nous ne sommes pas seuls dans ce combat. Il suffit de jeter un regard vers les Amériques, les peuples des Amériques : l'Argentine, le Chili, le Brésil jusqu'au Mexique, en passant par la Bolivie, le Venezuela...

AUD : [Applaudissements]

AK : Ces peuples, ces peuples sont la preuve même, la preuve vivante que cette marche de l'humanité, qui refuse de se soumettre au marché sans contraintes, qui refuse de se soumettre au néolibéralisme, est bien en marche. Et la vague de résistance continue à monter !

AUD : [Applaudissements]

AK : Nous savons, nous savons que nous vivons dans un monde où les injustices et les discriminations sont flagrantes. Au Sud, les paysans n'arrivent même plus à vendre leurs récoltes car les populations sont inondées de produits occidentaux subventionnés, donc, à bien meilleurs prix. Les villages sont désertés au profit de mégalo-pôles rendues impossible à vivre, insupportables par les populations en raison du surpeuplement, de la violence, de la pauvreté.

Chez nous, les usines ferment, les entreprises courent s'installer en Chine, au Pakistan, au Honduras. Là-bas, des millions de femmes et d'hommes, des enfants aussi, travaillent dans des conditions misérables, souvent pour une bouchée de pain. Ce capitalisme, le capitalisme sauvage qui a « perdu la tête » selon les mots de Joseph Stiglitz, ex-vice président de la Banque mondiale, ce capitalisme affecte tous les peuples. Et de plus en plus de Québécois en sont très conscients. La mondialisation marchande a affecté notre vie, a accéléré la dé, dégradation de notre environnement.

La terre est ravagée, l'air est pollué, le climat perturbé, l'eau empoisonnée, ou on l'a rendue simplement privée. Notre Terre est pourtant, euh, mieux que ça. On voudrait empêcher que, au détriment de la population, au détriment de la vie, on le privatise. Le message qu'envoie en fait la planète Terre, notre, notre nature, est pourtant clair et simple : *Basta!* Ça suffit! Cessez de me détruire au nom de vos profits!

AUD : [Applaudissements]

FD : Ici même, au Québec, de grandes entreprises qui cherchent à se soustraire à leurs responsabilités, sociales ou environnementales, ont bien sûr maintenant un indéfectible allié au pouvoir. Le gouvernement Charest a entrepris de faire du Québec une terre de prédilection pour les assoiffés du profit. Il faut dire que le Parti québécois avait pavé la voie : déficit zéro à n'importe quel prix, déréglementation, gel des prestations à l'aide sociale. Avec comme conséquences, l'appauvrissement des personnes à revenus faibles ou modestes, une grave détérioration des services de santé et d'éducation, sans compter un laissez aller inquiétant en matière environnemental.

Le gouvernement actuel lui, va plus loin. Il réprime les syndicats du secteur public et leur droit à revendiquer. Il met en place des conditions qui rendent les travailleuses et les travailleurs du secteur privé plus vulnérables devant la sous-traitance. Et il tente d'affaiblir le réseau des CPE. Il s'entête à vouloir baisser les impôts, mais ne cesse d'augmenter les tarifs. Il appuie la construction de ports méthaniers dans le Saint-Laurent et le prolongement de l'autoroute 25. Il n'indexe qu'à moitié – suprême injure! – les prestations des personnes assistées sociales. Il change les bourses étudiantes en prêts. Il ouvre désormais la porte à

l'assurance privée dans les soins de santé, et permet aux entreprises privées de s'occuper de la gestion de l'eau.

Devant donc des partis qui, une fois élus, cherchent à entraîner le Québec dans la spirale néolibérale, quel choix politique valable s'offre au mouvement étudiant, aux parents, aux femmes, aux syndicats, aux organisations populaires et écologistes qui disent largement « non » à ce type de politiques ? Eh bien, c'est pour offrir une alternative que nous nous unissons, parce que nous voulons du pain et des roses.

AUD : [Applaudissements et ovation debout]

DV : Oui, du pain et des roses, et pour tout le monde.

AUD : [chantant] du pain et des roses, pour changer les choses...

DV : Oui.

AUD : [chantant] du pain et des roses, pour changer les choses.

[Coupure]

DV : [En cours] ...identitaire. Les autres sont avides de solutions en apparence simples et positives. Résultats, un mélange de frustrations et de confusions, qui s'exprime par un fort désir de changement pour le changement. Les résultats du Parti conservateur au Québec aux élections fédérales reflètent en partie ce désir. Nos adversaires de droite, quels qu'ils soient, sont d'ailleurs habiles à capter ces insatisfactions et à offrir des solutions apparemment simples à des problèmes bien complexes.

FS : On manque de place dans les services de garde ? Bien c'est simple. Rapetissons le réseau communautaire, fait Charest. Donnons de l'argent aux parents, dit Harper. Ces mesures, ça règle rien, mais alors rien du tout. En fait, ces partis ce qu'ils veulent, c'est convaincre les femmes de rester à la maison au nom de valeurs conservatrices sur la famille traditionnelle. Ce qu'ils cherchent dans le fond, c'est à privatiser un réseau qui a pourtant fait ses preuves. Il y a des délais trop longs pour des traitements médicaux ? Bien c'est simple, ouvrons les vannes à l'entreprise privée. Là aussi, l'expérience d'autres pays a démontré que ce moyen ne résout absolument rien, qu'il appauvrit les pauvres et la classe moyenne, et qu'il enrichit indûment les compagnies d'assurances.

AK : Le Québec a des besoins supplémentaires en énergie ? Bien, quelques éoliennes feront sûrement l'affaire mais surtout, développons le gaz naturel, des barrages sur nos belles rivières. Pourquoi ne pas questionner pourtant notre mode de production énergivore ? Pourquoi ne pas adopter des mesures réduisant les besoins en énergie, puis demander à la population de faire sa part ?

Nos grandes villes, Montréal, souffrent de problèmes d'embouteillage, de pollution. Qu'à cela ne tienne, Monsieur Charest, son gouvernement, va construire une nouvelle autoroute en partenariat public privé, par surcroît. On sait pourtant que ça sera très cher, que l'achalandage des voitures va augmenter, et que la qualité de vie va en souffrir. Alors pourquoi ne pas privilégier plutôt le transport en commun ?

FD : La criminalité dans certaines grandes villes apeure la population même si toutes les statistiques démontrent qu'en fait, il y a diminution d'actes meurtriers. Cela n'empêche pas le Parti conservateur du Canada de proposer de traiter des jeunes délinquants violents de quatorze ans comme des adultes. Pourquoi ne pas plutôt intervenir sur les causes de cette violence urbaine, qui a beaucoup à voir avec la pauvreté et le racisme.

AUD : [Applaudissements]

FD : Nous avons la conviction qu'une partie appréciable de la population veut autre chose que les solutions réductrices proposées par la droite. Il y a au Québec des centaines de milliers de personnes qui, comme nous, rêvent d'un Québec vert, solidaire, égalitaire, antiraciste, doté de lieux de délibérations démocratiques, accessibles dans tous les milieux. Ce Québec doit lui aussi s'incarner au plan politique, et ça sera le défi de notre parti que de le faire.

AUD : [Applaudissements]

DV : Ce parti, il sera animé par des convictions solides. La conviction que tous les êtres humains, quelles que soient leurs origines ou leurs orientations, sont libres et égaux en droits et en dignité. La conviction que les êtres humains sont interdépendants entre eux et avec la nature, et qu'il faut en prendre acte pour définir un développement économique, social et culturel qui soit viable.

AK : La conviction aussi que l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, ici même au Québec, c'est pas encore chose faite. Et qu'hommes et femmes doivent être des alliés contre toutes formes de sexisme et de violence à l'égard des femmes.

La conviction également que le Québec est et sera une nation plurielle, dont, dont l'objectif est le partage d'une langue commune, le français. Nous travaillons à ce que ce peuple, riche des contributions de tous ceux et celles qui l'habitent puisse, au terme d'une démarche rigoureuse de démocratie participative, assumer pleinement son destin, se donner un projet politique et social dans le cadre d'un pays souverain quand la population le décidera conformément à son droit.

Our profound belief-

() : Ouais!

AUD : [Applaudissements]

AK : Our profound belief is that this alternative belongs to all of us. I want to especially invite our friends, our sisters and brothers from the English community, to join us. This is our dream, this is our common dream, this is our common endeavor.

AUD : [Applaudissements]

FS : Nous avons enfin une autre conviction, une conviction qui a été renforcée par les Forums des peuples, à Bamako au Mali et à Caracas au Venezuela. Cette conviction, c'est que les peuples du monde sont en marche pour la conquête de leur dignité et de leur souveraineté, en quête de justice, en quête d'égalité. Ces convictions partagées ont cimenté l'unité des membres de l'Union des forces progressistes et d'Option citoyenne. Ces convictions-là vont nous guider dans l'élaboration de notre programme. Elles vont nous guider dans le choix de candidates et de candidats pour les prochaines élections générales, car nous y serons!

AUD : [Applaudissements]

FS : Oui nous y serons, comme nous serons dans la rue, aux côtés des gens qui luttent, qui résistent au quotidien contre le gouvernement libéral et contre les orientations politiques dont il est le porteur.

FD : Mais les défis sont grands, chers amis. Nous ferons de la politique autrement, car nous croyons qu'elle trouve son sens dans des débats fermes, mais conviviaux, et non dans des spectacles préparés par des fabricants d'images.

AUD : [Applaudissements]

FD : La politique, la politique allie la rigueur des idées et des propositions avec un langage franc, simple et clair. Le langage de militantes et de militants proches des gens dans toutes les régions du Québec. Cette fin de semaine, nous allons donc construire un parti politique ensemble, large et rassembleur. Nous allons démontrer que l'unité de la gauche est possible, et faire mentir les prophètes de malheur.

AUD : [Applaudissements]

FD : Nous allons démontrer notre joie d'être enfin réunis. Nos débats seront sereins et respectueux comme c'est le cas depuis plus d'un an. Nous ferons preuve d'ouverture, car ce parti est celui de toute femme et de tout homme qui rêve d'un autre Québec et qui veut concrétiser ce rêve.

Plus prosaïquement, nos objectifs cette fin de semaine sont les suivants : réussir la fusion, choisir un nouveau nom, adopter une déclaration de principes, et bien sûr nous doter de statuts provisoires qui vont nous permettre de nous organiser dans les deux prochaines années. Et puis, élire un comité de coordination, représentatif des deux organisations fondatrices, assurant la parité entre les femmes et les hommes et la diversité des milieux

d'appartenance. Ce congrès est donc déjà une réussite puisque vous êtes présents en si grand nombre, mais notre travail ne fait que commencer.

AUD : [Applaudissements] (8.0)

AK : Oui, notre travail commence. Et nous aurons réussi quand les gens ordinaires auront enfin reconquis, reconquéris la parole. Quand ils auront leur mot à dire sur la conduite des choses ici. Avec autour de nous, pour emprunter les beaux mots de Claude Dubois : « des plus petits et des plus grands, des hommes semblables en dedans. Comme un million de gens qui pourraient se rassembler pour être beaucoup moins exploité ».

Un million de gens, sûrement plus, un million d'exclus, de sans-emploi, d'étudiantes, d'éducateurs, d'agriculteurs, d'ouvrières, d'enseignantes, des artistes, des immigrés, des intellectuels, des autochtones, des sportives, de militants de droits sociaux, des personnes handicapées, des professionnels, des fonctionnaires, des homosexuels, des lesbiennes, d'honnêtes entrepreneurs...

AUD : [Rires]

AK : D'employés de Wal Mart...

AUD : [Rires]

AK : Des syndiqués du secteur public. Et enfin des femmes, des hommes, des jeunes et des moins jeunes. Oui, autour de nous, je pense qu'on peut le voir ce soir, il y a de plus en plus de gens, des plus petits et des plus grands, des femmes et des hommes semblables en dedans. Nous avons raison d'être fiers de ça, nous avons raison d'être fiers du chemin qu'on a parcouru, d'avoir été de l'aventure emballante de l'Union des forces progressistes, d'avoir rendu possible le formidable succès d'Option citoyenne. Et fiers finalement ce soir de fonder, cette fin de semaine, une alternative politique à gauche, crédible, réaliste, et combative. Mais notre véritable fierté, c'est d'être de la patrie de l'humanité et de l'espérance.

AUD : [Applaudissements]

AK : Notre véritable fierté, c'est d'œuvrer pour une paix juste, pour restaurer la dignité des gens et la qualité de la nature. Notre fierté de refuser la soumission au marché. Notre liberté, c'est de défendre l'intelligence. Notre liberté et notre fierté, c'est de défendre la culture, l'éducation, la santé, mais aussi l'égalité et l'inclusion. C'est de retrouver la mémoire et d'aller à la rencontre des autochtones qu'on a trop longtemps ignorés et sinon éliminés.

AUD : [Applaudissements]

FS : De mon grand pays solitaire

Tous : Je crie avant que de me taire. À tous les hommes

Elles : Et les femmes !

AUD : [Rires]

Tous : De la terre, ma maison, c'est votre maison

AUD : [Applaudissements]

Tous : Entre les quatre murs de glace, je mets mon temps et mon espace, à préparer le feu, la place pour les humains de l'horizon, et les humains sont de ma race.

DV : Un autre Québec est possible!

AUD : [Applaudissements et ovation debout]

AUD : So, So, So, Solidarité! So, So, So, Solidarité! [bis]

Extrait V.III

FC : Merci, S. Alors, procédures, là. Habituellement c'est pas un mot qui a une charge affective très, très, euh, positive, hein ? *Procédure, procédurier, procédurite*, et tout et tout. Alors, on va essayer de, euh, passer à travers de ça rapidement. Or, voilà ce document, je vous demanderais de prendre en mains le document [prenant le document] qui figure dans la liasse de documents qui s'appelle *Procédures en usage lors du congrès de fondation* [Brandissant le document devant lui]. Alors je vous le montre. Et c'est ce document qui vous est soumis pour adoption en bloc. Pourquoi je dis en bloc ?

Parce que on avait convenus, dans ce fameux comité de négociations, d'envoyer à l'avance à tout le monde ce petit procédurier, en disant ceci : on a une date limite pour acheminer des amendements aux procédures. La date, c'est celle qui est indiquée à l'article un du document, c'est-à-dire le trente janvier, et on nous annonce, euh, la permanence des deux groupes fondateurs nous annonce qu'il y a *aucun* amendement qui a été soumis. Donc, il nous resterait à en prendre connaissance, à le rejeter éventuellement ou à l'adopter, euh, en bloc. Alors, c'est ce que dit l'élément *Généralités* au point un. Ça dit aussi que la présidence, les deux présidents que vous venez d'élire ont pleine autorité dans l'appli- dans l'assemblée délibérante pour, euh, prendre des décisions en matière de procédures. Et ça dit aussi quelque chose euh, qui me semble assez important. On va lire, si vous le permettez les, la, les deux dernières lignes du point un : que tout, dans le fond que tout est recevable *sous réserve de la volonté souveraine du congrès*, vous, membres du congrès,

qui disposez de cette volonté souveraine de décider ce que vous voulez, *et des accords préalablement convenus entre les organisations fondatrices*. C'est-à-dire dans les dix-huit mois qui ont précédé ce congrès, plus on cheminait ensemble plus on se rendait compte qu'il y avait quelque chose de *particulier* dans ce congrès-là. Y avait comme une double nature, deux dimensions. C'était à la fois un congrès de *fondation*, et à ce titre-là tous les membres qui sont dûment inscrits au congrès peuvent intervenir, proposer, appuyer, être candidats, candidates et tout. Y a pas de problème. C'est, euh, la, la volonté souveraine du congrès. Mais en même temps, c'est un congrès de *fusion*, qui est le fait de la volonté de deux organisations qui se dissolvent, pour ressurgir dans une nouvelle organisation, qui est un parti. Et pour ce faire, qui ont négociés une série d'éléments de nature politique, de nature organisationnelle, et qui arrivent à ce congrès de fusion parce que, précisément, il y a eu un accord sur, euh, ces enjeux-là. Et cet accord-là, ce qui a été convenu, et ratifié par les membres des deux organisations au préalable, dans un long processus de va-et-vient, très démocratique de part et d'autre. Mais c'est comme partie prenante des décisions qui ont été, euh, déjà, euh, faites. Je m'explique. Euh, exemple purement hypothétique : est-ce qu'une proposition par exemple, euh, qui serait à l'effet que notre futur parti ne soit pas favorable à la souveraineté du Québec serait recevable ?

() : Non !

FC : Bien sûr que non, elle serait pas recevable dans ce *congrès-ci*, pour la bonne et simple raison qui était une des conditions qui a présidé à la *fusion* des deux organisations. Alors dans ce sens-là il faut se dire très, très franchement, dès le départ : il y a un congrès, en raison de ce congrès en raison de son caractère de fusion a une, une souveraineté limitée. Mais on se console en disant que d'ici un an, on va se faire un congrès d'orientation où effectivement, les vannes seront ouvertes sur toutes les orientations possibles. C'est un peu ce que dit l'article un du document que vous avez sous les yeux.

L'article deux, deuxième élément, c'est *comment* allons-nous faire pour adopter le nom du parti. Un parti, notre acte de naissance, le congrès de fondation, un élément très important, c'est d'adopter un nom. Alors là, il y a eu un long processus dont vous avez été participants, témoins, etc. où il y a eu plus d'une centaine de noms, je crois, qui ont été soumis à un comité paritaire, qui a examiné tout ça et qui a retenu quatre noms et des logos à l'avenant. Je pense que vous les avez sous les yeux, et ce qui a été proposé, euh, c'est que ces noms-là soient soumis en délibération à ce congrès et soient adoptés par un système de vote par tours. C'est-à-dire, s'il y a aucun nom au premier tour, on vote à main levée qui recueille la majorité absolue, c'est-à-dire cinquante pourcent plu un, plus un des

délégués inscrits et inscrites de ce congrès, à ce moment-là on élimine les deux noms qui ont eu le moins de votes et on procède à un deuxième, euh, tour pour obtenir bien sûr le nom qui a obtenu le plus de suffrages. C'est ce que dit l'article deux.

L'article trois, déclaration de principes. On s'est dit, un congrès de fondation ça fait essentiellement trois choses. Ça vote des statuts, on verra plus tard. Ça vote des grandes orientations, les valeurs fondatrices qui fondent hum, notre existence politique. C'est un peu le *cri* qu'on lance à l'ensemble de la société. C'est un peu la réponse à la question *Qui sommes-nous ?* et *Que voulons-nous ?* Or, cette déclaration de principe, qui a été l'objet de discussions, réflexions, va-et-vient entre les organisations fondatrices, comment on fait pour adopter ça ? Alors, il faut qu'il y ait la participation la plus grande possible des gens, ça a été fait en bonne partie dans les organisations, euh, fondatrices. Mais est-ce qu'on peut arriver avec une logique d'amendements, de sous-amendements, mot par mot, et cetera, alors que, en somme, on a besoin de ce genre de document-là assez rapidement et que, tout le monde en conviendra, écrire à, le fin mot, les détails de la déclaration de principes à neuf cents personnes et plus, c'est un peu délicat. Or on a convenu, après réflexion, de vous soumettre la proposition, le cadre de proposition suivante, c'est ce que vous avez euh, à l'article trois. Je le cite : *Il est proposé que le présent congrès fasse siennes les grandes orientations de ce document*, document qu'on a déjà travaillé dans d'autres cadres... Donc on l'entérine, ce sont nos valeurs, nos orientations, et on mandate nos futurs dirigeantes et dirigeants du comité de coordination national pour adopter et finaliser euh, le document, *en s'inspirant toutefois* des discussions qu'il va y avoir ici. Or, c'est la procédure qu'on propose pour l'adoption du, l'adoption de la déclaration de principes.

[Courte pause]

Maintenant, pour les statuts. Le document statutaire, c'est euh, l'ensemble des règles qui régissent le fonctionnement, les droits et devoirs des membres, des instances, les questions de juridiction, de délai, bref, l'ensemble de la tuyauterie d'une organisation y compris un parti politique. Le document a circulé, euh, abondamment. Or si on regarde, on va regarder ça de façon un peu plus détaillée, ce qu'on propose comme euh, modalités d'adoption des statuts. D'abord, *aucun amendement ne pourra être apporté en atelier s'il n'a pas été acheminé aux organismes fondateurs avant le dix-neuf*. Il y a eu beaucoup d'amendements qui ont été acheminés avant le dix-neuf, et ils figurent dans votre document. Mais pour qu'un amendement soit débattu dans un atelier, il faut toutefois, euh, qu'il ait été proposé avant le dix-neuf, ça va, mais aussi doit être ramené par *quelqu'un* qui est membre de cet atelier, qui est inscrit ou inscrite, donc cette personne a l'atelier participe

à l'atelier. Ensuite on dit, *les articles des statuts où les amendements proposés qui n'ont pas été retenus par le comité conjoint de négociation seront discutés en premier, en commençant par les articles prioritaires, c'est-à-dire essentiels au fonctionnement du parti à la suite du congrès de fondation*. On s'est dit, la pire chose qui pourrait nous arriver dimanche soir, c'est de sortir d'ici sans statuts, sans règles, sans éléments qui nous permettent de fonctionner, euh, dès lundi. Or, d'où la volonté de proposer une forme de *hiérarchie* dans l'importance relative, euh, des dispositifs de, des statuts. Vous allez me dire que tout se tient, tous les articles sont interreliés les uns par rapport aux autres c'est vrai, mais il y en a qui ont une importance particulière, et y ont été hiérarchisés dans le document qui vous est soumis. Et les, le comité de, de négociation a examiné tous les amendements qui ont été soumis, recommandent d'intégrer un certain nombre, et ne recommandent pas d'en intégrer d'autres, pour toute une série de raisons. Certains parce que ça va à l'encontre des ententes, d'autres on recommande de pas les entériner, de pas les faire nôtres parce que c'est prématuré, ou encore ce sont des bonnes idées, croyons-nous, mais qui pourraient être l'objets de délibérations futures dans un autre congrès. On l'a dit tout à l'heure, dans les présentations initiales, je me permets simplement de souligner à nouveau, euh, ce sont des statuts provisoires, d'un congrès de fondation. Donc c'est pas les statuts matures d'un parti qui a quinze, vingt ans d'âge et qui a débattu tous les deux ans, qui a perfectionné ses documents statutaires. Ensuite, on dit *les articles où des amendements ont été intégrés par le comité de négociation seront discutés ensuite, au besoin, en commençant par les articles prioritaires*. C'est ce que je viens de dire. Ensuite, *afin de s'assurer que l'ensemble des points soient discutés dans au moins un atelier, les ateliers couvriront des articles différents*. Or il y a une ventilation, euh, des articles en fonction des ateliers, pour s'assurer de couvrir le plus de terrain possible. Ensuite, très important, on dit en bas de la page cinq, *seuls les amendements votés par une majorité de participants et participantes dans un atelier pourront être ramenés en plénière*. Donc, les ateliers, de ce fait, ont un peu la fonction de guillemets, d'un *filtre*, c'est-à-dire qu'il faut d'abord recueillir le consentement majoritaire des membres de l'atelier, pour que, euh, la proposition en question puisse être acheminée en plénière. C'est une procédure qui est assez habituelle. Ensuite, pour ce qui est de la plénière, dans le cadre des débats sur les statuts, on y va en bloc, en bloc d'abord les *articles des statuts où il n'y a eu aucun amendement*, et les *articles non amendés lors des ateliers*, et ensuite, *débat et adoption ou rejet des amendements suscitant le plus de discussions afin de permettre au plus grand nombre de se prononcer*. Ensuite, *l'adoption des amendements restants se fera par ordre chronologique*. Or, il n'y

aura pas de sous-amendements dans ce contexte-là. *Des statuts complets étant essentiels au fonctionnement d'un parti, toutes les sections qui n'ayant pas été l'objet d'examen par le Congrès, faute de temps, seront référés au prochain Conseil national pour études et adoption.* Ça veut dire que l'essentiel, c'est qu'on puisse avoir des statuts, une partie va être adoptée, validée par un congrès de fondation, c'est bien, mais qu'est-ce qui arrive avec les dispositifs qu'on a pas pu adopter ? Et il faut continuer à fonctionner, alors qu'est-ce qu'on fait, euh, dans ce temps-là ? Bien au nom du principe élémentaire d'efficacité, sachant que les documents ont largement, euh, disons, été discutés dans les deux organisations, donc on nous demande que ça soit envoyé à l'instance de direction en présumant, ce que dit le dernier paragraphe, *dans l'intervalle, le projet de statut présenté par le comité conjoint de négociation, comprenant les sections adoptées par le congrès et les sections (...)*

[Coupure dans l'enregistrement]

FC : [En cours] ...lequel est décrit les pouvoirs, attributs, fonctions, durée des mandats. Vous retrouvez ça évidemment dans le projet de, de statuts. Or d'abord, on vous propose que la présidente et notre président de congrès soient également président et présidente d'élections, et qu'ils aient l'autorité nécessaire pour veiller *au bon déroulement du scrutin*. Et aussi, évaluer la recevabilité des candidatures comme c'est le pouvoir, les attributs généraux de n'importe quelle présidence d'élections.

Or, on dit lorsqu'il y a une seule candidature à un poste, et ce poste, cette candidature n'est pas contestée, et que il y a élection par acclamation. On dit également que notre présidente, président d'élections, euh, ont l'autorité euh, pour faire en sorte que les scrutateurs et les scrutatrices d'élus. On dit également, euh, que le scrutin est secret, administré, euh, secrètement. Et aussi, c'est une procédure d'élections qui est en vigueur dans certaines organisations syndicales et populaires, on décide de vous suggérer, de vous proposer que ce congrès fasse leur, c'est-à-dire deuxième, dernière ligne, dis-je, du deuxième paragraphe, *seule une personne non élue à un poste peut demander et obtenir sur le champ le dévoilement du résultat obtenu*. Alors en clair, le président, présidente d'élections va déclarer élue, euh, telle ou telle personne, lorsqu'il y a plusieurs candidatures pour combler un poste, et c'est le privilège exclusif d'une personne *non élue* à ce poste de se présenter au micro et de demander à ce qui soit fait, à ce qu'on fasse état du décompte complet. Ok, c'est-à-dire les chiffres. Pour éviter que ça devienne des histoires de *scores*, et tout et tout. Ensuite, euh, les postes à combler ont été l'objet d'ententes formalisées entre les deux organisations fondatrices, validées par leurs instances respectives. Il y a eu un

partage des différentes responsabilités, fonctions, et vous les avez sous les yeux, pour ce qui est de l'UFP, et pour ce qui est d'Option citoyenne. Et évidemment, euh, présidente, président d'élections doivent vérifier si les candidatures correspondent aux ententes qui ont été préalablement, euh, convenues entre les parties. C'est un peu ce que je disais tout à l'heure, qu'un congrès de fondation qui est aussi un congrès de fusion a quelque chose de particulier. Ça limite singulièrement l'expression habituelle de la souveraineté d'un congrès, euh, ce qui sera évidemment pas le cas du prochain congrès, qui va être un congrès statutaire, j'imagine, dans notre parti politique. Alors voilà ce qu'on vous demande, après discussions, d'adopter, euh, en bloc, euh, au nom du comité de négociation. Monsieur le président.

Extrait V.IV

- SR : Merci. Alors j'ouvre maintenant une période, là, au cours de laquelle il est possible de poser des questions. Euh, je ferais remarquer qu'il y a, euh, des micros hommes, femmes. Je ne sais pas si on aura besoin de s'en servir, mais je vous les indique tout de suite. Alors, à ma gauche, à votre droite, dans l'allée là-bas, c'est le micro *un-homme*. Le micro *un-femme* est à ma droite, à votre gauche. Et au centre, à l'avant, c'est le micro *deux-femme*, et, euh, derrière, le micro *deux-homme*. Alors c'est là qu'il y a des personnes qui veulent intervenir, alors allez-y. Monsieur ?
- JB : Monsieur le président, JB, président de l'UFP-Gouin. Je voulais juste corriger, on a envoyé au, on a envoyé, euh, à l'exécutif une modification justement sur la procédure en lien avec la déclaration de principes. C'est parce qu'à deux reprises vous avez dit que vous avez pas reçu de, d'amendements, ce qui me semble être un peu, euh... pas tout à fait vrai. Je voudrais vous qualifier ça, et, euh, parce que dans votre document, euh... document qui rapportait les modifications que les gens proposaient, on retrouve cette proposition-là à la fin du document. Là, ce que je veux, je veux savoir, est-ce qu'on peut revenir, ce soir, avec ça ?
- SR: Ok. On va, vous indiquez que vous avez envoyé une proposition d'amendement sur la feuille-là qui, qui vous a été présentée par FC.
- JB : Oui, au mois de décembre.
- SR: Alors, euh, ça il faudrait qu'on puisse le vérifier, est-ce que c'est vérifiable ?
- FC : Oui, on demanderait à notre secrétaire générale, D.M.

[une femme apparaît derrière le rideau et va échanger quelques mots avec FC]

SR: On procède à la vérification, ça sera pas très long.

A.C. : Peut-être on pourrait...

SR: On peut peut-être en attendant prendre une deuxième question ? Euh, bougez pas Monsieur.

FC : Ça va. Alors oui, vous avez raison, on est d'accord, il y a eu cette, euh, on a eu, on, on nous fait remarquer là, que ça a été acheminé. Je l'ignorais. Alors, c'est accepté. Il a été acheminé dans les délais.

JB : Okay, est-ce qu'on peut, comme elle a été rejetée par le, l'exécutif, est-ce qu'on peut la ramener ce soir pour fin de discussion ou euh... [haussant le ton] Elle a été non retenue, là !

SR : Elle a été non retenue ? On peut peut-être les indic, les informations pour lesquelles...

FC : Ça a été soumis dans les délais, comme on l'indique, euh, effectivement, ça va...

SR: Oui, c'est recevable, mais si elle a pas été retenue, est-ce qu'il y avait des motifs, pour, euh, pour ne pas retenir la proposition ? C'est la question que je vous pose. Sinon, je, je vais devoir accepter de recevoir une proposition d'amendement [regardant la présidente d'OC qui lui dit quelques mots inaudibles par la caméra]. Oui, micro un, micro deux-femme, peut-être, s'il vous plaît ? Oui, choisissez.

[La porte-parole d'Option citoyenne traverse une partie de la salle pour se rendre au micro].

SR : Moi je ferai pas de distinctions.

AUD : [Rires]

FD : Euh, FD., j'ai fait partie du comité, du sous-comité des statuts au comité de négos conjoint. Euh, effectivement, on a reçu cette proposition, en même temps que tous les amendements qu'on a reçus avant le dix-neuf décembre, c'est absolument exact. Et comme pour un certain nombre d'autres amendements, on a pas retenu celui-là. Je veux simplement dire pourquoi et puis après, pour ce qui est des procédures ce soir, ça c'est votre affaire.

Nous ne l'avons pas retenue pour une simple raison : c'est que nous avons pensé qu'il était franchement impossible... Demain, on sera probablement entre neuf cents et mille. Euh, nous avons pensé qu'il était impossible de passer au crible la déclaration de principes, d'y apporter des amendements, de les faire débattre, de les faire voter. En tout cas, euh, aussi bien à l'UFP qu'à Option citoyenne nous avons déjà eu l'expérience de [faisant le geste de mettre entre guillemets] entre guillemets faire du texte à trois cents, ou quatre cents. Euh, ça n'a pas été forcément [rires] très efficace. Euh, on a pensé qu'à neuf cents ça serait franchement très difficile, un peu pénible...

Et on s'est dit qu'on fond, comme cette déclaration de principe, elle est le fruit de, d'une entente, bon, entre les deux groupes. D'un côté, la vision fondatrice d'Option citoyenne. De l'autre côté, le préambule à la plateforme de l'UFP. Y a par moments des copier-coller de chacun des deux textes. On a pensé que cette déclaration reflétait vraiment le niveau d'entente auquel on était capables d'arriver à l'heure actuelle. Ça ne veut pas dire que c'est pour la vie, on aura sûrement d'autres choses à se dire, mais à l'heure actuelle. Et on pense honnêtement que pour partir, pour commencer-là, avec ce nouveau parti, ça pourrait être suffisant. Donc ce sont les raisons qui nous ont amenés à, euh, rejeter, à cette époque-là, là, cet amendement.

() : [Gémissements de bébé]

SR: Merci, on m'indique... Bon, ça va, y'a pas d'autres explications à donner ? Euh, juste une petite chose, je vérifie [consulte un document avec la présidente].

() : [Pleurs de bébé]

SR: [s'adressant à voix basse à la présidente] oui, s'il veut le faire (inaudible) oui, oui. [Il reprend le micro et s'adresse à l'intervenant]. Alors, est-ce que ces réponses vous conviennent ?

JB : Non, Monsieur le président. On va, si vous permettez... Est-ce qu'on peut ramener le... la proposition ?

SR: Oui

JB: Qu'on informe les gens... Bon, à l'UFP-Gouin, ce qu'on a, ce qu'on a visé spécifiquement, c'est *une* partie de la démarche, à savoir la déclaration de principes, l'adoption. J'veais relire le texte qui, qui est proposé par l'exécutif, ça dit ceci. On dit : [lisant] *le comité sur la déclaration de principes étudiera les modifications proposées par les membres du congrès en vue d'une recommandation au comité de coordination. Lors de sa première rencontre, ce dernier, le comité de coordination, statuera sur les dernières modifications à apporter, adoptera le texte final, et assure, s'assurera de la publication rapide de la déclaration.*

Ça c'est ce qui apparaît à la page deux du document *procédures, statuts et déclaration*. Où on était en désaccord, c'est sur le fait que, une fois qu'on a adopté les statuts, euh, la déclaration de principe, qu'il y aille des gens qui se réunissent puis qu'ils *retravaillent* le texte. La proposition que Gouin a amenée, c'était celle-ci. On dit : *que les amendements sur la déclaration de principes soient votés sur le plancher du congrès et que la déclaration qui sera adoptée par le congrès le sera dans sa version finale, et ne pourra être modifiée que par un autre congrès.* Ça respecte le principe, sur le plancher du congrès, on vote les textes, le secrétaire en prend une note. Il peut y avoir une rédaction du texte finale puis concordante. Il doit pas y avoir un autre comité qui va retravailler les textes parce que là, il

peut avoir des, des modifications de texte qui correspondront pas à ce que les gens ont voté sur le plancher du congrès.

Donc la proposition que Gouin amenait, c'était juste sur l'adoption de la déclaration de principes en disant, une fois qu'on aura statué sur c'est quoi le contenu de la déclaration, c'est ça qui devient la déclaration. Elle sera rédigée, mais pas un autre comité qui va retravailler le texte. Et c'est, ça respecte la volonté du congrès. On va dire : c'est ça qu'il y a dans le texte et non pas le comité qui travaille par la suite. Et on dit, s'il y a lieu de modifier la déclaration, bien ça sera lors d'une autre instance, donc, d'un autre congrès. C'est ça le sens de la proposition que l'UFP-Gouin a amené.

SR: D'accord. Alors ce que je comprends, c'est que vous en faites l'amendement

JB: Oui.

() : J'appuie.

SR: Et, euh, il y a quelqu'un qui appuie, vous allez me donner votre nom. Je reçois cet amendement, euh, à ce que je comprends il a été reçu dans les délais prévus et donc il est recevable à ce moment-ci. Euh, rappelez-moi votre nom ?

JB : JB, vice-président de l'UFP-Gouin.

SR: Et c'est appuyé par ?

FB : FB, UFP-Gouin.

AUD : [Remarques inaudibles]

SR : Ok, alors nous allons maintenant débattre de cet amendement. Alors est-ce qu'il y a des interventions sur l'amendement qui vient d'être présenté ? Je ne vois personne aux micros ?

() : [Criant sans micro] Il y a quelqu'un !

SR: Oui, On vous attend.

MB: MB, UFP-Outaouais. J'appuie cet amendement de l'UFP-Gouin parce que il s'agit d'un principe *fondamental*. Surtout sur un texte comme une déclaration de principes, comme on ne travaillera pas de plateforme ni de programme à ce congrès-ci, cette déclaration va être le *seul texte officiel* qui pendant un an va nous représenter. C'est le *congrès* qui doit voter ça [pointant vers le sol]. On peut pas donner à un comité quelconque le mot de la fin sur un document *aussi fondamental*.

AUD: [Applaudissements]

MB : Alors, il y a des amendements, c'est pas, ça sera pas le chaos si on fait ça. Parce que demain, y a déjà un certain nombre d'amendements qui sont, qui sont là. Alors, c'est sûr qu'on va voter sur, *on ne peut que voter sur ces amendements-là*. Et pour, vous allez me dire : une heure on a pas le temps... On a juste à décider maintenant que dans les ateliers

de demain matin, non seulement on peut discuter des amendements aux statuts, mais on pourra discuter des amendements à la *déclaration*.

Alors s'il y a des gens, demain matin dans les ateliers, qui proposent des amendements déjà reçus, et qui sont votés dans le cadre des ateliers, à ce moment-là, il y a aucune raison que, au moment de la plénière sur la déclaration, on les vote pas en bonne et due forme. Et le texte, amendé ou non, sera un *texte final*.

SR: Oui, alors de je vais demander à F peut-être de donner une indication additionnelle...

FC : Oui, deux, deux éléments. D'abord, si on suit la, la dernière intervention, ça aurait pour effet de modifier l'ordre du jour qu'on vient d'adopter. Dans l'ordre du jour qu'on a adopté tout à l'heure, c'était adoption des, on parlait de statuts. Okay, là, alors il faudrait revenir en arrière et tout là. Je suis pas sûr que ça soit recevable-là, au niveau de la présidence.

Mais sur le fond, je veux juste souligner ce que F disait tout à l'heure. D'abord, la proposition-là du comité de négos, elle dit pas que le congrès est dessaisi de son droit de voter sa déclaration de principes. Elle dit exactement le contraire : [lisant] *Il est proposé et appuyé que le présent congrès fasse siennes les grandes orientations*. On vote le fond ! On vote la ligne générale ! Mais à la lumière des commentaires qui vont être faits pendant le débat, réel, qu'on va avoir ensemble en plénière, on va mandater des élus pour finaliser la, la rédaction. Il me semble que c'est ça que ça dit, ça ne dit rien d'autre. Puis, à mon avis, ça dessaisit pas le congrès de son droit de décider de son texte, euh, fondateur, loin de là. Ça rend les choses plus faciles et plus rapides.

SR : Merci. Alors j'irais maintenant au micro un. Dans la salle, micro un-homme.

RS : Oui, euh, bonjour RS, Option citoyenne, de Sherbrooke aussi. Euh, moi j'inviterais le congrès à voter contre l'amendement. Il me semble que je me suis trompé de congrès, ou que je suis un congrès en retard, ou un congrès en avance. Mais il me semble effectivement qu'il y a eu une série de négociations, c'est une épreuve qui a demandé de la souplesse et de la flexibilité de, de bien du monde. Et puis que, il y a des débats de fond à avoir. J'ai l'impression qu'on pourra pas avoir ces débats de fond ici. Même en ateliers demain, en bouleversant la série d'ateliers à cause des statuts et règlements c'est quand même important, il faut qu'on en discute-là, en atelier. Donc j'ai l'impression qu'effectivement on s'oriente vers le prochain congrès on va faire deux congrès en même temps. Je pense que si on réussit celui de ce soir ça va être déjà, celui de cette fin de semaine, ça va être déjà un grand succès, et je pense qu'on va essayer de rester ouverts aux propositions pour le prochain congrès, merci.

AUD : [Applaudissements]

SR: S'il vous plaît. Euh, je voudrais pas qu'il y ait d'ambiguïté. Euh, l'amendement que j'ai reçu ne suppose pas qu'il y ait des ateliers sur la déclaration de principes. Euh, c'est comme ça que je l'ai reçue, et c'est comme ça qu'elle est, qu'elle est rédigée d'ailleurs. [Regardant un texte devant lui]. Elle ne précise pas ça. Donc, il n'y aura pas de discussions en ateliers sur la, la déclaration de principes. La portée de l'amendement, et c'est ce que j'ai reçu, ferait en sorte qu'il y aurait délibérante demain après-midi, quand on voit à treize heure trente, plénière, adoption de la déclaration de principes. Il y aurait là, au débat, place pour un certain nombre d'amendements, euh, à l'intérieur de la période qui est prévue, c'est-à-dire, euh, une heure. Donc, c'est dans ce cadre-là que vous devez comprendre l'amendement qui a été présenté. Micro deux-homme.

() : Oui.

SR: Oui, au centre.

MD : Oui, je m'appelle MD, je suis d'Option citoyenne. Je pense que c'est un point d'ordre que je veux soulever, Monsieur le Président.

SR: Allez-y !

MD : Vous me corrigerez si je me trompe. Mais moi, j'ai des questions de clarification à vous poser, sur la notion de *majorité* qu'il y a dans les *règles* de procédures que nous sommes à *adopter*. Or je me rends compte que le débat qui *s'entame*-là, va aboutir sur une décision, qui sera sans doute prise par la majorité, sans que nous n'ayons clarifié la notion de majorité qui est dans les *règles de procédures à adopter*.

AUD: [Rires]

MD : Donc mon point d'ordre est le suivant. Je souhaiterais que l'on suspendat [souriant], que l'on suspende la discussion amorcée pour clarifier cette question de majorité, de ne... pas d'amendements à proposer évidemment, les, les délais pour cela sont écoulés. Je veux faire clarifier ce que sera la majorité dans les décisions que nous prendrons, et ensuite on pourra poursuivre le débat et en disposer à la majorité tel qu'il l'aura été clarifié qu'elle est.

SR: Bon, écoutez, moi je peux vous donner, euh, mon interprétation et on, on peut partager, euh, au niveau de la présidence pour voir ce qui en est. Habituellement, une, une proposition, ou un amendement dans ce cas-ci, est adopté à majorité lorsque, manifestement dans la salle, il y a, euh, une, euh, un plus grand nombre de votes *pour* un choix ou un autre. Alors si c'est pour, c'est adopté, si c'est contre, évidemment, c'est rejeté. Si c'est très serré, évidemment, on va procéder par, euh, un décompte, et là on va s'assurer que il y a une majorité de cinquante pourcents plus un.

MD : Okay, je vais vous poser ma question.

SR: Allez-y, oui.

MD : Dans la présentation qui a été faite tout à l'heure par Monsieur C., au paragraphe deux des règles de procédures, où il est question de l'adoption du nom du parti. Il a expliqué, c'est pas écrit dans le texte, mais j'ai bien noté son explication, que je suis parfaitement prêt à partager, mais je veux bien m'assurer que c'est dans le sens que les choses sont dites. On écrit là, en avant-dernière ligne : que les choses se font *au moins* à, à, *après au moins*, à *la majorité absolue des suffrages*, cinquante pourcents plus un. L'explication qu'il a ajoutée a été de dire, cinquante pourcents plus un des délégués *inscrits*. Ça, ça ne veut pas nécessairement dire cinquante pourcents de ce que l'on voit dans la salle, il peut y avoir pleins de gens qui sont inscrits et qui sont pas dans la salle, puis on a pas le cinquante pourcents plus un des délégués inscrits.

Mais si c'est ça le sens du texte, moi je ne conteste pas le sens du texte, c'est le sens qui a été donné. Et alors, si tel est le sens du texte, est-ce qu'il faut comprendre qu'au paragraphe trois, la même chose s'applique, parce que, il n'en n'est pas question au paragraphe trois ? Est-ce qu'il faut comprendre au paragraphe quatre, le dernier picot, *une* majorité de participants dans un atelier ? Quelle différence y a-t-il entre la majorité absolue d'écrite au paragraphe deux et une majorité de participants ? Et, en plénière, l'autre bord de la page, on ne nous dit pas non plus comment se mesurera la majorité en plénière. Or c'est ça ma question.

SR: Ouais.

MD : Et je suis prêt à prendre la réponse qu'on va me donner, je veux pas de, débattre de cela, je veux *une* réponse pour savoir quand nous sommes majoritaires et de quelle manière on le mesure.

SR: Oui, bon écoutez, euh, je ferai pas un exercice de clarté. D'autres ont déjà fait ça ailleurs...

AUD : [Rires]

SR: Mais pour qu'on se comprenne bien, et c'est la politique que nous allons, euh, appliquer tout le long des plénières. Dans le cas de l'atelier, je ne pense pas que ça pose non plus un problème. La ligne de conduite que nous aurons, c'est celle que je vous ai expliquée, euh, tout à l'heure, c'est-à-dire que c'est la majorité des votes *exprimés*, des votes qui s'expriment. Alors, euh, évidemment il faut, pour exprimer son vote, il faut être dans la salle au moment du vote. Alors c'est sûr que, quelqu'un qui serait dans le corridor, ou je ne sais où, euh, participera pas au vote. On calculera pas ça comme ça, ça va être à la majorité, donc cinquante pourcents plus un des votes exprimés, des personnes qui sont dans la

salle. Nous, euh, au niveau de la présidence, c'est de cette manière-là que nous allons appliquer les choses.

J'espère que c'est suffisamment clair. Et donc je reviens sur l'amendement qui est sur la table, et qui vise à modifier la, le point trois des procédures en usage lors du congrès de fondation, c'est-à-dire adoption du projet de la déclaration de principes. Ce qui vous est proposé, c'est qu'il y ait adoption finale, formelle, de cette déclaration de principes, demain en début d'après-midi, ce qui suppose un débat, euh, en délibérante avec possibilité d'amendements pour ceux qui sont recevables. Les amendements qui seraient recevables sont ceux qui doivent avoir été, euh, envoyés, euh, évidemment, précédemment.

Alors je continue avec le micro un-femme.

() : Point d'ordre, s'il vous plaît ! Est-ce que je pourrais demander que...

SR: S'il vous plaît...

JPD : Le temps de, euh, JPD, Option citoyenne.

SR: Quel est votre point d'ordre ?

JPD : Euh, point d'ordre c'est, je demanderais, euh, que le temps d'intervention au micro soit limité au plus à deux minutes. Qu'on s'y retrouve là, parce que, euh, [geste d'exaspération].

SR: Okay, en général, moi j'applique trois minutes là, mais si ça marche pas on se ravisera. Ok ? Alors micro un-femme.

YT : YT. J'ai l'impression que j'étais mêlée tout à l'heure parce qu'on parlait de deux choses en même temps, là. Donc, euh, moi en tous cas, je pense que il y a eu un travail sur la déclaration de principes de fait, moi en tous cas je me vois pas, pour la première fois, à commencer à apporter des amendements, où je vas être perdue, où j'aurai plus le goût de travailler, et il me semble qu'on a un bout de fait, puis qu'on essaye de faire un autre bout, en prenant la déclaration ensemble.

AUD : [Applaudissements]

SR: Merci.

[Silence d'une vingtaine de secondes, la caméra ne montre pas la table de la présidence, mais il est vraisemblable que la présidence discute entre elle avec les officiels de l'UFP et d'OC].

SR: En tous cas là, ce que je vais vous indiquer, là, c'est qu'il y a déjà passablement de personnes qui sont aux micros, sauf aux micros femmes. J'accepterais donc à ce moment-ci que des femmes puissent intervenir de façon prioritaire. Malgré ce, cela, les micros hommes, je les considère fermés à ce moment-ci. Ça veut dire que aucun nouvel intervenant homme ne pourra intervenir, sauf ceux qui sont déjà là. Parce qu'il faut, à un

moment donné, pouvoir prendre une décision. Alors, euh, je serais maintenant rendu, si je ne m'abuse, au micro un-homme.

() : Et c'est une femme au micro, Monsieur le Président...

SR: Mais, euh, je vous demanderais de respecter, euh...

() : Mais je, je, juste, juste.

SR: La règle qui vous est indiquée

() : Je pense, je pense cependant que c'est un peu compliqué de, d'avoir à traverser toute la salle pour, pour avoir, avoir accès au micro.

AUD : [Applaudissements]

() : Ça c'est une, une remarque.

SR: C'est que, voulez-vous, ça facilite, euh...

() : Oui, oui, mais bon...

SR: Euh, les choses. Alors donc vous, euh, vous ne respectez pas la demande [rires] que je vous fais bien gentiment, mais bon, allez-y, on va pas se retarder pour ça.

AUD : [Rires]

() : Alors, euh, non, je voulais faire un commentaire d'ordre un peu général. Euh, c'est un, c'est un congrès de fondation. Il y a énormément, ça fait plus de dix-huit mois que des gens, euh, travaillent, négocient. Et ce sont des gens en qui nous avons confiance les uns et les autres, qui ont travaillé très fort. Donc je pense qu'il faut, il faut faire confiance aussi à ceux qui ont travaillé jusqu'à présent et, euh, effectivement, on peut pas commencer à neuf cents ou à mille, et même à cent, c'est un exercice, ou même à vingt, c'est un exercice incroyable, à regarder chaque mot de la déclaration. Mais il faut, euh, apprendre ensemble également à dégager des espaces où on va pouvoir aussi travailler en petits groupes et faire confiance à ceux qui travaillent en comités. Alors, c'est mon...

AUD : [Applaudissements]

SR: Merci.

AUD : [Applaudissements]

SR: S'il vous plaît. Je demanderais, je comprends que c'est un débat passionnant...

AUD : [Rires]

SR: [Rires] Je vous demanderais, s'il vous plaît, de, de garder le temps pour entendre les interventions, sans vous retenir d'applaudir si vous pouvez pas faire autrement.

AUD : [Rires]

SR: Mais je passerais maintenant au micro, euh, euh, deux-homme.

FB : Oui, euh, FB, UFP-Gouin. Euh, simplement pour vous rappeler que la proposition de Gouin, euh, visait dans un premier temps à mettre un point sur la déclaration de principes. Parce que je sais que nous, à l'UFP-Gouin, et puis avec Option citoyenne, on a travaillé la déclaration de principes, puis on aimerait ça que les amendements des gens, ou encore des exécutifs qu'on a faits, soient votés par le congrès, et non décidées par un organisation quelconque, euh.

AUD : [Murmures désapprobatrices]

FB : Alors j'aimerais beaucoup que, euh,

() : Quelconque ?

() : Whoooo !

FB : Cette décision-là soit démocratique et non, euh, décisionnelle par une organisation [levant les bras dans les airs] intra-organisationnelle.

AUD : [Murmures inaudibles]

SR: Merci. Maintenant je passe au micro un-femme.

DV : [regardant vers sa collègue, placée derrière un autre micro] C'est-tu moi ça ou c'est toi ?

() : C'est toi.

DV : C'est moi, d'accord. Euh, je fais partie de ce comité, euh, de déclaration de principes, j'ai travaillé avec FS, FC et d'autres. Euh, je fais partie également du comité de négociations conjointes, DV, vice-présidente de l'UFP. Si on a adopté ce genre de processus-là, c'est justement parce que, on est parti, comme les gens vous l'ont mentionné tout à l'heure, des *textes* fondateurs des *deux* organisations en présence. Ça c'est notre première assise, très solide, hein, débattue dans nos organisations respectives, votées démocratiquement, tout ça. C'est nos assises.

Après ça, on a travaillé sur des textes conjoints. Je vous les cite : écologie, féminisme, fonctionnement du parti, économie. Quatre textes! [indiquant ce chiffre de la main droite] Pas un, et puis pas juste une, un demi-paragraphe. Des pages et des pages de mots qui veulent dire des choses, qu'on vous a envoyé dans *toutes* vos régions. Que vous avez débattu, que vous avez modifié, qu'on a modifié en conséquence. À nouveau, ces textes-là ont été intégrés, nous ont inspiré, nous ont guidé dans ce qu'on a écrit. On a pas pondu ça tout seuls.

Donc, ce que vous avez aujourd'hui comme déclaration de principes et sur lequel vous allez vous prononcer demain, c'est un texte qui nous représente, tous et toutes ce soir, et aussi, des tas de gens qui sont pas là pour apporter des amendements. Eux aussi se sentiraient peut-être lésés qu'on ait apporté des choses, des amendements.

Donc, la déclaration de principes, elle est le fruit de notre réflexion, de nos textes et c'est notre base d'unité. Nous avons quand même pensé ouvrir la porte, parce que, aucun texte n'est jamais parfait. Ouvrir au moins la porte à vos *commentaires*. On a dit, nous recueillerons vos commentaires, et à partir de ces commentaires-là, les mêmes personnes qui ont travaillé sur la déclaration de principes avant, que vous avez jugées suffisamment dignes de confiance pour faire ce travail *avant*, vont continuer à le faire à partir uniquement de vos commentaires. Et seulement de vos commentaires qui vont dans le sens de ce qu'il y a dans le fond.

Alors, peut-être qu'il faut scinder en deux la proposition. Moi je suis tout à fait d'accord, moi j'ai le goût d'entendre un vote *en bloc, massif, unanime* sur la déclaration de principes que j'ai tellement travaillée, puis avec F et les autres. Certainement, mais après ça, on est aussi prêts à entendre vos commentaires pour bonifier cette déclaration-là. Mais je veux pas qu'on commence à entrer dans des amendements, sous-amendements, contre la proposition, et cetera. Ça c'est vraiment, c'est trop ardu. Merci.

SR: Merci.

AUD : [Applaudissements]

() : [criant sans micro] La question préalable !

SR: La règle que nous appliquons en général c'est qu'il faut être au micro pour poser la question préalable.

AUD : [Rires]

YC : Monsieur le Président, est-ce que je peux la poser maintenant, la question préalable ?

SR: Pardon, qui ?

YC : Je suis venu ici pour ça.

SR: Votre nom ?

YC : Mon nom est YC, je suis membre des deux organisations...

AUD : [Rires]

SR: Vous posez la question préalable ?

YC : Je pose la question préalable, Monsieur le président.

SR: D'accord, c'est suffisant. Faut pas parler trop lorsqu'on pose la question préalable.

AUD : [Rires]

SR: Alors la question préalable. Euh, pour être bien sûr que tout le monde saisit la portée de la question préalable, si vous votez *pour* l'adoption de la question préalable, ça signifie que vous voulez voter immédiatement sur l'amendement qui est en débat. Si vous êtes contre,

si vous avez l'impression que les choses ne sont pas suffisamment claires sur cet amendement, alors, euh, vous allez voter contre et, euh, nous verrons qui l'emportera.

YC : Euh, ça prend pas la majorité des deux tiers, Monsieur le Président, pour qu'une question préalable soit adoptée ?

AUD : [Murmures inaudibles]

SR: Alors le débat est maintenant suspendu. Je vais vérifier, euh, avec les congressistes. La question préalable étant posée, euh, quelles sont les personnes qui sont en faveur de cette question préalable, c'est-à-dire qui veulent voter immédiatement sur l'amendement.

AUD : [Une majorité apparente vote en levant leur carton rouge]

SR: Merci, quels sont ceux et celles qui sont contre cette question préalable ?

AUD : [Une minorité évidente vote en levant leur carton rouge]

SR: Alors elle est adoptée, hum, largement.

AUD : [Applaudissements]

SR: Nous allons maintenant voter sur l'amendement et, euh, je demanderais peut-être qu'on, est-ce que le secrétaire est en mesure de nous faire une lecture, ou si à la présidence on peut le faire ? S'il vous plaît, pour avoir des voix différentes qui émanent de cette table ?

GR : Bien, vous avez, euh, l'amendement qui dit : *que les amendements sur la déclaration de principes soient votés sur le plancher du congrès, et que la déclaration qui sera adoptée par le congrès le sera dans sa version finale, et ne pourra être modifiée que par un autre congrès.*

AUD : [Murmures inaudibles]

SR: Merci. Alors vous êtes au fait de cet amendement, de la portée de cet amendement ? Ceux et celles qui sont *pour* l'amendement, levez le carton.

AUD : [Une minorité apparente de congressistes lèvent leurs cartons]

SR: Merci. Baissez. Ceux et celles qui sont *contre* cet amendement ?

AUD : [Une majorité évidente de délégués lèvent leurs cartons]

SR : Merci. C'est rejeté. Alors je reviens sur la proposition générale.

AUD : [Applaudissements]

SR : Il nous reste, euh, environ une minute. C'est une question ?

JD : Oui, euh, on va dire oui. Euh, JD, de Montréal. Je voudrais savoir, en ce moment on est en train de voir comment est-ce que le congrès doit se dérouler ?

AUD : [Murmures inaudibles]

JD : Est-ce que je peux faire deux propositions, euh, de fonctionnement pour le congrès, rapidement ?

(3.0)

JD : Donc je vous dis ça rapidement c'est quoi. En fait, c'est pour répondre à la question des applaudissements avec lesquels tous les congrès ont beaucoup de difficultés. Euh, outre le fait que je vous invite tous à faire preuve d'écoute active, c'est-à-dire d'essayer de plus possible de différer son jugement, euh, à la fin, au vote, pour éviter les grondements dans la salle : tsss, ah !

AUD : [Rires]

JD : [chuchotant] Encore lui! [reprenant un débit régulier] Dans ce sens-là.

AUD : [Rires]

JD : Et, pour faire en sorte que les applaudissements ne durent pas trop longtemps et que ça soit pas une sorte sur surenchère, euh, je vous inviterais à faire, euh, je propose au congrès de fonctionner comme certaines associations étudiantes durant la grève étudiante [il lève les bras et secoue les mains] d'applaudir comme bon les malentendants, comme ça. [Il poursuit son geste]. C'est, c'est gênant au début, j'avoue...

AUD : [Rires]

JD : Mais euh, c'est...

SR : Alors...

JD : C'est très paisible et ça, ça écourte le temps de, euh...

AUD : [Rires]

JD : C'est ma proposition

AUD : [Une majorité de congressistes imite le geste]

SR : Okay, alors, euh, je pense que l'on comprend votre message.

AUD : [Rires]

SR : Est-ce que sur les procédures, vous avez, euh, une question ?

JD : Bien en fait, j'aimerais savoir si...

SR : Parce que je vais bientôt passer au vote, le temps qui nous est, euh...

JD : Mais est-ce que ça peut faire partie des procédures ? Si on s'entend là-dessus, ça serait intéressant de donner la seule autorité de vous nous laisser applaudir... Parce que je vous le dis, ça a l'air de rien, mais j'ai vraiment vécu des assos, des assemblées, euh, générales d'étudiants durant la grève, et, euh, merveilleuses, les gens s'emportaient pas, c'était paisible, c'était très enthousiasmant.

SR : Ok.

JD : Bon, j'aimerais ça savoir si...

SR : On va tenir compte de ça.

AUD : [Imitation du geste d'applaudissements muets]

SR : Je pense que le message est très bien reçu.

AUD : [Rires]

SR : Merci. Micro un-femme.

SL : Oui, SL. En fait, c'est une question que j'ai. On est en train d'adopter les procédures pour toute la fin de semaine sauf que, euh, dans les statuts il y a une partie sur les élections. Donc je voulais juste m'assurer que ça pourrait bien être adopté même si ça va, ça pourrait aller à l'encontre de ce qu'on adopte en ce moment.

SR : A ?

AC : Alors, on a prévu quand même le coup que ça se pouvait qu'il y ait des choses qui changent. Alors, ce qu'on va faire ce soir, on va agir comme si ça va être ça, sauf que demain, s'il y a eu des changements au, à la manière, euh, aux postes, par exemple, du comité de coordination, mais c'est clair que, on va falloir s'ajuster, c'est pour ça qu'ils vont avoir lieu dimanche.

SR : Merci. Alors, une dernière intervention, micro deux-homme, au centre.

AS : AS, euh, circonscription d'Hochelaga Maisonneuve.

() : [Rires]

AS : Euh, c'est ce qui vient d'arriver à moi qui m'amène au microphone. La question préalable, à ce que je sache, ne doit pas être posée par quelqu'un aux microphones, justement parce que quand t'as des files et des files de personnes, puis c'est pas la pratique qu'on a utilisée à Option citoyenne en tout cas, où vous avez présidé des assemblées. Quand il y a quarante-cinq personnes aux microphones puis quelqu'un dans la salle décide que c'est le temps qu'on vote, il doit être capable de crier « question préalable ». C'est la façon que j'ai toujours travaillé avec ça.

AUD : [Geste d'applaudissements muets]

AS : Euh, sinon le problème c'est, quand on décide que c'est la question préalable, t'arrives derrière quarante-cinq autres personnes

AUD : [Rires]

AS : Donc, le principe même que l'assemblée doit être capable de décider après cinq, dix, ou quinze interventions aux microphones est bafouée par l'idée qu'il faut aller aux microphones pour pouvoir propo, proposer.

AUD : [Applaudissements sonores et muets]

SR : Alors la présidence reçoit votre remarque et nous allons en débattre cette nuit !

AUD : [Rires]

SR : Et nous en disposerons aussi !

AUD : [Rires]

SR : Message reçu ? Donc, euh, vous êtes au fait qu'il y a une proposition sur la table à l'effet d'adopter les procédures en usage lors du congrès de fondation. [Montrant le document] C'est ce document que vous avez entre les mains. Et, euh, j'appelle maintenant le vote sur cette proposition. Alors ceux et celles qui sont pour l'adoption des procédures ?

AUD : [Une vaste majorité lève son carton rouge]

SR : Merci, ceux et celles qui sont contre, par le même signe ?

AUD : [Quelques congressistes lèvent leur carton rouge]

SR : Alors c'est adopté à majorité.

AUD : [Applaudissements]

SR : Je vous remercie.

AUD : [Rires et applaudissements muets]

SR : C'est adopté. Une fois que c'est adopté, il se passe plus rien !

AUD : [Rires]